



HORIZONS

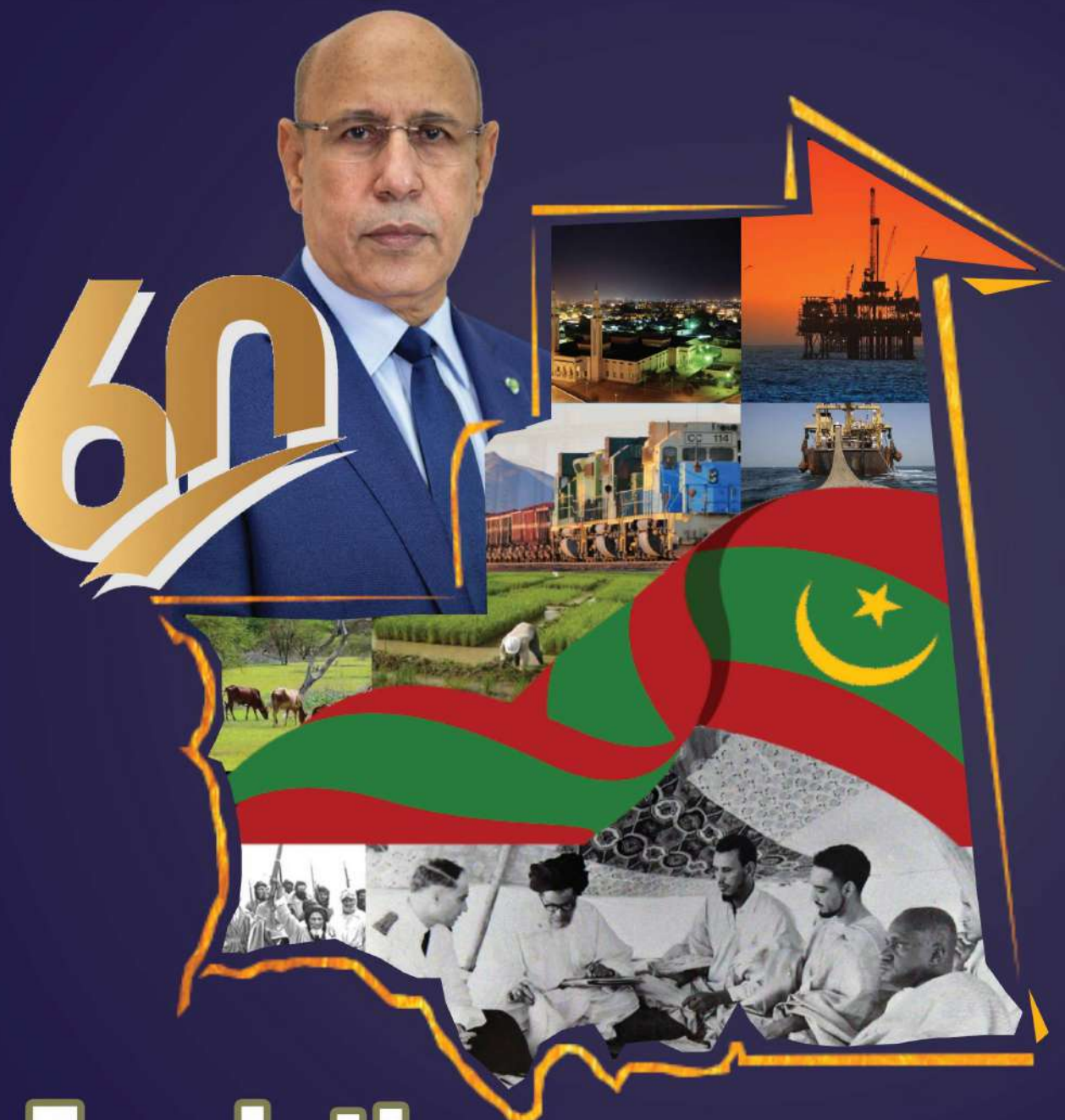
Magazine mensuel

Edité par l'Agence Mauritanienne d'Information



N° 005/ Spécial 28 Novembre 2020

prix: 100 MRU



Fondation

Refondation



AU SOMMAIRE



5

Programme du Président de la République...
Des engagements, des réalisations
et des recommandations

- 6 Une véritable séparation des pouvoirs et un respect de la fonction législative sont les vrais garants d'une stabilité au sommet de l'Etat (Le président de l'Assemblée Nationale)
- 7 Les secteurs productifs recèlent d'importants gisements d'emplois, d'investissement et de création de richesses, dicit le ministre des Affaires économiques
- 9 Congrès d'Aleg en 1958 ... En vue de l'Etat mauritanien unifié
- 15 L'histoire politique de la Mauritanie
- 45 La République et le récit national au soixantième anniversaire de l'indépendance nationale
- 57 Le président de l'UNPM : La préférence aux sociétés nationales est un encouragement qualitatif pour l'entrepreneuriat local
- 65 Partenariat public privé : Une alternative au surendettement de l'Etat
- 74 Stratégie mauritanienne de Sécurité et de Développement : Un dualisme nécessaire pour consolider la stabilité et la paix sociale
- 97 Le Football fait de grands progrès en Mauritanie

HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence
Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Mohamed Fall Oumeir Beye,
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Sidi Moustapha Ould Bellali

Secrétaire de Rédaction

Abderrahmane Ould Cheikh

Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou

Tel : +(222) 47 00 00 55

had.mac@gmail.com

Cheikh Mamoudou Sy

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467

Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgsami@yahoo.fr



Tirage: Imprimerie AL MAZAYA



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

félicitations

A l'occasion de la célébration du 60ème anniversaire de la fête l'indépendance Nationale, le Directeur Général de la **Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)** et l'ensemble de son personnel présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de succès à Son Excellence, Monsieur **Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani** ainsi qu'au peuple mauritanien.

Editorial

Sur la voie d'un récit national plus inclusif

Voilà 60 ans déjà que notre pays a recouvré son indépendance nationale dont nous fêtons aujourd'hui l'anniversaire à l'unisson.

C'est là un événement fédérateur et une date repère qui comptent pour beaucoup dans la vie de tous les Mauritaniens. En dépit des vicissitudes qui ont jalonné le parcours de notre Nation, des espoirs parfois déçus, des ambitions portées jamais réalisées et des dérives qui ont secoué notre être collectif et affecté notre capital moral et politique, nous avons parcouru du chemin et réalisé bien d'acquis.

Mais de tous ces acquis, le plus important demeurera le nouveau tournant qui imprime désormais le fonctionnement quotidien de notre système politique bâti sur le socle solide d'un consensus rassembleur et d'un nouveau modèle de gouvernance qui façonnent profondément l'agenda et l'action publics.

On raconterait cela comme on raconterait un récit. En réalité, il s'agit bien d'un projet mûrement réfléchi jusqu'à l'éclosion un certain 1er août 2019.

Avec l'investiture solennelle du nouveau Président de la République, il a fallu «travailler» la «Mauritanie de toutes les ruptures» pour recréer les liens solides et recoudre les lésardes.

Au déficit de confiance entre gouvernants et gouvernés, aux logiques clientélistes, au désaccord abyssal entre les acteurs de l'arène politique, à l'âpreté des conflits et des affrontements, à la culture partisane de la controverse et du rejet, aux rigidités des rapports avec l'autre, notre pays a fait le choix délibéré d'apaiser sa vie politique pour revitaliser le cercle vertueux de la cohésion nationale et du développement social.

A l'exclusion de l'autre, à l'exil des compétences, aux frictions stériles, à l'exacerbation des contradictions, choix a été fait d'instaurer une culture de dialogue, de concertation et d'échange pour reconstruire le consensus national et ouvrir de nouveaux horizons dans une approche pluraliste basée sur la tolérance et l'acceptation de l'autre, et qui fait de la place à tous les fils du pays.

En desserrant l'étau sur les activistes politiques, en permettant aux exilés de rentrer au pays, en instaurant la concertation comme outil normatif de la vie politique, possibilité a été donnée à tous les partenaires politiques et sociaux de s'exprimer, de donner leurs avis et suggestions pour participer pleinement au débat citoyen et tisser un récit national plus inclusif.

De même, en respectant et promouvant la culture, les langues et les traditions de toutes nos communautés, en valorisant leur patrimoine et leur héritage et en intégrant leurs identités plurielles, nous avons su raffermir les liens de l'unité nationale. Sont aujourd'hui réunis tous les ingrédients de notre unité nationale et ceux d'une capacité réelle d'intégration que fondent le sens d'appartenance à une même communauté, le

partage du même idéal, l'adhésion à un même destin et le port de la même grande ambition pour notre pays.

Plus que jamais nous sommes actuellement sur une toute nouvelle trajectoire qui refondera notre mémoire sociale, donnera du sens à l'action de nos institutions et nous préparera à un grand dessein.

Nous avons, certes, densifié les infrastructures, érigé des édifices, initié des projets, lancé des programmes, lutté contre la pauvreté et contenu la déferlante pandémie du coronavirus, mais de tous les projets que nous avons réalisés et de toutes les actions que nous avons conduites, notre victoire la plus précieuse restera indéniablement notre foi retrouvée en une Mauritanie unitaire et égalitaire et notre capacité à exorciser les démons de la discorde et à renouer avec l'impératif sacré de l'unité nationale, préalable à tout projet durable d'une véritable intégration sociale et politique vers un avenir bien construit et intelligemment pensé.

Malgré la pandémie de la COVID19, malgré les écueils, les aléas et les difficultés multiples, le projet décliné dans «Mes Engagements» a éclo pour se traduire par une révolution dans les symboles de la République, traduisant mieux son Histoire et ses ancrages, annonçant une renaissance heureuse. La gouvernance nouvelle a commencé par l'apaisement général. Pour se poursuivre ensuite par le respect de la séparation des pouvoirs dont la constitution d'une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur la gestion du pays n'est qu'une des nombreuses manifestations. Parmi les grandes refondations à venir, citons en premier lieu la réhabilitation de la devise de la République Islamique de Mauritanie : Honneur-Fraternité-Justice.

- Cultiver les valeurs à même de restaurer la dignité de l'homme mauritanien. Recouvrer ainsi cette notion d'Honneur qui fait la fierté des habitants de cet espace et qui leur impose l'attachement à la Terre des Hommes.

- La coexistence suppose un sens de la Fraternité qui se nourrit sur la volonté de partage et de l'équité.

- Le sens de la citoyenneté vit de l'Etat de droit qui s'exprime à travers le respect des institutions, des lois et règlements édictés pour permettre à chacun de jouir de ses droits sans empiéter sur ceux des autres. L'amélioration de la justice sociale garantit l'apaisement des relations individuelles et rassure sur la cohésion collective. La force des lois et règlements impose leur respect à tous (et à chacun).

Le récit de la Mauritanie nous apprend que cette terre a une vocation naturelle d'être un terreau pluriel de convergences et d'échanges. C'est sa force première. La Mauritanie plurielle a toujours gagné les grands rendez-vous de l'Histoire : Ghana, Almoravides, Almamiyats et Emirats... pour donner, le 28 novembre 1960, la République Islamique de Mauritanie.

AMI

Le président de la République salue le climat social qui prévaut au sein de la SNIM et encourage les acteurs à persévérer sur la voie du développement de l'entreprise



Le président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani inaugure les nouvelles installations de traitement du minerai à TO14, aux côtés du ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines, M. Abdessalam Ould Mohamed Saleh et de l'Administrateur Directeur Général de la SNIM, M. El Moctar Ould Djay.

«Comme j'ai eu à le dire ici à Zouerate, et je le répète, la SNIM appartient à tous les citoyens Mauritaniens. La SNIM intéresse tous les Mauritaniens grâce à son rôle socioéconomique.

Cependant, les habitants de cette wilaya se sentent légitimement plus intéressés par la SNIM parce que ce sont eux qui subissent les impacts de ses activités.

Certes, il s'agit d'une société nationale mais c'est d'abord celle de ceux qui habitent ici, ceux qui y travaillent, ceux qui la font marcher et ceux qui se sacrifient pour qu'elle continue à exister. Par conséquent les retombées de la SNIM doivent d'abord se ressentir ici et puis ailleurs partout dans le pays.

Nous devons tous renforcer ce sentiment d'union sacrée autour de la SNIM, les travailleurs et la direction de l'entreprise doivent surtout travailler dans ce sens. L'Etat doit aussi apporter son soutien pour l'enracinement du partenariat entre la direction et les travailleurs.

La concertation et le partenariat sont des attitudes positives qui permettent la compréhension mutuelle entre les partenaires. Grâce à la concertation, les deux parties ont compris que leurs intérêts ne sont pas nécessairement contradictoires.

L'entreprise ne devrait jamais accaparer tous les bénéfices sans rien concéder aux travailleurs qui en obtenant des avantages auront le sentiment que l'entreprise est leur entreprise et travailleront plus pour réaliser davantage de bénéfices car ils se rendent compte que plus il y a de bénéfices, plus ils en reçoivent leur part.

Je vous félicite pour ce climat de confiance et de compréhension mutuelle que votre direction et les délégués du personnel ont bien compris et accepté. Grâce à ce climat apaisé, les tensions entre les deux parties peuvent être gérées sans l'arbitrage de l'Etat. »

Extrait de l'intervention du président de la République, Son excellence M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani (Rencontre avec les cadres de la wilaya du Tiris Zemour, Zouerate, le 2 novembre 2020)



Programme du Président de la République... Des engagements, des réalisations et des recommandations

■ Par Moustapha Ould Dahi, ancien ambassadeur



Il y a un an et demi, le peuple mauritanien élitait le Président Mohamed Ould Cheikh Ghazouani sur la base d'un programme présidentiel quinquennal «aout 2019 - aout 2024» portant le nom de «Tahoudaty» (Mes engagements), comportant un ensemble d'engagements couvrant toutes les doléances urgentes et les préoccupations politiques, activistes, économiques et sociales du peuple mauritanien...

Il convient de mettre à contribution la commémoration du soixantième anniversaire de la fête de l'indépendance nationale pour rappeler les jalons des promesses susmentionnées et mettre en exergue les principaux acquis réalisés au premier quart du parcours, (16 mois sur 60), en vue de faire connaître et de valoriser les engagements qui ont été accomplis et d'attirer l'attention sur les dysfonctionnements qui doivent être corrigés.

Cet article se concentrera sur une évaluation globale de ce qui a été réalisé dans les domaines politique, économique, social et des droits de l'homme.

Au plan politique et sur la base d'un diagnostic unanime de la prévalence de la polarisation sans cause et la rupture handicapante avec ces dernières années, le Président de la République s'est engagé à apaiser la scène politique et à la normaliser à travers l'ancrage de relations régies par les institutions, le respect des lois et l'interaction avec chacun des pôles de la scène politique, tant de la majorité que de l'opposition comme partenaires et non comme des adversaires.

Conformément à cet engagement, des pas ont été franchis au cours du premier quart du mandat dont nous citons à titre non exhaustif:

- La reprise et la régularité des réunions prévues par la Constitution, tous les trois mois, entre le Président de la République et le chef de file de l'Opposition démocratique et la jouissance de ce dernier de son statut protocolaire approprié au cours de toutes les manifestations à caractère national;

- La rencontre accordée par le Président de la République à tous les candidats aux dernières élections présidentielles et la concertation engagée avec eux ; ce qui est un fait sans précédent dans l'histoire politique moderne du pays;

- Le règlement de toutes les injustices à caractère politique et le retour au pays des politiciens, hommes des médias, hommes d'affaires et célébrités littéraires et artistiques qui ont été chassés de leurs maisons pour des raisons politiques ou à la suite de mauvaises humeurs;

- La création d'un cadre de concertation et de coordination entre la plupart des partis de la Majorité et de l'Opposition représentés au Parlement, qui discute les nouveautés de la scène nationale et favorise les possibilités de consensus autour d'eux et des règles de divergence, si elles n'avaient jamais prévalu ;

- Prise de contact avec les groupes ayant des objectifs politiques et revendiquant l'autorisation de partis et l'examen des solutions appropriées aux obstacles qui empêchent ces groupes de rejoindre le «secteur politique formel».

En dépit de cet acquis palpable concernant l'engagement relatif à la pacification de la scène politique, qui s'était accentué au point d'emmener certains observateurs nationaux, régionaux et internationaux à s'inter-

roger sur les lignes et les limites de distinction entre la majorité et l'opposition, des mesures pratiques doivent être prises au cours du second quart du mandat, afin de fixer et de renforcer l'actif réalisé dans ce domaine dont la nomination de partisans de l'opposition des hautes fonctions à caractère technique et la tenue d'une position claire sur les «limites, les règles et échéances» du dialogue demandé par certaines forces d'opposition et davantage d'ouverture sur les groupes sans affiliation politique », selon les règles de l'intérêt suprême du pays et des rapports de rigueur juridique.

Au plan économique, le Président de la République s'est engagé à ancrer une veille économique basée sur la diversification de la base de l'économie en se concentrant sur les secteurs dans lesquels le pays a des avantages compétitifs, à savoir l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation minière traditionnelle et semi-industrielle. Son Excellence a promis également d'augmenter le taux de croissance au cours de son mandat de 66%, pour passer de 5% en 2019 à 8% en 2024.

La pandémie du Covid a impacté tous les plans économiques et les prévisions relatives à l'augmentation des taux de croissance dans tous les pays du monde. La Mauritanie n'a évidemment pas fait exception à cette règle, mais la mise en place par le gouvernement du plan de réponse multisectoriel au COVID-19 et le Fonds national de financement des mesures de lutte contre le coronavirus ou le plan de relance économique élargi appelé « Ewlewiyyati » sont des mécanismes qui ont contribué à atténuer les conséquences de la pandémie.

L'une des surprises heureuses de la pandémie du Covid est incontestablement celle d'avoir confirmé la pertinence et la prudence des orientations tracées par le programme présidentiel relatif à la concentration sur les quatre secteurs: agriculture, élevage, pêche et exploitation minière traditionnelle, avec lesquels le pays peut, en fonction des avantages compétitifs, gagner le pari en peu de temps pour réaliser la sécurité alimentaire et créer des opportunités d'emploi.

Et dans un domaine lié à la bonne gouvernance, il convient de rappeler l'un des engagements les plus marquants du Président de la République, qui est celui de lutter contre la corruption et d'instaurer une gouvernance de fonctionnement propre.

A ce propos, de nombreuses mesures rassurantes sur la tenue de cet engagement sont perceptibles dont la publication des rapports de la Cour des comptes, leur communication au public, l'accompagnement positif de l'Autorité de l'Exécutif des processus parlementaire et judiciaire pour mener des enquêtes sur des suspicions et des preuves de corruption et le fait de s'assurer, à plusieurs reprises, par le Président de la République en personne, qu'il n'y a pas de place ou de protection pour la corruption et les corrompus.

Malgré un bilan positif dans le domaine économique et la lutte contre la corruption, l'opinion publique s'attend, dans le domaine du développement, à une mise à jour des stratégies suivies dans les quatre secteurs afin de parvenir à plus de lisibilité d'objectifs majeurs, ambitieux, rassurants et mobilisateurs pour l'opinion publique, et à une détermination dans le travail pour

les atteindre avant la fin du quinquennat.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, l'opinion publique souhaite accélérer le processus judiciaire dans les dossiers transmis par la commission d'enquête parlementaire, et elle demande également que les

«personnages notoires aux précédents managériaux connus» soient neutralisés de la scène administrative. Sur le plan des droits de l'homme et de la société, lutter contre l'injustice et réformer les défauts et les déséquilibres de la justice sociale ont été à la tête des préoccupations et des engagements du Président de la République qu'il considérait comme « la préoccupation républicaine No.1 ». Au cours du premier trimestre de son mandat, de nombreuses mesures ont été prises pour tenir rapidement cet engagement, notamment :

- L'établissement d'une délégation générale pour lutter contre les injustices « Taazour » à laquelle ont été alloués des budgets et des fonds importants.

- Des directives ont été données à tous les secteurs ministériels (notamment l'éducation, la santé, l'emploi ...) pour donner la priorité à tout ce qui touche à la lutte contre les injustices et effacer les différences entre segments, régions et générations. ..

Malgré les nombreuses démarches et initiatives symboliques, morales et matérielles qui ont été prises dans le domaine de la lutte contre l'injustice et la réduction des différences, l'exacerbation du phénomène, son enracinement et les risques croissants de celui-ci obligent les pouvoirs publics à accroître l'accélération et le financement des politiques menées dans ce domaine. Un segment important de l'opinion publique considère que le moment est venu pour des initiatives audacieuses et non conventionnelles de la part des fauqs, des spécialistes de la science juridique, des politiciens et des militants de la société civile pour combler le fossé des droits sociaux et humains et immuniser le pays et la société contre les «turbulences du choc des droits humains» qui ont affecté de nombreuses sociétés.

En résumé, l'évaluation de la mise en œuvre du programme présidentiel au cours du premier trimestre de son mandat indique que des étapes importantes ont été franchies, que des efforts ont été déployés et que des objectifs intermédiaires ont été atteints malgré l'urgence sanitaire (Covid 19), les contraintes politiques locales et l'évolution de la sécurité régionale, bien que des déséquilibres connus aient été constatés et des erreurs détectées (Et quel parcours est exempt de fautes?). Ce qu'il faut faire, c'est que le deuxième trimestre du mandat soit l'occasion de corriger les déséquilibres et les erreurs et d'agir à une cadence plus rapide. Et considérer, pour ce faire, que «ce qui reste du mandat, ne représente que des minutes et des secondes» sur la voie du respect des obligations, l'établissement des priorités et une rupture complète avec les errements du passé.

Traduit de l'arabe par Mohamed Salem Ould Maouloud



Le président de l'Assemblée Nationale:

Une véritable séparation des pouvoirs et un respect de la fonction législative sont les vrais garants d'une stabilité au sommet de l'Etat

Le président de l'Assemblée Nationale, M. Cheikh Ould Baya, a expliqué qu'une véritable séparation des pouvoirs et un respect de la fonction législative sont les vrais garants d'une stabilité au sommet de l'Etat et un équilibre réel de l'exercice du pouvoir. Il a aussi considéré, dans une interview exclusive avec le magazine Horizons, que la diffusion des plénières non plus seulement dans notre langue officielle mais également dans les langues nationales Poular, Soninke et Wolof a largement contribué à éclairer la lanterne d'un large public sur le déroulement et le contenu des débats dans l'hémicycle. Voici cette interview dans son intégralité.

Horizons : Le pays est passé dernièrement d'un système bicaméral à celui d'une chambre unique. Ce changement a-t-il impacté la capacité du parlement à jouer pleinement son rôle en tant que législateur ? La suppression du Sénat n'a-t-elle pas fait sauter des verrous précieux qui veillaient à la pertinence des textes ?

Cheikh Ould Baya : Je crois que les deux rôles constitutionnellement assignés à un parlement, en l'occurrence la législation et le contrôle, sont aujourd'hui pleinement joués par le pouvoir législatif dans sa forme monocamérale. Certes, les huit mois de Session au lieu de quatre auparavant, sont plus contraignants pour les Députés, par contre cette présence relativement consolidée de la vie parlementaire ne peut qu'améliorer sensiblement la qualité du débat et rehausser non niveau en faveur d'un ancrage réel d'une démocratie pluraliste.

Cela dit et Indépendamment de toute polémique autour de la suppression du Sénat, il est certain que ce dernier jouait un rôle important. Mais deux chambres avec la même majorité c'est un peu lourd pour quatre millions d'habitants.

Par rapport aux verrous, une véritable séparation des pouvoirs et un respect de la fonction législative sont les vrais garants d'une stabilité au sommet de l'Etat et un équilibre réel de l'exercice du pouvoir.

Horizons : Une commission parlementaire a interrogé récemment d'anciennes hautes personnalités de l'exécutif. Quelle appréciation portez-vous sur cette démarche, la première dans l'histoire du pays ? N'incarne-t-elle pas parfaitement le principe de séparation des pouvoirs ?

Cheikh Ould Baya : Une Commission d'Enquête Parlementaire est l'expression éloquent de l'activité d'un des rôles primordiaux d'un pouvoir législatif, à savoir le contrôle de l'exécutif.



Même si c'est une première chez nous, elle est loin d'être la seule à incarner la séparation des Pouvoirs. Les questions orales et écrites adressées aux Ministres, la liberté d'expression dans l'hémicycle, la qualité des débats, sans oublier la chaîne parlementaire, incarnent aussi ce principe de séparation des pouvoirs.

Horizons : Parmi les innovations que vous avez apportées, l'entrée des langues nationales dans les séances parlementaires. Pourquoi une telle mesure ? Et a-t-elle été bénéfique pour la qualité des débats et l'accessibilité de ceux-ci au grand public ?

Cheikh Ould Baya : Je crois que cette mesure ne peut qu'être louable et bénéfique pour tout le monde, dans la mesure où elle permet une large diffusion du débat parlementaire et le rendre accessible à tous les mauritaniens.

Aujourd'hui et pour la première fois, les plénières sont diffusées non plus seulement dans notre langue officielle mais également dans les langues nationales Poular, Soninke et Wolof ; ce qui a lar-

gement contribué à éclairer la lanterne d'un large public sur le déroulement et le contenu des débats dans l'hémicycle. Une traduction des langues nationales de et vers l'arabe est assurée dans nos plénières. Ceci permet à tous de s'exprimer dans la langue nationale de leur choix.

Horizons : Le citoyen lambda a constaté une harmonie inhabituelle entre les différents groupes parlementaires lors des discussions des projets de loi. Ce manque de polarisation n'a-t-il pas entaché l'attractivité de l'hémicycle ?

Cheikh Ould Baya : Vous n'êtes pas sans savoir que les débats parlementaires sont le reflet réel de la scène politique et traduisent littéralement les positions des uns et des autres par rapport aux questions abordées. Cela dit, notre hémicycle est aujourd'hui relativement attractif par la qualité des interventions, l'importance des questions débattues et la présence notoire d'un débat contradictoire permanent.

Horizons : Si l'on fait le bilan des deux ans de la législature, quelle appréciation en faites-vous ?

Cheikh Ould Baya : L'appréciation objective doit être demandée à un observateur autre que le président de l'Assemblée nationale. Vous savez, ici, c'est la marmite politique par définition. Personnellement et bien que j'y sois, je crois que des mesures importantes ont été prises dans le fonctionnement de la législature et sont à même d'accompagner toute volonté réelle de changement. Mes collègues honorables députés jouent aujourd'hui pleinement leurs rôles d'élus du peuple. Le cadre a connu des améliorations positives et qui seront sensiblement renforcées quand nous serons dans le nouveau siège en construction. La liberté d'expression est respectée et régie par un règlement intérieur récemment adopté et qui sera périodiquement revu et amélioré.

La chaîne parlementaire, avec ses différents dé-membrements numériques et plateformes des réseaux sociaux, participe également à une large diffusion et une meilleure visibilité du travail parlementaire.

Les secteurs productifs recèlent d'importants gisements d'emplois, d'investissement et de création de richesses, dicit le ministre des Affaires économiques

Le ministre des Affaires économiques et de la Promotion des secteurs productifs, M. Ousmane Mamoudou Kane, a considéré que le Programme Prioritaire Elargi du Président (ProPEP), annoncé à la Nation le 2 septembre dernier, représente « un véritable défi s'il en est ». « Mais je suis confiant qu'il sera relevé », a-t-il souligné dans une interview exclusive avec le magazine Horizons.

Ce programme qui doit s'exécuter sur une durée maximale de 30

mois est bâti autour de six axes, à savoir le développement d'infrastructures de soutien à la croissance, l'amélioration de l'offre sociale et le soutien à la demande, la valorisation du potentiel des secteurs productifs et l'accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, l'appui au secteur privé (formel et informel), la création d'emplois verts et la gouvernance, a expliqué le ministre dans l'interview dont voici l'intégralité :

Horizons : La nomenclature de votre département comprend désormais la promotion des secteurs productifs ; quelle est la signification de cette innovation ?

Ousmane Mamoudou Kane : Tout ministère en charge des affaires économiques est, naturellement, en charge aussi de la promotion des secteurs productifs. Le fait, cette fois-ci, de mettre cet élément en exergue dans l'intitulé du département doit être compris comme un message et un choix stratégique de la part de SEM le Président de la République. Il s'agit de souligner l'importance qu'il accorde à ces secteurs (agriculture, élevage, industries, pêche) comme sources de croissance et d'emplois. Il s'agit, plus précisément, d'une instruction très claire en vue de donner une autre dimension et un autre visage aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ce sont-là des secteurs qui recèlent d'importants gisements d'emplois pour notre jeunesse et de vastes opportunités d'investissement et de création de richesses pour nos entreprises et pour le secteur privé international. L'état dans lequel ils se trouvent actuellement est loin d'être satisfaisant. Il est en deçà des potentialités du pays, de ce que d'autres pays ont réussi, et de l'ambition que le Président de la République a pour ces secteurs. La nomenclature choisie est une invitation à mettre en valeur ce potentiel et à en faire l'une des priorités de l'action du département. Nous avons l'honneur d'avoir la charge de matérialiser cette ambition.

Horizons : Le Président de la République a annoncé récemment un programme de décollage économique après la difficile période consécutive à l'apparition de la COVID-19 ; quels sont les grands axes de ce programme ?

Ousmane Mamoudou Kane : Avant même l'avènement de cette pandémie, le Président de la République avait lancé un programme important de dynamisation de l'économie et de solidarité avec les plus démunis d'entre nous. La pandémie a aggravé la situation économique et sociale du pays. Le Programme Prioritaire Elargi du Président (ProPEP) est une extension du premier programme pour prendre en compte la nouvelle situation. Le Président de la République l'a annoncé à la Nation le 2 septembre 2020. Il est bâti autour de six axes : le développement d'infrastructures de soutien à la croissance, l'amélioration de l'offre sociale et le soutien à la demande, la valorisation du potentiel des secteurs productifs et l'accélération de l'atteinte



de l'autosuffisance alimentaire, l'appui au secteur privé (formel et informel), la création d'emplois verts et la gouvernance. Je pense que le Gouvernement, à la suite de l'annonce du Président de la République et du Discours de Politique Générale du Premier Ministre, a suffisamment communiqué sur son contenu. La priorité est maintenant de travailler à sa bonne mise en œuvre.

Horizons : Où en est-on avec sa mise en œuvre ?

Ousmane Mamoudou Kane : Il s'agit d'un programme qui doit s'exécuter sur une durée maximale de 30 mois. Depuis son adoption, les différents départements ministériels qui sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre des composantes qui relèvent de leur responsabilité, se sont organisés pour faire face à ce défi : dans le respect des procédures établies, avec la transparence requise, exécuter cet ambitieux programme, dans les délais fixés. Véritable défi s'il en est, mais je suis confiant qu'il sera relevé. Ici et là, des dossiers d'appel d'offres sont éla-

borés ou déjà lancés, des travaux ont commencé, des expertises sont mobilisées, etc. 2021 devrait être une année très active à ce sujet.

Horizons : Soixante ans après l'indépendance, quelle évaluation faites-vous de l'économie du pays ?

Ousmane Mamoudou Kane : Peu de mauritaniens se souviennent de l'état dans lequel le pays se trouvait à son accession à l'indépendance, en 1960. Seulement 5% d'entre nous avions plus de 5 ans à cette époque. Il faut saluer la très grande œuvre de nos anciens. Cette œuvre est tout simplement remarquable. En termes de réponse aux besoins sociaux de base des populations (éducation et santé), d'infrastructures économiques (routes, ports, centrales électriques, adduction d'eau potable), de diversification de l'économie nationale, de maîtrise des finances publiques, de développement d'emplois de qualité, le pays a connu des progrès fantastiques. Le cadre et les conditions de vie ont énormément changé, au bénéfice des mauritaniens.



Mais le niveau des ambitions aussi a changé. Nous nous rendons compte que nous pouvons faire mieux ; que nous sommes, à certains moments de notre histoire récente, passés à côté de bonnes opportunités, que le pays a laissé se détériorer des outils essentiels à son développement : un enseignement de qualité, une certaine éthique face aux biens publics, une saine ouverture au secteur privé. L'une des conséquences de cette situation est la faiblesse du volume des investissements directs étrangers que le pays a jusque-là pu drainer, en dehors de celui qui est allé au secteur des industries extractives. Les entreprises privées mauritaniennes se sont essentiellement organisées autour de l'accès à la commande publique : fournitures, travaux et prestation de services à l'Etat et aux établissements publics. Les secteurs productifs auxquels j'ai fait mention plus haut, de même que l'activité manufacturière ont, par rapport à leur potentiel, très insuffisamment bénéficié de l'investissement privé, fut-il national. Les tentatives du public de suppléer à cela ne pouvaient qu'échouer.

Horizons : Comment prenez vous en compte, dans la refondation de l'économie nationale, la reconsidération par les institutions de Bretton Woods de leurs programmes d'ajustements jugés inefficaces ?

Ousmane Mamoudou Kane : Je sais qu'il est de bon ton de mettre toutes nos difficultés économiques et sociales sur le compte des Institutions de Bretton

Woods. Ici et ailleurs, ces institutions, qui sont très loin d'être exemptes de tout reproche, deviennent les boucs émissaires faciles face à l'échec de certaines politiques économiques suivies. Je veux que nous ayons aussi le courage d'assumer notre part de responsabilité. Il est bon de rappeler que ces institutions n'interviennent dans un pays qu'à la demande des autorités de celui-ci.

Quant à l'avenir de l'économie nationale, il est essentiel de savoir que le contenu des réformes à venir sera défini et assumé par les autorités mauritaniennes. Il se trouve que nous sommes actionnaires de ces institutions, et de bien d'autres. Au besoin, nous sollicitons, sur la base des choix que notre pays aura faits, les conseils et les appuis financiers de nos partenaires. Parce qu'ils en ont les moyens et que telle est leur mission. Ils viendraient nous accompagner dans la mise en œuvre de nos choix, avec l'hypothèse que nous aurons été en mesure d'expliquer, et de les convaincre sur la cohérence de ceux-ci. Je conviens cependant avec vous que ces Institutions se sont faites, dans le passé, une réputation d'insensibilité aux conséquences sociales des réformes qu'elles appuyaient. J'ai des raisons de croire que ce passé est définitivement révolu. En tous les cas, la nécessité des filets sociaux et la solidarité avec les plus démunis sont au cœur de la politique de SEM le Président de la République. Ces préoccupations seront donc largement présentes dans toute réforme à venir.

Horizons : Quelles perspectives économiques devant la Mauritanie à la lumière des nombreuses ressources et matières premières dont elle regorge ?

Ousmane Mamoudou Kane : Grâce à Dieu, notre pays est doté de ressources nombreuses et variées. C'est une chance dont nous profitons depuis les premières années de notre indépendance. Les activités de la Miferna (reprises par la SNIM depuis 1974) ont joué un rôle substantiel dans la consolidation de notre indépendance politique. D'autres exploitations minières sont venues enrichir le tissu industriel du pays. Nous espérons rentrer dans une nouvelle ère avec l'exploitation du gaz de GTA et, je l'espère, de celui de Bir'Allah et de bien d'autres. Ce sont des perspectives qui nous remplissent d'espoir.

Je dois cependant ajouter que le développement de ces ressources ne répondra aux besoins profonds des mauritaniens que si l'entrée dans cette nouvelle ère s'accompagne d'une acceptation commune des exigences d'une bonne gouvernance économique et politique. L'expérience nous le montre tous les jours, l'abondance des revenus provenant des industries extractives ne conduit pas nécessairement au développement économique et social. Tout ceci serait encore insuffisant si le pays échouait à produire ses besoins alimentaires, à donner de la valeur à son important cheptel, à faire de notre richesse halieutique une source de croissance et d'emplois. Nous revenons ainsi au sens de votre première question.



TOYOTA

CMDA S.A

Distributeur Officiel de Toyota en Mauritanie



CMDA S.A

Adresse ses sincères félicitations et ses meilleurs vœux
à la population et aux dirigeants Mauritaniens, à l'occasion du 60ème
anniversaire de la glorieuse journée de l'Indépendance Nationale



La Gamme de Vehicules TOYOTA

NOS AGENCES

CONTACT

Tel : +222 45 25 47 30
Mail : ccmda@cfao.com

CONTACT

Tel : +222 48 18 80 80
Mail : ccmda@cfao.com

CONTACT

Tel : +222 48 55 00 82
Mail : ccmda@cfao.com

L'esprit de service, un engagement au quotidien

Implanté à Nouakchott, Nouadhibou et Zouerate la CMDA assure à ses clients un haut niveau de réactivité et de disponibilité.

Doté d'installations modernes et spacieuses, d'équipements à la pointe de la technologie, CMDA propose une offre complète de services avant, pendant et après la vente, pour répondre à tous les besoins de ses clients.



Congrès d'Aleg en 1958 ... En vue de l'Etat mauritanien unifié

Par Sid'Ahmed Ould Emir, journaliste et chercheur mauritanien



La région du Brakna est demeurée à travers les temps un berceau de vie harmonieuse entre les composantes de la société mauritanienne, un espace de communication entre ses peuples et un champ de coopération entre ses ethnies.

Il est quasiment impossible de trouver un groupe africain dans la vallée au sud qui n'a pas un passé commun, une liaison harmonieuse et un soutien constant avec un groupe arabe au nord.

L'alliance de l'Emir de la région du Fouta Touro Mami Abdel Kader avec l'Emir du Brakna Mohamed Ould Mactar Ould Ghricchi, l'enrôlement des bataillons du Fouta dans l'armée Barkenni dans sa guerre avec le Trarza, y compris le meurtre du prince terrouzi Ely El Kory en 1200 AH / 1786 JC sur le site d'Ingrin, dans la zone de Ker-ane dans le Walo dans la zone du Trarza sont des preuves historiques qui corroborent cette réalité.

En effet, l'entraide entre les composantes est le ciment de la région du Brakna, et la communion entre les différentes ethnies est sa devise.

Pour cela, il n'était pas surprenant que cette région accueille en 1958 l'historique Congrès d'Aleg, dont la préparation et l'invitation a y assister avaient commencé en janvier de la même année.

Le Congrès d'Aleg consacre la création de l'Etat mauritanien moderne sur la base de l'unité incarnée par la cohésion entre les composantes et la synergie entre les partenaires, dans une atmosphère confrontée à des défis majeurs et des obstacles énormes.

Le choix de la ville d'Aleg pour polariser cinq mille Mauritanien déterminés à jeter les bases de leur Etat naissant dans un contexte régional défavorable et un cadre international inapproprié n'était pas le fruit du hasard.

Le choix, cette année-là, de la région du Brakna et de la ville d'Aleg en particulier était judicieux.

Les habitants d'Aleg ont commencé aussitôt, à la fin du mois de Ramadan 1377 AH, à se préparer à accueillir les délégations mauritaniennes. Une seule semaine a séparé la fin du Ramadan, cette année-là, et le début de l'arrivée des congressistes. C'est comme s'il était écrit, que la ville d'Aleg et ses habitants, voire les populations de la région du Brakna, devaient vivre au cours de ce mois l'air des fêtes religieuses et nationales.

M. Maarouf Ould Cheikh Abdallahi était le premier à accepter l'accueil par la ville d'Aleg de cet événement, également approuvé par le comité de préparation du Congrès.

Bien plus, l'ensemble tribal Ideydba a pris en charge tous les frais relatifs à l'accueil et à l'hospitalité, s'acquittant avec brio de cette responsabilité, répartie entre ses composantes. La tribu a préparé les conditions matérielles et organisationnelles du séjour des hôtes qui, initialement, ne devaient pas dépasser sept cents invités.

Mais tout le monde a été surpris par l'arrivée de plus de cinq mille invités venus de tous les coins de la Mauritanie et même du Sahara occidental.

Malgré le grand nombre de visiteurs et d'invités, l'organisation et l'hospitalité ont été couronnées de succès.

Et comme le dit Yahya Ould Abdi dans ses mémoires, il était prévu l'arrivée à Aleg depuis la région du Trarza de trois cents délégués seulement alors que finalement ils étaient un millier.

Ce rendez-vous historique a été d'ailleurs immortalisé par le poète et historien émérite Mactar Ould Hamidoune qui figurait parmi les participants au Congrès à travers un poème fort élogieux s'inspirant des contraintes d'organisation. Une astuce a consisté à placer les invités sous des tentes dressées sous une forme circulaire semblable à la lettre arabe «Qaf», de sorte à assurer une vue d'ensemble unique.

Bien entendu, il est connu que la lettre «Qaf» symbolise la marque de propriété de la tribu Ideydba.

Entre le vendredi 2 et le lundi 5 mai 1958, la ville d'Aleg était donc au rendez-vous avec l'histoire, avec la tenue du célèbre Congrès, considéré comme étant le point de départ de la création du nouvel Etat mauritanien.

La gestation de l'Etat mauritanien à la fin des années cinquante du siècle dernier était pénible, échappant de justesse à un accouchement par césarienne ou à l'enterrement dans son berceau du projet d'Etat en cours de formation.

La scène politique mauritanienne était marquée à cette période par un pluralisme discordant. Il n'y avait pas de partis alliés mais plutôt de partenaires rivaux. La situation régionale au sud n'était pas rassurante comme elle n'était pas non plus satisfaisante au nord. L'Union sénégal-malienne (Fédération du Mali) émergente voulait accaparer la rive mauritanienne et ses habitants alors que le royaume du Maroc revendiquait l'annexion de la Mauritanie, la considérant comme une partie intégrante de ses territoires. La guerre de libération contre le colon français était à son paroxysme en Algérie et la Guinée Conakry émergeait en votant «non» le 28 septembre 1958 au référendum instituant une «communauté» franco-africaine, proposée par le général de Gaulle.

La France s'est retirée de la Guinée sans toutefois laisser derrière elle, par punition et rancune, la moindre infrastructure, abandonnant le pays face aux défis énormes de construction de l'Etat.

La relation de la Mauritanie avec la France, ce pays colonial qui a commencé manifestement à prendre ses distances par rapport à ses colonies et qui planifiait la mise en place d'une stratégie de dépendance d'un nouveau genre, n'était pas une relation à laquelle il faut faire confiance.

Le Congrès d'Aleg est intervenu dans ce contexte

précipité et dans cette atmosphère agitée pour affronter une épreuve difficile, un défi énorme et des obstacles infranchissables et puissants, pour apporter des réponses difficiles à de nombreuses questions épineuses.

La Mauritanie à la fin des années 50: le paysage politique fragmenté

On peut appeler 1958 l'année de la grande transformation politique en Mauritanie, mais une transformation toutefois accompagnée et entretenue par une atmosphère bousculée par les projets multiples et les développements politiques contradictoires. Jusqu'à cette date, le mauritanien lambda ne connaissait pas le domaine de la politique et de la gouvernance, mais uniquement le régime des émirs bâti sur le tribalisme ou l'administration coloniale française restée éloignée des préoccupations du peuple et de ses intérêts. L'Etat moderne, sa logique, son organisation et sa construction sont des sujets éloignés des perceptions et expériences des populations de ce désert chinguitois.

Il y avait au moins trois projets politiques: certaines élites politiques, en particulier la majorité des chefs tribaux et les principaux fonctionnaires de l'administration coloniale voient la nécessité de rester dans le cadre de l'administration française. Il y avait, en face de cela, au sein des élites, notamment celles aux orientations nationalistes arabes émergentes, ceux qui trouvent dans l'adhésion au Maroc une nécessité, appelant à consacrer les liens magrébins et à se réfugier derrière la dimension arabe afin de préserver l'identité de la majorité de la population.

Une troisième partie de l'élite politique du pays privilégie de s'orienter vers le sud vers les pays de l'Afrique de l'Ouest et la fusion dans les regroupements régionaux et les partis africains, d'autant plus que la Mauritanie a des racines africaines profondes et des relations avec ses voisins du Sénégal et du Mali consacrées par la géographie et renforcées par l'histoire.

Ce sont ces projets politiques, les plus importants à la fin des années cinquante du siècle dernier, qui définiront le devenir de la Mauritanie et dessineront son identité et qui étaient partagés par les élites politiques mauritaniennes à cette époque ou, plutôt, divisaient ces élites.

La carte des partis politiques à cette date était un mélange d'orientations opposées et de projets politiques conflictuels.

Le parti de l'Union Progressiste de Mauritanie (UPM), créé en 1947 dans la ville de Rosso et proche de l'administration française, était l'un des principaux acteurs de l'action partisane.

Parmi les membres de son premier bureau exécutif, on dénombre, entre autres, son président Sid'el Moktar Ould Yahya N'Diaye, Ahmed Ould Dah, Amadou Diadi Samba Diop, Ahmed Salem Ould Haiba, Sall Cléodor, Mohamed Abdallahi Ould Hacen, Youssouf Koita, Mohamed Ould Maouloud Ould Daddah et Bouna Moctar. Le parti avait octroyé sa présidence d'honneur au général de Gaulle, en affirmation à son activisme sous la houlette française.

L'Union progressiste jouissait du soutien de la plupart des Chefs tribaux et notables de la société traditionnelle. C'est donc pour cette raison qu'on la retrouve, dans le cadre de ses préparatifs pour livrer le premier combat politique de son histoire et lors des consultations de juin 1951 pour le choix du député qui représentera la Mauritanie au Parlement français, organiser une importante réunion dans la ville de Kiffa à laquelle avaient assisté un certain nombre de personnalités, notamment des émirs et chefs de tribus mauritaniennes, tels que l'émir Abderrahmane Ould Soueid'Ahmed, l'émir Ahmed Ould Dah, l'émir Mohamed Vall Ould Oumeir, Baba Ould Ghouth, Mohamed Radhi Ould Mohamed Mahmoud et Dié Ould Mohamed Mahmoud. Moktar Ould Daddah est également venu de la France pour participer à cet événement décisif. C'est Sid'el Moktar Ould Yahya N'Diaye qui a été désigné président du parti.

La vision politique de l'Union progressiste repose de façon générale sur l'attachement à la transition graduelle vers l'indépendance et la non ouverture de fronts de tension avec le voisinage africain ou avec l'administration française, en plus de sa sensibilité à l'égard des revendications du Maroc sur la Mauritanie. Une politique qui semble bien lui réussir pour pousser le spectre politique opposé au parti à prendre en considération sa vision et à fusionner avec lui dans son adoption.

Quant au deuxième parti acteur, il s'agit d'Al-Wiam (parti de l'Entente Mauritanienne), fondé aussi dans la ville de Rosso en 1950 sous la direction du politicien et député Ahmedou Ould Horma Ould Babane en compagnie d'une élite de jeunes leaders issus de différentes directions et ethnies mauritaniennes.

Le Parti Al Wiam était un pair et un adversaire de l'Union Progressiste Mauritanienne. Le député Ahmedou Ould Horma avait par ailleurs, à la fin des années cinquante du siècle dernier, un charisme particulier sur la scène politique mauritanienne, renforcé par son ambition énergique et son audace agissante qui l'ont mis souvent en confrontation avec les chefs de tribus et les symboles de la société traditionnelle lesquels percevaient dans la présence imposante de l'homme une menace à leurs intérêts, se constituant en une barrière infranchissable devant lui dans le Parti de l'Union Progressiste. L'administration française a continué par ailleurs à voir Ould Horma avec beaucoup de méfiance et de crainte, d'autant plus qu'il était l'un des plus engagés dans la revendication de l'indépendance totale et de la rupture avec la France.

Il y a aussi un troisième acteur, en l'occurrence



l'Association de la Jeunesse Mauritanienne, fondée, elle aussi, dans la ville de Rosso en 1955. Elle était présidée par Yacoub Ould Aboumedienne et avait comme vice-président et secrétaire général, respectivement Koné Ali Berri et Ahmed Baba Ould Ahmed Miské. La plupart des fondateurs et membres de l'Association étaient des jeunes qui ont quitté l'Union progressiste, lui reprochant son indulgence vis-à-vis de l'administration française. L'Association avait déclaré d'emblée qu'elle n'était pas un parti politique mais une organisation à vocation culturelle, ce qui a été très vite contredit en présentant son candidat, Mohamed Ould Cheikh Ould Jiddou, aux élections de 1956.

Le lexique du discours de l'Association était à cette date progressiste, puisque celle-ci a proposé l'idée de la lutte contre le colonialisme, de l'accélération du départ de la France, de l'émancipation des femmes et de se débarrasser de l'esclavage, reflétant ainsi une tendance progressiste précoce dans la carte des partis mauritaniens.

Il existe par ailleurs un quatrième acteur, non moins important que ses prédécesseurs, à savoir le Bloc Démocratique du Gorgol (BDG), créé en 1957 sous la direction de Mamadou Samba Boly Ba. Cette formation comptait sur le projet de la Fédération du Mali et ses membres, qui sont des fils de la vallée et n'étaient pas insensibles à la tendance magrébine et arabe de leurs frères mauritaniens non issus des régions du Fleuve; avec ce que cela signifie comme marginalisation et atteinte à leur identité africaine. Ce sont donc là les formations politiques les plus importantes invitées à participer au Congrès

d'Aleg, en plus des chefs traditionnels et des sensibilités tribales qui ont répondu tous à l'invitation. L'objectif du Congrès était d'unifier ces quatre formations ; une doléance difficile en raison de l'appréhension de certaines et de l'intimidation d'autres ainsi que de la disparité des projets et de la multiplicité des visions.

Le contexte régional ... Et les calculs précis

Premièrement: la position marocaine sur la Mauritanie

Alors que les formations politiques mauritaniennes, en particulier les partis de l'Union Progressiste et Al Wiam, parvenaient au début de janvier 1958 à créer un comité chargé de coordonner leur unité, deux membres du parti Al Wiam, le représentant au sein dudit comité conjoint, ont décidé de quitter la Mauritanie pour se rendre au Maroc. Il s'agit des ministres Dr Mohamed Moctar Ould Bah et Dey Ould Sidi Baba, rejoignant le dirigeant Ahmedou Ould Horma, l'émir Mohamed Vall Ould Oumeir et son cousin Cheikh Ahmedou Ould Sidi, ainsi que des jeunes membres déjà partis pour Rabat dont Mohamed Ahmed Ould Taghi, Melanine Ould Nour et autres, renforçant ainsi la position du Maroc envers la Mauritanie.

Le départ de cette élite vers le Maroc a eu un profond impact sur la scène politique mauritanienne, mettant fin ou reportant au moins à une date ultérieure l'idée d'unification des partis,



dont on n'a plus parlé avant 1958, avec l'idée d'organiser le Congrès d'Aleg chargé de missions dont principalement l'unité du front intérieur mauritanien.

Quiconque lit le discours inaugural de ce Congrès de Moktar Ould Daddah remarquera que 50% de son allocution était consacrée à répondre à la proposition marocaine de l'époque, ce qui illustre la présence prépondérante de cette question dans le Congrès, dans ses sessions et ses débats.

Deuxièmement: la Fédération malienne et la menace de la présence mauritanienne

La même peur suscitée par les ambitions marocaines en Mauritanie à la fin des années 50 du siècle dernier était également perceptible vis-à-vis des visées sénégalaises et maliennes en Mauritanie. L'élite politique, en particulier au sein du Parti de l'Union Progressiste, s'est constamment penchée vers la coordination politique, financière et économique avec les pays d'Afrique de l'Ouest, la renforçant considérablement depuis l'annonce du Royaume du Maroc de sa position sur la Mauritanie. Mais cette coordination est restée éloignée de l'unité et même plus, puisque la figure la plus en vue de l'Union Progressiste, en l'occurrence Mokhtar Ould Daddah, a incessamment proposé avec insistance son idée selon laquelle la Mauritanie devrait rester un trait d'union entre le Nord arabe et le Sud Africain, ce qui signifie la vocation de la Mauritanie de lien entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest, tout en préservant son entité et son identité propre.

Ainsi, l'intouchabilité de la Mauritanie et sa présence dans ce contexte pour cette élite politique veulent dire jouer son rôle de pont grâce à sa situation géographique, ses traditions et sa double ethnicité. En effet, en fusionnant de manière unitaire avec l'un de ces deux pôles, cela signifierait l'élimination de son identité.

Troisièmement: l'organisation commune des régions sahariennes et le projet français

Autant la création de l'État mauritanien à la fin des années 50 du siècle dernier a fait l'objet de tiraillements de la part des voisins du nord et du sud, autant l'idée de la France de créer ce qui est connu sous le nom d'« Organisation commune des régions sahariennes » a constitué une forte menace qui a failli faire avorter le projet de l'État mauritanien. La France, soucieuse d'assiéger la révolution algérienne qui a éclaté le 1er novembre 1954, a créé « l'Organisation commune des régions sahariennes » après l'avoir soumise à l'Assemblée nationale et au Sénat français. À première vue, cette organisation avait manifestement des mobiles à caractère économique, puisque la France cherche à mettre la main sur l'énergie découverte dans le sud de l'Algérie (gaz et pétrole), en plus des nombreux gisements dans le Niger, le Tchad, le Mali et la Mauritanie ; des Etats que la France souhaitait faire intégrer à ce

projet saharien.

Au fait, la Mauritanie, bien que faible à l'époque et subordonnée à la France, a émis des réserves quant à son adhésion à l'Organisation commune des régions sahariennes. La position du député de la Mauritanie à l'Assemblée nationale française, Sid'el Moktar Ould Yahya N'Diaye, était claire à cet égard, l'exprimant plus d'une fois et déclarant parfois que la population peu nombreuse de la Mauritanie (près de 600 mille habitants) et la fragilité de sa situation économique, rendent, entre autres, son adhésion à cette organisation saharienne nuisible et inutile et considérant qu'il suffit qu'elle coordonne avec elle les questions économiques sans en faire partie. En revanche, le souhait ardent de la France était de pousser la Mauritanie à entrer dans cette Organisation. Un vœu pieux resté vain selon aussi bien les procès-verbaux des débats de l'Assemblée nationale que ceux du Sénat français, dont nous avons consulté certains.

La Maison du Congrès à Aleg : Un patrimoine historico-culturel national

La Maison du Congrès, tel est le nom communément connu pour la maison qui avait accueilli, le 2 Mai 1958, les assises du célèbre Congrès d'Aleg qui fut, de l'avis de tous, le point de départ de la fondation de l'Etat mauritanien. Sise dans le quartier « Liberté », l'un des plus anciens de la ville, cette maison garde toujours aujourd'hui son style architectural ancien, sans changement aucun : chambres modestes, murs de banco, portes et fenêtres sous forme d'arc dans leur partie supérieure... Même l'électricité n'y a pas été installée en dépit de sa disponibilité dans la ville depuis des dizaines d'années.

Le Congrès d'Aleg avait regroupé des représentants de tout le spectre politique et tribal (chefs de partis politiques, élus, chefs de tribus, notables etc...) issus des différentes composantes ethniques du peuple mauritanien, et ce autour du même objectif : l'indépendance pleine et entière de la Mauritanie. Et c'est consciente de l'importance de la conservation de cette étape de l'histoire du pays dans la mémoire nationale, et eu égard aux circonstances politiques actuelles favorables, que « l'Association Essaada pour les travaux de bienfaisance », détentrice de la Maison du Congrès, cherche à ce que cette dernière devienne officiellement une partie intégrante du patrimoine historico-culturel de la Mauritanie. Cette démarche au sujet de laquelle ladite association a écrit aux hautes autorités du pays vise à poursuivre la concrétisation de cette étape de l'histoire nationale qui a permis au peuple, grâce à son unité et son union, de disposer, lui-même, de son destin.





Moktar Ould Daddah explique dans ses mémoires comment l'administration française à l'époque utilisait tous les moyens avec la Mauritanie, y compris la carotte et le bâton. D'un côté, les responsables français avaient, en effet, l'habitude de dire aux Mauritaniens que l'adhésion à cette organisation renforcerait la sympathie du gouvernement français à leur égard, ce dont la Mauritanie a fortement besoin, compte-tenu des aides que la France lui accorde dans tous les domaines. En rejoignant cette organisation commune, la Mauritanie obtiendra directement d'énormes investissements dont elle a cruellement besoin, avancent-ils.

De l'autre côté, le gouverneur français de la Mauritanie, Albert Mouragues, a souvent dit à Sid'el Moktar Ould Yahya N'Diaye et à Moktar Ould Daddah ainsi qu'à d'autres que l'unique moyen qui permettra à la Mauritanie d'échapper aux revendications marocaines est d'adhérer à l'Organisation commune des régions sahariennes.

Si la Mauritanie continue de refuser cette adhésion, la France la laissera face au Maroc ; ce qui signifie, selon les Français, qu'il n'y a pas d'autre choix devant elle que d'intégrer ladite organisation.

Le moins que l'on puisse dire sur cette situation régionale caractérisée par la délicatesse et l'empressement, la multiplicité et la dissemblance des projets, est qu'elle constitue un contexte non propice à la création de l'État mauritanien. Ni les voisins ne le veulent, ni la France ne le veut de manière appropriée, œuvrant plutôt à le façonner suivant ses intérêts vitaux dans le sud de l'Algérie et le Grand Sahara.

Le Congrès d'Aleg et la question de l'unité

L'existence de ce contexte intérieurement bousculé et caractérisé extérieurement par le nombre

élevé des calculs régionaux aurait constitué, peut-être, une aubaine pour les congressistes, puisque tous devaient être conscients du danger et tenter de l'éviter, ce qui ne pourrait se réaliser qu'en unifiant le front intérieur. C'est pour ces raisons, que la ville d'Aleg a été le berceau des toutes premières formulations du projet appelant à la formation de l'État mauritanien indépendant unifié. Un Congrès qui a consacré l'unification du front intérieur à travers la déclaration, en présence de toutes les figures politiques de l'époque, et la fusion de toutes les formations politiques existantes en une seule structure politique.

Le Congrès a donné naissance à l'unité des partis de l'Union Progressiste Mauritanienne et de l'Entente Mauritanienne et, après, au Bloc Démocratique du Gorgol dans un nouveau parti, en l'occurrence le Parti du Rassemblement Mauritanien (PRM). L'Association de la jeunesse mauritanienne quant à elle n'était pas favorable à l'unité, avant d'être exposée en 1958 à une implosion en deux courants dont l'un sera le noyau du futur parti Ennahda.

Le Congrès d'Aleg, comme le dit le chercheur Dr Sidi Amar Ould Cheikhna, est un congrès fondateur de l'entité mauritanienne, qui a dessiné les traits généraux de la personnalité nationale et déterminé les orientations stratégiques fondamentales, évidemment en fonction des données temporelles et spatiales de l'époque.

Les décisions et les résolutions du Congrès ont traduit également les préoccupations des congressistes et trouvé des issues à des questions pressantes qui avaient besoin d'être tranchées.

Les décisions les plus importantes du Congrès sont :
- Fusion des formations politiques existantes en un parti unifié : le «Parti du Rassemblement Mauritanien» ;

- Défendre l'unité du territoire national mauritanien contre toutes les menaces, quelle qu'en soit la source ;

- Maintien de la Mauritanie comme partie de l'Afrique de l'Ouest Francophone (A.O.F) avec une totale indépendance interne et la volonté d'accéder à l'indépendance nationale ;

- Avoir de bonnes relations avec le Parti du Regroupement Africain (PRA) et le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) dans le but de réaliser une action intégrée avec ces deux formations conflictuelles, afin que la Mauritanie ne se rallie à aucune d'entre elles sans l'autre,

- Se réserver de créer un gouvernement suprême ou un parlement supérieur à Dakar,

- Rejet de l'adhésion politique ou administrative à «l'organisation commune des régions sahariennes», avec la possibilité de conclure des accords économiques avec elle, à condition que ces accords soient négociés en toute liberté.

Ceci en plus de recommandations se rapportant à des aspects techniques internes tels que l'austérité, les impôts, le service militaire et la généralisation de la langue arabe.

Le Congrès avait lancé un appel spécial à la France, lui demandant de mettre fin à la guerre d'Algérie.

Les résolutions du Congrès d'Aleg, qui comptaient parmi elles la position rejetant l'adhésion de la Mauritanie à l'Organisation commune des régions sahariennes, étaient embarrassantes, voire irritantes pour le Gouverneur français Albert Mouragues, lequel, non avisé, avait annoncé à l'avance à ses chefs à Paris que le Congrès d'Aleg ne débouchera sur aucune surprise.

Des prévisions qui avaient été contredites par le contenu des décisions du Congrès, perçues par le Gouverneur français comme étant «des germes d'un nationalisme arabe dangereux pour l'avenir de l'influence de la France, non seulement en Mauritanie, mais également dans toute l'A.O.F».

C'est dire que le Congrès d'Aleg était une étape importante dans le développement politique mauritanien, jetant les fondements de l'État mauritanien dans un contexte de fragmentation interne, de brouillage régional et de mainmise de la France sur la plupart des ficelles pour renforcer son emprise sur ses colonies en marche vers l'indépendance. Le Congrès d'Aleg a consacré également la combinaison politique qui a donné naissance au leadership de Moktar Ould Daddah et à sa personnalité pivot au niveau national, aussi bien sur le plan partisan que gouvernemental et, avec le recul, dans le sens inverse, de l'influence politique de Sidi El Moktar Ould Yahya N'Diaye.

En fait, les grands défis auxquels le Congrès d'Aleg a été confronté et liés à la création de l'État mauritanien, étaient pressants.

Les congressistes ont réussi à démanteler certains et à déplacer d'autres.

Le succès méritoire certain et incontesté qu'ils ont pu réaliser est d'avoir fait de l'unité nationale un prélude à tout projet d'État.

Traduit de l'arabe par Mohamed Ould Mohamed Lemine

Un modèle du patriotisme de Moktar Ould Daddah

Le patriotisme débordant du président feu Moktar Ould Daddah, père de la Nation et fondateur de l'État mauritanien, son abnégation au service de sa patrie et de son peuple et les sacrifices énormes qu'il a consentis pour eux sont unanimement reconnus par tous. Parmi les illustrations les plus éloquentes, on peut citer une attitude rare si ce n'est unique du genre et qui a été quasiment passée sous silence en dépit de son importance pour l'histoire. Cette attitude a été rapportée par l'ancien ministre et ambassadeur Mohamed El Moktar Marouf Ould Cheikh Abdellahi – qu'Allah prolonge sa vie, l'un des plus proches compagnons de Moktar dans la fondation de l'État et celui qui a supervisé l'organisation du Congrès d'Aleg, point de départ du processus d'indépendance nationale, dans sa propre maison qui demeure intacte pour témoigner de cette ère déterminante de l'histoire de l'État mauritanien. En effet, M. Marouf a affirmé avoir été témoin oculaire, en juillet 1957 à Paris, du rejet par le président Moktar de la plus haute distinction officielle en France, en l'occurrence « la Légion d'Honneur », et ce parce qu'il était déterminé à obtenir, avant cela, le transfert de la capitale de Saint Louis du Sénégal (Ndar) vers Nouakchott en Mauritanie. Car souligne M. Marouf, le père de la Nation était parfaitement conscient qu'un tel transfert représentera un pas décisif sur la voie de l'indépendance nationale.



Témoignage

Depuis les débuts de la naissance de l'Etat: Le Congrès d'Aleg, mai 1958

Par Yahya Ould Abdi

En réponse à l'initiative de l'Agence Mauritanienne d'Information de célébrer le Congrès fondateur d'Aleg, en commémorant le 60e anniversaire de la fête de l'indépendance nationale du glorieux 28 novembre et en valorisant tous les efforts visant à consolider l'unité nationale sacrée, je ne peux m'empêcher de faire ce témoignage sur l'atmosphère exceptionnelle qui avait prévalu à cet événement historique par excellence, avec la réunion organisée, pour la première fois dans l'histoire contemporaine du pays, de représentants de toutes les composantes de ce peuple fier et riche par sa diversité ethnique et culturelle.

Ce Congrès était - vérité soit dite- le point de départ de l'unité mauritanienne et le premier épisode de sa réunification. Je dois rendre hommage ici au grand enthousiasme, à la clairvoyance et à la sagesse de feu Moktar Ould Daddah, pour avoir appelé avec insistance à la tenue de cet événement et son déroulement dans cette atmosphère traditionnelle, à la fois authentique et confortable.

En reconnaissance à son apport, il y a lieu de souligner ici qu'il a adopté cette voie consensuelle chaque fois que le besoin se faisait sentir pour surmonter certaines crises circonstancielles et pour assouplir la gravité des tiraillements, appelant au dialogue et à s'attacher à l'atmosphère de réconciliation, de cohésion et de solidarité à tous les niveaux, comme il l'a fait lors de la table ronde du 25 décembre 1961 à Nouakchott.

L'arène politique mauritanienne s'est limitée, au cours de la première occasion (le Congrès d'Aleg) aux deux partis Al Wiam de l'opposition et l'Union Progressiste au pouvoir, en plus de l'Association de la Jeunesse Mauritanienne, qui avait décidé de boycotter le Congrès d'Aleg malgré le fait que certains de ses membres, dont j'ai l'honneur de faire partie, ont contribué à l'encadrement de ses délégations, comme ils ont contribué, derrière les coulisses, à la cristallisation des orientations nationales autour des principaux points de l'agenda des activités.

Et contrairement à ce qui était attendu, les deux partis sont parvenus à un accord complet et ont fusionné en une seule formation, à savoir le Parti du Rassemblement Mauritanien (RPM).

Les partis étaient par contre au nombre de 4 à l'occasion de la table ronde, à savoir :

- * Le Parti du Rassemblement Mauritanien,
- * Le parti Nahda,
- * L'Union Nationale Mauritanienne,
- * Et l'Union Socialiste des Musulmans de Mauritanie.

Il a été convenu de fusionner ces quatre partis pour former le Parti du Peuple Mauritanien (PPM).

Pour revenir au Congrès d'Aleg, je trouve que le



Parti Al Wiam et ses leaders présents n'ont pas eu droit à la reconnaissance qu'ils méritent pour leur dévouement à l'avènement de ce départ historique en ignorant les positions de leur historique direction, qui s'est réfugiée au Maroc et qui appelait à l'adhésion au Royaume marocain.

En tout cas, ils méritent, à mon point de vue, nos éloges et notre admiration comme les avait mérités le président Moktar Ould Daddah et ses compagnons, et je cite particulièrement, parmi les leaders d'Al Wiam présents, le dirigeant Mohamed Vall Ould Benani, qui était à leur tête.

Il convient de souligner ici que l'une des missions dont j'ai été chargée par l'Association de la Jeunesse Mauritanienne était d'orienter, autant que possible, les représentants du Brakna, et plus précisément d'œuvrer afin que la réponse relative à l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) soit «Non!» J'ai tenté donc d'assister à la session des délibérations organisées nuitamment et à ciel ouvert par la délégation du Brakna, mais je n'ai pas pu rejoindre les Chefs traditionnels qui étaient assis sur des chaises au milieu du grand rassemblement.

Trois d'entre eux, les plus jeunes, étaient assis sur le tapis et écrivaient la réponse, lisaient la question à l'adresse de tout le monde et dialoguent avec leurs aînés, jusqu'à l'émergence d'une réponse commune, que le plus âgé, Cheikh Ahmed Ebi El Maali, dictait aux trois jeunes qui l'écrivaient.

J'ai attendu hors du groupe jusqu'à moment où j'ai entendu la réponse à la question relative à l'Orga-

nisation Commune des Régions Sahariennes, qui se présente comme suit: «la réponse du Brakna à cette question est celle faite par le Trarza!» J'ai crié disant qu'il ne fallait pas donner cette réponse ! Un Monsieur âgé s'est levé de toute la foule et appelé le nom «Lebbat» à plusieurs reprises, jusqu'à ce que ce dernier se manifeste, et lui a dit: «ce jeune, l'un de nous à Aleg, crie jugeant cette réponse inappropriée.»

Lebbat répondit: «Frayez-lui un passage pour se joindre à nous!» Lebbat Ould H'Meyada s'éleva de sa chaise pour m'accueillir, disant:

- Qui êtes-vous?
- Je suis l'un de vos jeunes. Je m'appelle Yahya Ould Abdi. Il commençait à plaisanter avec moi,
- C'est vous Ehel Lerayvatt (coiffure traditionnelle masculine) ?
- Oui.
- Savez-vous que vous devez nous obéir ?
- Oui, mais vous devez demander notre avis sur certaines questions urgentes, afin de vous les expliquer,
- Oui. Quel est ce problème?
- La France cherche à travers cette question à créer une grande colonie composée de la Mauritanie, du Mali, du Niger, du Tchad, etc ... et faire partie intégrante de la France comme l'est l'Algérie, de sorte que l'indépendance devienne impossible ; et nous, au sein de l'Association de la Jeunesse Mauritanienne, nous avons mis au devant de nos ambitions pour la Mauritanie qu'elle acquière son indépendance.



Il appela le nom de Cheikh Ebi Maali, le priant de me recevoir, ce qui fut fait. Ce dernier me salua avant que je ne lui présente les mêmes explications. Il lança alors sans hésiter à ses collègues:» Notre réponse est «Non» sur ce point! J'ai remercié Dieu et je me suis retiré ».

J'ai été énormément impressionné par cette interaction généreuse des Chefs traditionnels du Brakna, en particulier de la grande tempérance de leurs porte-paroles Lebatt Ould H'Meyada et Cheikh Ahmed Ebi Maali Ould Cheikh Ahmed Hadrami. Leur attitude que nous venons d'évoquer prouve, au même titre que leurs encouragements faits à la résistance de la jeunesse mauritanienne et leur aspiration à l'émancipation du joug du colonialisme, leur attachement profond à ce pays.

Je mets en exergue aussi la position de leurs collègues présents qui n'ont exprimé aucune objection à la réponse définitive «Non» à cette question.

Je me sens obligé de mentionner - un témoignage pour l'histoire, - les noms de certains de ces symboles qui ont fait preuve d'une sincérité sans égal, à savoir Ms: Mohamed Ould Ahmed Abd, Kane Mame N'Diack, Sidi Mohamed Ould Ahmedou, Sidi Mohamed Ould Oudaa, Mohamed Ould Ha-

madi, H'Meimed Ould Boubacar, Vall Ould Abdi, Jibril Bah, Moustapha Ould Cheikh Abdallahi, Abdallahi Ould Kebd, Mohamed Ould Mohamed Abdallahi, Sid'Amine Ould Haibelty, Abdallahi Ould Abdel Kader, Cheikh Ould Lemrabott et bien d'autres, la mémoire pouvant me faire défaut, pour me rappeler d'autres qui étaient forcément présents. Et je ne cache pas que j'ai été très surpris par cette noble position patriotique des Chefs traditionnels, d'apparence caractérisée par une relation de suivisme avec les colonialistes français. Il m'est apparu clairement, après un examen attentif, que ces Chefs avaient exprimé, avec mérite, un esprit patriotique présent chez la plupart de leurs semblables sur toute l'étendue du territoire national. C'est d'autant plus vrai que la preuve irréfutable de ce sursaut patriotique trouve toute son illustration dans cette affluence remarquable des mauritaniens aux urnes du référendum (de De Gaulle) pour voter «Non»! Même avant cela, nos campagnes de mobilisation anticolonialistes suscitaient une interaction et un soutien inédits de la part des personnalités traditionnelles et de façon générale de tout le peuple mauritanien. J'ai senti ce sens patriotique dans toutes les wilayas où j'ai eu l'honneur de servir, tels que l'Adrar, le Tagant, le Brakna, le Trarza, l'Inchiri et la région de Nouakchott ainsi que les

autres wilayas où j'ai été dépêché à plusieurs reprises pour des missions politiques!

C'est ce que j'ai gardé en mémoire du Congrès d'Aleg (étape principale de la marche nationale). C'était une époque de l'histoire de la nation dirigée par une génération de citoyens fidèles, qui avaient consentis d'énormes sacrifices pour le bien-être de cette nation.

Je pense que la nation a cruellement besoin aujourd'hui de ceux qui lui recherchent un consensus quasi-national sur les bases de la construction nationale et de la coexistence commune.

Je souhaite du fond du cœur et avec sincérité que les dirigeants du pays, les élites politiques et tous les citoyens intéressés par les questions publiques aillent à des Congrès inclusifs dans lesquelles les Mauritaniens - sans exception aucune - débattent le sort de leur pays, échangent les propositions et fassent les concessions dans l'intérêt général de la Patrie.

Que Dieu entoure notre pays de sa protection et de sa bénédiction, du bien-être et de la stabilité au sein de l'Islam et préserve sur la voie du Prophète PSL ses compagnons et ceux qui les ont suivis jusqu'au jour du Jugement.

**Traduit de l'arabe par Mohamed
Ould Mohamed Lemine**



Histoire politique de la Mauritanie

Mohamed Fall Oumeir Beye



L'histoire politique de la Mauritanie peut se résumer entre deux repères :

- 10 novembre 1946, première consultation électorale populaire dans le pays pour choisir un représentant dans l'Assemblée territoriale ;

- 19 novembre 2006, organisation des premières élections législatives et municipales libres et transparentes.

Entre les deux repères, une succession d'élections plus ou moins fortement manipulées pour permettre la légitimation d'un régime, la promotion d'une notabilité alliée du pouvoir du moment, et de coups d'Etat réussis ou avortés, de rendez-vous manqués avec le changement. Jamais avant 2006, l'élection n'a été l'occasion pour les forces politiques en concurrence de s'exprimer en toute équité. Jamais elle n'a été l'occasion pour elles de se mesurer et de partager le pouvoir en fonction de leurs poids électoraux réels. Jamais avant 2007, la dévolution du pouvoir n'a été pacifique. Jamais deux présidents n'ont volontairement passé le pouvoir l'un à l'autre...

Que s'est-il passé depuis 1946 dans ce pays où la

Cela signifie pour la Mauritanie le choix d'un député. Jusque-là, la colonie de Mauritanie occidentale, pour être rattachée au Sénégal, était représentée par Léopold Sédar Senghor pour les indigènes, et Lamine Gueye pour les citoyens.

Octobre 1946, devenue un territoire d'Outre-mer, la Mauritanie peut choisir son représentant à l'Assemblée nationale française.

C'est le candidat de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO, socialiste au pouvoir), Ahmedou Ould Horma Ould Babana qui est élu le 10 novembre 1946. Il est fortement soutenu par Senghor et Lamine Gueye contre le français Yvon Razac.

Collège électoral de 10.000 électeurs environ : salariés, alphabétisés en français, quelques détenteurs de fusils, de champs ou de palmeraies enregistrés, des syndicalistes et des éléments d'associations locales.

En 1947, le corps électoral est élargi aux alphabétisés en Arabe, et en 1951 aux chefs de familles et mères de deux enfants.

Le suffrage universel ne sera de mise qu'en 1956.

gagne 22 sièges, l'Entente 2.

1947, création de l'Union des originaires du Fleuve Sénégal, parti exclusivement constitué de négro-africains, annonçant l'inspiration ethnique du jeu politique. Mais cela ne prendra pas réellement.

1955, naissance de l'Association de la Jeunesse Mauritanienne (AJM).

1958, création de Nahda, parti franchement indépendantiste, suivi de l'Union de noirs de Mauritanie (UNM) en 1959.

1958, Congrès d'Aleg qui fait l'unanimité autour de la nécessité du consensus national en vue de renforcer le front intérieur. Processus qui va aboutir à la création d'abord du Parti du regroupement mauritanien (PRM) en 1960.

1961, le PRM provoque une table-ronde qui sonne la fin de la pluralité politique : naissance du Parti du peuple mauritanien (PPM) qui sera le Parti-Etat en 1964.

Les batailles politiques se font à travers le jeu électoral.

En mars 1957, élections des membres de l'Assemblée territoriale. L'UPM gagne et Moktar Ould Daddah y fait son entrée comme élu de Chinguetti en Adrar. Le 20 mai de la même année, il devient Vice-président du Conseil du Territoire présidé par le gouverneur général, Albert Jean Mouragues.

Le premier gouvernement est nommé. Il comporte huit ministres : Moktar Ould Daddah prend les portefeuilles de l'enseignement et de la jeunesse tout en étant Vice-président ; Ahmed Salem Ould Haiba comme ministre du commerce, industrie et mines ; Maurice Campagnet ministre des finances ; Amadou Diadié Samba Dioum ministre des travaux publics et transports ; Sid' Ahmed Lehbib Ould Hacen ministre de la fonction publique, du travail et des affaires sociales ; Dèye Ould Sidi Baba ministre du domaine, de l'urbanisme, de l'habitat et du tourisme ; Mohamed El Mokhtar Ould Bah ministre de la santé publique et de la population ; Jean Salette ministre de l'expansion économique et du plan.

Deux membres de ce gouvernement – Dèye Ould Sidi Baba et Mohamed El Mokhtar Ould Bah – rejoindront le Maroc pour appuyer ses revendications sur la Mauritanie. C'est dire la fragilité de ce qui est entrepris.

La création du PRM (fusion de l'UPM et d'une partie de l'Entente) en 1958 renforce les positions de Moktar Ould Daddah et Sid'El Mokhtar N'Diaye sur l'échiquier national. Ce qui prépare la victoire du «Oui» à la Communauté française, donc au maintien de la colonisation en septembre 1958.



politique est devenue l'activité la mieux partagée des citoyens? Quels parcours politiques ? Quels acteurs ? Quels projets ? Comment s'est construit l'espace politique national ?

Quelques repères pour ne pas rater le rendez-vous de la convergence nationale, ouvert par l'investiture du 1er août 2019 du Président élu Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Pour éclairer une partie de la réponse à la question : quelle refondation pour l'espace politique national?

Pour se rappeler

Après la deuxième guerre mondiale, la France lâche du lest dans les colonies en leur donnant l'occasion de choisir des représentants.

Moins de deux ans après la première élection, un parti voit le jour : l'Union progressiste mauritanienne (UPM) qui regroupe les Emirs du Trarza, du Tagant, de l'Adrar et toutes les grandes figures de l'espace notable traditionnel.

En 1950, création de l'Entente que préside Horma Ould Babana. Le jeu politique oppose désormais deux forces : l'une dont l'inspiration est progressiste parce que revendiquant le réformisme, l'autre traditionaliste voire conformiste.

1951 élections opposant deux mauritaniens : Ahmedou Ould Horma, le député sortant, et Sid'El Mokhtar N'Diaye (Wul Yahya N'Diaye). «Zerg WulHorma u WulYahya N'Diaye».

1952, création de l'Assemblée territoriale : L'UPM

La première Constitution mauritanienne qui consacre un régime de type parlementaire, est élaborée en 1959. Ould Daddah accède au poste de Premier ministre et Sid'ElMokhtar N'Diaye président de l'Assemblée nationale. La veille de l'accession du pays à l'indépendance, la scène politique est au summum de l'effervescence. Les grandes figures de la Nahda partent au Maroc appuyer les revendications sur le pays. Même Ahmedou Ould Horma, premier élu de cet espace, y va. Tous ne croient pas à la viabilité du pays. Certains sont mus par des ambitions personnelles : voyant que la Mauritanie indépendante sera celle de Mokhtar Ould Daddah dont ils récuser la légitimité.

A l'intérieur, cette contestation s'exprime autour d'une sourde bipolarité du pouvoir entre une aile dirigée par Ould Daddah et une autre qui pousse Ould Yahya N'Diaye, président de l'Assemblée, au-devant de l'exercice réel du pouvoir.

Sur le plan international, la Mauritanie reste à imposer. A la célébration du 28 novembre 1960, seuls quelques pays dont la France, le Sénégal, la Tunisie, partagent la joie des Mauritaniens. La plupart des pays de la région s'alignent sur les positions marocaines et réfutent donc cette indépendance.



La marche du Parti-Etat



En août 1961, Mokhtar Ould Daddah est élu Président de la nouvelle République. Le 26 du même mois, c'est «le coup de Néma», une attaque d'une garnison qui avait fait plusieurs morts. Ses commanditaires avaient voulu en faire la flamme de la résistance armée contre les nouveaux maîtres du pays, principalement les indépendantistes. Même si l'enquête n'a jamais établi de liens avérés avec les activistes pro-marocains, elle restera dans la conscience collective comme étant une opération téléguidée par les mauritaniens se trouvant à l'étranger.

Ces coups répétés, mais aussi la forte propagande menée à partir de l'extérieur, vont pousser l'ensemble des acteurs politiques à accepter de faire bloc. Ould Daddah invite au renforcement du front intérieur face aux menaces.

«Consensus national», «Front intérieur», «union

sacrée»... des mots qui amènent à la fusion des principaux partis (PRM, AJM, Nahda, ce qui reste de l'Entente et des partis négro-africains) pour donner le Parti du peuple mauritanien (PPM). Il devient institutionnel en 1964, et va donc dominer la vie du pays jusqu'en juillet 1978.

La fin du multipartisme ne signifie pas pour autant la fin des agitations politiques. Les différentes expressions trouvent leurs voies. Tantôt à travers les syndicats – le nationalisme arabe à travers le syndicat des enseignants arabes -, tantôt à travers des mouvements plus ou moins structurés et populaires.

Dès les premières années de l'indépendance, le syndicat des enseignants arabes exige l'arabisation du système éducatif et de l'administration, et fait de l'affirmation de l'identité arabe du pays un cheval de bataille.

Devant les pressions conjuguées des uns et des autres, le pouvoir engage l'arabisation du système éducatif. C'est ce qui déclenche les événements de février 1966 opposants élèves arabes et ceux négro-africains. Des morts dans ces affrontements ethniques. Les présumés manipulateurs des deux camps se retrouvent en prison. Ils ont le temps de discuter, de débattre. C'est le point de départ du mouvement national démocratique qui bénéficiera

plus tard le mouvement des Kadihines (travailleurs, prolétaires) - tourne autour de l'égalité, du refus de «l'exploitation de l'homme par l'homme», du discours religieux «rétrograde», de l'identité et de la question nationale, de l'économie et de la reprise en main des richesses, de l'autonomie de décision.



Mokhtar Ould Daddah entame ses réformes jugées progressistes par la plupart des leaders du mouvement. Révision des accords de défense avec la France, ce qui renforce l'indépendance politique du pays (1972) ; création d'une monnaie nationale, l'ouguiya premier outil de souveraineté (juin 1973) ; nationalisation des richesses du pays, de la MIFERMA qui devient la SNIM (société nationale industrielle et minière), des mines de cuivre d'Akjoujt (MILCUMA devenant Société des mines de Mauritanie, SOMIMA) ; réforme du système éducatif en 1973, réforme visant à arabiser en vue de consacrer l'identité arabe du pays.

Ce sont là les trois axes de la politique des réformes engagées par Ould Daddah : indépendance poli-



du reflux du nationalisme faisant suite à la défaite de 1967, et à la grande influence de Mai 1968 en France. Ce mouvement va, dans un premier temps, regrouper toutes les grandes figures de la politique opposante ou réformatrice de l'époque – communistes, nationalistes de gauche comme les Baathistes...

Les revendications tournent autour de la libération du joug «néocolonial» français. Mouvement progressiste gauchisant, il mobilise dans la jeunesse et se présente comme une véritable révolution visant à renverser les ordres iniques de l'heure. Contre le gouvernement jugé à «la solde de l'impérialisme», contre la société jugée inégalitaire et rétrograde. La propagande de ce mouvement – qui s'appellera

tique, indépendance économique et indépendance culturelle.

Reflux des mouvements de contestation qui permet au pouvoir de refaire l'unité politique du pays à son profit. Novembre 1975, le pays fête en grande pompe son quinzième anniversaire. Mais la guerre du Sahara est déjà là.

Pays à vocation pacifique, la Mauritanie ne supporte pas l'effort de guerre. Le front intérieur se fissure. Les mouvements politiques y voient la possibilité pour eux de renaître. Les nationalistes d'abord avec la résurgence d'un fort courant d'obédience baathiste, d'un autre d'obédience nassérienne, les Kadihines ensuite dont les héritiers créent le Mouvement national démocratique (MND). Ce sont ces mouvements qui vont justifier – provoquer pour certains – le coup d'Etat du 10 juillet 1978. La guerre s'arrête dans la mesure où personne ne meurt plus sur le front.

« Pour ma part, je ne dirai pas, et ne saurai dire, que tous ceux qui ont gouverné le pays ont totalement failli, car si tel était le cas, nous n'aurions pas eu une nation dotée de tous les attributs d'un Etat ».
(Extrait du discours de M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, le 1er Mars 2019).



Manipulés parfois par les hommes politiques, ou poussés par des relents putschistes propres à l'idéologie dont ils se réclament, les officiers mauritaniens entament une course effrénée pour l'accès au pouvoir.

Sans vision pour le pays, le mouvement de «restructuration nationale» (Comité militaire de restructuration nationale de 1978) ouvre un cycle de remise en cause des fondements même du pays.

Retour aux appellations traditionnelles des régions : Hodhs pour les 1ère et 2ème régions, Brakna pour la 5ème, Trarza pour la 6ème, Tagant pour la 9ème, Adrar pour la 7ème, Guidimakha pour la 10ème....

Déconstructions

Une succession de répressions contre les mouvements politiques clandestins. Tous les acteurs passent par les geôles et subissent le jaguar, une torture inventée par la police de l'époque. Cet autoritarisme primitif, parce que ne s'accompagnant d'aucune volonté de construction ou de (re)fonda-

tion, explique l'état d'esprit qui a accueilli le coup d'Etat du 12/12/1984 qui portera Moawiya Ould Taya au pouvoir.

Très vite Ould Taya se trouve confronté à la difficulté de l'exercice du pouvoir. N'ayant aucune aptitude particulière à l'assumer dans le sens de l'ouvrir, il se laisse prendre en otage par les politiques. Alliance avec telle mouvance contre telle autre. Répression de telle mouvance et promotion de l'autre. Un jeu qu'il réussit très bien. Il y ajoute la culture des particularismes tribaux, régionalistes et ethniques. Le pouvoir d'exception se nourrit de la



propagande autour du «péril ethnique». Les mouvements sectaires lui donnent raison. C'est d'abord «le Manifeste du négro-mauritanien opprimé» largement distribué dans les conférences internationales, qui justifie pour lui la première vague de répression à l'encontre des cadres négro-africains du

pays. C'est ensuite la tentative de putsch avorté de l'automne 1987 qui aura comme suite l'exécution de trois officiers comploteurs et qui ouvrira la voie vers une sainte alliance entre Ould Taya et le courant nationaliste arabe.

En 1988 cependant, le système sécuritaire révèle l'existence d'un complot fomenté par la branche mauritanienne du parti panarabe Baathiste. Les trois organisations – civile, militaire et de renseignement – sont démantelées. Les présumés comploteurs sont jugés en septembre.

En avril 1991, Ould Taya annonce la libéralisation de l'espace politique avec la promesse d'instaurer une démocratie réelle. Les choses se précipitent. Un Front démocratique uni pour le changement (FDUC) voit le jour.

Suite en Page 19

« Je m'engage, en âme et conscience, à mettre à profit en toute sincérité, sérieux et dévouement, tout ce dont ALLAH m'a comblé en terme d'éducation, de formation, d'expérience et de connaissance profonde des rouages de l'Etat, afin de traiter les dysfonctionnements et combler les insuffisances quels qu'ils soient, afin de réaliser notre ambition légitime de bâtir une société moderne, forte de ses valeurs islamiques et de ses traditions séculaires, garantissant à tout citoyen son droit à la liberté, l'égalité, le bien-être pour ne parler que des grands axes, laissant les détails au moment approprié... A cet effet, j'œuvrerai avec la volonté d'ALLAH à préserver l'intégrité territoriale, à consolider les acquis démocratiques et à renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale dans le cadre d'un Etat de droit fondé sur le principe de la citoyenneté, riche de sa diversité et réconcilié avec lui-même. Je m'attellerai à promouvoir une diplomatie active et agissante, respectueuse des fondamentaux et guidée par l'intérêt du pays, tirant sa force de notre glorieuse histoire de passerelle d'échanges et de point de rencontre entre les peuples de notre région. Au premier rang de mes préoccupations vient la multiplication des chances pour toutes les classes sociales qui composent notre cher peuple, qui connut à travers son histoire une injustice économique ou sociale. Nous trouverons – avec l'aide d'ALLAH – les mécanismes appropriés qui rendront tous nos compatriotes, sans exception, fiers d'appartenir à leur patrie, la Mauritanie. Je veillerai à renforcer l'essor économique dans le respect des équilibres macro-économiques, en accélérant la transition vers une

économie productive alliant, avec harmonie, les dimensions économiques et sociales de manière à impacter positivement et rapidement la création d'emplois pour les jeunes et les chômeurs. La réforme de notre système éducatif recevra une part importante de mon attention, dans le but d'améliorer ses performances et de lui fournir les moyens de se mettre en adéquation avec les besoins du développement, à l'aube des grands changements économiques et sociaux qui nous attendent. La jeunesse recevra l'attention et l'encadrement qu'elle mérite à travers la création des conditions favorables et des cadres appropriés à l'éclosion de son génie créateur lui permettant ainsi de contribuer efficacement à la construction nationale. De même, j'œuvrerai pour que les femmes puissent prendre la place qui leur revient dans la société afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle d'acteur actif dans le développement du pays. En tout état de cause, mon attention sera focalisée sur les voies et moyens susceptibles d'assurer le niveau le plus élevé possible de bien-être au citoyen, dont la sécurité et la quiétude seront mon souci permanent, je veillerai à ce qu'il bénéficie des richesses de son pays et je m'attacherai à ce que ses espoirs et aspirations se traduisent en effets concrets dans son vécu quotidien, sans discrimination aucune, si ce n'est pour favoriser les composantes précédemment citées ».

(Extraits du discours de M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, le 1er Mars 2019).



Ministère du Développement Rural

Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel

(PARIIS-MR)

Présentation Générale

1. Contexte et justification du projet.

Déclaration de Dakar. Les six États du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), réunis à Dakar le 31 Octobre 2013 lors de la Conférence de Haut Niveau sur l'irrigation au Sahel, ont convenu, dans une déclaration commune appelée la « Déclaration de Dakar », de combiner leurs efforts pour accroître le rythme et la qualité des investissements dans l'agriculture irriguée sur la base d'une approche participative et systémique de résolution des problèmes et de développement de solutions adaptées.

Initiative pour l'Irrigation au Sahel-2iS.

Suite à cette conférence, les six pays ont mis en place avec leurs partenaires techniques et financiers et les acteurs de l'agriculture irriguée, une Task Force pilotée par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), chargée d'instruire le programme régional « l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel-2iS ». 2iS est une approche plus globale de développement de l'irrigation au Sahel et visant à appuyer les six États dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés à Dakar

1. Réalisations en chiffres :

Composante A : Modernisation du Cadre Institutionnel et de Planification

* Signature de 15 conventions de partenariat :

Bénéficiaires : 9 Délégations Régionales /MDR, 1 SONADER, 1 Direction Aménagement Rural/MDR, 1 Direction des Politiques, de la coopération et du Suivi Evaluation/MDR, 1 Radio Mauritanie, 1 Cellule Foncière/MDR, 1 Centre National de Recherche Agronomique/MDR

* Création de 6 instances locales de gestion de l'eau au profit des Associations dont 25% des femmes

* Mise en place de 76 Associations d'usagers d'eau au profit de 480 Associations dont 65% des femmes

Composante B : Financement des Solutions d'Irrigation

Les résultats enregistrés Au niveau Irrigué sont marqués essentiellement par :

* Aménagement de 500 ha au Trarza et Brakna en petits périmètres villageois

Nombre : 21 bénéficiaires : 897 dont 25% des femmes

* Achèvement des travaux de 17 ha (Trarza et Brakna) de sites pilotes de solution d'irrigation

Nombre : 4 bénéficiaires : 1825 dont 85% des femmes

* Aménagement de 50 ha de solution VISA (Valorisation Irrigation Sécurité Alimentaire)

Nombre : 21 bénéficiaires : 1559 dont 85% des femmes

Au niveau pluvial :

* Réhabilitation de 320 ha de cuvettes de barrage

Nombre : 2 bénéficiaires: 413 dont 25% des femmes

* Réhabilitation de bassins versants à IZIF au Tagant (seuils en gambillions)

Nombre : 7 bénéficiaires : 352 dont 10 % des femmes

Composante C : Gestion des Connaissances et Coordination

* Création et mise en place de Plateformes de Gestion des Connaissances (PMA)

Nombre : 4, lieu : Trarza, Brakna, Tagant et Adrar dont 40 % des femmes

* Création et mise en place d'un Groupe de Partage de Connaissance National (GPCN)

Nombre : 1 lieu : Nouakchott dont 1 % des femmes

* Equipement de ces organes en matériel informatique et

bureautique, Nombre : 4

* Elaboration stratégie de communication, Nombre : 1

* Elaboration d'une stratégie, Nombre : 1

Doter le dispositif de collecte des smartphones, Nombre : 53



Suite de la Page 17

Il comprend les forces opposantes de l'époque : le Mouvement national démocratique (MND), le mouvement anti-esclavagiste El Horr, le mouvement négro-africain Alliance pour une Mauritanie nouvelle (AMN), le mouvement des démocrates indépendants (MDI) des jeunes libéraux, l'initiative du rassemblement démocratique (IRD) et le groupe des anciens de l'époque de Mokhtar Ould Dadah (Hadrami Ould Khattri, Mohamedhen Ould Babah...).

Le FDUC commet une première erreur en prônant le boycott du référendum sur la Constitution en juillet 91. Le pouvoir emprisonne les principales figures de l'organisation politique. Le processus est lancé sans eux. Le péché originel d'une opposition qui courra derrière les événements, se contentant toujours de réagir sans jamais prendre l'initiative. Le pays se dote d'une Constitution qui institue le multipartisme. Plusieurs partis voient le jour : le Rassemblement pour la démocratie et l'unité (RDU), le Parti républicain démocratique et social (PRDS) puis l'Union des forces démocratiques (UFD).

Le PRDS est le parti du président au pouvoir. Il est à l'image de sa conception de la politique : servitude, dévouement aveugle, compromissions, exclusions... L'UFD rassemble quant à lui tous les mouvements opposants et qui ont pour la plupart été au FDUC.

La course est lancée pour les élections présidentielles et législatives annoncées en janvier 1992 pour la présidentielle et mars pour les législatives. L'espoir de voir le pays réconcilié avec lui-même et surtout de le voir débarrassé de tous les relents autoritaristes, cet espoir renaît. De blocage en blocage, de surenchères en surenchères, de boycott en boycott, le pays fait du surplace s'il ne recule pas sur certains dossiers comme celui de la liberté d'expression avec la multiplication des censures et saisies de journaux. L'espoir de voir les choses évoluer part en fumée. Les emprisonnements se succèdent, le débauchage des militants de l'opposition, l'interdiction des partis politiques, la pratique massive de la fraude à l'occasion des élections, la culture du faux, la patrimonialisation de la gestion publique... Suivront les décisions incongrues de reconnaître Israël d'une part, d'autre part de sortir de la CEDEAO. Ces «extravagances» du régime cachent – mal – les échecs évidents dans le domaine économique et social. Mais aussi l'autoritarisme qui prend des allures de plus en plus alarmantes.

Retour des coups d'Etat

Dans la nuit du 7 au 8 juin 2003, les Nouakchotois se réveillent au bruit des chenilles et des tirs à l'arme lourde. Le ciel se couvre de lumières pro-

duites par les armes antiaériennes déployées depuis la présidence pour faire barrage à l'avion qui tournait autour de la ville au moment où les chars prenaient d'assaut la présidence. Parti de son propre dispositif de sécurité, le mouvement de rébellion armée révèle la fragilité du système mis en place 19 ans durant. L'absence de réaction de la rue et l'attentisme des acteurs politiques renseignent sur l'absence de convictions et de stratégies politiques



claires. N'empêche que le mouvement laisse des traces. Les langues se délient, le pouvoir se durcit au lieu de s'ouvrir. Il choisit le tout sécuritaire pour répondre à la crise politique. Il s'installe dans l'ère de la déstabilisation permanente qui durera le temps de le voir changer de l'intérieur.

Le 3 août 2005, de jeunes officiers dirigent un coup d'Etat. Ils engagent une transition qui s'étalera sur 19 mois.

En 19 mois, les nouvelles autorités – Conseil militaire et Gouvernement de transition – mettent en place les outils permettant d'organiser des élections fiables parce que transparentes et dont les résultats devront être acceptés par tous. Les autorités donnent le gage en s'abstenant de se présenter.

Quoi faire de cette richesse : les avancées réelles et l'image-ressource de modèle ? Quoi faire aussi des membres du Comité militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) ? Quoi faire après une transition qui n'a pas pu ou su aplanir les grands problèmes hérités des dernières décennies de gestion unilatérale et totalitaire du pays ? Quoi faire du système politique hérité de ces années d'errements ? Quoi faire du système de gestion économique ancré par des années de malversations ? Quoi faire des responsables du pillage économique et moral du pays et du passé ? Quoi faire de l'espace politique et de la société civile ?

Toutes ces questions seront occultées par une classe politique pressée d'en arriver à la seule échéance qui comptait : la présidentielle. La tentation de faire l'économie du débat autour de la question «Quelle gouvernance pour la Mauritanie ?», mais aussi le refus d'aborder les passifs des dernières décennies, ont fait le lit des crises qui suivront.

Parce qu'ils ont refusé de se poser les questions auxquelles des réponses pouvaient être trouvées, parce qu'ils n'ont pas cherché de solutions aux problèmes évidents de la Nation, parce qu'ils n'ont pas été vifs, parce qu'ils n'ont pas su anticiper sur les événements futurs... les hommes politiques se sont condamnés à subir plutôt qu'à animer la scène.

Incapacité de définir le chemin parcouru, d'identifier et de préserver les acquis, de localiser l'ennemi, d'incarner le changement... le serpent s'est très vite mordu la queue. Le système a implosé dès sa première année. Le régime civil issu de l'élection de 2007 allait creuser sa propre tombe. Par la faute des politiques qui ont voulu l'instrumentaliser à outrance. Sans en avoir la capacité et sans surtout mettre en place une stratégie pour la reconquête du

pouvoir.

L'élection présidentielle du 18 juillet est abordée dans une atmosphère de convergence. Le candidat Mohamed Ould Abdel Aziz surprend tout le monde avec les 53% obtenus dès le premier tour. Ses adversaires sont sur le tapis. Son deuxième mandat arrive sans que ses détracteurs politiques arrivent à se relever du premier KO.

La relation est alors faite de rejets et de discours clivants voire haineux. Si bien que quand le candidat à la future présidentielle de juin 2019, prononce son discours du 1er mars, il fait l'effet d'un espoir de renaissance.

Espérance

Jusque-là, on ne connaissait du futur candidat, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, que l'exemplarité dans le comportement social et l'efficacité au plan professionnel.

En moins de deux pages, le futur candidat va incarner l'espoir du changement.

«Dans quelques mois, notre pays connaîtra une échéance décisive qui devrait créer les conditions favorables à un authentique et sérieux débat sur la situation de notre pays 60 ans après son indépendance, et sur la façon dont chacun d'entre nous imagine ce qu'il devrait être à l'avenir.»

La gouvernance annoncée va impliquer tous les acteurs politiques et sociaux pour réfléchir ensemble sur la gouvernance voulue.

Première exigence : la réconciliation avec soi qui commence par l'apaisement des rapports entre les différents acteurs de la société.

Le chantier politique a été ouvert par les rencontres

avec les opposants et les responsables politiques, signe de normalisation des rapports. L'apaisement ainsi amorcé ouvre la voie à une réflexion plus profonde et plus inclusive sur le devenir du pays et de la société mauritanienne. Notamment en apportant des réponses claires aux questionnements qu'une Mauritanie mature doit nécessairement se poser.

Quelle gouvernance pour le pays et avec quels outils ? Si nous voulons bâtir une Mauritanie moderne, quel nouveau contrat social devons-nous concevoir et mettre en exécution ? Quel avenir pour les structures traditionnelles qui sont une négation de l'Etat ? Quel rôle pour les partis politiques dans une démocratie apaisée ? Comment renforcer les institutions pour aider à faire progresser le processus de modernisation ?

Pour commencer à réhabiliter le passé. Redonner confiance aux populations, les rassurer sur la prévoyance d'un Etat désormais bienveillant. La crise du coronavirus a justement permis de faire un énorme raccourci sur le chemin de la réconciliation entre l'Etat et le citoyen.

Ensuite continuer à imposer un rythme et une philosophie pour gouverner. Prendre le temps de s'écouter et se donner la main ensuite.



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE



CNAM : Nouvelle extension

Dans le cadre des efforts entrepris par les pouvoirs publics pour faire bénéficier les populations d'une assurance maladie de qualité, la CNAM a étendue cette année son périmètre de couverture à un nouveau groupe de 2.000 personnes ayant des besoins spécifiques.

Déjà, l'assurance maladie CNAM couvre 20% de la population et continue à s'étendre progressivement en vue de parvenir à un accès universel au système national d'assurance maladie.

Cette année, le nouveau groupe a été intégré sur la base d'un accord avec le gouvernement en vertu duquel le Ministère des Affaires sociales prendra en charge les cotisations de cette catégorie de la population désormais bénéficiaire de l'assurance maladie.

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie fournit actuellement à ce groupe une couverture sanitaire pour l'assuré principal, son épouse et ses enfants de moins de 21 ans, et une assurance à vie au cas où l'un de ces descendant souffrirait d'une invalidité permanente.

Les groupes couverts antérieurement par l'Assurance maladie CNAM, comprennent selon la date d'intégration au système :

2007 : Fonctionnaires et agents de l'Etat, forces armées et de sécurité, parlementaires et titulaires de pension issus de ces groupes.

2010 : Travailleurs des Etablissements publics, des Sociétés à capitaux publics et des personnalités dépendantes de droit public.

2012 : Employés des Communes, Salariés permanents du secteur privé, Oulémas, Professions libérales

(Avocats, Huissiers, journalistes, etc.), travailleurs indépendants et certaines personnes à revenu stable.

2016 : Travailleurs du secteur de la pêche industrielle.

2017 : Travailleurs indépendants.

SERVICE KHADAMATY

Conformément aux orientations des autorités supérieures du pays visant à rapprocher l'administration du citoyen et à faciliter l'accès au service public, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) a mis en place au début de cette année 2020, un mécanisme permettant de mieux répondre aux attentes des assurés, grâce auquel les procédures ont été simplifiées afin de réduire les délais de traitement des dossiers. Dans ce cadre, l'accent a été essentiellement mis sur deux axes principaux :

• L'axe organisationnel et logistique :

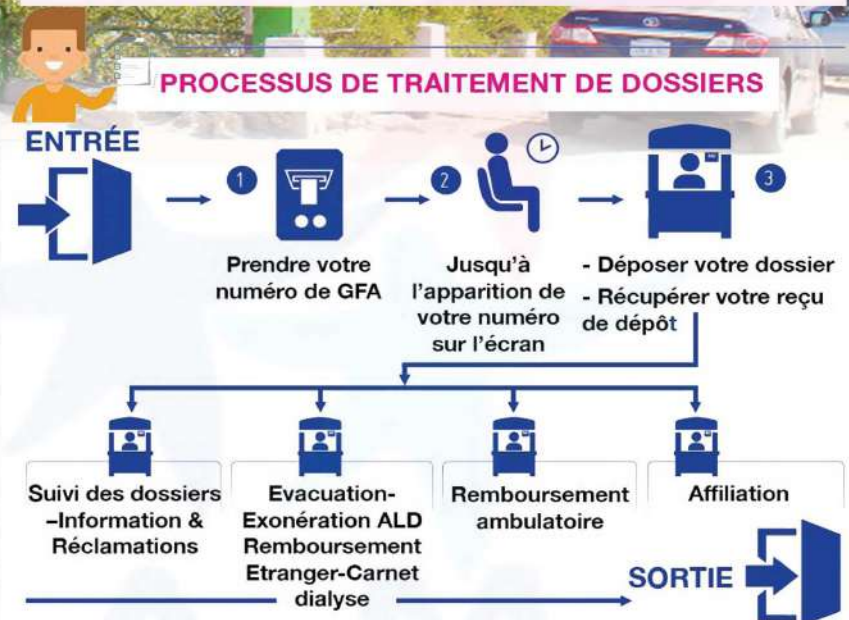
Le système de mise en file d'attente automatique a été mis à jour dans les comptoirs et guichets d'accueil. Il permet à l'assuré, dès son entrée, de prendre un numéro dans la file d'attente puis de se diriger au guichet auquel il est orienté à travers les écrans pour déposer son dossier. A ce niveau, un récépissé de dépôt de dossier lui est délivré. Un bureau d'accueil et d'information a été également créé pour informer et orienter les assurés, à répondre à leurs sollicitations et à résoudre leurs problèmes administratifs. Par ailleurs, la CNAM a mis en place un système de permanence 24 heures sur 24, au niveau de tous les bureaux de ses représentations dans les hôpitaux nationaux pour rester proche de ses assurés à tout moment.

• Axe Simplification des procédures :

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie s'est employée à mettre en place des procédures simplifiées dans le but de réduire les délais de traitement des dossiers de ses assurés.

A cet effet, elle a réduit le nombre des pièces exigées dans les dossiers, afin de raccourcir le circuit et le temps mis pour leur traitement. Dans ce cadre l'accent a été mis sur les dossiers suivants qui prenaient parfois du temps :

- L'affiliation
- L'indemnisation des traitements
- L'exemption pour affections de longues durée
- Le Carnet d'hémodialyse
- Les évacuations à l'étranger.

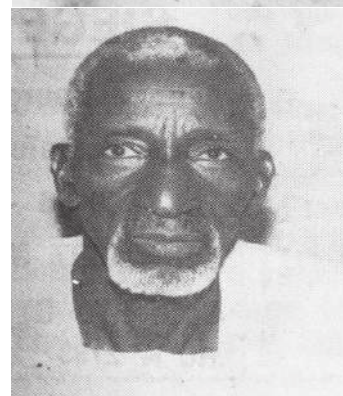
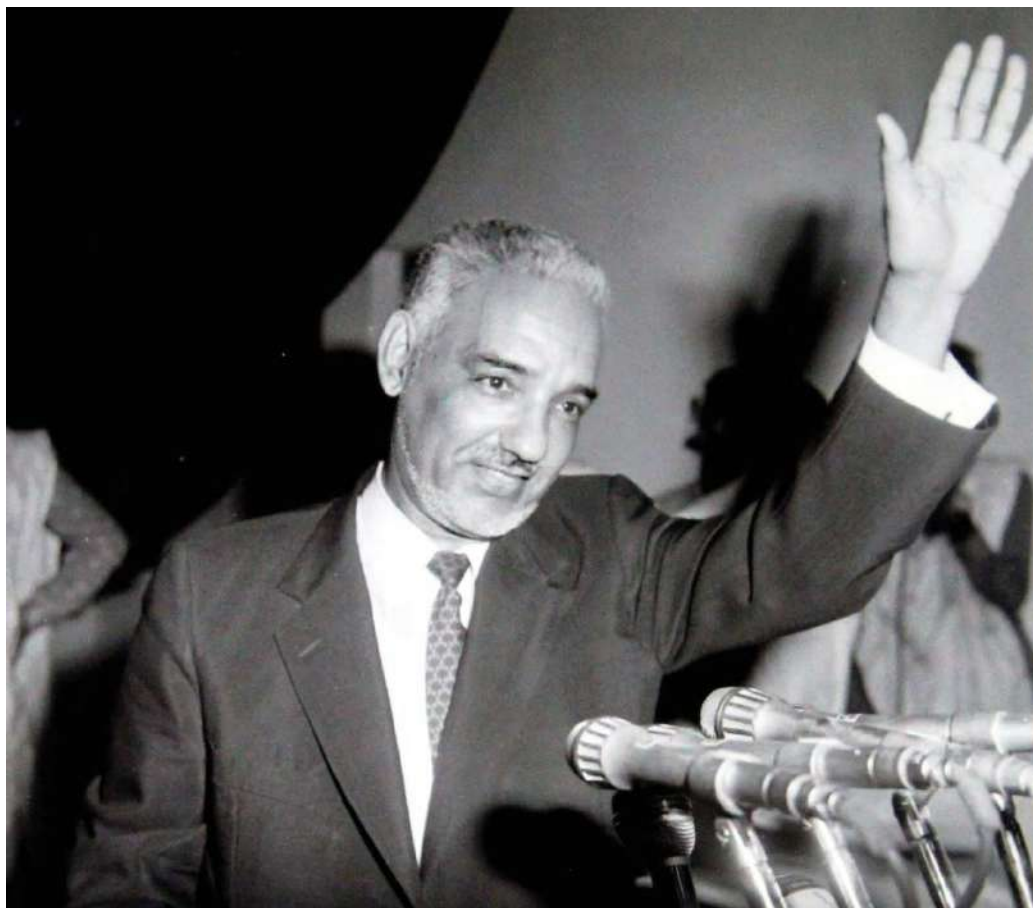


Tar Elmane - Conseiller Chargé de la Communication - CNAM

La CNAM vous souhaite santé et bonheur.



Ils ont vécu l'indépendance et pris part à l'édification de l'Etat



Acteurs et témoins de la proclamation de l'indépendance nationale et de la naissance de la République Islamique de Mauritanie, ces quatre personnalités ont occupé de hautes fonctions dans l'Etat, vécu l'évolution du pays en tant qu'observateurs attentifs, pendant au moins un quart de siècle.

Chaab a recueilli en 1988 leurs témoignages sur cette période cruciale de notre l'histoire contemporaine de la Mauritanie, sur les premières péripéties de l'indépendance, sur leurs appréciations de l'évolution de l'Etat, de la Nation mais aussi des mutations sociales profondes qui ont bouleversé notre mode d'existence et exercé de façon significative des changements de mentalités dans un environnement régional et international peu propice.

«Même s'il y a des raccourcis que l'on peut emprunter avec bonheur, globalement dans la «cohorte» des pays africains et indépendamment des appréciations ici et là, la Mauritanie, toutes proportions gardées, en dépit des épisodes douloureux de la guerre du Sahara et de la sécheresse, n'est pas mal lotie», a souligné Feu Hamoud Ould Abdel Weddoud.

Pour sa part, Feu Sid'Amed Lehbib Ould Hassen, a insisté sur la portée de l'événement : «ce 28 Novembre là fût un moment inoubliable pour nous qui l'ont vécu. Après les discours officiels, la République fut proclamée. C'était l'euphorie, un moment historique. On se croyait déjà dans un autre monde. On ne savait point ce qui se passera après. Pour nous, c'était l'inconnu. Soutenus par notre patriotisme, par notre volonté, nous avons décidé de continuer jusqu'au bout adienne que pourra. Nous avons pu, heureusement, organiser l'Etat, son administration» malgré tous les défis du moment.

Feu Gandéga Samba estime que «Cette première génération de l'indépendance, au-delà de toutes autres considérations, a le mérite certain d'avoir fait naître un Etat».

Feu Mohamed Salem Abdel Weddoud considère que «le mauritanien est désormais conscient d'appartenir à un Etat, qui remplace ce qui fut autrefois pour lui le clan, la tribu, l'ethnie, etc. Il sent que cet Etat le protège en veillant sur sa sécurité et sa santé, s'occupe de l'éducation, etc.»

Témoign et acteur

Feu Sid' Ahmed Lehbib Ould Hacen :

Il était parmi ces privilégiés qui étaient là, à Nouakchott, ce 28 Novembre 1960 le jour où on proclama la naissance de la République Islamique de Mauritanie. Feu Sid' Ahmed Lehbib était là quand le drapeau national fut pour la première fois hissé, quand l'hymne national fut pour la première fois chanté publiquement. Il fut membre du 1er Gouvernement mauritanien, il participa activement aux efforts pour la construction du pays, pour la reconnaissance nationale.

Il ne sait parler calmement de cette période. Cet homme sage et respectable qui a accepté de livrer à Chaab lors d'une interview en 1988 son témoignage de cette journée mémorable, raconte avec émoi, un tremblement de la voix et un resserrement de la gorge, ce moment historique inoubliable dont il fut témoin et l'un des acteurs.

Chaab : Le 28 Novembre 1960 naquit l'Etat mauritanien indépendant. Vous étiez présent ce jour là ? Aujourd'hui, bien des choses ont changé...

M. Sid' Ahmed Lehbib Ould Hacen : Evidemment, depuis ce 28 Novembre 196, bien du chemin a été parcouru. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler les conditions dans lesquelles l'indépendance de notre patrie a été proclamée : nous ne disposions comme local que d'un hangar, celui qui sert actuellement à la présidence pour abriter les archives. C'est dans ce hangar que fut proclamée l'indépendance.

Dans cette grande ville que vous voyez il n'y avait, à l'époque, que des maisonnettes (qui existent encore). Tout le reste, n'était que des campements.

A l'époque, (c'est difficile pour moi de trouver le mot juste), personne ne croyait en l'indépendance, personne ne croyait en la naissance d'un Etat souverain. Aujourd'hui, tout a changé. Nous avons une administration, des moyens, une belle capitale avec de grandes avenues, une population nombreuse.

A l'époque, on prévoyait pour 25 ans, 10 000 habitants à Nouakchott et, aujourd'hui, elle dépasse les 500 000 âmes. Pour vous dire, les mentalités ont évoluées. Oui, il y'a eu, depuis cette date du 28 Novembre 1960, beaucoup de changements.

Chaab : En 1960, le sentiment national était-il déjà vivace

M. Sid' Ahmed Lehbib Ould Hacen : Absolument. Je trouve même qu'il était beaucoup plus vivace qu'il n'est actuellement. Le nationalisme à l'époque était plus réel, plus pur. Il n'était pas altéré par quelque chose.

Chaab : Et ces premières heures de l'indépendance, comment les avez-vous vécues ?

M. Sid' Ahmed Lehbib Ould Hacen : Comme je l'ai déjà dit, beaucoup de gens ne croyaient en cette indépendance, parce qu'ici il n'y avait rien. Rien. Tout se passait ailleurs, à Saint Louis du Sénégal.



gal. On venait par avion chaque Mercredi de là-bas pour tenir le Conseil des Ministres sur la dune que vous pouvez voir là-bas, à gauche du Ksar, au milieu d'un petit campement Nouakchott en fait n'était qu'une petite escale. Encore une fois, il n'y avait rien ici. Rien.

Ce 28 Novembre là fût un moment inoubliable pour nous qui l'ont vécu (Il s'arrête ici, ému, la gorge rouée. Pour dissiper la gêne, il nous invite à boire. Mais nous avons envie de savoir. Insensible à son émotion, nous reposâmes la même question).

Chaab : Ce jour là...

M. Sid' Ahmed Lehbib Ould Hacen : Oui. On n'était pas nombreux. Une centaine de personnes non compris les délégations de notables venues de l'intérieur. On avait tenu à faire de cette nuit, une nuit inoubliable. Après les discours officiels, la République fut proclamée. C'était l'euphorie, un moment historique. On se croyait déjà dans un autre monde. On ne savait point ce qui se passerait après. Pour nous, c'était l'inconnu. Nous étions surtout composés de petits fonctionnaires. Certes (même si nous ne savons pas bien nous exprimer en arabe littéraire ou en français), nous savons ce qu'on voulait... mais on manquait cruellement en moyens. En tout.

Soutenus par notre patriotisme, par notre volonté, nous avons décidé de continuer jusqu'au bout advenue que pourra. Nous avons pu, heureusement, organiser l'Etat, son administration. Notre indépendance était contestée. Notre première candidature à l'ONU a été rejetée. Nous avions beaucoup de handicaps au départ.

N'ayant pas pu accéder à l'ONU, nous tentâmes d'abord d'être admis au BIT pour qu'on puisse

s'ouvrir un champ pour rentrer dans les organisations internationales. Je présidais en tant que Ministre de la Fonction Publique et du Travail de l'époque la délégation nous représentant à Genève. Trois compatriotes m'accompagnaient : Fall Mallik qui était Secrétaire Général du Syndicat, Camara Samba qui était mon Chef de Cabinet (et par la suite sera le Directeur du Protocole à la Présidence) et Tidjane Kane à l'époque Chef du Bureau des Travailleurs. Nous étions admis au BIT et cette admission nous ouvrait le reste.

Chaab : L'idée d'Etat était-elle ancrée dans les esprits ?

M. Sid' Ahmed Lehbib Ould Hacen : Oui. Bien qu'à l'époque, le colonisateur poussait certains notables à refuser l'indépendance. Mais les autres croyaient en cet Etat nouveau. Notre ambition était de léguer quelque chose à ceux qui vont venir après nous. C'est cela notre souhait à l'époque.

Chaab : Et le mauritanien moyen, avait-il cette flamme, ce patriotisme ?

M. Sid' Ahmed Lehbib Ould Hacen : Si. D'ailleurs il faut le dire, le mauritanien moyen était bien mobilisé par ce qu'on appelait, à l'époque, l'indépendance. Notre jeunesse mobilisait le peuple pour qu'il refusât de rester plus longtemps dans le giron colonial. Elle voulait que la Mauritanie, à l'instar de la Guinée, proclame l'indépendance immédiate. Nous autres, nous ne voulons pas cela car la Mauritanie était trop démunie et la France risquait de nous couper les vivres.

Cette «jeunesse mauritanienne» très active et très nationaliste, était composée d'enseignants (bien des responsables en 1988 en faisaient partie). En fait, tout le monde à l'époque était profondément habité par le sentiment national.

Chaab : Aujourd'hui, ne pensez-vous pas que cette foi en la patrie s'est quelque peu effritée ?

M. Sid' Ahmed Lehbib Ould Hacen : Sincèrement, je ne sais pas. Je ne vois plus de sentiment qui galvaude les gens, qui les pousse réellement à se souder. Il n'y a pas eu, à mon avis, de dépassement des structures traditionnelles, de la tribu, de l'ethnie. En dehors du Chef de l'Etat, je n'ai pas encore vu quelqu'un qui croit réellement en ce pays.

Chaab : C'est peut être parce que nous n'avons pas connu cette période là dont vous parlez ?

M. Sid' Ahmed Lehbib Ould Hacen : Vous êtes quand même nés dans un pays libre. Vous l'avez sous les bras. Réfléchissez à ce que vous devez en faire.

Aujourd'hui, les gens préfèrent dire : «Il y'a un Gouvernement, il n'a qu'à se débrouiller». Alors que ce pays est celui de tout le monde, que les membres du Gouvernement ne sont que les fils du peuple qui le servent comme nous devons tous le servir.

Les premiers pas de l'Etat naissant

En parlant des premières heures de l'Indépendance Nationale, ce 28 Novembre 1960, Feu Guandéga Samba qui a vécu la proclamation la naissance de la République Islamique de Mauritanie a suivi de très près de différentes péripéties de ce grand événement, mentionne de mémoire les luttes d'indépendance à l'intérieur du pays mais aussi à l'échelle africaine. Feu Guandéga Samba comme ses autres compatriotes qui ont eu à la fois la chance et la difficile tâche d'appartenir à la l'élite du première de l'Etat mauritanien moderne n'ont pas été surpris par la proclamation de l'indépendance nationale. Dans ce témoignage qui date de Novembre 1988 et que nous republions aujourd'hui (32 ans après, Feu Gandéga Samba souligne avec force conviction la principale leçon de trois décennies de la construction de l'Etat mauritanien moderne : « Notre indépendance nationale a consacré une symbiose enrichissante entre les composantes de notre peuple. C'est à cela que nous devons penser chaque fois pour renforcer notre unité et partant asseoir davan-tage notre indépendance ».

Voici le texte de ce témoignage émouvant :

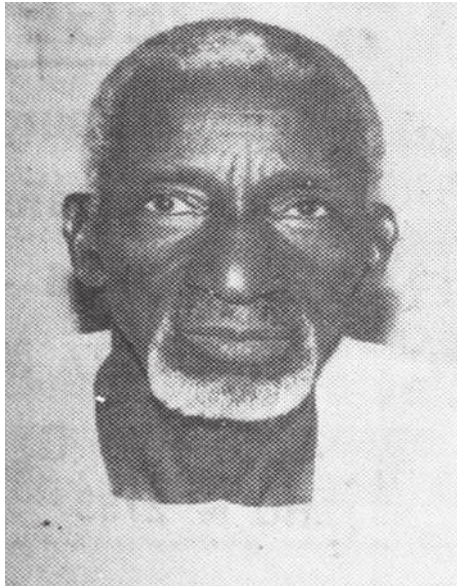
Chaab : A l'occasion de la proclamation de l'in-dépendance, quels étaient dominant chez les mauritaniens en particulier au niveau de l'élite d'alors ?

M. Gandéga Samba : L'acquisition de la souve-raineté nationale avait été difficile, les premières fonctionnaires et parmi eux ceux qui résidaient à Dakar étaient conscients de la nécessité pour le pays d'être, à l'instar de toutes les autres nations, un Etat indépendant. D'une part, cette nécessité répondait à une légitime aspiration profonde des populations qui sont éprises de liberté ; d'autre part, il fallait que nous accédions à ce statut pour devenir un partenaire qui traite d'égal à égal avec tous les autres et que nous puissions construire notre propre modèle de société en conformité avec nos valeurs. En Etat in-dépendant était surtout une nécessité parce que c'est un creuset dans lequel se moulait l'unité de toutes les composantes du pays.

Il y avait sans doute déjà l'autonomie interne avec l'avènement de la loi cadre mais l'idéal sacré pour tous les patriotes en ce temps-là était le recouvrem-ent de l'indépendance totale.

Au référendum, les avis étaient différents parce que la situation était délicate. D'aucuns pensaient, qu'aux ambitions de certains pays qui avaient de visée sur la Mauritanie, il fallait parer par le retar-dement de cette indépendance pour que cela service de paravent en attendant l'évolution de la situation politique dans la région. D'autres étaient des incon-ditionnels de l'indépendance immédiate quel qu'en serait le prix à payer.

Chez tous, la proclamation d'un Etat mauritanien indépendant a été accueillie dans l'euphorie. L'idée d'un Etat mauritanien indépendant a germé depuis bien longtemps, la colonisation a été en quelque sorte un apprentissage au rouage de l'Etat indépen-dant idéal que chérissait chaque patriote et qui était un rêve qui l'obsédait.



Le vent de liberté qui avait soufflé à la veille des années 60 a favorisé la concrétisation de cette aspi-ration. L'attachement à l'indépendance et les actions de lutte à tous les niveaux pour l'acquérir n'ont ja-mais fait défaut.

Je me souviens, à ce titre, du congrès de Conakry (en Guinée) lorsque les organisateurs avaient voulu rattacher la délégation mauritanienne à la délégation Sénégalaise. C'était manifestement escamoter le concept de l'Etat mauritanien. J'ai pris la parole et demandé à ce que la Mauritanie siège en tant qu'Etat, sinon qu'il ne nous restait qu'à nous reti-rer. Satisfaction nous fut donnée au point même que les autres membres de la délégation mauritanienne étaient admis comme membre du comité exécutif du congrès.

Au niveau donc de tous les forums, les rencontres, les débats et les prises de décisions au sein de l'AOF, le sentiment d'Etat mauritanien existait depuis long-temps et avait ses fervents adeptes. Ce concept d'un Etat mauritanienne a toujours animé les patriotes.

Les populations pour leur part adhéraient entiè-rement à l'idée de l'Etat mais il fallait un travail de sensibilisation pour leur expliquer davantage les droits, devoirs et obligations liés à l'Etat. Certains parmi eux croyaient que l'indépendance signifiait la liberté absolue de faire ce que l'on voulait sans restriction aucune et dans l'anarchie. L'effort donc de sensibilisation était important. IL fallait leur ex-pliquer les règles à observer dans un Etat, le respect des lois et textes qui régissent la vie de cet Etat.

En ce remémorant cette période, je me rappelle de ces sentiments que l'on partageait. Sentiments d'eu-phorie à l'accès à l'indépendance et de satisfaction pour avoir vu se réaliser un idéal qui nous habitait depuis longtemps, mais sentiment aussi de l'am-pleur de la tâche et de l'immense responsabilité qui incombait à ceux qui avaient pris en main la destinée du pays.

Il important d'ancrer l'idée d'Etat, le concept de ré-

publique dans la conscience collective. La situation présentait certaines réticences. Le pays était reparti en entités régionales distinctes, en tribus, en cantons, en ethnies, etc. L'avantage d'un Etat indépendant était d'assurer d'abord l'unité sans laquelle on ne peut pas concevoir le développement futur de pays.

Après la préparation de la constitution, les partis politiques étaient fondés en un parti unique. Il faut dire que je ne suis pas un fervent adepte du parti unique qui est au fond une forme de centralisme dé-mocratique en vue d'instaurer un dialogue franc qui finit exclure la base.

Mais la raison fondamentale qui justifiait cela au moment du congrès d'Aleg était le fait que le pays était partagé par des partis qui le déchiraient et qui présentaient des connotations tribales ou régionales. Cela est dangereux et hypothéquant sérieusement la fraîche souveraineté de l'Etat. Le 28 Novembre 1960, l'Etat mauritanien naissait. L'indépendance est acquise, l'essentiel restait encore. Cet essentiel est la préservation de cette indépendance et seul un climat d'unité pouvait garantir la pérennité de l'Etat et incarner ce concept dans la conscience collective. Il faut noter à cet égard que le comportement des fonctionnaires modèles était incontournable pour y parvenir. Le citoyen a droit à un traitement digne quand il soumet un problème à un responsable. IL mérite sa disponible. Le fonctionnaire est entretenu sur les frais du contribuable et son action doit être au service de celui-ci. C'est ainsi seulement que le citoyen puisse adhérer au concept de l'Etat. Un Etat qui le sert, l'assiste et le défend. Le concept ne sera pas compris tant qu'il ne revêt pas des implications concrètes qui se traduisent par des actes et des com-portements admis et acceptés par le citoyen.

« Cette première génération de l'indépendance, au-delà de toutes autres considérations, a le mé-rite certain d'avoir fait naître un Etat ».

Actuellement, après un long cheminement et après les changements qui ont eu leurs raisons, la notion d'Etat est assez bien établie.

Quand on célèbre aujourd'hui la fête de l'indépen-dance, je fais mienne cette citation d'un écrivain : « on est plein d'envie quand on perd la force ». Le mouvement de l'histoire est comme une vague qu'on ne saurait arrêter. C'est un courants qui em-porte tout ce qui s'y oppose.

Chaab : Trois décennies se sont presque écoulées, quel constat faite-vous de l'évolution du pays ?

Gandéga Samba : Si nous comparons ce que nous avons connu depuis la veille de l'indépendance jusqu'à nos jours, il y a des différences fondamen-tales. Des erreurs avaient été commises, mais il n'y avait pas que des erreurs. Cela ne devrait pas être perdu de vue. Pour l'histoire, certaines choses mé-ritent encore plus de clarté.

Cette première génération de l'indépendance, au-delà de toutes autres considérations, a le mérite certain d'avoir fait naître un Etat.

De toute façon l'erreur est humaine et le plus important reste qu'il soit persévéré dans une juste voie, celle d'une Mauritanienne indépendante, libre et prospère. Il n'y a pas d'œuvre humaine parfaite. Le mouilleur moyen d'éviter un maximum d'erreurs est d'instaurer un dialogue franc, la différence des vues est enrichissante et la tolérance est une règle d'or pour tout système démocratique. Le sentiment de sacrifice qui animait les pionniers de l'indépendance a beaucoup servi le pays. Ce message a été altéré avec le temps, les fonctionnaires doivent renouer avec ces valeurs, accueillir convenablement les citoyens et résoudre leurs problèmes. C'est cela leur mission, ils ne doivent pas le perdre de vue, à aucun instant. C'est le Mauritanien qui est au centre de l'intérêt de leur action. Pour cela, il leur est nécessaire d'apprendre à écouter ces citoyens et à se

rapprocher d'eux.

L'Etat est avant tout pour le citoyen. Ce dernier a un rôle important à jouer et sa participation est nécessaire. Qu'il soit éleveur, agriculteur ou commerçant, le citoyen est concerné par tout ce qui touche l'Etat. Il doit pouvoir émettre son point de vue, critiquer, proposer et participer à ce qui est entrepris. Cela ne veut pas dire anarchie ou mettre le feu au pays, mais des positions responsables et constructives. Ce qui compte réellement dans un pays n'est pas le nombre de partis, le pluralisme démocratique, etc. L'essentiel est de sauvegarder le bonheur du peuple. Notre indépendance a consacré une symbiose enrichissante entre les composantes de notre peuple. C'est à cela que nous devons penser chaque fois pour renforcer notre unité et partant asseoir davantage notre indépendance.

L'administration nationale n'est plus une administration coloniale, cela doit être perçue comme tel,

c'est fondamental. Les rapports sont donc d'une toute autre nature. Les fonctionnaires qui ont le charge d'administrateur de la vie publique sont tenus d'observer nécessairement un certain nombre de choses dont en priorité le respect du citoyen. Cette nouvelle relation entre administration d'un Etat indépendant et ses citoyens s'accompagne d'implications au niveau de l'attitude de l'administration et celle des citoyens. Le premier est au service des derniers. Les citoyens, pour leur part, ont des devoirs et des obligations qui les lient à leur Etat.

L'indépendance n'est pas l'événement qui n'a plus de ponts avec le présent, c'est une action continue, un comportement constant, une mentalité et une forme de relation particulière.

Le fonctionnement modèle dans un Etat indépendant doit faire son travail consciencieusement et se comporter avec dignité et respect à l'égard du citoyen et de la chose publique.

Témoignage de feu Mohamed Salem Ould Abdel Weddoud :

«La Mauritanie est une Nation riche par son appartenance arabe, africaine et islamique»

Dans son témoignage sur la naissance de la République Islamique de Mauritanie ce 28 Novembre 1960 qu'il nous a livré en 1988, Feu Mohamed Salem Abdel Weddoud explique les difficultés affrontées par le nouvel Etat.

«Certains voulaient que notre Etat naissant soit exclusivement musulman, arabe ou africain. En réalité, il appartient à la fois au monde musulman, au monde arabe et au monde africain, ce qui fait son originalité et sa force», a-t-il indiqué avant de souligner : « Personne ne peut renier notre double appartenance arabe et africaine et notre religion commune est l'islam ».

Voici cette interview dans son intégralité :

Chaab : Vous avez été, en observateur attentif, vécu la période de proclamation de la naissance de la République Islamique de Mauritanie. Pouvez-vous nous dire qu'elles étaient les difficultés majeures rencontrées en cette époque ?

Mohamed Salem Abdel Weddoud : Parmi les principales difficultés affrontées par le nouvel Etat la transformation de la mentalité nomade qui ne se préoccupait que de s'informer sur les dernières décisions de la métropole concernant le taux d'imposition du bétail. Transformé ce nomade frustré et itinérant en citoyen civilisé, adapté à la vie moderne en société organisée, citoyen conscient et respectueux des institutions, de l'Etat n'était pas chose aisée. Or, l'Etat est une nécessité telle qu'il est énoncé dans les textes musulmans, lesquels textes mentionnent également les droits et les devoirs du chef de la communauté envers ses sujets. Pour les juristes musulmans, « un pouvoir despotique et arbitraire est préférable à l'anarchie ».

Parmi les devoirs primordiaux de chaque nation musulmane, il y'a l'instauration d'un Etat qui gère



les affaires de cette communauté et qui applique la justice entre tous les citoyens en garantissant leurs droits et leurs libertés.

Le nouvel Etat était aussi confronté à une autre difficulté non moindre. Il s'agit de la détermination de son identité. Certains voulaient qu'il soit exclusivement musulman, arabe ou africain. En réalité, cet Etat a trois composantes qui ne sont nullement incompatibles les uns avec les autres : il appartient à la fois au monde musulman, au monde arabe et au monde africain, ce qui fait son originalité et sa force. Personne ne peut renier notre double appartenance arabe et africaine et notre religion commune, l'islam.

Notre peuple vivait uni et en harmonie avant la colonisation et les différentes composantes de notre pays cohabitaient ensemble dans ce vaste territoire avec entraide et sans problèmes. Mais le colonisa-

teur voulait semer la discorde entre nous et créer des dissensions et des clivages sociaux.

L'Etat nouveau était également confronté à des difficultés d'ordre extérieur mettant en cause notre souveraineté et notre indépendance. Ce défi a été surmonté par la volonté de notre peuple et appartient désormais au passé.

Chaab : Les mentalités ont-elles évolué depuis ces 30 premières années de l'indépendance nationale ?

Mohamed Salem Abdel Weddoud : Il est certain qu'une importante étape a été franchie dans le domaine de la conversion des mentalités et de l'amélioration de l'esprit civique.

Le mauritanien est désormais conscient d'appartenir à un Etat, qui remplace ce qui fut autrefois pour lui le clan, la tribu, l'ethnie, etc. Il sent que cet Etat le protège en veillant sur sa sécurité et sa santé, s'occupe de l'éducation, etc. Cependant, il existe encore un certain anachronisme d'appartenance tribale, de castes et d'ethnie qui est toutefois appelé à disparaître. Je pense que tous les préjugés archaïques disparaîtront tôt ou tard et tous les fils de ce pays se considèrent comme citoyens à part entière.

Chaab : Comment concevez-vous l'avenir de ce pays ?

Mohamed Salem Abdel Weddoud : J'imagine que notre pays aura, Incha Allah, un avenir radieux et ce peuple construira dans la paix et la stabilité sa patrie dans un esprit de cohésion et de solidarité conformément aux enseignements de l'islam. C'est ainsi qu'il édifiera une nation unie, forte et ouverte à la civilisation moderne, une Nation riche de son appartenance arabe, africaine et islamique.

Feu Hamoud Ould Abdel Weddoud

«De la maîtrise ou non des mutations sociales dépend l'avenir du pays»

Dans une interview accordée en 1988 à Chaab, Feu M. Hamoud Ould Abdel'El Weddoud souligné que «28 ans dans la vie d'une institution comme l'Etat, c'est peu pour porter une appréciation correcte sur son action et son évolution».

Cet ancien ministre, ancien gouverneur, ancien contrôleur d'Etat, un des pionniers de l'administration de l'indépendance évoque dans cet entretien la naissance de la République Islamique de Mauritanie ce 28 Novembre 1960, ce jour mémorable, revient sur de la période coloniale qui a précédé l'indépendance et de l'évolution ultérieure de l'Etat moderne, soulignant au passage les problèmes auxquels il fait face.

Chaab : Dans quelles conditions a émergé le nouvel Etat ?

M. Hamoud Ould Abdel Weddoud : La situation qui a présidé en quelque sorte à l'indépendance passant de la période d'après guerre 1946, marqué par ce qu'on appelle l'incubation du virus de l'autonomie dans les anciens territoires d'Outre Mer, avec l'octroi de la citoyenneté française dans le cadre de l'Union Française et du cycle d'élections plus ou moins démocratiques qui s'ensuivra. Cette nouvelle donne a permis de discuter les affaires locales sous l'autorité du gouverneur et, ce faisant, de faire l'apprentissage de la démocratie et de la gestion des affaires internes de ces pays.

La période située entre 1956 et 1960 est celle de l'évolution du statut de territoire français en territoire autonome avec une assemblée législative et un conseil du gouvernement avec un leader local.

L'Accession à la pleine souveraineté est donc la conséquence logique des événements de 1946 à 1958. Avec notamment les indépendances tunisienne, marocaine, la guerre de libération d'Algérie, les événements d'Egypte, l'échec de certaines grandes puissances dans l'opération Suez, autant d'événements qui jalonnent tout un processus ayant abouti à l'indépendance.

Chaab : Une fois l'indépendance proclamée, comment s'est effectuée la mise en place d'une nouvelle autorité ?

M. Hamoud Ould Abdel Weddoud : L'administration coloniale en Mauritanie étant très peu étoffée à l'époque, il a fallu peu de temps à l'élite mauritanienne d'alors, une limite réelle pour prendre la relève.

D'ailleurs entre 1957 et 1960, le gouvernement local (celui de l'autonomie interne) avait envoyé en formation beaucoup d'étudiants et de stagiaires pour parfaire des études dans les domaines de l'administration, de la magistrature, de la diplomatie et dans le secteur des armées. Deux ans après, toutes les régions étaient confiées à des nationaux, les postes essentiels de la magistrature étaient pourvus de la même façon et les premières unités de l'armée constituées sous le commandement d'officiers mauritaniens.

«Les anciens fonctionnaires travaillaient dur sous les intempéries et ils étaient respectés et à travers eux l'institution qu'ils incarnaient»



Parallèlement se sont développés d'autres secteurs : l'éducation la santé les travaux publics et en particuliers l'économie rurale.

Une des raisons de l'efficacité de cette administration mauritanienne de l'indépendance était la compétence de ses cadres, leur sérieux et leur dynamisme, qualités qu'ils partageaient du reste avec les cadres de l'administration coloniale. C'est pourquoi ils étaient acceptés et disposaient de tous les attributs de l'autorité étatique.

Ces anciens fonctionnaires, qui travaillaient dur sous le soleil et les intempéries (tournées de recensement administratif, du cheptel, etc., étaient respectés et au-delà, l'institution qu'ils incarnent ou représentent. L'Etat de 1960 a dû faire face à des tâches immédiates, malgré la faiblesse des effectifs de ses agents : s'occuper de la gestion interne, de la sédentarisation et, au plan externe, du développement de l'action diplomatique avec pour objectif de sortir de l'orbite coloniale et former une élite technique, des cadres en langue arabe et la restauration de la culture arabe. Autant de tâches dont les résultats ne peuvent être mesurés en peu de temps.

Mais, les tâches de notre administration d'alors étaient claires et bien délimitées, si bien qu'il était facile de relever si tel fonctionnaire ou tel autre a pu réussir ou non dans sa mission.

C'est pourquoi également le passage du pouvoir entre les mains des cadres nationaux s'est effectué sans heurts. Et d'ailleurs les fonctionnaires de la relève ne sont pas inconnus des citoyens. Intégrés dans la communauté nationale, ils étaient acceptés d'autant plus qu'ils exerçaient des fonctions auxquelles ils étaient prédestinés.

En contrepartie, l'administration fournissait au citoyen certaines prestations (état civil, titres fonciers, aide au paysan et à la protection animale et végétale, aide sociale etc.

Chaab : Comment jugez-vous l'évolution du pays depuis lors ?

Hamoud Ould Abdel Weddoud : Dès 1965 «l'état

de grâce de l'indépendance» s'effrita quelque peu. L'Autorité avait besoin de beaucoup plus de force, de nouveaux appétits s'étant créés, de nouveaux déséquilibres s'annonçaient...

Alors que l'administration d'alors se cantonnait à des tâches prioritaires bien limitées, bénéficiait d'un environnement favorable, une économie rurale qui assurait l'autosuffisance alimentaire (les premières importations de céréales de 1965 étaient d'environ 9000 tonnes alors qu'en 1985, il en faut plus de 150 000 tonnes, un essor démographique encore acceptable. L'Administration d'aujourd'hui est, en revanche, embarrassée devant la complexité et la multitude des problèmes : essor démographique sans précédent, exode rural, détérioration de l'environnement et appauvrissement du secteur rural, nécessité de l'aide alimentaire et du transfert vers d'autres secteurs, etc. Tout cela fait qu'il n'y a pas de domaine de comparaison possible entre l'administration des années 60 et celle d'aujourd'hui, en raison de la différence des contextes et des objectifs.

Fondamentalement les mêmes grands problèmes de l'édification étatique demeurent : construction d'une économie agro-pastorale et d'un secteur moderne, des villes entières à construire, difficultés inhérentes au biculturalisme linguistique etc. si bien qu'il est encore difficile de dire si l'Etat a réussi ou échoué. On ne porte pas de jugement sur l'Etat en une courte période de 28 ans.

Même s'il y a des raccourcis que l'on peut emprunter avec bonheur, globalement dans la «cohorte» des pays africains et indépendamment des appréciations ici et là : «l'Afrique est mal partie» «l'Afrique malade», etc., la Mauritanie, toutes proportions gardées, en dépit des épisodes douloureux de la guerre du Sahara et de la sécheresse, n'est pas mal lotie.

Par ailleurs, les tâches de 1960 et celles de la décennie 80 étaient fondamentalement différentes de part leur nature autant que leur dimension. En 1988, avec le développement de la société de consommation on est devenu plus exigeant, plus insatisfait. Par ailleurs, notre pays vit une grande mutation souvent mal assimilée et créant beaucoup de frustration. L'agriculture et l'élevage, principales ressources du pays, ont connu une grande mutation. Une nouvelle génération minoritaire d'agriculture et d'éleveurs est née en la personne non plus de paysans mais de commerçants et de fonctionnaires. Les anciens agriculteurs alimentent régulièrement l'exode rural vers les grandes villes.

Si de nouvelles ressources ne sont pas exploitées et des activités créées, on ne peut imaginer l'avenir de près de 90% de nos populations. De la maîtrise ou non du problème des mutations sociales dépend largement l'avenir de l'Etat qui doit pour relever le défi, se restructurer et s'adapter à l'environnement actuel avec les sérieuses conditions économiques qu'il convient de bien gérer.

Il dépend également de la prise de conscience de cette situation pour lui trouver les solutions appropriées. En tout état de cause, nous ne sommes pas inaptes. Encore faut-il trouver et appliquer les solutions appropriées à nos problèmes.



Les symboles de l'identité nationale

L'hymne national, le drapeau, la devise de la République et le sceau de l'Etat représentent des manifestations de l'identité nationale et sont, à ce titre, les référents symboliques d'une Nation. Ils sont apparus en Europe au XIXe siècle.

En outre le nom de l'Etat, les couleurs et drapeaux, la monnaie, la langue officielle, la capitale et les fêtes nationales caractérisent également l'identité et la culture d'un pays.

La devise de la République Islamique de Mauritanie, Honneur - Fraternité - Justice, expriment «quelque chose» d'attachant, de profond et de motivant. Elle est, au moins, pour l'élite, l'expression des idéaux qui fondent la Nation et contribue forcément à forger une certaine idée de la Mauritanie à la fois unie et plurielle et à faire communier ses habitants en une identité commune. Cette devise assez significative de part sa charge morale témoigne d'une «certaine idée» généreuse et évocatrice de la patrie dont il est à la fois cause et conséquence.

Cette devise invite les mauritaniens à des valeurs sublimes, à forger un destin commun que nos ancêtres nous ont légué au fil des siècles sur cette terre chérie par chacun de nous là où il se trouve mais aussi à faire triompher l'égalité et la justice comme ciments de nos rapports.

On ne peut s'empêcher de penser que cette devise de la République est parfaitement capable, dans certains cas particulièrement réussis, de viser l'universalisme en présupposant une communauté mauritanienne réunie par le partage d'idéaux bons et nobles.

1. L'Hymne national

En arabe «An anashid Al Watani» (chant national) et en français l'hymne national est l'un des éléments essentiels de l'identité nationale. C'est un chant à la gloire de la patrie à travers lequel on s'identifie et qui rappelle, à tous moments, les principes, les idéaux et les rêves que tout notre peuple partage, la volonté de construire une Nation unie, libre et où chacun trouve la plénitude d'occuper la place qui lui sied.

L'hymne national, c'est avant tout un chant qui invite notre peuple à manifester sa volonté de fusion dans un collectif protecteur, consensuel et mobilisateur qui le guide vers un destin commun.

L'hymne national est une sorte de carte de visite à l'extérieur du pays; à l'intérieur, il favorise le sentiment de cohésion. L'hymne parle aux citoyens, par la musique, les voix, le langage et le texte; ils génèrent des réactions au niveau des sens, des émotions et du cerveau. Par la force de sa résonance, de ses évocations et de l'enthousiasme qu'il entraîne, l'hymne national a pratiquement une quasi fonction de «religion civile».

Lors des visites officielles de personnages politiques étrangers et lors des manifestations internationales, les Etats se présentent avec leurs drapeaux

et leurs hymnes.

L'hymne national est l'un des instantanés de l'évolution du pays qui rappellent avec force le patriotisme, la langue et les valeurs morales ainsi que l'attachement de notre peuple à sa terre natale, à la fondation d'un Etat souverain. En lui, les mauritaniens se reconnaissent. Dans ce chant unique qui s'impose à tous, le patriotisme prend du relief tout particulier et permet d'asseoir le règne de la démocratie, le civisme, la concorde et l'attachement à la Nation qu'un élan d'appartenance à une même entité nationale répend.

C'est cet hymne que les élèves apprennent à l'école en une époque où notre enseignement déprécie le «par cœur», qui ignore «A ton appel, nous répondons toujours présents». C'est un chant que les supporters et la plupart des joueurs entonnent avant les matchs sportifs et lors de la remise des médailles, c'est lui qui est joué lors des cérémonies officielles. La nouvelle version jouée lors des cérémonies a une durée limitée par l'usage : celui-ci impose que durant l'exécution de l'hymne, les personnalités et le public soient fixes, au garde à vous et silencieux. Presque tous les hymnes sont joués dans une version protocolaire dont la durée est comprise entre 1 min et 1 min 30 s. Cette version protocolaire est aujourd'hui généralement précédée d'un roulement de tambour, d'une brève fanfare ou d'un accord orchestral permettant à l'assistance de se mettre en position de rigueur (debout, en silence).

Dans quelles catégories pouvons-nous ranger l'hymne national mauritanien ? En général, une distinction simple consisterait à opposer partout les chants solennels et lents, évoquant plutôt des chœurs religieux, aux chants de marche, généralement plus entraînants. Une distinction plus fine consiste à allier à cette caractérisation musicale une certaine interprétation du texte.

D'une certaine façon, cet hymne réalise par la musique et le chant, et de manière un peu exaltante, les idéaux d'honneur, de fraternité et de justice mais aussi d'amour de la patrie. Le sens de «chant solennel célébrant la patrie et ses défenseurs», apparaît avec solennité et renvoie donc à un chant à la gloire de nos martyrs.

Or, l'hymne national mauritanien définit, dans son texte, les hommages à la patrie et au peuple, les éloges des beautés du pays, les valeurs de notre Nation et les appels à la concorde et à la liberté.

C'est sur ce cadre donné, ce domicile idéal et affectif qui abrite le collectif que s'établissent le contenu et le caractère spécifique de l'hymne national mauritanien, écrit par un groupe de poètes nationaux sur le timbre des hymnes exaltant la défense de la patrie. Il a été interprété par l'égyptien, Dr Rachid Daoud et présenté officiellement à l'occasion de la célébration du 57ème anniversaire de l'indépendance nationale à Kaédi, capitale du Gorgol.

Lieu de la communion, du rassemblement, de l'union, l'hymne national doit être considéré comme la dimension d'une foi, la seule qui porte

les germes du projet national.

2. Le sceau de l'Etat mauritanien

Le sceau de l'Etat Mauritanien est composé d'un cercle rouge à l'intérieur duquel est incrusté un cadre circulaire de couleur verte où figure un croissant de lune de couleur or avec au-dessus, une étoile à cinq branches. Ils représentent les symboles traditionnels de l'islam. Devant le croissant, on peut voir un palmier et un épi de maïs ou de millet.

Le sceau de l'Etat Mauritanien est composé d'un cercle rouge à l'intérieur duquel est incrusté un cadre circulaire de couleur verte où figure un croissant



sant de lune de couleur or avec au-dessus, une étoile à cinq branches. Ils représentent les symboles traditionnels de l'islam. Devant le croissant, on peut voir un palmier et un épi de maïs ou de millet.

Dans la partie extérieure du sceau, est inscrite en Arabe, puis en Français, la dénomination officielle du pays : République islamique de Mauritanie et الجمهورية الإسلامية الموريتانية (Al-Gumhuriyyah al-Islamiyyah al-Muritaniyyah).

Le premier sceau de l'Etat mauritanien a été adopté le 1er Avril 1959. Un nouveau sceau est adopté en 2017 à la suite de la révision de la Constitution par Référendum actant la modification du drapeau national.

3. Le drapeau mauritanien

Il présente, sur un fond vert, une demi-lune dorée surmontée d'une étoile de même couleur à cinq pointes. Deux bandes rouges sont ajoutées, une à la base et une autre au sommet du drapeau depuis le référendum de 2017.

Si en Mauritanie, la constitution n'attribue pas de signification aux différents éléments composant le drapeau, ceux-ci sont parfois perçus comme posédant certaines symboliques. Le vert, ainsi que le croissant de l'étoile, symboliserait l'islam, principale religion du pays, tandis que la couleur or représenterait l'immensité dunaire du Sahara et les ressources minières du pays. Le rouge est ajouté lors du référendum de 2017 dans le but de symboliser le sang versé pour la patrie.





Les couleurs verte, rouge et or sont par ailleurs généralement considérées comme les couleurs panafricaines sont également utilisées dans les drapeaux de plusieurs pays africains à leur accession à l'indépendance.

Jusqu'en mai 2020, il n'y avait pas de règles de

construction du drapeau, notamment concernant les tailles et la disposition de l'étoile et du croissant, hormis le ratio général de 2:3. Cette version du drapeau présente un croissant aplati, bandes plus larges et vert plus clair.

La constitution mauritanienne indique que «l'emblème national est un drapeau portant un croissant et une étoile de couleur or sur fond vert, portant,

sur chaque coté une bande horizontale, rectangulaire de couleur rouge».

Le premier drapeau a été adopté le 1er Avril 1959. Un nouveau drapeau est adopté le 7 Août 2017 à la suite d'une révision constitution par référendum. Le changement est entré en vigueur le 15 Août 2017.

Hymne national mauritanien

(Traduction)

Ô ! Mauritanie, printemps de l'harmonie
Fief du livre sacré
Pilier de la grâce et havre de la paix

Nous défendrons ton intégrité et ferons sacrifice de notre vie pour toi
Nous couvrirons tes collines des lueurs de l'espoir
A ton appel, nous répondons toujours présents

Les lunes de ton ciel ne seront jamais assombries
Et le soleil de ton front ne disparaîtra jamais
Nourris à la sève des arabes glorieux
Et aux sources intarissables de l'Afrique

Nous défendrons ton intégrité et ferons sacrifice de notre vie pour toi
Nous couvrirons tes collines des lueurs de l'espoir
A ton appel, nous répondons toujours présents

Nous avons été abreuvés aux sources de la fierté et de l'orgueil
Des valeurs qui façonnent notre être et portent leurs fruits
Qui insufflent force et richesse dans l'adversité
Qui nous ont portés au firmament et donné la félicité

Nous défendrons ton intégrité et ferons sacrifice de notre vie pour toi
Nous couvrirons tes collines des lueurs de l'espoir
A ton appel, nous répondons toujours présents

Aux ennemis de la Patrie nous ferons subir l'amertume
Ils n'auront ni trêve, ni répit
Et seront traqués partout sans avoir refuge, ni terre d'asile
Notre foi est qu'après l'épreuve pointe la délivrance

Nous défendrons ton intégrité et ferons sacrifice de notre vie pour toi
Nous couvrirons tes collines des lueurs de l'espoir
A ton appel, nous répondons toujours présents

Notre insigne guide demeure le Prophète
Jusqu'au summum de la gloire qui s'élève dans les cieux
Où nous hisserons l'étendard de la fierté

Nous défendrons ton intégrité et ferons sacrifice de notre vie pour toi
Nous couvrirons tes collines des lueurs de l'espoir
A ton appel, nous répondons toujours présents

A la Patrie, nous faisons le serment de l'éternel engagement
Et de léguer à ses générations futures le plus grand des desseins

Nous défendrons ton intégrité et ferons sacrifice de notre vie pour toi
Nous couvrirons tes collines des lueurs de l'espoir
A ton appel, nous répondons toujours présents

(traduction non officielle)



وحصن الكتاب الذي لا يضام	بلاد الأباة الهداة الكرام
وركن السماحة ثغر السلام	أيا موريتان ربيع الوئام
ونكسو ربك بلون الأمل	سنحني حماك ونحن فداك
	وعند نذاك نلبي أجل
وشمس جبينك لم تغرب	بدور سمانك لم تحجب
لأفريقيا المنبع الأعذب	نماك الأماجد من يعرب
سجايأ حملن جنى طيبا	رضعنا لبان الندى والإبا
سمونا، فكان لنا أرحبا	ومرعى خصيبا، وإن أجديا
فما نال نزلا ولا مستقرا	سقينأ عدوك صايا ومرا
نرتل إن مع العصرا يسرا	نقاومه حيث جاس ومرا
إلى سدرة المجد فوق السما	فقونا الرسول بنهج سما
رسمنا هنالك حد الحمى	حجزنا الثريا لنا سلما
ونهديك سعدا لجيل أطل	أخذناك عهدا حملناك وعدا
ونكسو ربك بلون الأمل	سنحني حماك أسارى هواك



Pénétrations coloniales et résistances en Mauritanie – 15e – 20e siècles (Bref aperçu)

■ Premiers heurts entre Européens et Mauritaniens sur la côte atlantique

■ Abdallahi FALL

Les premiers Européens à entrer en contact avec les Mauritaniens à partir de la côte atlantique furent les Portugais.

Au début, les rapports mauritano-portugais furent difficiles, voire même hostiles. Les Portugais n'étaient, au départ, intéressés que par le nombre d'habitants isolés qu'ils pouvaient razzier et ramener sur leurs navires.

Plusieurs centaines d'esclaves étaient ainsi transportés chaque année au Portugal : c'était le plus souvent des noirs, quelques fois des maures, enlevés de vive force sur la côte que les Portugais parcoururent bientôt jusqu'à l'embouchure du Sénégal.

En 1443, Nuno Tristao double le Cap Blanc et découvre Arguin. L'île de Tidra est reconnue peu après et les Portugais y font 200 prisonniers. Voyant les avantages qu'ils pouvaient tirer des relations commerciales suivies avec les Maures qui peuplaient les régions parcourues, les Portugais construisent un château fort dans l'île d'Arguin, très proche de la terre ferme.

En 1444, une flottille portugaise se rendit à Arguin et s'empara de 165 victimes dont des hommes, des femmes et des enfants. Ayant rapidement compris les intentions des Européens, les Mauritaniens de la côte ne tardèrent pas à réagir.

En 1445, un navire négrier portugais, conduit par Gonzalo de Cintra ayant échoué sur un banc de sable dans une baie, est attaqué par les habitants de la côte, lesquels massacrent tout l'équipage.

Pendant ce temps, les Français installés à Saint-Louis depuis plus d'un siècle, ayant évincé leurs concurrents sur les côtes mauritaniennes, verront apparaître dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, un chef religieux qui va s'opposer pendant quelques années à leur hégémonie et à leurs entreprises commerciales dans la basse vallée du Sénégal : il s'agit de l'Imâm Nasr-ed-Dîne.

La traite négrière battait son plein et les compagnies commerciales du Sénégal s'occupaient du ravitaillement régulier de l'économie sucrière des Amériques.

L'un des objectifs de l'Imâm Nasr-ed-Dîne et de son mouvement d'islamisation est d'arrêter cette traite. Pour cela, il faudrait ramener les populations noires à l'orthodoxie musulmane, en particulier les familles dirigeantes.

En même temps que les messages qu'il fit parvenir



Liboirat, après l'attaque du 11 janvier 1913

aux rois de la vallée, Nasr-ed-Dîne leur lança un ultimatum : qu'il n'hésiterait pas à utiliser la force contre ceux qui n'accepteraient pas de revenir au chemin d'Allah.

La situation politique était favorable à l'entreprise du réformateur : les guerres fratricides, les pillages et les rapt, pour se fournir en esclaves, faisaient rage.



Mohamed Ould Savra

Le mouvement d'islamisation mené par Nasr-ed-Dîne dans la basse vallée du Sénégal va étendre sa domination, comme nous l'avons vu ci-haut, sur les royaumes de cette zone. Cette domination qui s'est établie sur une éviction des suppôts du commerce européen sera donc vivement contestée par

le comptoir de Saint-Louis.

Si la volonté de répandre l'Islam était bien présente, la vie de tous les jours ne perdait pas ses droits. C'est en ce sens qu'on peut dire que Nasr-ed-Dîne et les siens, en déployant le jihad dans le Sénégal, voulaient aussi contrôler cette région vitale pour leur propre économie. Le fleuve était le grenier traditionnel des Sahéliens et des Sahariens, lesquels y achetaient leurs provisions en vivres et bétail. Devant l'action conjuguée du parti guerrier montan et des traitants de Saint-Louis, le parti maraboutique qui devait ainsi faire face à deux fronts de guerre, perdait du terrain, d'autant plus que ses principaux animateurs étaient tour à tour tués au combat.

La victoire de Saint-Louis était celle du commerce européen qui imposait ainsi sa loi en évitant des intermédiaires jugés trop gourmands. « La défaite des marabouts, disait Barry, assurait ainsi la continuité de l'expansion commerciale de Saint-Louis, au détriment de celle des Maures. »

Si le XVII^e siècle a consacré l'hégémonie du commerce français dans la vallée du Sénégal, le siècle suivant verra les puissances maritimes européennes tenter de lui disputer ce monopole sur la côte atlantique. Après la destruction d'Arguin par la Compagnie du Sénégal, dans le but de briser toute velléité de traiter la gomme maure en dehors des escales du fleuve, les pays concurrents (l'Angleterre et la Hollande surtout) fondent le comptoir de Portendick pour recevoir les vaisseaux « interlopes » (contrebandiers).

Les efforts que les Français déploient depuis le 16^e siècle pour étendre leur hégémonie sur la côte mauritanienne furent relativement couronnés de succès. Le 29 Juillet 1717 André Brue, Directeur de la Concession du Sénégal et de la Compagnie Française des Indes, conclut avec Ely Chandhoura, alors émir des Trarza, un traité selon lequel ce dernier cédait à cette compagnie les terrains de Portendick à des fins commerciales moyennant le paiement annuel de coutumes. L'objectif visé était de provoquer la rupture entre l'émir et les Hollandais établis à l'époque à Arguin et assurer ainsi à sa compagnie le monopole du commerce de la gomme. Ce traité ne devait être respecté par aucune des deux parties: André Brue voulait attirer les vendeurs de gomme aux escales du fleuve du Sénégal tandis que Ely Chandhoura autorisait, quatre années plus tard les Hollandais, à s'installer à Portendick. Pour tenter de régler cette situation conflictuelle, un nouveau traité intervenait le 6 mars 1723. Il consacrait la reprise de Portendick aux Hollandais et renouvelait l'acte de cession du 29 Juillet 1717.

D'une manière générale, les Mauritaniens n'ont manifesté d'hostilité qu'à l'égard des Européens qui ne respectaient pas leur dignité. Les Mauritaniens avaient un intérêt non négligeable à commercer. Tant que les Européens s'en sont tenus à cela, ils furent bien accueillis.

La rupture était consommée et la riposte mauritanienne ne se fit pas attendre. Le fort d'Arguin fut assiégé et Duval ne dut son salut qu'à la fuite, laissant le commandement au Hollandais Jean de Booth.

Sur ces entrefaites, Ely Chandhoura revint du Maroc et, à la tête de «1500 guerriers» (Delcourt, p. 239), il se lança, le 25 octobre 1721, à l'attaque du fort d'Arguin qui continuait à recevoir des renforts du Sénégal.

D'aucuns ont fustigé le non respect de la parole donnée par les Maures (notamment à propos des traités et conventions). Ils oublient souvent que les Européens sont étrangers dans ces terres, qu'ils viennent en tant que commerçants proposer des produits. Si l'on peut aisément comprendre leur souci de s'assurer le monopole sur tel ou tel produit, on doit tout autant comprendre celui des autochtones de tirer profit de la situation de rivalité qui a caractérisé les rapports entre puissances européennes. Peut-on leur reprocher d'avoir respecté cette loi essentielle de l'économie qu'est la concurrence ? Nous ne pensons pas comme Faidherbe que le versement de "coutumes" aux chefs était humiliant, mais qu'il était une juste compensation des services que ceux-ci rendaient en favorisant le commerce avec les Européens. Pourquoi donc ne pas y voir une espèce d'impôt payé aux habitants pour l'usage que l'on faisait de leur pays et de ses richesses ?

Bref, ces quelques lignes ne peuvent en aucun cas permettre de rendre compte de la diversité des réactions mauritaniennes dans le cadre du commerce maritime européen. Limitons-nous à signaler qu'à



Rencontre Colonel Gouraud et Baba Cheikh Sidya à Boutilimit - février 1908

Arguin aussi bien qu'à Portendick que les Mauritaniens, soucieux de leurs intérêts (autant que l'étaient leurs partenaires) se sont, à chaque fois, opposés et avec fermeté à la reprise et à la destruction des forts, car elles signifiaient pour eux la disparition de profits substantiels. On a ainsi vu des maures défendre la forteresse d'Arguin aux côtés des Hollandais (20 Février 1724) que Périer de Salvert, officier du roi de France tentait de reprendre. Loin de rester passifs, les Mauritaniens ont joué un rôle actif dans ces relations, démontrant par là qu'ils entendaient rester maîtres de leur territoire et l'exploiter à leur profit.

On les a vus aussi tenter d'empêcher l'année d'avant, le démantèlement par la Rigaudière (Mars 1723) de Portendick.

Cette tâche est dévolue à l'énergique André Brue, ancien consul de France à Tripoli, et à l'époque directeur de la Compagnie. Ce dernier avait déjà conclu le 29 juillet 1717 un traité d'amitié avec le chef Trarza (Ely Chandhoura), traité qui donnait à la Compagnie des droits sur la côte de Portendick. Trois campagnes militaires seront menées par des escadres Françaises en 1721, 1723 et 1724 pour étendre la mainmise de la Compagnie du Sénégal sur le littoral mauritanien et empêcher ainsi les interlopes étrangers de traiter la gomme aux comptoirs d'Arguin et de Portendick.

Lors de la prise d'Arguin par les Français, les Mauritaniens avaient soutenu les Hollandais. Ils se sont donc retirés d'Arguin pour l'île de Tidra. Rappelons que lors de l'offensive Française de 1721, il était prévu de capturer tous les Maures de la zone et de les amener en esclavage en Louisiane afin «d'intimider ceux de la terre ferme» (Delcourt, p.238). Duval dut donc recourir à un subterfuge pour les faire revenir à Arguin. Il leur fit dire qu'ils pouvaient réintégrer leur campement afin d'y vivre en paix et d'y reprendre leurs activités commerciales, mais cette fois-ci avec les Français. Revenus, les Maures n'eurent d'autre accueil que celui des fusils

et des canons.

Dans l'une des barques qui ramenaient les secours à la forteresse assiégée se trouvaient Duval et seize de ses compatriotes. Ils furent interceptés et tués pour venger les victimes de l'odieux guet-apens d'Arguin.

On se souvient que le Sieur Duval, commandant la place d'Arguin avait outrepassé les instructions de la Compagnie qui recommandaient, non pas le massacre des Maures de la localité comme il l'a si traîtreusement perpétré, mais leur capture et leur réduction en esclavage.

Pénétration Française dans la Vallée

En même temps que les provinces maures de la rive droite (Trarza, Brakna), le Fouta fut très tôt l'objet de convoitises coloniales, il le fut d'autant plus qu'il s'étendait territorialement aussi bien sur la rive droite que sur la rive gauche du fleuve Sénégal.

Pendant longtemps les relations franco-Fouta furent pacifiques, étant donné le caractère essentiellement lucratif des entreprises Saint-Louisiennes et le profit nouveau qu'en tiraient les habitants.

Au début du XIX^e siècle, les Français commencèrent à manifester le désir de s'installer durablement au Fouta. Dès 1818 un fort est édifié à Bakel et un autre à Dagana en 1821. Dès lors, les incidents hostiles ne devaient plus cesser de caractériser les relations entre les deux parties.

El Hadj Oumar Tall s'oppose au projet de conquête du haut-fleuve

Au moment où El-Hadj Oumar Tall entreprenait un jihad pour renforcer et purifier l'Islam du paganisme dans les royaumes malinké et bambara, du Kaarta et de Ségou, les Français avaient décidé de créer des têtes de pont dans le Fouta et le Haut-Sénégal. Ni ces derniers, ni El Hadj Oumar Tall ne pouvaient abandonner leur mission «civilisatrice» (pour les premiers) et sa mission religieuse (pour le second).

Ils ne pouvaient donc manquer d'entrer en lutte, car leurs desseins étaient contradictoires. El-Hadj Oumar Tall avait créé dans ce cadre, au Guidimagha, une base logistique et de repli très importante.

Mamadou Lamine Dramé ou la résistance d'un marabout Soninké.

En 1878, des années après la disparition d'El Hadj Oumar Tall, la renommée d'un homme ne cessait de grandir au Soudan,

Cet homme avait pour nom Mamadou Lamine Dramé

De retour de La Mecque, il se met donc en route, en mai 1885, pour le pays Soninké. Tout le long de son chemin, il est acclamé par les foules de partisans, qui espéraient ardemment que Mamadou Lamine remplisse le vide laissé par la disparition d'El Hadj Oumar.

Le 13 mars, Mâ Lamine et ses troupes campent à 9 km du fort français de Bakel.

La compagnie Lefranc tombe dans une embuscade, perd la moitié de son effectif et se replie en catastrophe, malgré l'usage de son artillerie. Le succès de Koungany galvanise les hommes du marabout soninké, qui voient se joindre à eux de nouveaux chefs locaux et leurs hommes, impressionnés et convaincus désormais du caractère « divin » de la mission de Mamadou Lamine

Après le demi-succès du siège de Bakel, le conseil de guerre consulté par Mamadou Lamine recommande la division des troupes de la résistance en deux corps: une armée de 6000 à 7000 hommes ira avec le marabout vers le Sud, en direction de Kayes, tandis que son fils Chouaïbou commandera les troupes du haut-fleuve. En décidant d'aller vers le sud, Mamadou Lamine espère bien que le jihad lui permettrait de faire de nombreuses recrues qui viendront grossir et renforcer l'armée anticoloniale. Du 12 avril au 24 mai 1886, les hommes de Frey pillent et incendient pas moins d'une centaine de villages dont Bambella, Samba Kandy, Coumbandao, Bokhoro, etc.

Les fortifications de Dianna sont aussitôt renforcées. Aucune inquiétude du côté du ravitaillement. Les greniers contiennent suffisamment de mil, d'arachide et de riz pour supporter éventuellement un long siège.

Après bien des péripéties, la colonne française arrive le 24 décembre au soir à l'est de Dianna. Le 25 au matin les troupes coloniales se mettent en route et doivent faire face à des escarmouches menées par les partisans de Mamadou Lamine. A 9 heures, elles rentrent à Dianna et ont l'amère surprise de n'y trouver que quelques vieillards. Ceux-ci leur apprennent que le marabout s'est vu contraint au départ, en raison d'une rébellion dans les rangs de son armée. Lâché par ses alliés, Ma Lamine quitte Dianna, accompagné de ses fidèles du Diafounou, du Gadiaga et du Guidimagha.

Mamadou Lamine reprend la route du Sud. Il est assailli de tous côtés par les contingents du Boudou, du Ouli et du Fouladougou. Après un com-

bat désespéré, il est blessé et capturé au village de N'Goga-Soukouta par Moussa Molo.

Transporté sur une civière, Mamadou Lamine perd beaucoup de sang. Il finit par succomber.

Annexion du Waalo

L'échec de la colonisation agricole du Waalo, les incursions répétées des Trarza sur la rive gauche devaient entraîner la nomination de Faïdherbe comme gouverneur du Sénégal. Ce dernier inaugure une politique de fermeté vis-à-vis des royaumes de la vallée pour asseoir la mainmise totale des activités commerciales de Saint-Louis. Pour cela, il décida de réprimer avec vigueur la révolte de Brenn (20 sept. 1858) : Youga Faly, Madiaw Khor et Biram Gaye furent fusillés tandis que Ali Tiam, Biram Sar, Biram Tiam furent déportés.

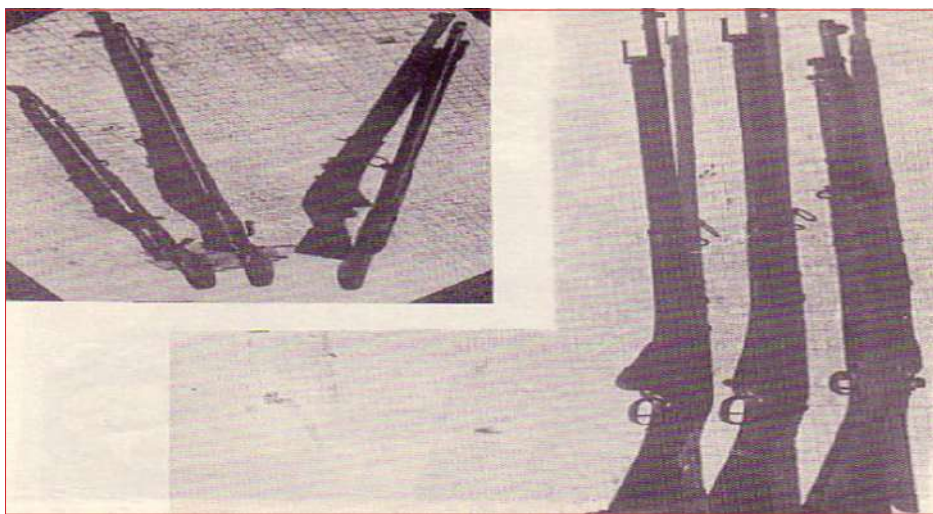
Quelques années plus tard, Sidiya Diop, fils de Ndahté Yalla (sœur de l'ex-reine du Waalo Ndjembett Mboodj) organise une révolte générale anti-française (entre 1869 et 1875). Il s'allie à son cousin Elyould Mohamd Lehbib, émir du Trarza. Il propose aux royaumes voisins (Cayoor, Joolof et Tooro une large coalition qui est rejetée parce qu'elle allait à l'encontre des intérêts locaux. Le dammel du Cayoor, Lat Dior finit par le capturer et le livre aux Français de Saint-Louis en oct. 1875, ce

tème fiscal colonial en 1888, mais il resta sous l'influence de l'empire d'Ahmadou (fils d'El Hadj Omar). Pour mettre fin au caractère formel de la souveraineté française, Archinard fut envoyé pour occuper le pays, qui devint un protectorat rattaché à Bakel, dépendant du cercle de Kayes.

En 1893, le poste de Sélibaby est créé. Son but est de protéger le haut-fleuve des incursions des tribus maures, des Idow'ichs en particulier.

La présence d'une garnison étrangère, et chrétienne de surcroît, ne fut pas du goût des habitants, même si elle leur procurait une relative sécurité contre les pillages et autres rançonnements. «L'animosité qu'ils affichèrent à l'encontre de l'administration fut telle que le lieutenant Courge, chef du poste, demanda au Commandant Supérieur, l'autorisation de pouvoir infliger des amendes aux villages «turbulents»». En 1895, un autre poste est installé à Hassi-Chegar pour surveiller davantage les nomades. Peu de temps après les envahisseurs abandonnèrent les deux postes pour cause d'insalubrité. Jusqu'en 1904, le Guidimagha reste théoriquement sous l'administration du Résident de Bakel.

La même année, un décret du 16 octobre délimitant le territoire civil de la Mauritanie y intègre le Guidimagha, qui est rattaché à la résidence de M'Bout. Il fallut cependant attendre 1905, pour voir Coppo-



qui marque la fin de la résistance anti-française au Waalo qui est annexé au Sénégal et Dépendances.

Le Guidimagha résiste à la reconquête

Pendant que les colonisateurs renforcent leur présence militaire dans l'ouest et le centre mauritanien et qu'ils tentent de faire face à une guerre de harcèlement des groupes de résistants, à l'extrême sud du pays, le Guidimagha semble se réveiller après le calme relatif, qui a succédé à sa conquête par les troupes d'Archinard en 1891.

On se rappelle que le pays avait opposé une résistance farouche aux troupes impérialistes sous la bannière de l'Islam avec El Hadj Omar Tall, puis avec Mamadou Lamine Dramé. Après la défaite de ce dernier, le Guidimagha fut intégré au sys-

lani, envoyer le lieutenant Arbogast réoccuper Sélibaby. Le verrouillage du Guidimagha sera effectif, lorsque l'année suivante la colonne Arnould occupe Kiffa, auparavant administrée par le Soudan, et désormais intégrée, elle aussi à la Mauritanie.

La conquête du Guidimagha a coïncidé avec la prééminence progressive d'une aristocratie religieuse au détriment de la classe des guerriers.

C'est pourquoi l'Islam devint un facteur de mobilisation contre l'invasion.

Lorsque les Français reviennent en 1904 au Guidimagha, ils tentent d'imposer à la population des chefs à leur dévotion. Les habitants, ou bien ignorent ces chefs et manifestent à leur égard une désobéissance collective, ou bien émigrent vers d'autres lieux où leur autorité ne s'exerçait pas.

Création de la Mauritanie et pénétration en pays maure

Dans le Trab al Bidhane, le XX^e siècle commence par ce que l'on appelle en langage populaire «l'arrivée des Français» (Tlou' Nnssâra). Non pas que les Français étaient inconnus en Mauritanie, mais jusque là ils n'avaient montré aucune volonté manifeste de s'implanter durablement au delà de la rive droite du fleuve Sénégal, même s'ils y ont déjà fondé le poste militaire de Kaédi. Il fallut qu'apparaisse un homme ambitieux et féru de culture musulmane (religieuse en particulier), en l'occurrence Xavier Coppolani, pour que l'équilibre instauré, suite à de nombreux conflits entre Mauritaniens et Français du Sénégal pendant plus d'un demi-siècle, soit rompu.

Cette proposition reçut tout de suite le soutien du ministre des Colonies, Eugène Etienne, qui enverra en décembre 1899, au gouvernement général de l'Afrique Occidentale un projet de création d'une «Mauritanie Occidentale». Ce ministre prenait dès le 27 décembre 1899, une décision qui organisait les régions à peuplement maure de l'Afrique ouest-saharienne.

Le 03 mars 1902, la commission émet un avis favorable pour la mise en œuvre d'une politique commune à l'égard des Maures de l'Arawane, Tichitt, Chinguitti et Arguin et l'occupation des territoires de Gao à la côte, sauf ceux compris entre le Cap Juby et le Cap Bojador (territoires reconnus à l'Espagne quelques mois plus tôt).

Conformément à cet avis, des arrêtés seront pris: un arrêté délimitant les territoires à placer sous le protectorat français (Azawad, Hodh, Tagant, Adrar Occidental, Arguin), un autre arrêté créant un service des affaires maures et nommant Coppolani, secrétaire général des colonies auprès du gouverneur général de l'AOF, avec pour mission d'assurer la direction politique du futur territoire.

Le 15 décembre 1902, il est à Dagana où il rencontre Ahmed Salem ould Ely, affaibli par ses échauffourées avec Sidi ould Mohamed Vall. Coppolani décide de le soutenir à condition qu'il accepte de signer une déclaration plaçant le Trarza sous protectorat français. Un arrêté du gouverneur général en date du 13 mai 1903 place le Trarza sous administration directe française.

Dès que Coppolani s'engage au delà du Brakna et du Gorgol, la résistance prend conscience de l'ampleur du danger et se mobilise pour tenter de le conjurer. Mais le mal s'était déjà bien implanté et devenait difficile à extirper. Certains chefs nationaux, qui s'étaient laissés embobiner un moment par le «charme» de Coppolani ou par l'apparente modernité des envahisseurs, commençaient à se retirer des compromissions, conclues ça et là par ces derniers.

Coppolani lui-même revient de Saint-Louis, accompagné du capitaine Frèrejean, du lieutenant Arbogall et d'une troupe de tirailleurs. Ils débarquent en face de Nouakchott en décembre 1904, et Cop-

polani ordonne la construction d'un poste qui s'occupera de la surveillance du nord de la zone sous protectorat.

La résistance, qui s'était entre temps, partiellement ressaisie au Trarza, essaie de se montrer plus entreprenante. C'est ainsi que Sidi Ould Mohamed Vall, cousin et adversaire d'Ahmed Salem, accroche le cortège de Coppolani le 7 juin 1903, à 12 km de Khroufa. Seules les négociations évitent une plus grande confrontation. Le 16 juin, un groupe Awlad Demane lance une attaque contre le lieutenant Aubert, «entouré seulement de vingt spahis et de dix tirailleurs». Le maréchal des logis Charbon et un spahi succombent.

Le 12 mars 1904, la section du sergent Philippe est attaquée par 200 Awlad Bousba' et Rhahla : 2 tirailleurs tués et 1 blessé.

Le 13 mars 1904, les partisans d'Ahmed Salem (Amar dit le bancal, Alioune-al-Marrakchi et Ali Ould Ahmed Chennane) attaquent Taguilalett, tuant 2 tirailleurs et blessant un autre.

Le 15 mars 1904, Ahmed Salem attaque le capitaine Duhalde à Sehout el Ma et pille des tribus collaboratrices. Avec 200 hommes, le capitaine Frèrejean se lance à leur poursuite, les rejoint à Taguilalett ou un combat s'engage entre eux. Ahmed Salem et les siens parviennent à se retirer vers le nord : coté envahisseurs, 3 tirailleurs tués et 2 blessés ; coté Résistants, 2 tués.

Peu de temps après, le capitaine Duhalde, résident à Sehout al Ma va à la rencontre d'un contingent de 200 Awlad Bousba', avec 15 tirailleurs : après le combat 3 tirailleurs sont tués et 2 sont blessés. Il se replie vers le poste.

L'année 1905 est inaugurée par Coppolani par sa volonté de repousser les Brakna et les Idow'ichs qui s'opposent à sa pénétration au Tagant comme prélude à la conquête de l'Adrar. C'est au cours du combat de Bou Gadoum que Bakkar Ould Soueid Ahmed, émir du Tagant et farouche opposant à l'impérialisme français depuis des décennies, est tué par le groupe de Frèrejean.

La conquête contrariée par la disparition de Coppolani

Le 12 mai 1905 au matin Coppolani, installé à Tijigja échafaude des plans de conquête et les soumet à certains de ses collaborateurs. En attendant le retour du capitaine Ciccoli, parti avec les chameaux des Laghlal, Coppolani envisage de faire un saut rapide à Tichitt où « des tribus commerçantes se montrent bien disposées »

A Frèrejean, il fait part du rôle qu'il compte bien lui confier: « Vous pouvez vous préparer. Je vais vous donner un effectif sérieux, votre groupe, plus les Algériens et les Maures alliés (au total 300 fusils). En outre, deux mitrailleuses. Et avec cela vous allez nous précéder dans l'Adrar ».

En réponse à la lettre que Coppolani lui a adressée le 20 avril, l'émir Sid' Ahmed Ould Aïda lui fait savoir que l'Adrar est sous la domination du Sultan du Maroc et que toute paix avec les Français est conditionnée, au préalable, par la paix avec ce dernier. Ould Aïda avait réussi, malgré les tenta-

tives de Coppolani, à rallier plusieurs tribus à la résistance, dont les Ould Boussba. En fait, le jeune émir, a été élevé auprès de Cheikh Melainine lequel, va se révéler un irréductible adversaire de la pénétration française.

Le 12 Mai 1905, une vingtaine de jeunes résistants conduits par Sidi ould Moulaye Zein attaquent par surprise le Camp français de Tijigja et parviennent à tuer Coppolani. Ould Moulaye Zein sera désigné par l'épithète d'illuminé.

Il fallait donc faire apparaître, aux yeux de l'opinion étrangère surtout, l'exécuteur de Coppolani comme un individu isolé, déséquilibré mental et presque asocial. Au-delà de cette image doit se profiler pour le même observateur étranger l'image d'un peuple consentant, soumis, acceptant l'autorité coloniale et dont la seule fausse note relève du domaine de la psychosomatique. Il fallait pour les défenseurs de la pénétration montrer que les Mauritaniens ne s'opposent nullement à celle-ci, et qu'on ne pouvait imputer à tout un peuple l'acte «isolé et irraisonné» d'un «illuminé».

Bref, tous les subterfuges de la propagande coloniale ne pourront pas ternir ce qui doit être considéré, du point de vue de l'histoire, comme un acte de résistance à une aliénation territoriale et politique.

L'offensive de la Résistance

La mort de Coppolani semble avoir servi de catalyseur pour une renaissance et une multiplication des actions de résistance.

Nous nous limiterons à en évoquer les plus importantes.

Des regroupements de tribus résistantes de l'Adrar et du Tagant s'apprentent à attaquer le camp français de Tijigja. C'est d'abord les Idow'ichs de Bakkar, cousin d'Ethmane Ould Bakkar (Le Grand), puis Awlad Ghailane de l'émir del'Adrar, Sid' Ahmed Ould Aïda, des disciples de Cheikh Melainine, mobilisés par son fils, Cheikh Hassenna.

Dès le début du mois de juin 1905, les troupes Françaises et leur logistique sont l'objet de plusieurs attaques. La présence des résistants est signalée dès le 3 juin. Le 5, une action de harcèlement est menée par Mohamed Ould Fedjar et Sid' Ahmed Ould Mogueyya.

Le 17 juin, on signale la présence de l'émir et d'un parti, fort de 400 fusils. Ils cernent le camp ennemi et l'assiègent pendant deux heures et demie. Selon Frèrejean, c'est la supériorité de l'armement qui a permis aux retranchés de repousser l'adversaire, lequel est tenu «à distance par la mitrailleuse portée sur un toit du fortin» (Vuillemin, p. 140).

Cette «historienne» ne semble éprouver que du mépris vis à vis de ceux qu'elle appelle les «dissidents», les «brigands» et les «pillards». Les Idewaa'li, qui avaient refusé la collaboration, sont qualifiés par elle de «traîtres et pillards». Elle va même jusqu'à ajouter qu'il «ne serait pas dommage de les piller à fond» (Vuillemin, p. 141), révélant par là même son impartialité notoire, avec des accents haineux, pour ceux qui n'ont pas accepté le diktat colonial.

Les groupes de résistants finiront par abandonner des actions d'envergure avec plusieurs centaines de combattants comme le siège de Tijigja, ils s'adonnent à des coups de main rapides, dont le but est surtout de harceler l'ennemi en permanence. Cette guérilla se développe au Trarza et au Brakna surtout, sous la direction de Ould Assas (de son vrai nom Sid'Ely Ould Ahmeddou - émir résistant) et Bakar Ould Hmeyada.

En février 1907, le peloton des spahis (soldats algériens montés sur des chevaux) de Regba est accroché près de la mare de Sarak par un groupe de résistants dirigés par Ould Assas. Le combat très vif qui s'engageait devait d'ailleurs coûter la vie à ce dernier.

Recrudescence des actions de résistance dans le reste de la Mauritanie

L'année 1908 peut être considérée comme une année faste pour la résistance anticoloniale en Mauritanie. Les actions militaires ne connaissent, à nulle autre époque, autant d'intensité et d'efficacité. Plusieurs raisons peuvent nous aider à expliquer ce regain belliqueux. C'est d'abord les chefs de résistance qui reviennent d'un long «conclave» avec la conscience de cette opposition: Melainine. Ce séjour de plus de plusieurs mois a largement permis au Cheikh d'affermir, par ses prédications, les idées et les sentiments anticoloniaux de ses coreligionnaires. Il a permis aux chefs de guerre, et à leurs principaux lieutenants réunis dans la smala du Cheikh, de faire un bilan des trois années de combats. Il fallait évaluer les méthodes de guerre utilisées contre l'envahisseur, au vu des résultats. Ce dernier occupe la moitié du sud du pays, désorganisant le commerce traditionnel et coupant le nord de ses greniers du sud.

Après plusieurs années de guerre, les résistants connaissent maintenant leur adversaire, ses méthodes de combats, les armes utilisées, l'organisation de ses troupes, etc.

Reprise de la marche vers l'Adrar

Les défaites subies en 1907-1908 au plan militaire par les troupes d'invasion réduites à la défensive, eurent pour conséquence la reprise de la pénétration vers le nord, vers l'Adrar, considérée à juste titre comme base de la résistance et vieil objectif de Coppelani. Il a fallu un an au colonel Gouraud, pour convaincre le Ministre des Colonies et le Gouverneur de l'AOF que la solution du problème de la Mauritanie passait par la conquête du nord : l'Adrar.

En occupant l'Adrar, Gouraud escomptait bien que les tribus «dissidentes» reculeraient devant l'ampleur de la tâche et, devant le fait accompli, feraient leur soumission.

Pour réaliser sa mission, le vainqueur de Samori, monte une colonne militaire destinée à venir à bout de la résistance en Adrar. Et pour ne pas «heurter» les susceptibilités gouvernementales et parlementaires quant au coût de cette entreprise, Gouraud décide de la faire endosser aux «autochtones». Les



Baba Ould Cheikh Sidiya

montures (chameaux, ânes), leur équipement, la nourriture, etc. tout ceci provient des réquisitions que les troupes coloniales n'ont jamais hésité à opérer.

Malgré son importance numérique et la qualité de son armement, la grosse colonne de Gouraud est harcelée par les groupes de résistants. Ceux-ci utilisent admirablement bien le terrain à leur avantage: embuscades dans les cols, simulations d'attaques, diversions, brefs coups de main et retraites rapides, etc. Toutes les formes de la guérilla sont utilisées pour désorganiser un adversaire supérieur en nombre et en matériel. Faut-il croire que les résistants aient atteint certains de leurs objectifs, quand le même Dupertuis reconnaît que «nous n'étions pas sans inquiétude sur le sort de nos camarades. Des Maures nous avaient dit que le capitaine Bablon était victorieux mais d'autres disaient qu'il avait perdu une partie de notre approvisionnement, que sa troupe avait de nombreux morts et de nombreux blessés»

Nouveaux succès de la résistance

Les années d'après-guerre ont réactivé la contrebande d'armes en Afrique, et en Afrique du nord-ouest en particulier. Les milieux de la résistance se procurent donc plus facilement des fusils à tir rapide, améliorant ainsi leur équipement militaire.

Echec de la pacification

1905-1925. Vingt ans d'efforts intenses n'ont pas eu raison de la volonté des Mauritaniens de rester libres. Cette situation paradoxale a fait réfléchir les stratèges de la pénétration. Quelle en est la cause? Est-ce le matériel? Est-ce l'homme? Est-ce l'encadrement? Est-ce la stratégie? La situation dans le nord de la Mauritanie est suffisamment préoccupante pour que l'Etat-major colonial en fasse une étude sérieuse et dénuée de toute complaisance, en vue de trouver des solutions.

Après deux décennies d'occupation militaire (1905-1925) et diverses tentatives d'approvisionnement des milieux de la résistance, les efforts des stratèges politiques et militaires coloniaux semblent battre de l'aile.

Le dernier grand combat

Le G.N. du Trarza décimé à Oummet-tounsi

L'anéantissement du GN (groupe nomade) du Trarza à Oummet-tounsi, le 18 août 1932, a fait l'effet d'un coup de tonnerre dans un ciel serein. Depuis quelques mois la colonie jouissait d'un calme qu'elle n'avait pas connu depuis longtemps. Les stratèges de l'état-major colonial de l'AOF pensaient avoir enfin résolu le problème de la «dissidence» armée dans le Sahara mauritanien. L'attaque d'Oummet-tounsi est venue démentir cette belle assurance.

Ce que la terminologie coloniale désigne par le vocable «l'affaire de Moutounsi» est en fait un démenti cinglant à la thèse largement répandue, selon laquelle l'utilisation de la technique moderne (avion, automobile, communications par radio, armes,...) contre les rezzou des résistants a permis de mettre un terme aux actions de ces derniers. Les stratèges de la pacification jubilaient. Finie l'ère des grands rezzous qui opéraient à plusieurs centaines de kilomètres de leurs bases et qui mettaient à rude épreuve les effectifs et la quiétude des GN (Groupes Nomades) et des garnisons. Après 20 ans d'efforts, d'atermoiements, de tragédies, on avait enfin trouvé la «bonne voie» qui permet de mettre un terme aux velléités de rébellion.

Ces nouveaux éléments «techniques» ont sans nul doute accru les capacités d'information et d'interception rapides des troupes d'occupation, mais il faut chercher ailleurs les raisons réelles de la déroutante de la résistance vers le milieu des années 30. En attendant, celle-ci va réussir un grand coup, quelques mois à peine après l'échec du razi La'roussi. Ce coup aura lieu à Oummet-tounsi, à la limite entre l'Inchri et le Trarza (environ 80 km au nord-est de Nouakchott), dans une région considérée, depuis longtemps, comme pacifiée.

« En août 1932 un coup très sensible atteint les unités méharistes, le GN du Trarza, celui des régions réputées pacifiées, a été surpris et presque anéanti le 18 août à Moutounsi! » signale Mme Vuillemin (p. 234). Incroyable! Totalement tranquilisé par des années de paix, le GN n'observait plus les consignes minima de sécurité. Allons-nous assister à une réédition de la défaite de Lebboiratt (10 janvier 1913) qui avait valu l'anéantissement total au détachement méhariste du lieutenant Martin?

La Résistance religieuse

Cheikh Sidiya Al Kébir

Mais, comme nous avons essayé de le montrer tout au long de ce travail, la pénétration coloniale est un processus historique qui s'est étendu sur plusieurs siècles. Nous savons notamment que le fait de limiter cette pénétration à la petite période de 60 ans (1900-1960) est une grosse tromperie idéologique, de nature coloniale, pour masquer les manœuvres entreprises depuis des siècles pour mettre au pas notre pays.

C'est dans la perspective de donner une nouvelle vision de cette histoire que nous allons évoquer le rôle de Cheikh Sidiya Al Kébir dans la résistance à la pénétration coloniale.

De retour dans son Guebla natal, Cheikh Sidiya El Kébir, s'implique indirectement dans le jeu politique, entretenant souvent des relations étroites avec les émirs, en particulier celui des Brakna, Mohamed Ould Sidi Ould Aghreishi (le Mohamed Sidi des Français). C'est dans cet émirat, et loin de son espace confrérique, qu'il devait participer au combat de Regba, le 6 juin 1856. Cette attaque contre le campement de Mohamed Ould Sidi était menée par le commandant de Podor, sur ordre de Faïdherbe. Selon des observateurs Européens, la présence de Sidiya aurait contribué à l'échec des assaillants.

Chrîv Hmah'Alla

Après Cheikh Sidiya, un autre chef religieux sera confronté aux manœuvres coloniales en Mauritanie. Ce chef spirituel sera Chrîv Hmah'Alla. Mais cette fois-ci, le colonialisme avait bien entamé sa pénétration directe, obligeant, chacun à choisir : collaborer avec l'envahisseur ou adopter une attitude de refus. C'est cette dernière qu'aura choisie Hmah'Alla, l'un des représentants les plus en vue de la tariqa Tijania en Afrique de l'Ouest.

Aux yeux des idéologues et aux tenants de l'occupation coloniale, l'Islam et ses idéaux de justice et d'égalité constituait un obstacle sérieux à l'épanouissement de l'«œuvre» coloniale. D'autre part le pouvoir colonial dont la religion officielle (ou officieuse) était le christianisme avait pour mission,

entre autre de faire prédominer cette confession et ce malgré la laïcisation proclamée de l'Etat. Il est donc tout à fait normal qu'une lutte non déclarée anti-islamique soit engagée pour mettre hors la loi cette religion aux yeux du public.

Hmah'Alla était assurément très influent, mais son refus de collaborer avec l'ordre colonial allait lui valoir la méfiance, et par la suite la colère de ce dernier. Coupable d'une indifférence «anormale» vis-à-vis des autorités d'occupation, il sera l'objet d'une surveillance serrée particulière ; provoqué avant d'être persécuté.

Les rapports des administrateurs coloniaux se sont attachés, pour la plupart, à couvrir Chrîv Hmah'Alla d'opprobre. Aucun d'entre eux, cependant, ne put fournir la moindre preuve pour démontrer leurs accusations. Faute de ces preuves, ils donnèrent libre cours à leur imagination, diffamant le Cheikh en lui attribuant les torts les plus fantaisistes.

Résistance culturelle

L'école coloniale fut l'instrument privilégié de la politique du conquérant visant à aliéner culturellement les peuples conquis. En AOF, celle-ci fut d'abord implantée dans la plus vieille possession coloniale (le Sénégal), avant d'être étendue, à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle, à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, la Mauritanie vit la création sporadique d'écoles, d'abord sur le fleuve Sénégal, puis au fur et à mesure de

la «pacification» dans le reste du pays. Couper le mauritanien de ses racines culturelles profondes, en faire un auxiliaire docile de l'envahisseur, tels furent quelques uns des objectifs de cette école coloniale.

Rivalité séculaire

L'attitude du colonialisme en Mauritanie vis-à-vis de la culture nationale est fille, non seulement de la nécessité de créer des conditions idéologiques conformes aux objectifs d'exploitation économique, mais elle est aussi fille de la rivalité séculaire entre la culture arabe et celle de l'occident chrétien. Ainsi, cette culture arabe fut tout de suite mise au banc, écartée, car sa pérennité ne pouvait que constituer un danger mortel pour la nouvelle domination.

La médersa fut donc l'une des voies privilégiées de la pénétration de la culture coloniale en Mauritanie. Les efforts pour imposer l'école coloniale aboutirent, à la fin des années 40, à des résultats décevants «La Mauritanie a gardé une primauté spirituelle en Afrique Occidentale ...», disait Mme D-Vuillemin ; les Maures d'ailleurs sont très fiers de la pureté de leur foi, de leur culture et ils estiment qu'ils n'ont sur ce chapitre, de leçon à recevoir de personne ». (Contribution p.260).

Ces diverses citations prouvent que le Mauritanien reste profondément attaché à ses valeurs culturelles, et à sa religion en particulier.



1^{er} fournisseur de solutions logistiques globales en Mauritanie
Plus de 40 ans d'expérience

VOS SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Mines • Oil & Gas • Infrastructures et Energie • Industries • IT & Télécoms
- Produits de grande consommation
- Soft commodities • Santé
- Humanitaire • Armateurs



NOS SOLUTIONS LOGISTIQUES

- Formalités de transit • Transport routier, maritime et aérien • Colis exceptionnels et produits dangereux • Agence maritime
- Manutention portuaire • Barging
- Logistique des projets industriels
- Supply chain et gestion d'entrepôts
- Meet & Greet • Courrier Express

Route de l'aéroport, B P : 351
Nouakchott - Mauritanie
Tél. : +222 45 25 27 40
sogeco@sogeco-sa.mr / www.sogecosa.com



Et la Mauritanie devint indépendante

■ Abdallahi FALL

Préludes à l'Indépendance

En mars 1932, l'émir résistant Sid'Ahmed Ould Aïda livre son dernier combat contre l'envahisseur français. Poursuivi par le Capitaine Le Coq, alors qu'il tentait de joindre la résistance du nord il meurt les armes à la main. Le 18 Août de la même année, cette résistance inflige un échec cuisant aux méharistes du Trarza à Oum-Tounsi, avant de déposer les armes.

Après la fin de la 2^e Guerre Mondiale, des facteurs internes et externes entraînent une atmosphère de changement entre les métropoles coloniales et les territoires occupés. C'est dans ce cadre que la France met en place en 1946 l'Union Française, pour sauver l'essentiel de ses avantages : ses colonies devenaient territoires de cette Union, dont les citoyens acquéraient le droit d'être électeurs et éligibles. Les Mauritaniens furent donc appelés pour la première fois à élire un représentant au parlement français.

Des partis politiques se constituèrent entre 1946 et 1960 : l'Entente Mauritanienne et l'UPM-Union Progressiste Mauritanienne - 1948 ; le PRM (Parti du Regroupement Mauritanien et la Nahda - 1958). En 1956 fut votée la Loi-Cadre, nouvelle concession de la France à ses colonies : elle permettait aux peuples une plus grande participation à la gestion de leurs affaires et la possibilité d'accéder à l'autonomie interne. La mise en pratique de cette loi se conjugua avec le contexte international pour donner naissance à un courant nettement orienté vers l'indépendance.

En 1957 le premier gouvernement est installé, avec pour vice-président Moktar O/ Daddah et élection de l'Assemblée territoriale.

Après le référendum de Septembre 1958, la Communauté Française regroupant en entités auto-



Réunion du Conseil de ministres sous la tente à Nouakchott

nomes la plupart de ses anciennes colonies, est créée.

La Marche vers l'Indépendance

En l'espace de deux ans à peine et grâce à la volonté de plusieurs personnalités dont Maître Moktar Ould Daddah, le processus conduisant à l'Indépendance politique de la Mauritanie va connaître une accélération.

Le 31 mars 1957 l'UPM remporte 23 des 24 sièges de l'Assemblée Territoriale et le 21 mai, par arrêté n°157, le premier gouvernement est désigné avec comme tête de liste et donc vice-président, Moktar. Il faut signaler que le président de ce gouvernement n'était autre que le Gouverneur du territoire, Jean

Mouragues. Ce Conseil du Gouvernement du territoire de la Mauritanie est composé des ministres suivants :

- 1 – Moktar Ould Daddah, vice-président et ministre de l'Enseignement, des Affaires culturelles et de la Jeunesse ;
- 2 – Ahmed Salem O/ Haiba, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Mines ;
- 3 – Maurice Compagnet, ministre des Finances ;
- 4 – Amadou Diadié Samba Diom, ministre des Travaux publics et des Transports ;
- 5 – Sid Ahmed Lehibb, ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales ;
- 6 – Dey O/ Sidi Baba, ministre des Domaines, de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Tourisme ;
- 7 – Mohamd El Moktar O/ Bah, ministre de la Santé Publique et de la Population ;
- 8 – Jean Salette, ministre de L'Expansion Economique et du Plan.

Quelques jours après, par arrêté n°129 du 24 mai 1957 du Gouverneur de la Mauritanie, Moktar O/ Daddah, vice-président du conseil de Gouvernement voit ses attributions renforcer de nouvelles compétences, lesquelles élargissent son champ d'action au niveau du territoire.

« Le nouveau Gouvernement tint, sous la présidence du Gouverneur Mouragues, sa première réunion, le 24 mai 1957.

L'événement le plus marquant de l'année 1958 fut le retour au pouvoir, en France, du Général de Gaulle. Pour les territoires coloniaux au sud du Sahara, régis par la Loi-Cadre depuis un an, dont la Mauritanie, ce retour (le 1er juin 1968) allait accélérer le processus devant aboutir à l'autonomie interne complète.

Premier Conseil de ministres à Nouakchott

« Le lendemain 25, nous décidions de tenir une réunion du Gouvernement à Nouakchott, le 12 juin, « pour étudier sur place les problèmes posés par le transfert du chef-lieu... ». Réunion tenue sous la tente pour illustrer notre détermination immédiate et inébranlable de transférer notre chef-lieu chez nous, et de bâtir notre nouvelle capitale sur cette dune, où n'existaient à cette date que quelques arbustes rabougris, à moitié ensevelis sous le sable fin » (La Mauritanie...p.156).

« Le 11 juillet suivant, je me rendis à Paris pour régler avec Maurice Bourguès-Maunoury et Gérard Jaquet, alors respectivement Président du Conseil et ministre de la France d'Outre-mer, la question du transfert de notre chef-lieu de Saint-Louis à Nouakchott. » (La Mauritanie...p.156).

« Bien entendu, mon attitude n'a plu ni rue Oudinot, ni à Dakar, ni à Saint-Louis. Mais l'important est que le décret fut signé le 24 juillet par le président du Conseil et par le ministre de la France d'outre-mer. Ce dernier m'en remit solennellement le texte, le 26,...Par la même occasion, il me confirma la décision de la France de participer, d'une manière importante, au financement de la construction de Nouakchott. » (La Mauritanie...pp.156-157).

« Le 30 juillet, je regagnai Saint-Louis, avec en poche le décret de transfert.

Il est vrai que, entre la possession de ce document et la construction, de toute une capitale, il y avait du travail en perspective...Il fallait donc, à partir du néant, créer cette capitale : symbole de notre volonté inébranlable de redevenir nous-mêmes – en préparant – là la gestation de notre indépendance nationale » (Moktar Ould Daddah : La Mauritanie contre vents et marées, Karthala, 2003, p.156).

5 mars 1958 : pose de la première pierre de Nouakchott, capitale de la future Mauritanie, cérémonie à laquelle assistait Gérard Jaquet, ministre de la France d'Outre-Mer





Pose première pierre de Nouakchott

Dès le 25 juin, le Gouvernement Français décida de transférer la présidence des Conseils de Gouvernement aux vice-présidents africains. « C'est ainsi que le 31 juillet 1958, écrivait Moktar O/ Daddah, le Gouverneur Mouragues, m'installa dans mes nouvelles fonctions, dont l'exercice l'excluait désormais du Conseil. » (La Mauritanie...p.180) Pour décourager les revendications marocaines et réaffirmer l'indépendance de la Mauritanie, De Gaulle effectua en 1959 une visite à Nouakchott

Moktar O/ Daddah écrivait : « C'est le 19 novembre 1958 que le Conseil de Gouvernement tint sa dernière réunion à Saint-Louis. Désormais toute l'activité politique se déroulera à Nouakchott. Le lendemain le Président de l'Assemblée... quatre ministres, quelques membres des cabinets des uns et des autres et moi-même émigrâmes vers Nouakchott par la première liaison aérienne hebdomadaire Dakar – Saint –Louis –Nouakchott » (La Mauritanie...p.160).

De Gaulle annonça une grande innovation, en matière de décolonisation, qui fut la création de la Communauté franco-africaine : chaque territoire pouvait répondre « non » au référendum organisé le 28 septembre 1958 et donc opter pour l'Indépendance immédiate, ou demeurer au sein de la Communauté et s'acheminer au moment voulu vers cette indépendance.

Moktar O/ Daddah et son parti, le PRM optèrent pour cette dernière voie, estimant que la Mauritanie faisait face à d'énormes défis (dont les revendications marocaines) et avait encore besoin de l'aide de la France. Le 25 novembre 1958, le Comité Directeur du PRM, réuni pour la première fois à Nouakchott, se prononça pour l'institution d'un Etat mauritanien autonome, membre de la Communauté franco-africaine, et le 28 novembre 1959, l'Assemblée Territoriale proclama la République Islamique de Mauritanie. Elle décida de s'ériger en

Assemblée Constituante et chargea un comité de rédiger un projet de Constitution.

« Le 9 décembre 1958, écrivait Moktar (La Mauritanie...p.183), le Secrétaire Général Bernard, assurant l'intérim du Gouverneur Mouragues, me transmit ses pouvoirs en ce qui concernait le commandement territorial. Désormais, nous assumions tous les pouvoirs de l'autonomie interne. »

Le 21 mars 1958, l'Assemblée Constituante adopta

à l'unanimité et au vote secret le projet de constitution.

Le 22 mars 1958, le drapeau mauritanien est hissé pour la première fois dans l'Histoire du pays.

Le 16 juin 1959, l'Assemblée Nationale réélut Sidi El Moktar N'Diaye comme Président et Moktar O/ Daddah fut investi Premier Ministre le 23.

Le 26 juin, Moktar formait le premier gouvernement de la République Islamique de Mauritanie autonome, qui était composé comme suit :

-Présidence du Conseil des Ministres et Affaires intérieures : Moktar O/ Daddah

-Finances : Maurice Compagnet

-Economie rurale : Ahmed Saloum O/ Haiba

-Plan, Domaine, Urbanisme, Habitat et Tourisme : Mamadou Samboly Bâ

-Travaux Publics, Transports, Postes et Télécomm. : Amadou Diadié Samba Diom

-Commerce, Industrie, Mines : Med Moktar dit Marouf

-Justice et Législation : Cheikhna Ould Mohamed Laghdaf

-Education, Jeunesse, Information: Sidi Mohamed Deyine

-Fonction Publique et Travail : Sid Ahmed Lehibb O/ El Hassen

-Santé et Affaires Sociales : Hamoud O/ Ahmedou

Le 27 juin 1959, Moktar O/ Daddah inaugure la station de Radio-Mauritanie émettant depuis Nouakchott et audible seulement dans les environs immédiats de la future capitale. Auparavant Radio-Mauritanie émettait depuis Saint-Louis et ses émissions ne couvraient que la Basse vallée.



Proclamation de la RIM par Moktar O/ Daddah : 28 novembre 1960



Arrivée de Saint-Louis du premier Gouvernement à Nouakchott

L'Indépendance est proche

Le 19 octobre 1960 la France et la Mauritanie signent à Paris un accord qui permet à cette dernière d'accéder à l'Indépendance le 28 novembre de la même année. A cette occasion les deux premiers ministres échangent des allocutions. M. Michel Debré a notamment déclaré : « Je salue aujourd'hui la République Islamique de Mauritanie devenue état indépendant prêt à affronter l'avenir malgré les menaces qui pèsent sur elle... Je salue l'avenir de la Mauritanie au moment où elle accède à cette indépendance... En même temps, la Mauritanie va pouvoir être dirigée par des hommes tels que vous et ceux qui vous entourent... Lorsque votre indépendance aura été proclamée, vous reviendrez ici discuter d'accords de coopération : vous saviez à l'avance l'accueil que vous recevrez... Il n'y aura pas dans le monde de pays plus décidé à vous applaudir, plus décidé à vous soutenir, que la République Française qui sera prête, demain comme hier, à tout accord de défense, de coopération et de solidarité » (Hebdomadaire Mauritanie Nouvelle)

A son tour, le Premier Ministre de Mauritanie... a dit tout d'abord son émotion qui est celle d'un homme

d'Etat africain qui signe l'accession à l'indépendance de son pays. Il rendit un hommage très vif à l'action du Général de Gaulle et à ses efforts pour créer et développer une communauté renouvelée, communauté des peuples fondée sur la coopération volontaire et libre... Le Premier Ministre de Mauritanie déclare ensuite « que son pays, comme par le passé, désire continuer dans l'avenir, à entretenir les meilleures relations avec le peuple, le gouvernement et le parlement français... D'autre part je crois que la France nous fera le grand honneur et le plaisir de parrainer notre candidature à l'ONU. » (Hebdomadaire Mauritanie Nouvelle)

Proclamation et célébration de L'Indépendance (Extraits du discours de Moktar O' Daddah)

« L'émotion qui m'étreint en ce instant je ne chercherai pas à la dissimuler ». C'est en ces termes que le Premier Ministre et Président du Gouvernement de la Mauritanie, Maître Moktar Ould Daddah a entamé son discours de Proclamation de l'Indépendance devant l'Assemblée Nationale, le 28 novembre 1960. « Le rêve de chaque homme, de chaque femme de ce pays est devenu réalité » poursuit-il. « Désormais maître de son destin notre pays affronte l'avenir. Après un long sommeil, la Nation

mauritanienne, fière de son riche passé, entre dans le concert des peuples souverains. Comment ne pas rendre hommage à l'action personnelle de l'homme qui, avec une lucidité mise au service d'une admirable générosité de pensée, a compris les aspirations des peuples d'outre-mer? ... Il a ainsi permis l'accession à l'indépendance de ces peuples dans l'amitié avec la France. La Mauritanie ne l'oubliera pas. Elle n'oubliera pas non plus ce qu'elle doit au peuple français. En favorisant la liberté sur la terre d'Afrique, la France demeurerait fidèle à son génie et à son Histoire ... A cette heure, partout, les Mauritaniens célèbrent l'indépendance de la patrie – le paysan et le citoyen du fleuve ; les éleveurs dans les tentes des campements, les manœuvres dans les mines et les chantiers, les habitants des ksars séculaires et des villes modernes communient dans une même joie avec tous les Mauritaniens qui en terre étrangère évoquent la patrie lointaine et saluent le début d'une ère nouvelle. Vive la Mauritanie libre et fraternelle !

Ainsi la Mauritanie va entamer un long et difficile périple sur la voie de l'indépendance. Des difficultés de tous ordres vont jalonner son chemin.

Les Etats-Unis découvrent la Mauritanie (Extraits du « TIME »)

La plus grande revue hebdomadaire d'information américaine « Time » qui est éditée en 37 langues et publiée dans une cinquantaine de pays... vient de faire paraître un article sur la Mauritanie. Le fait que cet article, écrit par un journaliste venu spécialement à Nouakchott pour recueillir une documentation, ait été publié par un journal de diffusion mondiale, apparaît comme une consécration dans le domaine de la Presse et sur le plan international, de la nation mauritanienne.

Le Premier Ministre de Mauritanie, Moktar Ould Daddah, 35 ans, revenait de Paris et Washington avec un prêt de 66 millions de dollars de la Banque Internationale. Avec cet argent, Moktar Ould Daddah compte édifier son pays.

C'est finalement M. Moktar Ould Daddah qui a réussi à persuader les dirigeants de la Banque que ce prêt permettrait justement à la Mauritanie de réaliser l'un des objectifs qui justifient sa création en lui assurant la naissance s'une industrie de base.

Lorsque le Général de Gaulle arriva au pouvoir, Moktar Ould Daddah était le seul juriste de Mauritanie et donc l'homme indiqué pour conduire son pays vers l'Indépendance grâce au régime d'autonomie interne accordée par la France en 1958.

Au moment de son élection à la tête du Gouvernement, la Mauritanie n'avait pas encore de capitale. Elle avait jusque-là été administrée de Saint-Louis, par-dessus la frontière du Sénégal comme partie de l'ancienne Afrique Occidentale Française. « Un pays sans capitale est comme un corps sans tête », disait Moktar Ould Daddah, et il désigna l'oasis de Nouakchott, petit poste de 600 habitants, pour devenir le siège du Gouvernement central. Aujourd'hui grâce aux subventions et aux prêts de la France, Moktar Ould Daddah, construit patiemment une ville... Il vit dans une habitation préfabriquée et se contente d'une petite Citroën.

A partir de 1963, lorsque la MIFERMA embarquera le minerai au rythme de six millions de tonnes par an, la Mauritanie « sera dans la course ».





PORT TANIT

FÉLICITATIONS

A l'occasion du 60ème anniversaire de l'Indépendance Nationale, le directeur général du **Port de Tanit** et l'ensemble des employés ont le plaisir d'adresser leurs félicitations à Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et leurs meilleurs vœux de prospérité et de succès pour l'atteinte des objectifs du Programme **Taahoudati**.



* Premier Port de Pêche dans la zone centre du Pays

- 1 chenal d'accès de 60 m de largeur et 600 m de longueur, dragué à -5 m hydro.
- 1 quai de débarquement de 100 ml.
- 300 ml de pontons fixes et flottants
- 1 darse de levage de 25x7 m
- 1 portique de 150 Tonnes sur pneus.
- 1 terre-plein de réparation navale de 8 500 m².
- 1 halle de marché de 1 800 m²
- 1 unité de dessalement de 1000 M3/jour.
- 1 fabrique de glace de 45 tonne/jour
- 1 zone industrielle de plus de 429 ha
- 1 zone résidentielle de plus de 196 ha

* Dispose de tous les services nécessaires à l'activité de pêche : eau, électricité, glace, carburant.

Régime d'investissement applicable aux entreprises installées au Port de Tanit :

1. Pendant la période d'installation limitée à 3 (trois) ans :

- * Paiement de 0% de droit fiscal à l'importation à l'exclusion de tout autre droit ou taxe payable au cordon douanier sur les biens d'équipement dont la liste des produits éligibles est fixée par Arrêté du Ministre des Finances.

2. Pendant la phase d'exploitation :

Avantages douaniers :

- * Paiement de 0% de droit fiscal à l'importation à l'exclusion de tout autre droit ou taxe payable au cordon douanier sur les biens d'équipement dont la liste des produits

éligibles est fixée par Arrêté du Ministre des Finances.

- * Ces avantages s'appliquent également aux pièces de rechange reconnaissables comme leur étant destinées.

* Les intrants industriels sont soumis aux taux inscrits au tarif des douanes durant toute la période d'agrément.

Avantages fiscaux :

- * Les entreprises nouvelles et extension d'entreprises existantes si l'extension génère au moins 10 (dix) emplois supplémentaires permanents bénéficient d'une exonération totale de l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) dans la limite des 8 (huit) premières années.

Accès à la terre :

- * Les concessions nécessaires seront attribuées aux entreprises éligibles, sous la diligence de l'Etat et sous réserve des dispositions domaniales en vigueur, selon les modalités suivantes :
 - Consentement mutuel entre l'investisseur et le propriétaire terrien sous forme de bail ou de concession provisoire par l'Etat pour une durée déterminée renouvelable ou à la fin du projet.
 - Consentement mutuel entre l'Investisseur et le Propriétaire pour un intéressement du propriétaire aux activités et produits de l'investissement

PORT TANIT



MAGAZINE
HORIZONS

N° 005/ Spécial 28 Novembre 2020
Edité par l' Agence Mauritanienne d'Information



37

Gabriel Hatti, grand commis de l'Etat mauritanien :

Ma priorité a toujours été le service public, l'intérêt général

Gabriel Hatti a intégré l'Administration mauritanienne vers la fin de l'année 1971 comme administrateur civil. Il y est resté pendant plus de 30 ans au service de l'intérêt général. Ce grand commis de l'Etat a été témoin de grands moments de l'histoire contemporaine de la Mauritanie. Il a vécu de près (à la présidence de la République) des moments fondateurs de la souveraineté nationale comme la naissance de l'ouguiya et la nationalisation de la Miferma. Il y a connu également des périodes difficiles comme la guerre du Sahara. Au moment où la Mauritanie célèbre le 60^{ème} anniversaire de son indépendance, Horizons a rencontré Monsieur Hatti pour livrer à ses lecteurs le témoignage d'un homme qui a vécu de l'intérieur de grands moments de l'Histoire de la Mauritanie.

Horizons: Parlez-nous de vos parents. Comment ils se sont retrouvés en Mauritanie ?

Gabriel Hatti : Mes parents sont d'origine libanaise. Les libanais, comme vous le savez, sont de grands immigrants de par le monde. Mes parents n'ont donc pas fait exception.

Au début du 20^{ème} siècle, mon père a traversé la méditerranée pour aller aux Amériques. Il était accompagné d'un de ses cousins. Arrivé à Marseille, son cousin, Philippe Hatti, mon oncle, a continué vers Boston. Mon père, lui, a rencontré un libanais du même village qui venait du Sénégal pour se ravitailler en marchandises. Ce parent lui a proposé de venir en Afrique de l'Ouest, au Sénégal. Mon père a laissé partir Philippe Hatti qui est d'ailleurs devenu un éminent chercheur, Doyen de l'université de Princeton et auteur de trois volumes sur l'histoire des Arabes. Mon père est alors arrivé au Sénégal dans les années 1910. En ce moment, il ne parlait que l'Arabe et a rencontré des Mauritanien avec qui il se comprenait. Ils ont pu le convaincre d'aller à Saint-Louis où il s'est installé à Ndar-Toute. C'était le quartier des Mauritanien où il y avait également le gouvernement de Mauritanie. Les mauritanien qui y vivaient étaient des Idawaly ou des Oulad Bousbah. Il y avait aussi des Tendgha qui étaient à l'époque des bateliers. Ils avaient de grandes pirogues de 40 tonnes qui leur permettaient de concurrencer les bateaux des messageries du Sénégal. Ces bateliers tiraient ces pirogues avec des cordes jusqu'à Podor, Boghé, Kaédi, Matam et Kayes ; au retour, ils utilisaient la voile.

De Saint-Louis, mon père a été conduit en 1928 par ses amis mauritanien à Boghé où il faisait du commerce. C'était essentiellement le commerce de la gomme arabique qu'il faisait décortiquer à Boghé et envoyait à Saint-Louis et à Dakar. Au re-



tour, il ramenait des tissus, de l'huile... Mon père opérait entre le Brakna et le Tagant. C'est ainsi que je suis né à Boghé en 1943.

Horizons: Que représentait en ce moment la ville de Boghé dans l'administration coloniale ?

Horizons: C'était le temps des cercles. Aleg était le chef-Lieu du Cercle du Brakna. Boghé était une subdivision de ce Cercle. A Aleg, il y avait le commandant de Cercle et à Boghé le chef de Subdivisions qui était français.

Horizons: Vous étiez installé à Boghé Escale. Que représentait ce quartier par rapport au reste de la ville.

Gabriel Hatti : Boghé Escale, c'était en fait, Boghé. A l'époque, si vous traversez le marigot de Djinthiou, il n'y avait pas grand-chose. Pour trouver le premier village, il fallait aller vers Wothe. A Boghé Dow, il y avait essentiellement le service de l'élevage.

Horizons: L'administration coloniale était donc à l'Escalé ?

Gabriel Hatti : Oui. Il y avait un chef de subdivision, un gendarme, des commis expéditionnaires et un médecin, un chef de service des travaux publics, la poste et un chef de service d'élevage français. Boghé était un grand centre d'élevage et d'agricul-

ture et aussi de rayonnement culturel et sportif. La ville était rouge de ses flamboyants.

Horizons: C'est à Boghé que vous avez fait l'école fondamentale ?

Gabriel Hatti : J'ai fait la maternelle à Saint-Louis. Je suis revenu à Boghé où j'ai fait CE1, CE2, CM1 et CM2. Nous avions comme instituteurs, Monsieur Tall, Monsieur Ba Bakar, il y avait aussi feu Diaramouna Soumaré qui fut ministre et avec qui nous avons beaucoup appris. Il nous avait mis dans la bonne trajectoire pour la suite de nos études. Des maîtres professionnels et pétris d'humanité.

Avez-vous quelques souvenirs de certains de vos condisciples pendant ces études primaires ?

Gabriel Hatti: Bien sûr. Mes condisciples étaient Dieng Boubou Farba, Sall Djibril, Ba Sileye, Ba Medi, Dia Bocar, Bâ Bocar, Fall Oumar, Bocoum Mohamed ...

Horizons: Vous avez fait le concours d'entrée en sixième en 1954 à Boghé ?

Gabriel Hatti : Une copie du journal officiel de l'AOF de 1955 avec les admis à l'entrée en sixième sur le territoire de Mauritanie l'atteste.



Horizons : Après l'entrée en sixième, vous avez fait une partie de vos études secondaires à Saint-Louis et une autre à Nouakchott ?

Gabriel Hatti : Après l'entrée en sixième, je suis tombé malade. Mon père m'a ramené à Saint-Louis alors que je devais aller au collège de Rosso. Nous avions une maison à Saint-Louis où j'ai fait la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. J'ai continué une année à Dakar, entre 1959 et 1960 au Lycée Van Vollenhoven. A l'indépendance, mon père a quitté Boghé pour s'installer à Nouakchott. C'est ainsi que je me suis retrouvé au lycée national de Nouakchott. J'y ai fait la première et la seconde partie du Baccalauréat Philosophie. Au Lycée national, Feu Kane Elimane qui occupait le poste de censeur était mon correspondant. Monsieur Kane qui par la suite était vice-président au BIT, était le fils de Kane Mame Ndiack, grand notable de Dar el Barka, et le frère de la respectée feu Aïssata Kane. Au lycée national, j'avais comme promotionnaire, Moustapha Ould Cheikh Mohamedou, feu Abdel Kader Ould Ahmed, Abderrahmane Ould Bouhout. Il y avait aussi Diagana Youssouf, Diagana Mbou, Jiddou Ould Saleck, Soumaré Silma... Nous n'étions pas nombreux. Aujourd'hui il y a environ 50 000 candidats au Bac. A l'époque, nous étions 7 en philo et 15 pour les autres filières. J'ai eu le bac en juillet 1962. Nos professeurs étaient très majoritairement français. Il y avait cependant Madame Fatimata Ba, à qui j'adresse mes sentiments respectueux.

Horizons : Après votre baccalauréat, vous aviez comme ambition de devenir professeur d'éducation physique ?

Gabriel Hatti : Au retour du Sénégal, j'étais un grand sportif, un bon basketteur en dépit de ma taille. Je jouais aussi au volleyball. J'ai donc rapidement été intégré dans l'équipe du Lycée et, plus tard, dans les équipes nationales. Je voulais devenir professeur d'éducation physique. Au début de l'année, les élèves de terminale remplissaient des fiches en indiquant les spécialités choisies pour l'université. Le lycée, avec l'ambassade de France, était chargé de nous trouver des inscriptions à l'étranger sur la base de nos choix. J'étais inscrit alors au centre régional d'éducation physique de Reims en France. Quand j'ai eu le baccalauréat, je suis allé à l'ambassade de France à Nouakchott pour faire les formalités et prendre mon billet. A l'ambassade, on m'a signifié que j'étais convoqué à la présidence de la République. A la présidence, à l'époque, il y avait un commissariat au plan. Le commissaire était Mohamed Lemine Ould Hamoni. J'avais 19 ans. Je suis entré à la présidence très impressionné. Un planton m'a conduit dans le bureau de Monsieur Hamoni, un homme extraordinaire, avec beaucoup d'autorité. Après les salutations, il me dit : « Monsieur Hatti, on m'a dit que vous voulez être professeur d'éducation physique et vous êtes



inscrit à Reims ? » J'ai répondu « Oui Monsieur. » Le commissaire poursuit : « Nous, nous avons décidé autrement. Vous allez faire du droit. Pour le moment, nous n'avons pas besoin de professeurs d'éducation physique. » C'est ainsi que je me suis retrouvé à Dakar où j'ai fait la première et la deuxième année de droit. Ensuite, je suis allé à Orléans, puis à Paris où j'ai fait ma licence en droit. Nous étions quatre mauritaniens : Moustapha Ould Khelifa, Ba Mamoudou Samboly, Kane Cheikh Mohamed Vadel et moi-même.

Quand on était à Orléans, est arrivé Ahmed Ould Sidi Baba qui était à l'époque directeur de l'ENA de Nouakchott et membre du Bureau politique national du PPM. Il nous réunit et nous demande quelles sont nos options après la licence. Kane Cheikh Mohamed Fadel souhaitait faire marine marchande à Bordeaux, Ba Mamoudou, le secteur social, Moustapha Khelifa, les impôts à Clermont-Ferrand. Personnellement, je comptais poursuivre mes études, faire de la recherche ou être magistrat ou avocat. Monsieur Ould Sidi Baba me répliqua immédiatement : « Nous allons t'inscrire à l'Institut international d'administration publique, IIAP. » Je me suis alors retrouvé à l'IIAP de Paris. Cet institut était L'ENA pour les étrangers. J'ai fait deux ans dans cette grande école, une année théorique et une année de stage en préfecture. Après avoir obtenu mon diplôme, je suis revenu en Mauritanie où j'ai été intégré avec le grade d'administrateur civil vers la fin de l'année 1971. C'est ainsi que j'ai été le premier administrateur civil universitaire de Mauritanie.

Monsieur Ahmed Ould Sidi Baba, était, par la suite, devenu ministre de l'information. Il avait de grands projets pour son ministère. C'était le moment où était envisagée la mise en place d'une télévision, la naissance d'un quotidien national (Chaab), d'une agence nationale de presse... J'ai alors été nommé à cette époque directeur général de l'imprimerie nationale qui dépendait du ministère de l'information et qui devait lancer le quotidien national en français et en arabe.

Horizons : Quel était le rôle de l'imprimerie nationale à l'époque ?

Gabriel Hatti : Il y avait en ce moment, à

Nouakchott, une petite imprimerie privée qui imprimait les en-têtes de l'Administration. Les Allemands avaient décidé de bâtir une grande imprimerie pour la Mauritanie. C'est cette nouvelle structure qui imprimait tous les documents officiels, le journal officiel en arabe et en français. En tant que directeur, j'y avais fait imprimer un livre du grand érudit, Imam de la mosquée du Ksar, Boudah Ould Bousseyry.

L'ambition était surtout de lancer les journaux quotidiens Chaab en arabe et en français. Cela a été fait au moment où j'étais directeur de l'imprimerie. A l'époque j'y travaillais avec feu Mohamed Said Hamody ainsi que d'autres collègues qui sont devenus d'éminentes personnalités.

Horizons : Vous rappelez vous de la date exacte de parution des premiers numéros du quotidien national Chaab ?

Gabriel Hatti : Le premier numéro de la version en arabe est paru à l'occasion de la visite officielle du Roi Fayçal en Mauritanie. Nous avons sorti le numéro avec une grande manchette annonçant la visite du gardien des lieux saints.

Le Premier numéro en français est paru à l'occasion de la visite de Mobutu Sesse Seko. Nous avons également fait une grande manchette « Oyé, Mobutu Seko KukunguenbuWazabanga... »

Au bout d'une année et demie, j'ai quitté la direction de l'imprimerie nationale.

Horizons : Après l'imprimerie nationale, vous avez été conseiller aux affaires administratives au secrétariat général de la présidence...

Gabriel Hatti : Oui. Yedaly Ould Cheikh, Bal Mohamed El Béchir et moi avons été appelés à la présidence. Bal, un grand commis de l'Etat, s'occupait essentiellement des régions qui dépendaient directement de la présidence. Il y avait deux français à l'époque au palais. Joseph Maroil, directeur de la législation. Le second, Abel Campourcy, qui était la cheville ouvrière. Le président Moktar l'avait connu à Atar où il était commandant de cercle. Donc à la présidence, Yedaly Ould Cheikh travaillait avec Maroil et moi avec Campourcy.

Ce dernier s'occupait du conseil des ministres, des circulaires, des lettres aux chefs d'état ainsi que des discours. Il était un peu l'homme à tout faire qui verrouillait tout. Tout le courrier lui était présenté avant de parvenir sur le bureau du président.

Horizons : A partir de 1973, vous étiez conseiller aux affaires administratives à la présidence. C'était votre premier contact avec Mokhtar Ould Daddah ?

Gabriel Hatti : J'ai été par la suite désigné secrétaire général adjoint chargé des affaires administratives et Yedaly Ould Cheikh, chargé des affaires juridiques. Le président Mokhtar, c'était le respect, le sens du travail bien fait. Le secrétaire général de la présidence était Mohamed Aly Cherif. Nous dépendions de lui. Nous avions des réunions de cabinet chaque semaine avec le président. En plus du travail qui m'était confié, j'ai accompagné le Président dans ses voyages à plusieurs reprises.

Horizons : A partir de 1975, vous êtes arrivé au ministère de l'intérieur comme chargé de mission...

Gabriel Hatti : A ce moment, avec les grands projets de réorganisation du gouvernement, certains secteurs ont été érigés en ministère d'Etat. Ainsi sont nés les ministères d'Etat (économie, économie rurale, ressources humaines, orientation islamique, affaires étrangères) le ministère d'Etat à la souveraineté interne qui coiffait la défense, l'intérieur et la justice. Ce grand département avait comme ministre Ahmed Ould Mohamed Salah. Le président Mokhtar l'appelait d'ailleurs « Compé » en raison de ses grandes compétences. Le président donnait souvent des surnoms à ses collaborateurs. Ainsi, Diaramouna Soumaré était « DS » en référence à la voiture Citroën DS 19. Il y avait aussi les trois Aziz. De la présidence : Sall Abdoul Aziz, directeur de Cabinet AZ1, Abdel Aziz Ould Ahmed, directeur adjoint de cabinet AZ2 et le coursier Ould Mkhel-trat AZ3.

Horizons : Vous étiez donc chargé de mission dans ce ministère d'Etat chargé de la souveraineté intérieure ?

Gabriel Hatti : Le chargé de mission était à l'époque en même temps le directeur de cabinet et le secrétaire général du ministère. Pour des raisons de service, c'est là que l'occasion m'a été donné de sillonner tout le territoire mauritanien dans son intégralité et de connaître le pays profond. C'était fascinant pour un jeune administrateur.

Horizons : Vous avez été aussi chargé de la préparation et de la supervision des élections présidentielles et législatives ...

Gabriel Hatti : Tout à fait.



Horizons : Ce sont les élections de quelle année ?

Gabriel Hatti : Il y a eu d'abord des élections législatives et présidentielles. Il s'en est suivi le rattachement d'une partie du Sahara occidental à la Mauritanie. Il fallait donc organiser un référendum et des législatives complémentaires pour élire trois députés de la partie du Sahara intégrée à la Mauritanie. Je coordonnais l'organisation de ces élections.

Horizons : Les législatives complémentaires, c'était en quelle année ?

Gabriel Hatti : En 1976, après les accords de Madrid qui ont rattaché le Rio de Oro (Tiris El Gharbia) à la Mauritanie.

Horizons : C'étaient des élections avec un parti unique...

Gabriel Hatti : Parti unique et même institutionnel. Le PPM (parti du peuple mauritanien) figurait dans la constitution comme seul parti de l'Etat. Les gouverneurs (Walis) étaient aussi délégués régionaux du parti. Naturellement Mokhtar Ould Daddah était candidat unique du parti à la présidence de la République.

Horizons : Pendant la guerre du Sahara vous étiez à la présidence. Quelle était l'ambiance ?

Gabriel Hatti : Oui, il y a eu cette guerre qui a entraîné la Mauritanie dans une situation difficile. Le cumul des forces de sécurité (armée, gendarmerie, police et garde) était de 2000 personnes. Avec la guerre, nous sommes passés à plus de 10 000 hommes. C'était une période d'incertitude. Autant nous avons connu des périodes fascinantes à la présidence comme la création de la monnaie nationale Ouguiya en 1973, la nationalisation de la Miferma (mine de fer de Mauritanie) en 1974, des moments d'intenses activités, pleins d'émotion, glorieux pour le pays, autant, avec la guerre, les choses se sont progressivement dégradées et cela a débouché sur le coup d'Etat de 1978.

Après cet événement, Yedaly Ould Cheikh, Ball et moi, nous nous demandions ce que nous allions

faire. On ne connaissait pas bien les intentions des militaires qui venaient de prendre le pouvoir. Mohamed Said Hamody a été nommé secrétaire général de la présidence de la République. Il venait de Rabat où il était premier conseiller à l'ambassade de Mauritanie. A l'époque, Yedaly Ould Cheikh et moi avons été consultés pour l'élaboration de la charte constitutionnelle. Avec Said Hamody, nous avons fait ensemble un parcours au lycée Faïdherbe de Saint-Louis. J'avais aussi travaillé avec lui à l'imprimerie nationale. Nous avons rencontré Said chez lui à l'époque. Il nous a dit « Voilà, j'ai besoin de vous. Il faut absolument que vous restiez avec moi car nous devons assurer la continuité des affaires de la République. C'est le souhait du Colonel Saleck, nouveau Chef de l'Etat. »

Le Président Saleck, par ailleurs, était un homme calme et sage. Nous avons bien travaillé avec lui. C'est un ancien enseignant qui aimait les textes bien faits et lui-même avait une calligraphie parfaite.

C'est ainsi que j'ai continué à servir à la présidence malgré la proposition de feu le Colonel Jiddou Ould Saleck, mon promotionnaire et ministre de l'intérieur, de me nommer gouverneur de Dakhlet Nouadhibou.

Horizons : Vous avez évoqué la nationalisation de la Miferma. J'imagine que c'était une décision difficile...

Gabriel Hatti : A la présidence, Yedaly Ould Cheikh et moi, avons participé à la préparation institutionnelle de la nationalisation de la Miferma car elle ne s'est pas faite du jour au lendemain. Elle a été minutieusement préparée. Certains, comme Ismail Ould Amar, le Président Sidi Ould Cheikh Abdellahi, Mohamed Aly Cherif, Isaac Ould Rajel étaient à la manœuvre. Ils ont parcouru le monde pour préparer politiquement cette opération.

Après cette phase de préparation, il y a eu le passage à l'acte avec la rédaction de la loi portant nationalisation de la MIFERMA. Nous y avons participé. Le président Mokhtar, par précaution et par décence, avait mis les français qui travaillaient à la présidence en congé. Nous étions en quarantaine au palais.



Il fallait que tout soit prêt la veille du 28 novembre 1974 dont le moment fort était le discours du président de la République à la Nation prononcé au parlement. C'était la tradition. Nous avons préparé ce discours en évoquant les réalisations de l'année écoulée. Mais le plus important était que, séance tenante, face aux représentants de la nation, le Président devait annoncer la nationalisation de la MIFERMA et la naissance de la SNIM. Les députés devaient approuver par vote le projet de loi portant nationalisation.

Comme toute la phase de préparation avait été verrouillée, quand le président Moktar a annoncé la nationalisation, c'était la surprise générale. Certains diplomates ont rapidement quitté la salle des plénières de l'assemblée nationale pour aller annoncer la décision à leurs gouvernements. Les députés ont voté à main levée avec acclamation soutenue.

La nationalisation de la Miferma a été un acte fondamental de souveraineté. Cette décision et celle créant l'ouguiya ont été le parachèvement de la souveraineté internationale de la Mauritanie. C'était une façon, pour le pays, de prendre définitivement son destin en main après l'accession à l'indépendance en 1960.

Horizons : Les suites de la nationalisation, avec la réaction de la France n'ont pas été faciles ?

Gabriel Hatti : C'était difficile car nous étions dans le sillage du pré-carré français. Cette décision très osée était un acte fort qui gênait beaucoup. Cela n'a pas été facile mais la coopération avec la France s'est sereinement poursuivie.

Horizons : Nous avons évoqué une partie de votre carrière administrative. Vous avez aussi travaillé dans la protection de l'environnement, notamment au banc d'Arguin

Gabriel Hatti : A la présidence, à l'époque, il m'avait été confié le dossier du banc d'Arguin. Le Pr Théodore Monod était un ami du président Moktar. Il venait en Mauritanie chaque année et s'intéressait beaucoup au banc d'Arguin. Il plaidait constamment pour la création d'un parc national afin de faire du banc une aire marine protégée. J'étais toujours son interlocuteur. C'est ainsi que l'Etablissement public du Banc d'Arguin a été créé dans mon bureau en 1976.

Le banc d'Arguin, patrimoine de l'humanité doit être préservé car, représentant un phénomène écologique majeur et unique au monde en tout point de vue : humain, ichtyologique, ornithologique, valeurs paysagères interface désert-océan fabuleux. Tout devrait être mis en œuvre pour préserver ce capital biologique.

J'ai ensuite quitté la Mauritanie pour la FAO. A mon retour, je suis resté à la présidence pendant deux ans. En 1994, le Banc d'Arguin avait pris une autre dimension avec un grand rayonnement international. Il m'a été proposé sa direction.



Horizons : Vous avez aussi une carrière universitaire, notamment à l'ENA de Nouakchott...

Gabriel Hatti : J'ai enseigné le droit constitutionnel à l'ENA. Ainsi que l'organisation et la méthode administrative. Plusieurs générations de fonctionnaires étaient mes étudiants dans cette école. J'étais professeur à l'ENA et je présidais souvent des concours nationaux de hauts fonctionnaires, comme les administrateurs civils, les attachés d'administration. J'ai présidé également les concours des commissaires de police.

Horizons : Après le baccalauréat, vous aviez des ambitions sportives. Vous en avez été détourné. Vous êtes tout de même resté dans le sport.

Gabriel Hatti : J'ai été international de volleyball et de basketball. Même fonctionnaire, je continuais à jouer.

J'ai présidé la fédération nationale de basketball et de volleyball.

Avec des amis, nous avons monté le comité olympique national. J'en ai été président pendant 10 ans. A l'époque, c'est feu le colonel Thiam qui était ministre de la jeunesse et des sports. J'ai fait venir le président du CIO, Juan Antonio Samaranch, à Nouakchott, en 1985 qui a été reçu par le chef de l'Etat. Par la suite le Comité national olympique et sportif mauritanien a été reconnu par le Comité international olympique.

Horizons : En tant qu'international, vous avez joué quelles compétitions ?

Gabriel Hatti : J'ai pris part aux jeux de l'amitié à Dakar en 1963 et aussi aux jeux panarabes. Dans notre équipe de Basket, il y avait Lo Samba Yero, Lo Samba Gambi, Fall Thierno, le Pr Cheikh Saad Bouh Kamara. Nous étions polyvalents Basketball

et Volleyball. Certains, comme Salem Ould Memou et Sneydri, cumulaient plusieurs sports dont le football.

Nous avions une belle équipe de volley aussi avec Salem Ould Memou, Cheikh Sid Ahmed Babamine, Kamara Moustafa, Cheikh Saad Bouh Kamara, Jiddou Ould Haiba, Sidi Ethmane dit pacheco qui rivalisait avec les plus grandes équipes d'Afrique et du monde arabe.

Horizons : Vous êtes entré dans l'administration en 1971. Vous avez continué même après le coup d'état...

Gabriel Hatti : A l'époque en tant que fonctionnaire, on touchait 24 000 ouguiyas par mois. Ma vie, ma vocation était de servir l'Etat. J'aimais le service public, pour l'intérêt général. C'est pourquoi après le coup d'état de 78, je suis resté.

J'ai aussi vécu le coup d'état du 16 mars 1981. J'étais à la présidence. Le président Haidalla était en voyage dans le nord de la Mauritanie. Le putsch a eu lieu vers 10 heures du matin. J'étais dans mon bureau ou trois militaires ont été abattus. J'ai failli y laisser ma vie. Un des commandos putschistes est entré dans mon bureau. Il était sur le point de me lâcher une rafale. C'est le colonel Kader qui m'a sauvé la vie en criant « laisse-le ». Je lui dois la vie. C'était un vieil ami loyal et sincère.

Horizons : Vous aviez aussi une carrière de fonctionnaire international

Gabriel Hatti :

Au moment où Feu Bouna Kane était ambassadeur de la Mauritanie à Bruxelles, j'ai obtenu un poste important aux ACP-CEE. Par la suite, le Directeur Général de la FAO, Edouard Saouma, en visite en Mauritanie, a proposé de recruter un fonctionnaire mauritanien pour son organisation. J'ai été proposé et j'ai fait 05 ans dans son cabinet à Rome où j'étais senior adviser et attaché de cabinet pour l'Afrique.

Horizons : Vous avez vécu à Boghé, vous avez joué dans les équipes nationales de basket et de volley. Quelle était l'ambiance de l'époque.

Gabriel Hatti : Elle était différente. Au lycée national, nous étions à l'internat. On était toujours ensemble. Même à l'étranger nous sommes restés soudés. A Orléans, je partageais la chambre avec Moustapha Khelifa et Ba Mamoudou Samboly. En tant que fonctionnaire, on se côtoyait, on s'entraînait.

Dans les années 49-50, mon père était très proche des grandes notabilités comme Cheikh Saad Bouh Kane, Ba Al Hassan Mbekou, l'Emir du Tagant (Abderrahmane OuldSoueid Ahmed), l'Emir du Brakna (Bakar Ould Ahmedou).

Ma sœur aînée a été la première femme bachelière en Afrique de l'Ouest. Après son bac dans les années 48-49, mon père ne voulait pas l'envoyer en France. Elle a donc travaillé pendant deux ans à l'IFAN. En ce moment, le célèbre savant Ould Hamidoune était à Saint-Louis où il travaillait. Il venait faire des recherches à l'IFAN. Ma sœur était chargée de lui assurer le secrétariat. Elle tapait

tous ses documents. Mon père connaissait tout ce monde dont Sidi Mokhtar Ndiaye, Souleymane Ould Cheikh Sidya. Cette ambiance sociale dans laquelle vivait ma famille en Mauritanie a fini par forger mon destin.

Notre maison à Saint Louis (Ndar Toute) était le lieu de rencontre de toutes les personnalités mauritaniennes qui y venaient à l'occasion des réunions avec l'administration coloniale ou pour des raisons de santé.

Le savant et respecté chercheur Mohamed Ould-Maouloud Ould Daddah El Chennafi, ami de mon grand frère, paix à leurs âmes, a été la personne qui m'a le plus encouragé, influencé et aidé à servir l'Etat en qualité de haut fonctionnaire. Je garde un merveilleux souvenir de lui.

Horizons : Vous avez passé plus de 30 ans, à un haut niveau, dans l'Administration nationale. La Mauritanie fête le soixantième anniversaire de son indépendance. Quels sont vos souhaits pour votre pays?

Gabriel Hatti : Je vais vous avouer une chose : A Rome, j'étais à la FAO, j'étais dans le système des Nations Unies. J'avais le grade de D2. A l'époque, il m'a été proposé des postes très importants. Il

m'avait aussi été demandé si je pouvais revenir à la présidence à Nouakchott. Je n'attendais que cette deuxième option. J'ai quitté Rome où je touchais 8 000 dollars pour revenir comme conseiller à la présidence avec 65000 ouguiyas. Ma priorité a toujours été de servir mon pays. Je l'ai donc servi dans des moments difficiles, parfois dangereux. La Mauritanie m'a tout donné. Je suis ici. Je vis ici. Mon fils vit ici avec mes petits-enfants. Mes parents sont enterrés ici.

Dans ma carrière, j'ai connu des moments difficiles et de doute, mais aussi des moments d'intense bonheur. Pour ce 60ème anniversaire, je souhaite la paix, le renforcement de l'unité nationale, une bonne exploitation des richesses qui suffisent amplement pour assurer le développement du pays et rendre heureux la population en la mettant dans les meilleures conditions de vie.

Personnellement, j'ai adhéré au premier discours programme du Candidat Ghazouani. Si le Président qui a été élu demeure dans la trajectoire de son programme initial, la Mauritanie retrouvera inéluctablement le chemin de l'unité de la paix et de la prospérité.

Propos recueillis par Khalilou Diagana



ATTM S.A.
Groupe SNIM



Félicitations

A l'occasion du 60ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale, le Directeur Général et l'ensemble du personnel d'ATTM souhaitent une très bonne fête au Président de la République, Son excellence **Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani** ainsi qu'au peuple mauritanien.





ATTM S.A.

Groupe SNIM

Créée en 1993, leader du marché des BTP en Mauritanie, ATTM-sa est au service du développement du pays. L'Entreprise a réalisé des infrastructures de base (routes, adductions d'eau potable, Aéroports, Génie-Civil, Industriel, barrages, bâtiments ...) sur l'ensemble du territoire national et dans la sous région, particulièrement au Mali où elle exécute actuellement un projet de route entre KWALA et NARA.

Depuis 2018, ATTM-sa assure la totalité de l'Entretien du Réseau interurbain et des voiries dans le cadre de l'exécution des contrats programmes signés avec l'Etat.

Le fait qu'elle opère sur toute l'étendue du territoire National, l'a amené à avoir un impact social très important sur les populations locales (Approvisionnement en eau potable, transport, secours au moment des inondations, Soins, etc....).

En outre, elle a créé plus de 600 emplois directs et plus de 1.000 indirects.

Principaux Projets d'infrastructure 2019/2020
-Projets achevés 2019
1-Projets Routiers
Travaux de Construction de la Route Kiffa - Boumdeid
Travaux de rehabilitation de la route aioun – gougui
Travaux de rehabilitation et elargissement de 50 km de la route nouakchott – boutilimit du pk58 au pk108
Travaux de Construction de la Route Néma - Achmim
Travaux de Viabilisation de l'Ancien Aéroport de Nouakchott
Travaux de contruction , de pavage et d'assainissement de certains axes de la voirie de la ville de Nouakchott
Travaux de construction, d'une voirie à Sebkhah et El Mina dans la ville de Nouakchott
Travaux de la voirie et de l'Aéroport prévus dans la ville d'Akjoujt
2-Projets Génie civil
Travaux de construction du barrage de seguelil
-Projets en cours 2020
1-Projets Routier
Travaux de construction de la route zraviah-tamchekett (90 km)
Travaux de Réhabilitation de certains axes de la voirie de la ville de nouakchott
Travaux de construction de 40km de voiries à Nouakchott
Travaux de reconstruction du tronçon Boutilimitt-Aleg
2-Projets des Aeroports
Extension des installation de l'aéroport militaire (teyaret elwasaa)
Travaux d'Aménagement de l'Aéroport de Lemgheiti
3-Projets Génie civil et Batiments
Extension du Centre Hospitalier National et du Centre Hospitalier Mère et Enfant
Construction de la ligne électrique Nouakchitt-Zouerate
Construction de 02 immeubles R+9 à Nouakchott et l'Avenant n°1 relatif aux travaux de construction du siège du conseil constitutionnel à Nouakchott
4-Projets Dans la sous-region
Travaux de construction et de bitumage de la route Kwala-Mourdiah-Nara (Rép du Mali)

ATTM-sa dispose de moyens humains et matériels suffisants pour réaliser les projets d'infrastructures nécessaires au développement du pays.



Ba Amadou Racine :

L'idée d'être maître de nous-mêmes et de notre destinée nous excitait beaucoup

Titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en sciences de l'éducation et des relations internationales à l'Université de Colombie aux USA en 1978, ceci après Paris V, Ba Amadou Racine est un diplomate de carrière à la retraite. Il a gravi tous les échelons de la carrière diplomatique.

Il a été plusieurs fois directeur de département au ministère des affaires étrangères où il a été détaché, après un bref passage à l'éducation - il a enseigné à l'ENS et à l'ENA de 1978 à 1980.

Ainsi, Il sera nommé premier conseiller de la mission de Mauritanie auprès des Nations Unies de 1980 à 1982, puis ambassadeur de Mauritanie en Roumanie de 1992 à 2000, avec accréditation dans plusieurs pays d'Europe de l'époque.

De retour au pays, il est nommé en 2000 ministre de l'Équipement et des Transports, poste qu'il occupera jusqu'en 2001.

Depuis qu'il est à la retraite, il y a quelques années, ce natif de Bababe est consultant de plusieurs institutions africaines et internationales. Dans ce cadre, il effectue plusieurs missions pour le règlement des conflits en Afrique surtout. Horizons a eu l'entretien suivant avec lui :

HORIZONS : La Mauritanie va célébrer son 60e anniversaire, le 28 novembre. Vous êtes, si je ne me trompe, parmi ceux qui ont eu le privilège d'avoir assisté à la première édition. Que représente cet événement pour un pays sous le joug colonial ? Quels sont les grandes étapes de cette indépendance ?

Bâ Amadou Racine : Merci d'avoir fait appel à moi. J'ai effectivement eu le privilège et l'honneur d'avoir assisté à la première édition.

J'étais jeune adolescent au Collège de Rosso. Il y avait une grande euphorie au sein de l'établissement, même si beaucoup d'entre nous ignoraient la signification exacte du mot indépendance et ses implications. L'idée d'être maître de nous-mêmes et de notre destinée excitait beaucoup d'entre nous. Il faut dire que les rares professeurs africains du Collège et l'indépendance 2 ans plus tôt de la République de Guinée avec les discours révolutionnaires du Président Sékou Touré ne nous laissaient pas insensibles à l'événement.

La loi-cadre était encore en vigueur et l'autonomie interne avait permis à un mauritanien d'être Premier ministre même si tout cela était bien encadré.

HORIZONS : Depuis quelques années, la question de la résistance à la colonisation est revenue sur le devant de la scène, suscitant même une certaine polémique dans la presse. Pensez-vous qu'elle est bien connue cette résistance contre la pénétration coloniale ? Faudrait-il la réécrire, comme le suggèrent certains ?



Bâ Amadou Racine : La résistance à la colonisation est bien connue. Les colons n'ont jamais été acceptés sauf par certaines familles qui ont collaboré de manière ostentatoire. Il y a eu des collaborateurs mais aussi des résistants pour différentes raisons. Les martyrs sont connus même si la réalité a été souvent occultée car la domination et l'oppression étaient omniprésentes. D'ailleurs, le nord de notre pays n'a été entièrement « pacifié » que 2 ans avant l'indépendance avec l'opération Écouvillon je crois. El Hadji Oumar a été repoussé vers L'Est, Thierno Samba Diadana a été tué à GawdalKoly, Abdoul Bocar Kane a été tué en Assaba, Coppolani au Tagant etc. etc.

L'histoire populaire qui nous est servie est celle du vainqueur qu'il soit colon ou collabo. Il est important de la réécrire de manière objective et juste avec une certaine rigueur scientifique et intellectuelle.

HORIZONS : Quel rôle pourrait jouer, selon vous, l'école républicaine que le gouvernement voudrait édifier dans le renforcement de l'unité nationale et de la cohésion sociale ?

Bâ Amadou Racine : L'école républicaine a un rôle primordial à jouer pour l'unité nationale et sa cohésion. Malheureusement depuis 1979, l'école publique a divisé notre peuple. Les enfants ne se connaissent pas, ne se comprennent pas car parlant différentes langues et fréquentant différents milieux et quartiers et parfois régions. Actuellement la communication est difficile malgré le forçage des

autorités. Le système éducatif doit être revu et le problème des langues mieux étudié dans un sens plus républicain et plus juste. L'autoritarisme et la méthode Coué, ne pourront résoudre le problème. Comme on dit chez nous : C'est comme courir sur un toit.

HORIZONS : Certains observateurs disent que soixante ans après les indépendances, l'Afrique reste encore trop dépendante de ses anciens colonisateurs, en particulier de la France ! Partagez-vous leur avis ? Comment sortir de cette dépendance ?

Bâ Amadou Racine : L'héritage est très lourd mais nous ne faisons pas beaucoup d'efforts pour changer la situation. Nous sommes victimes de notre paresse intellectuelle, de nos idéologies importées et inadaptées et de nos choix politiques avec peu de leadership éclairé. Prenez l'exemple de la dernière pénurie de légumes à Nouakchott. Après plus de 30 ans avec une priorité proclamée pour l'agriculture, et des milliards dépensés, nous ne sommes pas en mesure de nous autosuffire en tomates et carottes... C'est honteux quand on sait que tout est à portée de mains (eau, terre, main d'œuvre etc.). Cela me rappelle qu'en 1975 au Gabon la salade, les pommes de terre, les fruits nous venaient de France, de Rhodésie ou d'Afrique du Sud. C'est inadmissible et même révoltant.

Propos recueillis par Athié Alassane



La République et le récit national au soixantième anniversaire de l'indépendance nationale

■ Seyid Ould Bah



Avons-nous pu, après soixante ans d'indépendance, construire un récit national narratif qui se fonde sur l'unité du groupe civique qui compose la république proclamée il y a six décennies sur ces sables?

C'est une question que l'élite politique et intellectuelle doit se poser aujourd'hui, dans un contexte où apparaissent des appels sceptiques à la cohésion, la stabilité et la continuité de l'entité nationale.

Afin de résoudre ce problème, nous devons clarifier trois faits fondamentaux:

Premièrement: l'absence d'un héritage étendu d'un État-nation enraciné dans l'histoire n'est pas un obstacle à la formation et au maintien de l'État. La plupart des pays du monde contemporain n'ont pas cet héritage historique. Ce sont plutôt des États artificiels modernes, comme c'est le cas pour la majorité absolue des pays africains.

Deuxièmement: la pluralité du tissu national, religieux ou sectaire n'est pas un obstacle à la formation d'une identité nationale cohérente d'un État intégré et enraciné. La plupart des pays du monde sont de ce type, et la particularité des États nationaux modernes est qu'ils sont basés sur un contrat civil ouvert et libre et une citoyenneté juridique et ne sont pas nécessairement une extension d'une entité organique naturelle et harmonieuse.

Troisièmement: l'État moderne est celui qui a historiquement joué, dans la plupart des pays, le rôle de formulation et de production de l'identité nationale, c'est-à-dire de la communauté politique qui doit allégeance au lien civil commun.

Sur la base de ces trois faits essentiels, on peut dire que les bâtisseurs de l'État moderne en Mauritanie n'ont pas construit sur un vide dans leur établissement de l'État national moderne qui a été formé à partir de deux principaux affluents:

Le projet de l'État unifié pour les régions du Sahara occidental, qui a été formulé par le premier dirigeant français du pays Xavier Coppolani et s'est rangé du côté d'un grand groupe d'élites civiles du pays qui y voyaient une opportunité historique d'éliminer la fragmentation et les conflits dans un pays dispersé entre les centres de pouvoir et de décision. Sa formulation originale est un projet culturel sociétal combattu par l'administration coloniale, et il a été alimenté par la littérature des explorateurs qui ont visité le pays au XIXe siècle (notre collègue Mouhamedou Ould Meïne a étudié cette littérature dans sa thèse de doctorat distinguée qui est publiée)

Le projet de l'État - pont entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest, qui était en harmonie avec les revendications et les tendances du mouvement national mauritanien en le fondant sur le rôle pivot de ce pays en reliant les groupes sanhajiens, arabes et soudanais dans un champ unifié dans lequel ces peuples se sont entrelacés politiquement, culturellement et religieusement, générant ainsi une identité harmonieuse que la littérature ethnographique coloniale cherchait à anéantir par la fabrication d'identités ethniques fermées sur la base de particularités linguistiques qui

se sont transformées en un ressort pour la démolition de l'identité commune saharo-soudanaise.

Ainsi, l'identité nationale de l'État mauritanien moderne reposait sur le long héritage historique des empires du Ghana et des Almoravides, et des États, principautés et royaumes des pays dans lesquels ils ont fusionné et les groupes qui formaient la nouvelle entité étaient liés. Le choix de l'islam n'était pas une référence arbitraire à l'identité nationale, mais il peut s'expliquer au-delà de l'unité du facteur religieux par sa présence dans l'imaginaire collectif, culturellement et éthiquement.

Ce que nous concluons de ces données, c'est que les élites mauritaniennes ont fortement réussi à construire un récit national efficace et enraciné à la mesure du dynamisme de la construction de l'État moderne dans ses symboles fondateurs, dans l'organisation des traditions et des expériences communes vivantes.

Les États nationaux modernes dans leur ensemble ont régressé ces dernières années, pour de nombreuses raisons, parmi lesquelles l'incapacité croissante à assumer des fonctions de protection sociale et des responsabilités pour le plein développement social, y compris celles liées à la crise de souveraineté engendrée par le phénomène de la mondialisation et les défis qu'il pose aux entités nationales. Ces transformations se sont répercutées négativement sur beaucoup. Parmi les pays africains et arabes qui n'ont pas pu absorber les chocs de la transformation, certains sont entrés dans des guerres civiles dévastatrices et des conflits internes qui ont miné la construction de l'État.

Ces transformations dans notre environnement immédiat exigent que les élites nationales préservent le discours national et lui fournissent du sang neuf face à des appels étroits et extrémistes.

Ce qu'il faut à l'heure actuelle, c'est de consolider le concept d'identité nationale contractuelle fondée sur l'égalité juridique, le libre choix et l'équité sociale. Les expériences vécues nous ont appris que les appels étroits transforment l'identité en une prison pour l'affiliation pré-politique d'une manière qui sape le concept de la politique comme libre choix et lien juridique coopératif. L'être humain est le cadre de l'égalité de citoyenneté, en l'absence de quoi le discours des droits de l'homme se transforme en un slogan vide et abstrait qui conduit souvent à la violence et à la haine

En d'autres termes, la construction de l'État nous a laissé un héritage important et vital sans lequel il n'y a pas d'existence durable pour cette société, et l'unité d'appartenance et de destin n'est pas un obstacle aux droits à la différence et au pluralisme. L'État national, en tant qu'expression du dynamisme de la société dans sa diversité et sa pluralité, est le cadre qui embrasse les droits des individus et des groupes dans les liens et les déterminants du système républicain commun.

**Traduit de l'arabe par
Mohamed Salem OuldMaouloud**



L'indépendance ou la décolonisation

L'indépendance d'une nation dans l'acception qu'on confère généralement à ce substantif n'existe pas, en réalité. Tous les pays, même les plus évolués, restent toujours plus ou moins dépendants des autres. On observe plutôt, paradoxalement, que, plus ils sont développés et plus ils ont besoin des autres, de leurs ressources, de leurs marchés, de leur main d'œuvre, de leurs territoires... L'impérialisme et la colonisation qui en est une manifestation sont nés de ce type de dépendance non moins contraignant que celui qui caractérise les pays dits sous-développés ou en voie de développement qui, eux, sont dépendants par déficit tandis que les autres le sont par excès ou par abondance.

Cet impérialisme, existe encore aujourd'hui, comme on le sait, sous des formes moins ostentatoires, plus civilisées peut-être mais toujours aussi récusables qu'auparavant. C'est le néocolonialisme. Il en est ainsi puisque la paix est la continuation de la guerre par d'autres moyens, pour paraphraser Clausewitz.

La mondialisation qui se traduit par la globalisation des marchés consacre de nos jours cette réalité.

La colonisation, passée de mode à partir des années 50, a été remplacée par des conventions, des traités et autres règles internationales qui, tout en permettant aux puissances mondiales de faire l'économie de l'effort militaro-administratif que nécessitait l'administration des colonies, leur assuraient l'essentiel de leurs intérêts. Il s'avérera que ceux-ci seront davantage garantis par le système économique-administratif et le modèle politico-social dont ont hérité les pays

décolonisés.

L'évènement célébré en 2010 avec fierté et fracas par les pays africains n'était donc pas le cinquantenaire des indépendances mais celui plus prosaïque de la décolonisation si l'on veut s'en tenir à la stricte réalité. Mais il faut éviter de jouer le trouble-fête et noter que les nations ne vivent pas seulement de réalité concrète. Il leur faut également une bonne dose de rêves, d'utopies, de mythes, de symboles, surtout quand la réalité est si sévère.

Nous devons même à la vérité de dire, que les Mauritaniens ont de bonnes raisons d'être fiers de leur pays et optimistes quand à son avenir, quitte à ramer à contre courant par rapport à une certaine bien-pensance où il n'est guère de bon ton d'attribuer le moindre effet positif à la colonisation. Ces raisons sont toutes simples et c'est peut-être justement à cause de leur simplicité qu'elles passent souvent inaperçues. Il suffit de regarder autour de soi pour s'en apercevoir.

En 1960, il n'y avait tout simplement pas, à proprement parler, une nation qui s'appelait la Mauritanie, vocable créé quelques décennies plus tôt par un certain Xavier Cappolani, premier administrateur colonial local du pays. Aujourd'hui il y en a bien une à laquelle s'identifie sur un vaste territoire un peuple hétéroclite qui n'avait même pas le sentiment d'appartenir à un même ensemble et qui ne concevait même pas une telle notion.

Aujourd'hui, ce pays ne repose certes pas encore sur une économie compétitive, ni un système éducatif performant, ni des infrastructures modernes entre

Dahane Taleb Ethmane



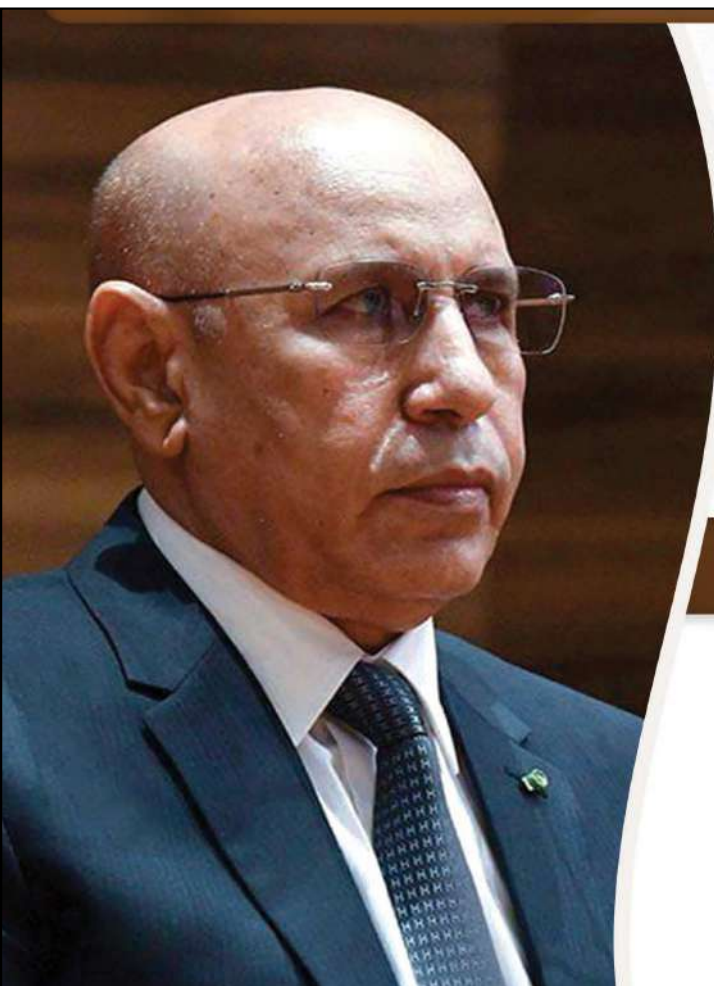
autres insuffisances mais il s'est créé et a survécu « contre vents et marées », dispose de ressources naturelles et de potentialités considérables.

Il manque encore de ressources humaines qualifiées et la qualité de l'enseignement y est déplorable mais le taux de scolarisation y est quand bien même passé de 0% à plus de 90 % et celui de l'analphabétisme s'est amplement réduit.

Il jouit d'un système politique démocratique apaisé tendant vers l'instauration d'une véritable démocratie au sens large du terme, c'est-à-dire au niveau de l'exercice du pouvoir et pas seulement à travers un processus électoral.

Autant d'acquis pour n'en citer que ceux-là réalisés en quelques décennies, un laps de temps dans la vie d'une nation, incitent à être optimiste plutôt qu'à se lamenter sur le sort d'un pays qui n'est en définitive pas si malheureux que ça.

En fait, l'optimisme est inversement proportionnel à l'ambition. Ceux qui sont désabusés aujourd'hui le sont parce qu'ils croyaient qu'en si peu de temps on pouvait édifier une nation ex-nihilo, éduquer un peuple, créer un Etat prospère, y instaurer la bonne gouvernance et le hisser au concert des pays évolués. Ceux-ci peuvent toujours rêver, on ne peut pas leur en vouloir, pas moi en tout cas puisque j'en fais partie, mais la réalité est têtue.



M.C.M.

Mauritanian Copper Mines S.A.

félicitations

Le Directeur Général de **MCM** et l'ensemble de son personnel présentent leurs chaleureuses félicitations à son Excellence **Mr Mohamed Ould Cheikh EL Ghazouani**, Président de la République, au gouvernement et au peuple mauritanien à l'occasion du 60ème anniversaire de l'indépendance nationale.

Administration publique :

Régionalisation, enracinement, coopération internationale et réformes

Par Turkia Daddah



Il s'agit ici de livrer de brèves remarques sur deux questions majeures de l'administration publique, à savoir « l'administration publique enracinée et la régionalisation » et « la coopération internationale et les réformes de l'Administration ».

Régionalisation et Administration publique enracinée

S'agissant de l'enracinement de l'administration, rappelons que si nous vivons à une époque où les contraintes et les mirages de la société de consommation s'élargissent chaque jour davantage, les pays d'Afrique sont encore porteurs d'une civilisation où les valeurs humanistes sont au cœur des systèmes de relations sociales et l'emportent sur toute autre considération.

Or la modernisation indispensable aux administrations publiques contemporaines, confrontées à tous les défis et à toutes les mutations du monde où nous vivons, s'adresse essentiellement à une meilleure prise en considération des paramètres humains, c'est-à-dire à une modification quantitative et qualitative de leurs types de relations internes ainsi qu'à l'amélioration des communications avec la société civile, je veux dire tous ceux entreprises, organismes ou simples citoyens englobés dans les vocables d'usagers et d'administrés.

Cette remarque d'ordre général constitue, à mon avis une toile de fond nécessaire à toute réflexion africaine consacrée au renforcement des capacités et à l'efficacité de l'administration, notamment l'administration régionale et locale, dite administration de développement.

Tout d'abord à propos de développement, il n'est pas inutile de rappeler, que si ce concept est aussi vieux que le monde, à notre époque, il a d'abord été appréhendé dans un contexte de pure croissance économique, pour être élargi progressivement à la réalisation d'objectifs politiques, sociaux et culturels.

La dimension culturelle est de nos jours un élément essentiel du développement, lui donnant tout son sens et le transformant en projet de civilisation axé sur les valeurs de chaque peuple, en dialogue avec les autres cultures.

C'est pourquoi toute réflexion sur l'amélioration de la capacité institutionnelle qui serait soucieuse d'aboutir, ne pourrait en aucun cas évincer cette dimension, elle seule capable d'enraciner l'Etat et son administration. Ceci signifie qu'il convient de lever le tabou de la société traditionnelle considérée comme rétrograde et frein à la modernisation. De grands progrès ont été réalisés sur la connaissance des sociétés traditionnelles et à l'encontre des vieilles théories anthropologiques, les recherches récentes insistent plutôt sur la dynamique historique de ces sociétés.

La pertinence de ces nouvelles analyses est aujourd'hui confirmée par l'évolution intervenue depuis

l'indépendance, et par la mise en évidence de la vitalité du secteur traditionnel. Grâce en effet, à la capacité de certaines institutions et de certaines pratiques traditionnelles d'utiliser et de gérer efficacement les ressources disponibles, il existe aujourd'hui un secteur économique informel capable de s'adapter aux nouveautés techniques et de s'ouvrir sur le marché. C'est en tout cas ce secteur traditionnel et informel qui permet aux populations les plus démunies de survivre. En conséquence il m'apparaît possible de combiner les deux solutions suivantes :

- En premier lieu l'utilisation des institutions traditionnelles, sociales et culturelles pour accomplir des tâches dont la légitimité dérive de nouvelles valeurs ce qui veut dire que les traditions sont maintenues mais leurs objectifs historiques et leur signification sont modifiés.

- En second lieu la conversion de modèles nouveaux et la cooptation des institutions et des rôles nouveaux par la société traditionnelle pour satisfaire ses objectifs actuels.

On évite ainsi le faux dilemme fatal au développement des pays africains, entre la domination des orientations nouvelles susceptibles de faire disparaître les anciennes ou à l'inverse la pérennité des seules traditions imperméables au changement. Le Japon nous offre à cet égard une expérience aussi instructive que spectaculaire.

C'est en tout cas ce genre de démarche qui donne à la participation des populations, fondement de la décentralisation et de la régionalisation, une signification véritable. Qu'est la participation en effet, si elle

1983: une Commission de la Réforme de l'Administration Territoriale

ne désigne pas une large adhésion des populations aux programmes de développement publics et privés, adhésion suscitée et soutenue par le recours judicieux à des modèles d'organisation et de communication, à des méthodes, à un langage qui ont un sens immédiat pour les éleveurs, pour les paysans et les paysannes etc.... En Afrique, nous le savons bien la participation s'exprime dans le sens communautaire et dans toutes les notions et pratiques villageoises des Conseils, de la solidarité, du dialogue et de la recherche démocratique de consensus. Il s'agit alors pour les services administratifs enracinés et non exogènes de permettre aux communautés de base, comptant sur leur propre force de gérer et résoudre des problèmes qui leur sont communs.

Claude Aké du Nigéria nous a très justement rappelé que « l'on ne peut accélérer la croissance d'un arbre en le tirant par le haut, ce sont ses racines qui doivent le faire pousser »

Coopération administrative internationale et Réforme Administrative

Qu'en est-il du couple « coopération internationale et réformes administratives »

L'un des problèmes de la coopération internationale procède de la situation contradictoire dans laquelle un grand nombre de pays d'Afrique se trouvent vis-à-vis de cette aide. C'est que les requêtes multiples et diverses sont rarement accompagnées de la mise sur pied de mécanismes appropriés à la négociation et à la gestion de l'aide. Il n'existe presque jamais une structure nationale dotée des moyens et des pouvoirs nécessaires pour d'abord identifier les faiblesses et les lacunes, pour ensuite évaluer les besoins et définir les tâches et les profils, pour négocier enfin à partir d'une position de force – et non de faiblesse comme c'est souvent le cas – avec les pays et organismes fournisseurs de l'assistance technique. Les structures qui existent sont trop souvent soit embryonnaires et faibles, soit dispersées et mal coordonnées. D'une manière générale les responsabilités restent diffuses et on ne sait pas très bien qui s'occupe de quoi, ni comment, ni pourquoi.

Si le recours à la coopération internationale reste nécessaire, il convient, en conséquence, de réorganiser les structures chargées de la coopération afin que celle-ci devienne un phénomène dynamique, nourri par un dialogue véritable entre deux ou plusieurs partenaires à la recherche d'intérêts mutuels ou communs dans le respect de leurs différences.

Car le dialogue qui a prévalu jusqu'ici n'a de dialogue souvent que l'apparence tant il est faible, formel ou biaisé. A vouloir rétablir un dialogue égalitaire, on évite aussi bien les gaspillages que cette sorte de complaisance à répondre au coup par coup à des requêtes quasiment improvisées alors qu'en matière d'administration les interven-

tions n'ont de sens que si elles sont intégrées dans le contexte global d'un système en gestation.

L'administration publique mauritanienne a fait l'objet de toute une série de réformes mais il semblerait que la coopération internationale lui a jusqu'ici peu bénéficié puisqu'elle approche quelques fois une situation de déliquescence. Les réformes administratives apparaissent, en réalité, comme un chapelet d'expériences inabouties.

Au cours de la première décennie de l'indépendance dans les années 60-70, des projets de réformes sectorielles ont été entrepris avec une approche essentiellement administrative et technique, l'accent étant mis sur l'instrumentalité de l'administration. Par-delà l'absence d'évaluation de ces premières expériences de réforme, chercheurs et spécialistes en sciences administratives, sont, aujourd'hui, unanimes à reconnaître que ces réformes initiales ont eu le tort de préconiser des normes d'efficacité peu adaptées aux conditions économiques,



sociales et culturelles des pays en développement et des Etats en construction.

Des initiatives sont prises au début des années 80 pour parer aux échecs enregistrés, comme par exemple la création d'un Bureau Organisation et Méthode attaché au Secrétariat Général du Gouvernement et surtout la mise sur pied en 1983 d'une *Commission de la Réforme de l'Administration Territoriale*. Le principal mérite de cette commission est d'avoir posé les premiers jalons de la politique de décentralisation mise en œuvre à partir de 1986 avec l'instauration des municipalités, mais il était prévisible que son succès serait limité puisque l'on se contentait d'élargir au niveau de l'administration régionale et locale le champ des problèmes qui se posaient au niveau central.

Le besoin d'une réforme approfondie de l'appareil administratif s'est ainsi fait de plus en plus pressant, en même temps que l'on a commencé à mieux mesurer la nécessité de lui donner un caractère global et intégré. C'est à ce moment que les institutions financières internationales ont mis en œuvre leur première intervention en matière de développement institutionnel et de renforcement des capacités de l'administration.

Avec le projet de Développement Institutionnel Administratif et de la Réforme PDIAR, exécuté avec le concours technique et financier de la Banque mondiale, une approche plus économique et financière se substitue à l'approche technique des projets antérieurs. Nous entrons alors dans le cadre des fameux programmes d'ajustement structurel.

Le projet PDIAR est arrivé en 1994 au terme de son financement et donc de son action après 7 ans d'existence. On lui doit notamment l'élaboration d'un nouveau statut de la Fonction Publique, la mise en place d'un système informatisé de la gestion administrative des personnels de l'Etat et la parution régulière du Journal officiel désormais imprimé en Mauritanie et non à l'étranger.

Si le projet PDIAR a permis de mettre au point de nouveaux outils de gestion des ressources humaines son impact n'a revêtu cependant qu'une importance limitée. Plusieurs facteurs expliquent ses insuffisances parmi lesquelles, on peut, en premier lieu, mentionner, les faibles conditions d'appropriation des réformes, l'effort de sensibilisation et de mobilisation des agents publics ayant prévalu au moment du lancement du projet, n'ayant pas été maintenu. Mais surtout, il convient de relever l'absence de stratégie adaptée visant à « gérer » l'environnement sociologique. L'environnement de l'administration étant caractérisé par un fort degré de néopatrimonialisme, les concepts et les méthodes préconisés ne pouvaient d'emblée s'insérer dans le tissu social. En d'autres termes, il aurait été nécessaire d'établir préalablement à toute réforme un diagnostic qui sache intégrer l'Histoire de l'Etat africain et les spécificités du contexte mauritanien. De nombreux travaux, ceux de J F Bayart en particulier ont montré comment le politique a occupé une position de force dans l'élaboration des décisions, s'immisçant quotidiennement dans le fonctionnement des services administratifs et y cristallisant graduellement des dynamiques peu compatibles avec les objectifs de la réforme.

On ne peut enfin, rappeler quelques-unes des faiblesses du PDIAR, sans un questionnement sur la finalité ultime du projet qui n'a fait aucune place aux citoyens usagers du service public, acteurs et bénéficiaires du développement. Non seulement aucune stratégie de

communication n'a été mise en place pour sensibiliser les populations sur les finalités des réformes mais aussi la réflexion sur les modalités de l'interface entre les services et les usagers de l'administration a fait défaut. Le projet PDIAR disparu et l'administration constituant toujours non pas un outil de développement mais plutôt un problème, le gouvernement décide en 1997, toujours avec l'appui de la Banque mondiale, de concentrer l'effort sur le renforcement des capacités de gestion économique et financière, capacités sans lesquelles le paiement de la dette publique est illusoire. C'est la naissance du *Projet de Gestion des Ressources Publiques et de Renforcement des Capacités (PGRPRC)*. L'objectif prioritaire de ce nouveau dispositif est d'adapter l'appareil institutionnel de l'Etat aux impératifs de l'économie de marché. Il cible donc, pour l'essentiel, les départements de gestion économique et financière dont une réorganisation partielle est envisagée. La démarche consiste à réaliser des audits organisationnels et fonctionnels de ces départements afin de les adapter, en termes de missions, fonctions, articulations, méthodes et procédures au nouveau rôle de l'Etat. Même en l'absence de tout document d'évaluation, il est légitime de se demander s'il est sérieux d'envisager le renforcement des capacités de gestion des ressources publiques en dehors du contexte général des problèmes vécus par l'appareil administratif dans sa totalité. L'impact du projet s'est donc limité à l'amorce de la rationalisation de la gestion financière et à une action mutuellement formatrice du fait des nombreux échanges entre hauts fonctionnaires et experts et représentants de la Banque mondiale à Nouakchott et à Washington.

Un peu plus tard, à la fin de l'année 1999, le Gouvernement, cette fois sans l'appui ou l'aval de la Banque mondiale, a lancé, par une table ronde, le *Projet de*

1999: Une Déclaration sur la bonne gouvernance

Rénovation de la Fonction publique (PRFP)

Le champ d'investigation élargi au quatre grandes questions, à savoir le rôle et les missions de l'Etat, les structures de l'administration, la décentralisation et les ressources humaines, reflète l'émergence d'une perception plus appropriée du caractère global des stratégies de réforme administrative et de l'interrelation entre les différentes actions de réforme. Le PRFP a eu le triple mérite de s'être efforcé de prendre en considération le caractère global et intégré de la stratégie de modernisation administrative, d'être pragmatique et de ne pas perdre de vue les réalités de l'administration mauritanienne. Il a également eu le mérite d'avoir, enfin, été élaboré par des experts et des hauts fonctionnaires nationaux ayant de l'administration de leur pays une pratique vécue et une expérience significative.

Cependant, hélas, « *Une Déclaration sur la bonne gouvernance en Mauritanie* » inspirée par les Institutions financières internationales, adoptée par le Gouvernement le 8 décembre 1999 a retardé pour ne pas dire porté atteinte à la mise en œuvre du PRFP. La Déclaration sur la bonne gouvernance qui, constituait en principe, une prise de position en faveur de ce dernier, initiait en réalité de nouveaux projets. Elle permettait, surtout au Gouvernement de faire bonne figure devant le 4^{ème} Groupe Consultatif pour la Mauritanie (groupe de partenaires au développement présidé par la Banque mondiale (tenu à Paris fin décembre 1999,

mais ce faisant elle rangeait au placard le PRFP. Elle ouvrait un nouveau chantier conceptuel et opérationnel en matière de réforme avec bien entendu la contribution active des experts et représentants de la Banque.

Que peut-on retenir de cet aperçu forcément très rapide des processus de réforme de l'administration et de l'Etat en Mauritanie.

On peut tout d'abord affirmer que les diverses initiatives se sont soldées par des échecs si l'on en juge par les diagnostics établis et validés aussi bien par les pouvoirs publics que par les bailleurs de fond. Ainsi le rapport élaboré en corrélation avec *Le cadre général de bonne gouvernance*, et daté de janvier 2004 validé, par le Conseil des Ministres recense les problèmes, lacunes, faiblesses et dysfonctionnements déjà identifiés par le PRFP. Il dénonce, notamment, l'absence de définition claire des missions de l'Etat, la médiocre qualité du Service public, la déficience de la gestion des ressources humaines et les lacunes de la gestion des ressources publiques et de la gouvernance économique. Comme en échos, le PNUD reprend en 2006 la litanie des faiblesses de l'administration mauritanienne « faiblesse des performances de l'administration publique, manque d'efficacité de la gestion économique et de transparence dans l'utilisation des ressources publiques, missions et fonctions des structures de l'Etat ni clairement définies, ni adaptées au nouveau rôle de l'Etat, faible qualité du Service public, gestion peu efficace des ressources humaines etc. »

Ainsi contrairement à l'objectif affiché, les réformes ont peu ou prou contribué au développement de la Mauritanie qui, en dépit de ses richesses minières et halieutiques significatives, appartient encore à la catégorie des « pays pauvres très endettés »

La multiplicité et la succession rapide des projets de réforme, les faiblesses de la coordination interne et externe et surtout le caractère exogène des modèles semblent être les raisons principales de l'échec de réformes entreprises selon un rythme quasiment ininterrompu depuis les années 1970.

Dominique Darbon note à juste titre que l'Etat et l'administration, ont été soumis en Afrique « à un changement incessant d'outils, d'orientations théoriques et de vocables » dont on n'a pas le temps de comprendre la logique ni d'appréhender les liaisons avec les problèmes concrets vécus par les agents publics et par les citoyens.

Les fonctionnaires, par exemple, d'abord considérés comme des vecteurs de la modernité, ont ensuite, été jugés au cours des années 70-80 comme un frein au développement et il a fallu mettre au chômage des cadres nouvellement formés et plutôt bien formés, au nom du « dégraissage des effectifs » préconisé par la Banque mondiale dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. Puis le dégraissage à peine réalisé avec tous les problèmes que l'on sait, le rôle essentiel de la Fonction publique revient en première ligne et sa professionnalisation devient un objectif majeur.

Dans un flot incessant d'orientations contradictoires, de recettes variées et d'expériences dont on ne tire jamais les leçons, il n'est pas possible, en effet, que des administrations héritées de la période coloniale, ossifiées par le temps et en conséquence fragiles, puissent s'améliorer. Il est encore moins possible de capitaliser un savoir et des techniques et développer la culture du sens du Service public et de l'intérêt général.

Bonne Gouvernance :

Transparence dans les industries extractives

Par Khalilou Diagana et Ely Maghlah

La bonne gouvernance a toujours constitué un choix irréversible pour le gouvernement mauritanien, dont l'action vise une meilleure gestion des affaires publiques dans le respect des textes de loi et des principes de transparence. Dans ce cadre, la Mauritanie est signataire de nombreuses conventions liées à la bonne gouvernance et aux bonnes pratiques.

Adhésion à l'ITIE

Pour une plus grande transparence dans la gestion des richesses extractives du pays, le gouvernement mauritanien, mû par une ferme volonté d'aller de l'avant vers le respect des normes de transparence, a adhéré, en 2005 à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

A partir de la date de son adhésion à l'ITIE, le pays n'a cessé de mettre en œuvre les exigences et normes de cette initiative.

Selon le président du Comité national ITIE, M. Mohamed Lemine Ould Ahmedou, « la Mauritanie est aujourd'hui à sa troisième validation par rapport aux normes de l'ITIE eu égard aux résultats honorables que le pays a enregistrés en matière de transparence dans les industries extractives ».

Les cinq mesures correctives retenues lors de la deuxième validation concernaient essentiellement, la politique d'octroi des contrats et licences d'exploitation ou de recherche, la régulation des licences, la participation de l'Etat au capital des compagnies extractives, en plus de la définition de la propriété réelle.

Le président du Comité national ITIE (CNITIE), a souligné que « les pouvoirs publics, conseillés par l'ITIE ont pris le ferme engagement de tirer au clair la réalité des exigences, notamment en ce qui concerne la SNIM qui doit publier toutes les données relatives aux prêts accordés à la compagnie « NEJAH » en 2015, à un moment où les autres sociétés ont publié toutes les données relatives à leur action annuelle. C'est également le cas de la Société mauritanienne d'hydrocarbures (SMH) qui a publié son bilan.

Organiser l'orpaillage

La société « Maaden Mauritanie » est une entité qui vient apporter une réponse à un fait accompli (orpaillage) qu'on a tenté de régler à travers une procédure qui ne prenait pas en compte la globalité de la problématique liée à cette activité nouvelle.

« Maaden Mauritanie est donc là pour cadrer le problème de l'exploitation artisanale de l'or, aussi bien sur le plan revenu que sur le plan emploi. A ce stade, 40. 000 personnes s'activent dans le domaine », a relevé Ould Ahmedou.

La situation née de la ruée vers l'orpaillage est à la fois importante et urgente pour nécessiter une réglementation et une organisation qui prennent en charge toutes ses problématiques. Pour encourager les mauritaniens engagés



dans la prospection artisanale, le président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a annoncé, au cours de sa dernière visite à Zouérate, l'ouverture prochaine, de zones incluses dans le corridor sécuritaire autrefois interdit aux orpailleurs.

Quelle contribution apporte le secteur extractif ?

Les rapports produits par le comité national ITIE (Cnitie) constitue des documents de conciliations des données relatives aux volumes et chiffres des déclarations des compagnies extractives et celles des entités étatiques concernées (Trésor, Banque centrale de Mauritanie, Douanes).

Ils permettent à la fois de donner une idée sur la contribution du secteur extractif à tous les niveaux.

Le rapport du Cnitie publié en juillet 2018 résume essentiellement la contribution du secteur extractif en quatre points :

- Exportation : 59,34%
- PIB : 9,56%
- Contribution au budget de l'Etat : 10,39%
- Emploi : 1,27%

Investissement étranger

L'Etat mauritanien a pris un ensemble de dispositions incitatives pour la promotion de l'investissement étranger notamment sur un plan législatif qu'institutionnel.

Parmi ces mesures figurent la création d'un comptoir unique simplifiant les procédures où les investisseurs peuvent trouver, en temps réel, toute réponse concernant l'établissement dans le pays. Le délai de création d'une entreprise varie de quelques heures à un jour ouvrable.

La publication immédiate des rapports de la cour des comptes constitue également une mesure de transparence essentielle qui consolide la confiance des investisseurs.

Parmi ces mesures figure également l'engagement constant de l'Etat mauritanien dans le cadre de l'ITIE.

Aussi, la révision du code d'investissement, l'ouverture des pouvoirs publics sur l'opposition constituent d'autres mesures favorisant le climat de l'investissement dans le pays.

La Mauritanie est, selon le président de l'ITIE, très en avance par rapport à beaucoup de pays membres de l'ITIE internationale, notamment par l'adoption récente d'un décret consacrant la divulgation, e, temps réel, de toutes les données sur un portail dédié.

Cette divulgation systématique concerne toutes les entités déclarantes (Etat-compagnies) et s'étend également aux contrats et licences.





OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE

- Mise en place d'un système national intégré de coordination et de collecte des statistiques économiques, démographiques et sociales ;
- Suivi de la conjoncture économique et productions des indicateurs nécessaires à l'évaluation et à l'exécution des plans de développement
- Traitement et analyse des données statistiques selon les techniques scientifiques appropriées
- Diffusion des statistiques à partir des recensements, d'enquêtes et d'exploitation de documents administratifs sur supports papier et magnétique (CD-ROM) et sur le Site Internet : www.ons.mr

PRINCIPALES PUBLICATIONS DE L'ONS

Indices harmonisé des prix à la consommation
Éléments de conjoncture
Statistiques sectorielles
Agrégats de la comptabilité nationale
Statistiques du commerce extérieur
Mauritanie en chiffres
Annuaire statistique de la Mauritanie
Annuaire socio-démographique

Rapports d'enquêtes : EDSM, EMIP, EPCV, EMSM, etc..
Profils de pauvreté
Publication issues des données des recensements et des enquêtes auprès des ménages :
Enquête sur les conditions de vie des ménages (EPCV) et l'enquête démographique et de santé (EDSM).

L'ONS : UN SOUCI CONSTANT DE PARTICIPATION A L'EFFORT DE DEVELOPPEMENT NATIONAL



(222) 525 28 80 / 525 30 70



(222) 525 51 70 - BP : 240 Nouakchott - Mauritanie



www.ons.mr

50



MAGAZINE

N° 005/ Spécial 28 Novembre 2020

Edité par l' Agence Mauritanienne d'Information



Loi organique relative aux lois de finances : Introduire la bonne gouvernance et renforcer la transparence

La loi organique relative aux lois de finances promulguée en 2018 sous le numéro 039/2018 du 09 octobre 2018 a abrogé et remplacé la loi n°78-011 du 19 janvier 1978, portant loi organique relative aux lois des finances. Cette nouvelle loi fixe le cadre juridique de préparation, d'adoption et d'exécution des lois de finances en Mauritanie.

L'objectif principal de cette nouvelle loi organique est de faire évoluer la gestion des finances publiques, d'une gestion axée sur les moyens à une gestion axée sur la performance. Aussi, elle doit permettre de parvenir à une meilleure budgétisation sur la base d'objectifs préalablement fixés.

Innovations apportées par la LOLF

Elle fixe les règles relatives à la préparation, à l'exécution et au contrôle des lois de finances. Elle détermine également les conditions selon lesquelles est arrêtée la politique budgétaire, ainsi que les principes fiscaux, budgétaires et comptables.

La loi organique se base sur un ensemble de piliers, dont, notamment, le renforcement de la programmation budgétaire, l'adoption d'une budgétisation par programme, l'instauration d'une comptabilité en droits constatés et l'intégration des financements extérieurs. La nouvelle loi organique renforcera la gouvernance financière et la transparence dans la gestion des deniers publics.

Pour autant, elle est porteuse d'un profond changement au niveau des esprits et de la culture, par ce qu'elle autorise en matière d'autonomie aux gestionnaires, en contrepartie d'une responsabilité managériale accrue.

La nomenclature budgétaire se décline désormais, en titres et programmes. Chaque politique publique se voit allouer des crédits, mais aussi des objectifs assortis d'indicateurs pour en évaluer la réalisation. La budgétisation par programme est donc tournée vers les résultats de l'action publique et non vers les moyens matériels et humains qu'elle

met en œuvre.

Sur le plan politique, la LOLF a entendu revaloriser le rôle de l'Assemblée Nationale dans une démarche d'amélioration de la démocratie financière.

C'est ainsi que cette réforme est intégrée au programme électoral du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani « Taahoudati ».

La LOLF, un véritable levier pour la mise en œuvre du programme électoral « Taahoudati » de son Excellence Monsieur le Président de la République Mohamed Ould CHEIKH EL GHAZOUANI

Selon Nagi Ould Sidi Bouna, Directeur Général Adjoint du budget, l'application de Cette loi, dont le délai d'exécution est fixé initialement à cinq ans extensibles à 7 ans, va se répercuter, directement sur le niveau de vie des populations dont elle vise l'amélioration du bien-être.

Force est de signaler que le budget de l'Etat au titre de l'année 2021 sera marqué par l'adoption de la politique publique comme base de débats et de conférences budgétaires, a fait ressortir le Directeur Adjoint du budget.

Selon M. Ould Sidi Bouna, le Département des finances est suffisamment outillé pour contrôler les relations entre l'ensemble des programmes sectoriels, le programme « Taahoudati », ainsi que le Programme élargi du Président de la République. Le Ministère des Finances est à mesure de produire les statistiques et chiffrages permettant d'évaluer l'exécution de chaque programme.

La responsabilité des départements est entièrement engagée, ce qui donne à tout département la possibilité d'exécuter les différents programmes inclus dans son champ d'intervention.



Une plateforme technologique moderne et évoluée

L'automatisation de la chaîne des dépenses publiques constitue un volet important pour une gestion parfaite des dépenses publiques. Elle en assure la lisibilité, la traçabilité en toute transparence, estime le Directeur Général Adjoint du Budget.

Elle permet également l'élaboration des statistiques pour aider à la prise de décision et permettre au gouvernement d'agir à temps. Le système « Rachad » est en train d'être révisé pour le rendre conforme aux principes de gestion moderne.

Parallèlement, a révélé, le Directeur Adjoint du budget, un nouveau système dit « Tahdhir » dédié à une meilleure élaboration de la loi de finances est mis en place. C'est sur la base de ce système que le département des Finances a pu présenter le budget de l'Etat sur la base de politique publique.

Le système de comptabilité au niveau du Trésor public est consacré à la tenue de comptabilité dans le respect des normes des finances publiques et le principe de la gestion saine.

D'autres systèmes similaires existent également au niveau de la DGI, des Douanes et du Domaine.

A terme, l'Etat mauritanien sera doté d'un système intégré de gestion des finances publiques (GIFMIS) à l'égard de ce qui se trouve dans certains pays développés.

Pour consolider la transparence et la bonne gestion, le Trésor public publie en temps réel, sur son site, toutes les données relatives aux dépenses et à l'exécution du budget.

Tout citoyen peut accéder facilement aux données disponibles sur le site du Trésor.

KD et EOM

Deux questions à Mr Baliou Mamary Coulibaly, coordinateur de la coalition nationale « Publiez ce que vous payez »

Horizons : Y a-t-il des progrès enregistrés dans le pays en matière de transparence dans le domaine extractif ?

Mr Baliou Mamary Coulibaly : Ces dernières années nous avons constaté une nette amélioration dans le domaine de transparence dans les industries extractives en Mauritanie.

D'abord sur le plan institutionnel, la Mauritanie a adhéré à l'Initiative de Transparence dans les industries extractives depuis 2005 et la met en œuvre. Notre pays a été déclarée « pays conforme » aux principales exigences de cette norme Internationale en 2012. Cette conformité n'est pas une fin en soi, elle est soumise, tous les 3ans, à une nouvelle validation.

Sur le plan législatif, plusieurs lois et réglementation ont été prises notamment :

La loi sur la divulgation systématique des données de toutes les entreprises déclarantes en juin 2019. Cette disposition exige que toutes les entreprises déclarantes mettent à la disposition du public toutes les informations financières à travers un data warehouse, une base de données, logée au niveau du Comité National ITIE

La loi relative à la déclaration sur les propriétaires réels et bénéficiaires effectifs prise en charge par plusieurs dispositions légales notamment celle du Code du commerce et la loi sur le blanchiment. Habituellement sur les déclarations, seuls les propriétaires légaux étaient connus mais avec cette nouvelle disposition, toutes les



personnes détenant une action ou une part dans une entreprise minière notamment doit être identifiées de manière nominative. Ces nouvelles dispositions sur les propriétaires réels et les personnes politiquement exposées (PPE) constituent une grande avancée dans le domaine de la transparence dans les industries extractives en Mauritanie

Malgré ces efforts, le secrétariat ITIE international exige de la Mauritanie davantage de clarification dans l'application de ces dispositions afin d'obtenir une nouvelle validation au processus ITIE.

Horizons : Que pensez-vous du projet de loi sur la propriété réelle ?

Mr Baliou Mamary Coulibaly : Une loi sur la propriété réelle dans le domaine des industries extractives est en cours de préparation pour être soumise prochainement au parlement.

En tant que Coordinateur National de PCQVP et porte-parole de la société civile au sein du groupe multipartite GMP de l'ITIE nous pensons que cette nouvelle loi doit faire un « benchmarking » en s'inspirant des bonnes pratiques en la matière mais elle doit surtout prendre en compte le contexte de sous-région et particulièrement celui de la Mauritanie ou avec une propriété relativement infime dans ce domaine extractif peut négativement impacter le processus démocratique, la cohésion sociale et la sécurité de nos Etats. Nous demandons au législateur d'être vigilant sur le seuil de matérialité de la propriété réelle de manière à ratifier les personnes qui détiennent des parts infimes mais significatives dans le contexte de notre pays. Tous les acteurs de ce secteur moteur du développement de nos pays riches en ressources détenant des parts, des actions ou des opérations significatives doivent être connus et identifiés afin d'éviter que nos ressources ne profitent illégalement à des minorités au détriment de l'intérêt général.

Khalilou Diagana et Ely Maghlah



Gouvernance :

«La gestion par l'exemple» au sommet de l'Etat

Le 09 août dernier, avant d'annoncer la liste des membres du gouvernement du Premier ministre, Mohamed Ould Bilal, Adama Soko, ministre secrétaire général de la présidence, a déclaré : «Le président de la République, en tant que garant de la constitution, et sur la base de sa conviction intime, tient au principe de séparation des pouvoirs. Le Président de la République n'est pas intervenu, et n'interviendra pas, dans le travail des pouvoirs, législatif et judiciaire, et tiendra compte de leurs décisions.»

Sans cette séparation des pouvoirs, en effet, il ne peut y avoir bonne gouvernance qui se traduit par « aussi bien la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources, à mettre en œuvre des politiques pertinentes, que le respect des citoyens et de l'État pour les institutions, ainsi que l'existence d'un contrôle démocratique sur les agents chargés de l'autorité.»

La constitution du 20 juillet 1991, entérine la séparation des pouvoirs. Ainsi, le législatif vote les lois, l'exécutif se charge de leur application, le pouvoir judiciaire veille à leurs respects et sanctionne les manquements.

«Sans une rigoureuse politique de lutte contre la corruption et la gabegie, les efforts que nous déploierons dans tous les domaines resteront vains. L'efficacité de cette politique reste tributaire de l'adhésion de tous, citoyens, agents publics et privés. Je ferais de la gestion par l'exemple un principe de base et une pratique de tous les jours » avait promis le candidat Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. L'attitude du chef de l'Etat en particulier et de l'exécutif en général par rapport au travail de la commission d'enquête parlementaire portant gestion de la décennie passée, est un signe fort éloquent de la «gestion par l'exemple» promise.

Loi organique des finances

En plus de ce signe de respect scrupuleux de la séparation des pouvoirs venu du sommet de l'Etat, la bonne gouvernance s'est aussi manifestée dans la préparation de la loi organique des finances.

Le ministre des finances, M. Mohamed Lemine Ould Dhehby, a adressé aux différents départements ministériels, au commissaire à la sécurité alimentaire, au commissaire aux droits de l'Homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile et au délégué général à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (Taazour) une circulaire portant « Préparation du projet de loi des finances (PLF) de l'année 2021. » Cette circulaire datée du 09 août, « décrit le contexte dans lequel est élaboré le budget de l'Etat pour 2021 et définit les règles et orientations qui doivent présider à la préparation du projet de loi de finances de cette année. La première de ces règles est l'obligation d'un lien entre activité et programme du président de la République.

Dans la circulaire, le ministre des Finances rappelle que « l'exécution du budget 2020 a été marquée par le redéploiement de certains crédits budgétaires globalisés au titre des dépenses communes, la déconcentration de l'ordonnancement des dépenses au niveau des moughataas et la généralisation de l'accès au logiciel RATEB au niveau de tous les ministères. »

Le ministre rappelle que « le redéploiement de certains crédits globalisés au sein des dépenses communes au profit des départements, a concerné trois rubriques.

Il y a d'abord les frais de location pour lesquels une formule juridique a été retenue pour garantir le transfert de la responsabilité de gestion de ces dépenses au niveau de tous les ministères. Mais, constate le ministre, le taux d'exécution de cette rubrique, hors loyers des missions



diplomatiques, n'est que de 39%.

Ensuite, les dépenses relatives aux contributions. Il est indiqué sous cette rubrique que malgré l'effort réalisé pour l'inscription dans la loi des finances 2020 des obligations liées à l'adhésion de la Mauritanie à de nombreuses organisations internationales, certaines de ces obligations n'ont pas été programmées.

Le ministre demande donc, dans la circulaire, aux différents départements ministériels de faire l'inventaire de ces organisations et la situation de cotisations en retard pour les programmer dans leurs projets de budget.

Enfin, les dépenses d'eau et d'électricité. Pour cette rubrique, le ministre rappelle que « le paiement des factures d'eau et d'électricité des bâtiments publics et ceux loués par les services administratifs, initialement centralisé au niveau des services du ministère des finances, a été déconcentré au niveau des ministères et entités bénéficiaires de ces services.

Dans la circulaire, il est demandé à chaque ministère de s'acquitter périodiquement du paiement de factures fraîches de ces opérateurs. »

Le ministre note que malgré « les efforts de redéploiement des crédits globalisés, lors de la préparation de la loi des finances 2020, il est apparu la persistance de demandes émanant de certains ministères pour la prise en charge de certaines dépenses, sur les dépenses communes. C'est pourquoi, le ministre des finances demande aux différents départements d'actualiser l'inventaire réalisé lors de la préparation de la loi des finances 2020 et de procéder à la budgétisation des dépenses qui y sont répertoriés.

Dans la circulaire, il a été aussi demandé aux ministres de veiller à la bonne exécution des rubriques ayant fait l'objet de redéploiement au sein de leurs budgets respectifs, afin d'éviter tous les arriérés qui pourraient entacher la fiabilité du budget.

Généralisation du système Rateb

Le ministre a aussi noté le déploiement du Système RACHAD dans toutes les wilayas où il est opérationnel et permet aux services déconcentrés de l'Etat d'accéder plus facilement aux ressources qui leur sont allouées.

Il y a également la généralisation du système automatisé « RATEB » au niveau de tous les ministères. Il est dédié à la gestion des salaires des fonctionnaires et agents de

l'Etat. Il permet d'assurer la maîtrise de la gestion des effectifs, de la masse salariale et d'amorcer la décentralisation de la gestion de la solde.

Module budget-programme

Le ministre note dans la circulaire que les efforts de modernisation du processus de préparation des lois des finances vont se poursuivre à travers le déploiement du module budget-programme de l'application du logiciel TAHDIR et l'intégration de la liaison du budget avec le programme TAAHOUDATY du président de la République et également le programme prioritaire élargi du Chef de l'Etat. Ainsi, chaque activité doit être liée aux deux programmes (TAAHOUDATY et Programme prioritaire élargi). Ce lien est obligatoire.

Moyens modernes d'aide à la décision

Pour la préparation du projet de loi des finances 2021, le ministère des finances met à la disposition des ministres, des moyens modernes d'aide à la décision, sécurisés et connectés au logiciel TAHDIR, offrant à ce dernier l'accès en temps réel aux données nécessaires aux arbitrages et à l'allocation optimale des ressources.

La circulaire donne aux différents départements ministériels des directives pour la préparation de la loi des finances 2021. Il leur est demandé, entre autres, « la contribution à la réalisation des engagements du président de la République et à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), la recherche d'économie permettant de rationaliser les dépenses et la contribution à la création d'espaces budgétaires, la poursuite de l'accompagnement des projets-programmes en cours, tout en veillant aux règles de décaissements et à l'avancement réel de chaque projet.

Transparence et traçabilité

Toujours pour plus de transparence et de traçabilité, la circulaire rend obligatoire la justification, à l'ouguiya près, des propositions de dépenses (fonctionnement et investissement), hormis les contreparties conventionnelles et les marchés en cours d'exécution.

Le ministre des finances invite, en fin, les différents départements à veiller, tout au long du processus de préparation de la loi des finances 2021, à ce que les propositions budgétaires qui émanent de leurs services soient rigoureusement conformes aux orientations de cette circulaire.»

EOM et KD

Mohamed Abdellahi Bellil, président de l'Observatoire Mauritanien de lutte contre la corruption

«En matière de lutte contre la corruption, la société civile sensibilise, dénonce et alerte»

Quel rôle la société civile joue-t-elle en matière de bonne gouvernance ? Quel rôle entend-elle jouer en matière de lutte contre la corruption et pour la transparence ? Pour obtenir des réponses à ces questions et à d'autres, nous avons rencontré Mohamed Abdellahi Bellil, président de l'Observatoire Mauritanien pour la lutte contre la corruption (OMLCC). Monsieur Bellil est aussi chercheur en communication, citoyenneté et gouvernance. Il est représentant de la société civile au sein de l'autorité de régulation des marchés publics.

Horizons : Présentez-nous l'observatoire national de lutte contre la corruption. (sa naissance, sa composition, ses objectifs)

Mohamed Abdellahi Bellil : L'Observatoire Mauritanien de Lutte Contre la Corruption (OMLCC), mis en place en avril 2012, regroupe les principales structures associatives qui luttent pour la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption, comme attesté par le MAED lui-même dans un document élaboré en partenariat avec le PNUD intitulé « Lutte contre la corruption », publié à l'occasion de la commémoration du 9 décembre 2012, Journée internationale de lutte contre la corruption ;

L'OMLCC regroupe, en effet, les structures suivantes : (a)- Coalition Contre la Corruption en Mauritanie (3CM), (b)- Coalition Mauritanienne PCQVP, (c)- Groupe thématique de Bonne Gouvernance de la Plateforme des Acteurs non Etatiques, (d)- Groupe thématique de Bonne Gouvernance du Cyber forum de la Société Civile et (e)- Groupe des Personnalités indépendantes.

L'OMLCC a participé à plusieurs rencontres régionales et internationales organisées par Transparency International, l'ITIE, le PNUD et l'ONUSUD, la BAD et le FMI en Egypte, en France, au Qatar, au Sénégal, au Burkina Faso, au Liban et au Niger, au Maroc, en Tunisie, en Malaisie, aux Emirats Arabes Unis, en Allemagne, en Autriche sur des thématiques aussi importantes que diverses. Ces rencontres ont porté sur la transparence financière, la lutte contre la drogue et le crime organisé, la résolution des conflits électoraux, le rôle de la police dans la lutte contre la corruption et comment combattre la corruption au sein de la police.

L'OMLCC a signé une convention avec l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui Budgétaire à la Mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté pour l'organisation d'une série d'activités commémoratives du 09/12/2015, Journée Internationale de lutte contre la corruption. Il a organisé en mars 2016, en collaboration avec le programme Etat de Droit, un atelier autour du projet de loi relatif aux associations, aux réseaux et



aux fondations.

Il détient le récépissé numéro 0325 en date du 21 octobre 2012 et inscrit au journal officiel numéro 1370 du 15 septembre 2016. Il est déclaré d'Utilité Publique en vertu du décret numéro 208-084 en date du 14 mai 2018.

Horizons : De manière générale, quel est l'apport de la société civile dans la promotion de la bonne gouvernance ?

Mohamed Abdellahi Bellil : La bonne gouvernance se définit globalement comme étant le bon exercice du pouvoir politique, économique et administratif en vue de mieux gérer l'ensemble des affaires d'un pays. Parmi ses éléments caractéristiques, figure en bonne place la lutte contre la corruption qui constitue l'un des domaines de prédilection de la Société civile dont le rôle se résume essentiellement dans la sensibilisation, la dénonciation et le lancement d'alerte. Dans ce cadre, l'Observatoire Mauritanien de Lutte Contre la Corruption (OMLCC) a réalisé, ces dernières années, plusieurs actions dont notamment :

- Les émissions radiotélévisées comme celle intitulée « Une heure contre la corruption » diffusée pendant des mois sur les ondes de Radio Mauritanie ;
- La publication de « L'Argumentaire islamique contre la corruption » ;
- La réalisation du « Film contre la corruption » ;
- L'initiation à l'introduction de l'éducation contre la corruption dans les curricula scolaires.

- La commémoration régulière du 9 décembre, journée internationale de lutte contre la corruption.

Horizons : Vous avez déclaré, dans une interview récente (en aout dernier) «De plus en plus, se dessinent les prémices d'une séparation des différents pouvoirs qui assument, chacun, sa mission de façon effective et complémentaire. » concrètement, quels sont ces prémices.

Mohamed Abdellahi Bellil : Les prémices de la séparation des pouvoirs se manifestent dans la volonté du gouvernement de permettre au Parlement de constituer une commission d'enquête sans ingérence visible et lui faciliter sa mission sans contrainte, ni obstacles. Elle consiste également dans cette volonté de laisser la Justice exercer son travail sans entrave. Ce auquel nous assistons, depuis presque une année, à en croire une large frange de l'opinion publique nationale et même internationale.

Horizons : Une commission d'enquête parlementaire portant « gestion de la décennie passée » a été mise en place. Elle a rendu son rapport. Lequel rapport a été suivi de l'ouverture d'enquête préliminaire...

Mohamed Abdellahi Bellil : De notre point de vue, fondé sur un suivi attentif et des témoignages concordants, le travail de la Commission d'Enquête Parlementaire (CEP) s'est déroulé d'une manière qui a surpris bon nombre d'observateurs et d'acteurs nationaux, malgré quelques critiques, surtout qu'il s'agit d'une première sans précédent dans notre pays. En témoigne le Rapport de plusieurs pages qu'elle a produit, qui contient une masse d'informations étayées par des faits et des chiffres, qui a été rapidement transmis à la Justice et qui sert de base pour l'enquête préliminaire en cours.

Horizons : Quel rôle la société civile entend jouer dans la suite de cette affaire ?

Mohamed Abdellahi Bellil : A l'issue de l'enquête préliminaire, certaines organisations de la société civile, déjà regroupées au sein d'une large Alliance pour la restitution des biens mal acquis, entendent commettre des avocats afin de se constituer partie civile si, bien sûr, l'enquête judiciaire aboutit à des accusations concernant des personnes ayant commis des détournements avérés de deniers publics.

Propos recueillis par EOM et KD



Programme prioritaire élargi du Président (ProPEP)

■ Par : Mohamed Abderrahmane Ould Mohamed Yehdih

Renouer avec la croissance économique et réaliser un PIB -2,8%, 3,9% et 5,7% entre 2020 et 2022, pour une reprise de l'activité économique.

- Création des conditions nécessaires à la relance de l'économie suivant une approche participative globale,

- Institution d'un nouveau fonds stratégique d'investissement et d'intégration des activités économiques, par la simplification des procédures administratives,

- Amélioration du climat des affaires et fixation de règles institutionnelles pour une gouvernance solide et efficace,

- Renforcement du rôle de l'Etat dans la régulation de l'économie, l'orientation de l'investissement et le développement du secteur productif,

- Mise en œuvre immédiate d'un programme cash transfert au profit de 206.000 ménages pauvres,

- Renforcement des conditions des franges sociales défavorisées,

- Mise en œuvre d'une action soutenue en faveur de la réalisation du plus haut niveau possible d'autosuffisance alimentaire,

Introduction

L'Économie mauritanienne a été mise à l'arrêt par un certain nombre de facteurs extérieurs comme la pandémie de la covid-19 aux conséquences douloureuses et la récession économique mondiale ainsi qu'une sécheresse accrue.

Cette situation a engendré une baisse du produit national brut, ainsi qu'une réduction drastique de nos recettes fiscales et un accroissement de nos dépenses, ce qui ont aggravé le déficit budgétaire.

Il a, en outre, révélé une faiblesse structurelle du système économique, situation qui a mis en évidence tout l'intérêt du renforcement du rôle de l'Etat dans la régulation de l'économie, l'orientation de l'investissement, le développement du secteur productif et la mise en œuvre d'une action soutenue en faveur de la réalisation du plus grand niveau possible d'autosuffisance alimentaire.

Pour surmonter les effets négatifs et relever les défis et contraintes de l'après covid-19, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a annoncé, début septembre 2020, la mise en œuvre d'un programme économique exhaustif, sur fonds propres de l'Etat, d'une enveloppe globale de plus de 240 milliards d'anciennes ouguiyas. Et ce, sans préjudice aucun pour les projets en cours dans différents domaines.

Il s'agit d'un programme autonome, exécuté sur



une période de trente mois, qui vise à offrir les conditions nécessaires à la relance de l'économie, suivant une approche participative globale, qui attribue au secteur privé un rôle économique dynamique, participe à la création de davantage d'emplois, et à l'exploitation judicieuse des ressources naturelles dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Le ProPEP, une source d'espoir pour le peuple

Le ProPEP est une source d'espoir du fait qu'il s'attaque aux tares sociales qui hypothèquent la société, et aux causes réelles du sous-développement et de la pauvreté dans le pays.

Il lutte contre l'exclusion et la précarité, tout comme, il favorise l'accès de tous aux services de base, et assure la promotion et le développement des services de santé et de l'éducation.

Le programme consacre une orientation, qui transparaît, aussi, à travers l'ancrage de l'unité nationale, le renforcement de la cohésion sociale, l'apaisement de la vie politique, la construction de l'Etat de droit et des libertés ainsi que de la bonne gouvernance.

Au plan de l'investissement, le ProPEP comporte la création d'un Fonds stratégique d'investissement et de l'intégration des activités économiques.

Cette intégration s'effectue par le biais d'une simplification des procédures administratives, de l'amélioration du climat des affaires et de la fixation de règles institutionnelles pour une gouver-

nance solide et efficace.

A l'endroit des franges démunies, le ProPEP prévoit le lancement immédiat d'une seconde phase du programme cash transfert au profit de 206 000 ménages pauvres.

Parmi les actions phares du programme dans le domaine social, figurent la mise en place d'un fonds de promotion de l'habitat social et de l'amélioration des moyens de production, à travers l'offre de 3000 tricycles multi-usages, à Nouakchott et dans les villes de l'intérieur ; et la reconduction du programme de micro finance en milieu rural pour la période couverte par le plan.

Au plan sanitaire, le programme prévoit la mise en place d'un SAMU (service d'aide médicale urgente) et d'une assurance maladie universelle. Ces différentes actions viendront compléter les efforts déjà entrepris en termes de gratuité des soins pour les indigents, de réduction du forfait obstétrical de prise en charge des accidentés de la voie publique, de transport et d'évacuation sanitaires.

Les décès maternels engendrés par l'absence de l'assistance pendant la grossesse et la prise en charge tardive des accidentés de la voie publique ou leur transport dans des conditions inappropriées représenteraient deux tiers des pertes accidentelles en vies humaines dans le pays, selon les services compétents.



Au regard de ses performances en terme de réduction de mortalité maternelle et infanto-juvénile, le système du forfait obstétrical (mis en place dans les années 80) a été plusieurs fois reconduit, avec le soutien et la recommandation des partenaires au développement, l'AFD (Agence française de Développement), en particulier.

Ce système prévoit le suivi de la grossesse, l'accouchement, les soins prénataux et postnataux, en contrepartie d'un montant forfaitaire de 5000 MRO. La réduction de son coût, opérée par le ProPEP, ne peut être qu'un motif de soulagement et une source de satisfaction pour les populations, surtout, celles qui vivent dans la précarité et dans des zones enclavées à forte endémicité.

Le gouvernement mauritanien a élaboré, ces derniers mois, une stratégie nationale pour la sécurité routière. Celle-ci prévoit, entre autres dispositions, la mise en place sur les axes routiers les plus fréquentés, d'équipes médicales, dotées de tous les moyens nécessaires pour porter secours aux victimes d'accidents de la route et les transporter vers les formations hospitalières, dans des conditions décentes.

Début novembre, le président de la République a supervisé, à Zouerate, la livraison au ministère de la Santé d'un don de la SNIM de onze ambulances, équipées de matériels de secours. Ces véhicules seront installés sur les axes Nouadhibou-Nouakchott et Akjoujt-Nouakchott. Les communes situées sur le couloir de la SNIM recevront chacune une ambulance équipée pour pouvoir évacuer les malades au plus vite possible et dans des conditions, relativement, sécurisées.

S'agissant de l'éducation, le programme élargi du président de la République comprend une gamme d'actions relatives à l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans les structures scolaires du cycle primaire, la construction de clôtures pour les écoles et les établissements secondaires, et leur approvisionnement en eau.

La fonction enseignante sera l'objet d'une valorisation, à travers la construction de logements dans les écoles en milieu rural et dans les zones péri-urbaines. Autre action fondamentale prévue, la formation initiale et continue du personnel enseignant.

Infrastructures sociales, ressources humaines et performances financières

A/ Infrastructures sociales et équipements
Dans le domaine de l'éducation, le ProPEP offre un soutien consistant à la mise en place d'une école républicaine pour un montant de 4075 Millions MRU représentant 49,7% du financement de l'axe. Cette enveloppe s'inscrit dans la poursuite du programme prioritaire d'infrastructures scolaires déjà réalisées ou en cours d'exécution.

Elle permettra de soutenir les actions relatives à la construction de mille salles de classe, la réhabili-



tation des écoles, la production locale de 66.000 tables bancs pour accompagner le développement de l'offre scolaire, la mise en place d'un programme de cantines scolaires et de distribution d'uniformes et l'ouverture de 50 maternelles ainsi que le recrutement et la formation de 150 monitrices pour les animer ; et la conduite d'actions prioritaires en matière.

Au plan sanitaire, le programme consacre un investissement de 1747 millions MRU à l'amélioration de l'offre des services sanitaires.

Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau potable, le programme réserve un investissement non négligeable au volet renforcement des infrastructures hydrauliques, pour une enveloppe de 100 millions MRU.

Ce montant est consacré à l'installation d'une centrale thermique de 5 Mégawatts à Béninajii, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de Nouakchott à travers le réseau Aftout Es Saheli.

Une telle centrale devra permettre de palier aux multiples cas de délestage qui engendrent la rupture d'alimentation des populations de Nouakchott en eau potable, à partir du fleuve Sénégal, surtout que la capitale absorbe une très grande quantité du liquide précieux, du fait de sa croissante démographique galopante et de ses multiples besoins sociaux et économiques (construction, usage domestique, chantiers de voiries, maraîchage, unités industrielles, etc.)

Ressources humaines

Les ressources humaines représentent le socle ou le moteur de tout développement et prospérité économique partagée pour toute nation qui aspire pour un avenir radieux et durable.

Cette réalité n'a pas été occultée par le programme prioritaire élargi du président de la République, qui a prévu, en début de sa durée et son champ ciblant des axes précis et identifiés, pour le soutien de l'école républicaine, l'ouverture de cinquante maternelles et le recrutement et la formation de 150 monitrices.

Il prévoit, également, la valorisation de la fonction enseignante, à travers la construction d'habitations

dans les écoles en milieu rural et périphérique et la formation initiale et continue.

La revalorisation de la profession enseignant est jugée comme étant une condition sine qua non pour le succès de toute réforme éducative, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, et le renforcement du niveau scolaire des apprenants aussi bien dans le public que dans le privé.

Le ProPEP prévoit également la création d'une nouvelle école de formation en hôtellerie et tourisme et la formation en gestion de trois cent cinquante promoteurs touristiques.

Cet établissement est le bien venu du moment qu'il initiera des ressources humaines, qui permettront de combler un déficit constaté dans un secteur économiquement de grande portée, surtout que la Mauritanie jouit des potentialités touristiques précieuses et extractives, comme l'océan, le soleil, la lune, les dunes de sable dorées, les palmeraies verdoyantes, le vent ect.

L'hospitalité généreuse, l'esprit d'ouverture, l'artisanat ingénieux, la paix et la sécurité sociales, la culture légendaire, la musique, l'art esthétique et cosmétique, les traditions culinaires, sont, aussi, des potentialités rares et séduisantes, qui font de la Mauritanie une destination privilégiée des touristes venus de l'Europe, de l'Asie et autres régions du monde.

Cette école va permettre l'ancrage dans savoir-faire dans un secteur économiquement porteur d'espoir, et qui est, malheureusement, peu connu par nos promoteurs économiques, et dont, la plupart, des infrastructures et des ressources humaines qualifiées se trouvent à Nouakchott ou à Nouadhibou.

Des signes sont perçus, si et là, sur la reprise imminente en Mauritanie de ce secteur, sérieusement affecté par la covid-19 comme tous les autres secteurs de l'économie, partout dans le monde.

Le secteur du tourisme constitue un levier pour toute l'économie nationale, mais sa promotion constitue un soulagement du secteur du transport, dont le président de la fédération ne cache pas son agacement face aux effets de la covid-19, et du confinement qu'elle a suscité.

« Je trouve que ProPEP est un ambitieux programme économique élaboré par la direction nationale dans le but de surmonter les effets négatifs et relever les défis et contraintes de l'après covid-19. Nous à la fédération des transports, nous avons réalisé et remis une étude qui définit les pertes du secteur à cause de cette pandémie au ministère de l'Équipement et des Transports. Elle est actuellement au ministère des Affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs. Nous n'avons rien reçu jusqu'à présent », déclare le patron de la fédération des transports.

Performances financières

Parmi les performances financières, dont l'impact est palpable, figurent la mise en place d'un fonds de garantie et de lignes de crédit pour couvrir les reports d'échéances bancaires, fiscales et sociales ainsi que la prise en charge des frais opérationnels,



la mise en place d'un fonds de soutien aux PME/PMI, l'octroi de crédits et de facilités de trésorerie, la mise en place d'un fonds de solidarité pour le secteur informel.

Le programme prévoit, également, la mise en place d'un outil réglementaire pour la formalisation/modernisation du secteur informel, à travers des mesures incitatives (création d'un guichet unique dédié, accès aux crédits, formations ciblées, incitations fiscales, etc).

Le ProPEP accorde des mesures de soutien d'une importante incidence financière pour faire face aux conséquences du Covid19: pour une enveloppe de 1250 Millions MRU. Ce montant est destiné aux mesures d'atténuation de l'impact économique de la pandémie. En outre, des mesures de soutien seront consacrées à l'appui à l'enseignement privé, afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur le développement de ce secteur.

D'autres performances sont à l'actif du ProPEP, comme la reconduction du programme de micro finance en milieu rural pour la période couverte par le plan, la mise en place d'un fonds d'appui aux incubateurs de startups, y compris le développement de contenus numériques, la mise en place d'un fonds d'appui et de promotion des filières de la culture, de l'artisanat et du tourisme et d'un fonds leasing destiné au renouvellement du parc de transport urbain (taxis et bus).

En terme de croissance, le dernier cadrage du programme, qui constitue une situation de référence, estime le taux de croissance à -3,2 % en 2020, et les prévisions tablent sur des taux de croissance de 2% et 4,2% respectivement en 2021 et 2022.

Amélioration des conditions de vie des citoyens

Les investissements engagés dans les services sociaux comme l'éducation, la santé, l'eau, l'électricité, l'emploi influent automatiquement sur l'état de vie des populations, que ce soit par la création d'entreprises de collecte, de traitement et de valorisation de déchets solides dans les grandes villes, l'appui à la valorisation et la promotion des produits du terroir (Elk, Tichtar, Adleguane, couscous traditionnel, Nbeg, Tougue, sous-produits du palmier, karour, etc.).

La revalorisation de ces produits locaux, abandonnés par certains, constitue un moyen d'apprendre aux populations de consommer localement, de réduire la dépense sur des produits périmés ou dosés avec des produits chimiques de conservation, jugés trop nuisibles pour la santé, et sources potentielles des infections cancéreuses ou rénales.

Le lancement d'une seconde phase du programme cash transfert, la mise en place d'un fonds de promotion de l'habitat social et l'amélioration des moyens de production, à travers l'offre de 3000 tri-cycles multi usages à Nouakchott et dans les villes de l'intérieur, sont autant d'actions de nature à promouvoir de manière significative les conditions de vie des ménages mauritaniens.

La valorisation du potentiel des secteurs productifs

et l'accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, constituent un axe fondamental du programme. Cet axe absorbe 5 422 millions MRU, soit 22,4% du financement global.

Il consistera à intensifier l'exploitation des potentialités locales offertes par les secteurs de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, et à réduire la dépendance du pays à l'extérieur.

Dans le domaine des pêches et de l'économie maritime, le programme prévoit la construction de plateformes pour le stockage des produits de la SNDP (société nationale de distribution de poissons), la mise en place d'une ligne de crédit pour accompagner le programme de valorisation de la pêche et la promotion de la pêche continentale.

Au plan de la formation dans des secteurs porteurs, le ProPEP prévoit la formation des jeunes sans qualifications professionnelles pour pouvoir accéder au marché de l'emploi, la création d'un fonds spécial pour l'emploi et la formalisation des activités pour la création de l'emploi et la pérennisation du secteur minier artisanal.

« Le programme élargi du Président de la République permet l'émergence d'une renaissance économique solide fondée sur la valorisation du potentiel des secteurs productifs et l'accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire », c'est ce pense le président de la fédération mauritanienne des transports à l'Union nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), Mohamed Ould Sidi.

M. Sidi ne cache pas sa soif pour une reprise économique rapide, qui permet à son secteur, le transport, qu'il juge le plus touché par les mesures de confinement, imposées par les pouvoirs publics pour briser la chaîne de transmission de la covid-19, surtout, par la fermeture des frontières, le bouclage des villes et la restauration du couvre-feu.

C'est avec ce modèle de programme que l'on peut légitimement aspirer à réaliser le bien être collectif, la prospérité économique partagée, et que l'on peut espérer rejoindre le concert des nations avancées.

Interrogé au sujet du ProPEP, le chef de la section des finances à l'Ecole nationale d'Administration, du journalisme et de la Magistrature (ENAJM), Dr. Mohamed Ould Aboumedyena, a indiqué que le nouveau programme doit tenir compte de tous les programmes précédents pour s'inspirer des succès et éviter les échecs, surtout au plan de la promotion des secteurs de production.

« Notre pays recèle des potentialités énormes qui sont toujours en veilleuses. Si le ProPEP permet de les exploiter judicieusement nous serons en mesure de concurrencer au plan régional ».

Au sujet des infrastructures, M. Aboumedyena a précisé que les infrastructures constituent la locomotive de l'économie et une priorité essentielle pour tout pays qui aspire réaliser une renaissance économique, fondée sur la relance de la productivité.

« Les promoteurs du sous-secteur des légumes se plaignent de l'absence des équipements de stockage et de conservation du produit, et d'autres plaident pour davantage de moyens d'irrigation. Si nous arrivons à maîtriser ces deux volets, l'autosuffisance alimentaire est sans nul doute, à notre portée, car

nous avons un potentiel en terres cultivables est d'environ 513 000 ha.

Il s'agit d'un secteur, qui nourrit plus 60% de la population du pays et représente l'un des secteurs pourvoyeurs d'emploi dans le pays.

Le président de la fédération mauritanienne des transports à l'UNPM déplore, quant à lui, l'insuffisance des infrastructures fiables et praticables pour que son secteur, mis à genou par la covid-19, puisse se mettre sur les rails.

A propos de son appréciation du programme, le professeur a dit « je trouve qu'il constitue une bonne initiative, et qu'il est venu, au moment opportun pour faire face aux effets socioéconomiques de la crise sanitaire, et gérer la période post covid-19. Je recommande assez de suivi et d'évaluation afin de garantir la traçabilité, la visibilité et l'efficacité des interventions, et éventuellement, l'atteinte des objectifs visés d'une manière chiffrable et mesurable ».

Il a ajouté que l'investissement doit être au cœur de tous les plans et programmes de développement.

Répondant à une question relative à proportion accordée par le programme au secteur privé, le professeur a souligné que ce secteur a beaucoup souffert de la pandémie de la covid-19, et qu'il doit trouver plus que ce qui lui a consacré le programme afin d'exécuter des projets de réhabilitation et d'injecter d'importants investissements, voir créer un office pour l'investissement rattaché à la Présidence de la République. « C'est mon souhait, et c'est ma déléance ».

Réconciliation avec soi-même

Par son orientation stratégique, qui consacre l'ancrage de l'unité nationale, le renforcement de la cohésion sociale, l'apaisement de la vie politique, la construction de l'Etat de droit, des libertés et de la bonne gouvernance, le programme prioritaire élargi du président de la République jette les bases d'une vraie réconciliation entre les fils de ce pays, une réconciliation qui n'exclut personne, et permet le retour au pays de ceux qui étaient exilés pour des considérations purement politiques ou individuelles.

Le pays a besoin son élite politique, de ses hommes d'affaires et de ses promoteurs économiques pour construire « le vive ensemble » dans un Etat de droit, de liberté et de la bonne gouvernance, où chacun jouit de ses droits et prérogatives, et s'acquitte des ses devoirs et obligations.

Pour tout développement équilibré et pérenne, l'unité nationale, le renforcement de la cohésion sociale, l'apaisement de la vie politique, sont des conditions sine qua non.

C'est cette ambition qu'incarne, et que traduit, politiquement, le programme Taahoudaty du président de la République.

Elle est concrétisée, à l'échelle économique, par le ProPEP, qui jette les bases d'une renaissance économique, renaissance qui profite aux couches sociales déshéritées, qui réduit les disparités sociales, génère des emplois et encourage l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat.

Le président de l'UNPM :

La préférence aux sociétés nationales est un encouragement qualitatif pour l'entrepreneuriat local

Le président de l'Union nationale du patronat mauritanien, M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed, a indiqué que la décision du Président de la République de donner la préférence aux sociétés nationales est un encouragement qualitatif pour l'entrepreneuriat local et pour la main-d'œuvre nationale. Il a par ailleurs annoncé la tenue d'une conférence intitulée « La Mauritanie, portail de l'investissement durable en Afrique », en partenariat entre l'UNPM et le Forum international des investisseurs arabes en avril prochain à Nouakchott. Des centaines d'investisseurs arabes et internationaux devraient participer à cette conférence internationale qui se tiendra sous le haut patronage du Président de la République, a précisé le président de l'UNPM dans une interview exclusive au magazine Horizons et dont voici l'intégralité :



Horizons : Quel rôle jouera l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) dans la mise en œuvre du programme de décollage économique ?

Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed: Le programme de décollage économique est un programme original à multiples impacts lancé par Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, suivant une vision clairvoyante et globale qui tient compte des exigences du démarrage économique et des répercussions et autres effets de la pandémie du coronavirus.

Ce programme pionnier donne au secteur privé une place de choix et confirme son rôle pivot dans la performance économique et le développement de la nation.

A l'UNPM, nous avons eu l'honneur d'être reçus par Son Excellence le Président de la République, ce qui témoigne de son intérêt pour la réalisation du programme, mais aussi de l'importance d'impliquer tous les acteurs et de les édifier sur leurs rôles. Ainsi, l'audience que Son Excellence le Président de la République a accordée au président de l'UNPM a consacré l'implication du secteur privé dans l'accompagnement et la mise en œuvre de ce programme innovateur. La décision du Président de la République de donner la préférence aux sociétés nationales est un encouragement qualitatif pour l'entrepreneuriat local et pour la main-d'œuvre nationale.

Après l'approbation par les pouvoirs publics du système de préférence au profit des entreprises

nationales et la participation effective de celles-ci aux plans de décollage économique prometteurs, le Conseil national de l'Union qui s'est tenu récemment a appelé les présidents et les membres des fédérations ainsi que les acteurs économiques à profiter de ces acquis importants et à prouver qu'ils les méritent en s'acquittant des engagements pris en ce qui concerne les délais d'exécution des travaux et le respect des normes de qualité. Il s'agit-là d'opportunités réelles que les entreprises nationales doivent saisir en prouvant leur efficacité et en sachant que les défis à relever sont tout aussi véritables.

Horizons: Quel rôle joue le secteur privé dans le cadre de l'économie nationale et dans la réduction de la dépendance de celle-ci de l'extérieur ?

Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed: Le secteur privé joue un rôle majeur dans l'économie nationale dans ses différentes manifestations en termes d'emplois, de formation, de compétitivité et de soutien à l'économie. Le secteur privé représente un levier du développement social, un moteur du développement économique, un miroir des progrès du pays dans ses projets et un mécanisme de mise en œuvre de ses programmes ambitieux. Le secteur privé dans notre pays contribue à l'emploi à plus de 72,8%, selon l'Office National des Statistiques (ONS).

Les différentes activités menées visent à obtenir une plus grande indépendance économique du pays et à sécuriser cette indépendance, d'autant plus que les défis existants et que la pandémie du Coronavirus a rendus plus aigus poussaient à une plus grande

indépendance à différents niveaux, ce qui nécessite la valorisation des ressources, la dynamisation des entreprises nationales, la stimulation et l'investissement de toutes les énergies locales pour y parvenir. Tout cela est en excellente concordance avec les axes du programme de décollage économique en ce qui concerne l'intérêt qu'il porte pour le produit national et la valorisation des ressources locales les plus aptes à sécuriser l'indépendance économique et à résorber le chômage et les plus capables de garantir la durabilité.

Horizons: Quelle évaluation faites-vous du climat d'investissement dans le pays et des rapports entre le secteur public et privé ?

Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed: Au cours de l'année écoulée, les pouvoirs publics ont déployé des efforts considérables dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, en commençant par la révision des cadres juridiques et réglementaires, en créant les organes concernés par l'amélioration et en apportant des garanties susceptibles d'attirer les investisseurs.

La création par Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, du Conseil supérieur de l'investissement était une décision sans précédent. Le Conseil, qui comprend les différents départements ministériels concernés et les représentants des employeurs mauritaniens constitue le cadre le plus efficace et l'outil idéal pour améliorer le climat de l'investissement à travers les plans et les projections qu'il aura à élaborer dans ce sens.



D'importantes réformes ont été prises au cours de l'année écoulée qui auront un impact important, comme la révision et la réforme du code des marchés publics pour en assurer la transparence, mais aussi pour améliorer les performances des entreprises nationales à travers l'adoption des principes de classification et de spécialisation, ce qui renforce l'accumulation des expériences, la spécialisation et l'efficacité des performances.

En ce qui concerne la relation entre les deux secteurs public et privé, le suivi de la série de mesures prises par les pouvoirs publics confirme que ce choix stratégique se renforce dans le programme «

les hommes d'affaires mauritaniens et leurs homologues des autres pays ont été discutés à travers une série de réunions que le président de l'Union a tenues avec Son Excellence le Président de la République, les ministres et les ambassadeurs accrédités à Nouakchott, ainsi qu'avec des chefs d'Etats amis et frères et des président de fédérations d'employeurs.

Ces réunions ont contribué à encourager la coopération bilatérale et à dynamiser le secteur privé pour accompagner les efforts du gouvernement.

Au niveau national, l'Union accorde une attention particulière au renforcement des compétences des hommes d'affaires et à l'amélioration des cadres d'investissement. À cet égard, les opportunités

économiques régionaux, continentaux et internationaux et signé de nombreux accords de coopération avec des organisations internationales spécialisées et des fédérations homologues.

Concernant les rencontres internationales organisées par la Fédération nationale des employeurs mauritaniens, nous mentionnons les plus importantes d'entre elles:

- Participation active au Forum économique saoudien de Riyad avec plus de 100 entreprises mauritaniennes,

- Organisation à Nouakchott de la deuxième conférence de l'Union des organisations d'employeurs des pays du G5-Sahel qui a élu à sa présidence pour une période de deux ans le président de l'UNPM.

A la suite de ces visites fructueuses et des rencontres internationales susmentionnées organisées par l'Union à Nouakchott, des partenariats d'intérêt mutuel et l'établissement de relations d'affaires distinguées se sont concrétisés entre les hommes d'affaires mauritaniens et leurs homologues des pays concernés.

Les préparatifs sont actuellement en cours pour organiser la conférence « La Mauritanie, portail de l'investissement durable en Afrique », en partenariat entre l'UNPM et le Forum international des investisseurs arabes et internationaux devaient participer à cette conférence internationale, qui se tiendra sous le haut patronage du Président de la République. Cette rencontre leur donnera l'occasion de s'informer de près sur les opportunités d'investissement prometteuses et sûres dans notre pays, comme elle leur permettra d'échanger et de communiquer avec leurs homologues mauritaniens et d'établir des partenariats constructifs entre eux. C'est pourquoi l'UNPM a attaché une importance considérable aux investisseurs mauritaniens établis à l'étranger en les rencontrant, en désignant une cellule spéciale pour eux et en se concertant avec

La création par le Président de la République du Conseil supérieur de l'investissement était une décision sans précédent

Mes priorités » du Président de la République.

Un axe stratégique a également été consacré dans le programme élargi « Mes priorités » du Président de la République englobant l'appui destiné à faire face aux répercussions de la pandémie de Covid-19, à savoir la création d'emplois et les mesures de soutien aux entreprises.

Lors de l'audience accordée par le Président de la République au président de l'UNPM, en présence du Premier ministre, les entretiens ont porté sur l'implication réelle du secteur privé au programme de décollage économique.

Monsieur le Premier Ministre a également examiné avec le Bureau exécutif de l'Union nationale du patronat mauritanien les préoccupations du secteur privé et l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie nationale, ainsi que la manière d'impliquer le secteur privé national dans le programme de décollage et les plans de développement de l'économie nationale.

Les pouvoirs publics ont approuvé le système de préférence pour les entreprises nationales avec 15 points et vont procéder à leur classement et à leur organisation, en définissant les procédures et les approches qui vont être suivies dans ce sens. Des études seront également réalisées sur le code des marchés et sur le rôle du Patronat mauritanien. La doléance de l'annulation de la taxe fixe sera également examinée, en plus de celle du délai de grâce de six mois pour les entreprises dans le domaine de l'exécution des travaux, compte tenu de la force majeure que représente la pandémie de Covid-19. L'encouragement des investissements et des échanges bilatéraux ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'UNPM pour la promotion de l'image et des ressources du pays et comme encouragement des opérateurs économiques et amélioration du climat des affaires.

Dans ce contexte, les opportunités d'investissement en Mauritanie, ses incitations et les moyens de renforcer la coopération et le partenariat entre

d'investissement dans la Zone franche de Nouadhibou ont été examinées avec le président de celle-ci et un intérêt particulier a été accordé à l'appui des femmes d'affaires et au renforcement de leur formation, avec notamment l'organisation récente de sessions relatives à la participation aux marchés publics.

À cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter des résultats positifs qui ont été obtenus de ces rencontres et qui prouvent que l'UNPM, en tant que seul représentant du secteur privé et véritable moteur de la croissance, est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en ce qui concerne les questions liées au secteur privé et au développement économique et social du pays.

Dans le domaine de la promotion des investisse-

Approbation par les pouvoirs publics du système de préférence pour les entreprises nationales

ments, l'Union a pris l'initiative d'organiser de nombreux forums et a participé activement à de nombreuses conférences qualitatives, dont les plus importantes sont:

- organisation de journées de concertation sur la stratégie nationale de développement du secteur de la pêche,

- participation à la conférence virtuelle des employeurs des pays du G5-Sahel et à celle de l'Union des entreprises de France le 29 juin 2020, qui a abouti à la remise d'une pétition reprenant les problèmes posés aux acteurs économiques et remis aux chefs d'Etat participant au sommet des pays du Sahel et de France.

Au niveau international, l'UNPM a participé à d'importantes réunions internationales, reçu de nombreuses délégations étrangères, participé à plusieurs conférences, forums, ateliers et événements

les autorités des pays d'accueil pour résoudre leurs problèmes.

Horizons: Quelle relation vous lie avec le secteur public étranger ?

Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed: L'UNPM préside l'Union des entrepreneurs maghrébins et l'Union des hommes d'affaires des pays du Sahel. Cela a permis de réaliser davantage d'échanges et de s'informer sur les problématiques de l'investissement et sur la recherche d'opportunités aux niveaux continental et régional.

L'Union a des relations distinguées avec ses homologues françaises et européennes, qui sont toutes mises à contribution pour l'amélioration de l'attractivité des investissements dans notre pays.



Horizons: Quel rôle joue l'UNPM dans la formation professionnelle en vue de combler les besoins du marché en emplois qualifiés ?

Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed:

Dans le cadre de ses responsabilités visant à professionnaliser et à améliorer les performances des entreprises nationales, l'Union accorde un grand intérêt à la formation professionnelle suivant une vision globale et en coordination avec les autorités nationales. C'est dans ce cadre que s'inscrivent toutes les conventions signées avec les départements de tutelle et qui représentent une réponse aux préoccupations d'adapter la formation aux besoins du marché en vue de rendre les entreprises nationales compétitives face à une concurrence de plus en plus rude.

C'est dans ce sens que l'UNPM a signé plusieurs

Horizons: La pandémie de Covid-19 a beaucoup affecté le secteur privé, en particulier le secteur du tourisme, les transports, les agences de voyages, les hôtels, les restaurants et l'artisanat. Avez-vous pris des mesures pour venir en aide à ces activités?

Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed:

Il est vrai que certains secteurs ont été plus touchés, mais les effets globaux de la pandémie ont été plus importants et ne se sont pas limités à un seul domaine, même si les degrés de vulnérabilité diffèrent suivant les secteurs.

Ainsi, l'UNPM s'est immédiatement engagée à mobiliser les acteurs économiques pour contribuer au fonds national lancé par le président de la République et qui a permis de collecter près de trois milliards, à la sécurisation de la contribution des

la pandémie de Covid 19 et sa remise au Président de la République.

A cette occasion, nous ne pouvons qu'apprécier la considération que porte Son Excellence le Président de la République aux efforts du secteur privé et pour le renouvellement de l'engagement des pouvoirs publics d'assurer sa promotion au service du développement économique et social du pays, d'orienter la Commission de la veille économique et d'intégrer les préoccupations du secteur privé dans le plan national de lutte contre la pandémie du Coronavirus.

En effet, le programme de décollage économique comprend des axes importants qui constituent des réponses appropriées aux préoccupations du secteur privé et pour traiter les impacts de la pandémie qui l'ont affecté.

Le traitement des effets de la pandémie ne s'est pas limité aux dimensions nationales, mais le sommet de Nouakchott a constitué une occasion précieuse pour l'UNPM de publier un plan pratique qui a été remis aux dirigeants des pays du G5 Sahel et au président français sur les effets de la pandémie sur le secteur privé dans la région et sur les mécanismes pour faire face à ses répercussions.

Enfin, il m'est agréable de vous remercier pour cette opportunité qui m'a été offerte de m'exprimer sur de si importants sujets. Et comme le contexte coïncide avec le 60ème anniversaire de notre fête d'Indépendance nationale, avec les connotations d'émancipation, de libération et de paix qu'elle porte, je voudrais, en cette heureuse occasion, adresser mes sincères félicitations à Son Excellence le Président de la République, au peuple et aux opérateurs économiques mauritaniens pour leurs sacrifices et leurs efforts en faveur du renforcement de notre indépendance économique, de la consolidation de l'exploitation de nos propres ressources et de la prise de conscience quant à leurs responsabilités dans le développement économique et social du pays.

Traduit de l'arabe par Ahmed Ould Soueidi

Tenue en avril à Nouakchott d'une importante conférence sur l'investissement durable en Afrique

accords importants dont notamment :

- Signature d'un accord de partenariat entre l'Union nationale du patronat mauritanien et le ministère de l'Enseignement secondaire et de la Formation technique et professionnelle dans le but de déterminer les besoins du marché en main-d'œuvre nationale qualifiée en adéquation avec les besoins nationaux en matière d'emploi, et les voies et moyens de faire bénéficier les diplômés de la formation technique et professionnelle des opportunités d'emploi auprès des employeurs nationaux (en date du 23 octobre 2019).

- Signature le 17 décembre 2019 d'un accord-cadre de partenariat entre l'UNPM et le ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports pour offrir 6000 opportunités d'emploi, et je suis heureux que l'Union ait pu à ce jour en embaucher 2500 et des efforts accélérés sont en cours pour créer des emplois pour les autres.

acteurs économiques et de leur accomplissement de leurs responsabilités sociales nationales à cet égard. L'UNPM a consacré ses efforts tout au long de cette période en contribuant efficacement à la lutte contre la pandémie et en assurant l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires à des prix raisonnables dans des circonstances particulières, mais aussi en s'acquittant de ses responsabilités sociales en matière d'aides, d'emplois, de formation et d'encouragement des investissements. L'UNPM a été représentée dans les commissions créées par le gouvernement pour faire face à la pandémie de Covid 19. Il s'agit des commissions chargées de la logistique et de la veille économique.

Dans le même cadre, des travaux ont été menés pour intégrer les préoccupations du secteur privé dans le plan national de lutte contre cette pandémie, après l'élaboration d'une plateforme comportant tous les problèmes posés au secteur privé du fait de



Secteur Privé :

Moteur du développement économique

Par Babouna Diagona

Le Gouvernement s'attèle à la mise en œuvre de politiques permettant de promouvoir un secteur privé compétitif, dynamique, à même de jouer son rôle de moteur de croissance dans une économie à orientation libérale affirmée. La priorité est donnée à l'encadrement efficient du secteur privé, par le renforcement de la place de l'Union nationale du Patronat mauritanien et de la Chambre de Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie de Mauritanie, ainsi qu'à la mise en place de cadres de concertation et de partenariat public privé pour faire face à la prolifération d'organisations professionnelles inefficaces. Les objectifs spécifiques recherchés sont l'amélioration du climat et la pratique des affaires, le renforcement de la coordination et le partenariat public-privé, l'accès du secteur privé aux sources de financement compris climatique, le développement de l'investissement privé et les Investissements directs internationaux (IDE), la Promotion des petites et moyennes entreprises (PME), l'entrepreneuriat, et l'innovation des technologies climatiques.

Améliorer le climat et la pratique des affaires

L'accès à une justice plus professionnelle et plus efficace, la simplification des procédures fiscales, l'allègement des impôts, l'élargissements de leur assiette, la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation, (créée dans le cadre de la relance du secteur privé) la création d'interface avec les



investisseurs publics et privés intéressés par les partenariats public privé (PPP) et les zone économique spéciale (ZES), la mise à disposition d'informations économiques, juridiques, commerciales et techniques, compteront parmi diverses autres mesures qui seront prises dans le cadre de la promotion du secteur privé.

Les importants pas franchis dans l'amélioration du climat des affaires seront poursuivis en consolidant les acquis par la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business, en privilégiant les domaines où il y a encore un fort potentiel d'améliorations tels que le paiement et le niveau des taxes,

le passage des frontières, l'octroi des permis de construire.

Cette action doit conforter la bonne position de la Mauritanie en tant que pays réformateur par l'amélioration de son classement sur le Doing Business, en passant de la 163ème place à la 83ème place en 2030.

Favoriser le financement d'infrastructures structurantes pour le développement de l'économie nationale

L'objectif est de se doter d'outils de financement additionnels et favoriser la contribution du secteur privé dans le cadre d'une politique cohérente de développement des infrastructures et des services publics nécessaires au développement du pays. Aussi, le PPP vise-t-il à optimiser la dépense publique à travers un montage juridico-financier innovant afin de favoriser le financement d'infrastructures structurantes pour les populations et, par conséquent, le développement de l'économie nationale et faciliter le financement privé des infrastructures par des institutions financières nationales et internationales à travers un mécanisme assurant un engagement durable des partenaires privés et offrant des garanties de remboursement des investissements réalisés. Les projets réalisés dans le cadre d'un PPP seront, en outre, éligibles à l'ensemble des dispositifs existants d'incitation et d'assistance aux investissements, ainsi qu'aux avantages fiscaux prévus par la loi.

Faire passer le taux d'intermédiation bancaire de 25% à 50%

Les actions à mener dans ce cadre chercheront à promouvoir un secteur financier performant et inclusif au service de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Elles viseront à améliorer les services financiers,





de façon générale, et à faciliter l'accès des micros, petites et moyennes entreprises aux facteurs de production. Un intérêt particulier sera accordé à la création de services financiers adaptés aux spécificités économiques des zones de production et aux besoins spécifiques des populations habitant dans les zones périurbaines et rurales, notamment les femmes et les jeunes, y compris à travers le financement des activités indépendantes. Ainsi, il est attendu que le taux d'intermédiation bancaire passe de 25% à 50%, au terme de la SCAPP et que le taux de bancarisation passe de 10% à 40%.

Cet effort sera soutenu, au plan politique, par l'ouverture aux meilleures pratiques internationales dans les domaines de la banque, de la micro finance, de la sécurité sociale et de l'assurance privée, ainsi que la protection des clients, usagers et l'accès aux services à des coûts raisonnables dont la structure et la détermination sont transparentes et procèdent d'une concurrence saine et régulée.

Il s'agira aussi de consolider et diversifier les instruments des politiques monétaires et de change, d'améliorer les performances en matière de sta-

bilisation des prix intérieurs et de supervision du secteur et de renforcer le rôle de l'intermédiation financière.

Développer l'investissement privé et les IDE

Il s'agit de mobiliser un certain nombre d'appuis nécessaires à l'émergence d'entreprises mauritaniennes compétitives et l'installation d'entreprises étrangères en Mauritanie. De même, pour rendre l'économie mauritanienne plus attractive aux IDE, un système d'information permettant de faire connaître le potentiel économique du pays et des plateformes de services aux entreprises dans les divers secteurs porteurs de l'économie du pays seront nécessaires.

Promouvoir la PME et l'entrepreneuriat

Une attention particulière sera accordée aux secteurs identifiés comme porteurs de croissance (agriculture, élevage, pêche, tourisme, artisanat, etc.). La promotion de la PME et de l'entrepreneuriat en général nécessitera une offre de services aux porteurs de projets, étendue à une large couverture géographique au-delà des centres urbains, en gé-

néral bien dotés. En particulier, des efforts seront consentis pour favoriser la structuration du secteur informel et diminuer la précarité des emplois.

Mettre l'économie mauritanienne sur une orbite vertueuse de croissance économique

La Mauritanie possède des potentialités très importantes, dans plusieurs domaines (agriculture, pêche, industries agroalimentaires, autres services, etc.) qui sont actuellement insuffisamment exploitées. Les ressources financières qui seront disponibles pour l'Etat, au cours des prochaines décennies, sont importantes et largement suffisantes pour faire face aux besoins de financement de la stratégie de développement du secteur privé. Les impacts sur la croissance du PIB, sur l'emploi, sur la lutte contre la pauvreté et l'autosuffisance alimentaire sont importants et indéniables. Ainsi, la dynamique de développement du secteur privé au cours des prochaines années, ne manquera pas de mettre l'économie mauritanienne sur une orbite vertueuse de croissance économique.

L'UNPM, un rôle majeur dans le secteur privé

L'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) est une organisation patronale qui regroupe onze fédérations couvrant tous les secteurs de l'économie nationale. Elle est le partenaire officiel de l'Etat et des organisations professionnelles. A ce titre, elle défend les intérêts des opérateurs économiques nationaux publics et privés et participe, à toute action de représentation ou de négociations dans toutes les instances nationales et internationales. Elle est représentée au niveau du Conseil Interministériel de l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'investissement et Comité de Veille de la Covid-19.

Elle préside l'Organisation Maghrébine des Employeurs (OME) et l'Union des Patronats du G5 Sahel (UPAS). Elle est membre de plusieurs organisations arabes, africaines et internationale.

Missions à caractère exclusivement économique.

- ◆ 3.000 emplois créés en 2020 en dépit de la COVID-19
- ◆ Création d'un prix pour la presse économique
- ◆ Participation à l'élaboration des réformes et politiques impliquant le secteur privé
- ◆ Accompagnement des fédérations et des entreprises dans la mise en œuvre des politiques de promotion du secteur privé
- ◆ Participation aux commissions techniques chargées de l'élaboration des textes régissant les activités du secteur privé
- ◆ Organisation d'ateliers et de séminaires de promotion du secteur privé

-Mise en œuvre effective de deux conventions avec l'Etat pour la création de 6 000 emplois en cours d'année 2020. Malgré, la survenue du Covid-19 qui a paralysé l'activité économique, 3 000 emplois ont été créés et des dispositions sont en cours pour atteindre l'objectif assigné.

-Création d'un prix pour la presse économique en plus d'autres mesures pour la promotion de cette spécialité en vertu de l'importance de son rôle dans une croissance économique durable et inclusive.

-Participation à l'élaboration des réformes et politiques impliquant le secteur privé.

-Accompagnement des fédérations et des entreprises dans la mise en œuvre

des politiques de promotion du secteur privé.

-Participation aux commissions techniques chargées de l'élaboration des textes régissant les activités du secteur privé.

-Organisation d'ateliers et de séminaires de promotion du secteur privé.

Missions à caractère social.

- ◆ Maintien des emplois et de la régularité et du niveau des salaires pendant toute la période du confinement provoqué par la Covid-19
- ◆ Approvisionnement des marchés en denrées de première nécessité et maintien du même niveau des prix pendant la crise de la Covid-19
- ◆ Gestion de l'accueil et de l'hébergement des premiers arrivants de l'étranger confinés, soit près d'un millier de personnes
- ◆ Participation au Fonds de la Covid-19 pour un montant de près de 230 millions MRU

Maintien des emplois et de la régularité et du niveau des salaires pendant toute la période du confinement provoqué par la Covid-19.

Approvisionnement des marchés en denrées de première nécessité et maintien du même niveau des prix pendant la crise de la Covid-19.

Gestion de la réception et de l'hébergement des premières personnes confinées arrivant de l'étranger. Cette opération a concerné près d'un millier de personnes.

Participation au Fonds du Covid-19 pour un montant de près de 230 Millions MRU.

Missions à caractère humanitaire.

- ◆ Assistance matérielle aux populations sinistrées de Bassiknou et Sélilaby à la suite des inondations

Assistance matérielle aux populations sinistrées de Bassiknou et Sélilaby à la suite des inondations



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE TASIAST, TÉMOINS D'UN PARTENARIAT INDUSTRIEL RÉUSSI EN MAURITANIE

Edité tous les deux ans, le Rapport de Développement Durable de Kinross permet une évaluation des performances ESG de la société (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) et des mines qu'elle opère au niveau mondial et ce, afin de permettre de répondre aux exigences de responsabilité sociale de plus en plus croissantes formulées dans le cadre d'initiatives telles que celle du World Gold Council (principes d'activité minière responsable), ou celle des objectifs de développement durable de l'ONU.

Les chiffres et activités figurant dans le rapport 2020 publié tout dernièrement montrent aussi, au vu d'un certain nombre de critères reconnus, quelle est la valeur des contributions de Tasiast, sa performance ESG et en quoi celle-ci se compare avec celles d'autres mines.



Performance environnementale: comme l'ensemble des mines de la société Kinross, Tasiast veille à une gestion responsable des déchets issus de ses opérations de traitement du minerai. Lors de la dernière visite d'inspection triennale d'experts indépendants, aucun incident reportable n'a ainsi été signalé au niveau des digues de ses parcs à résidus. En Avril 2020, un audit a de plus permis de renouveler pour trois ans la certification de Tasiast au Code de Gestion International du Cyanure.



Performance Socio-économique: Tasiast assure également un rôle de premier plan dans les domaines économiques, de l'emploi, de la contribution fiscale au budget de l'état, tout comme de l'investissement communautaire et ses performances en matière de responsabilité sociale d'entreprise se chiffrent comme suit:

- En 2019, 50 million de dollars (1,9 milliards de MRU) ont été payés en salaires bruts en faveur des employés de TMLSA et Tasiast a consacré 1,6 million de dollars (60 million de MRU), soit 6% de son budget à la formation. Le nombre d'expatriés a été progressivement réduit pour atteindre moins de 4,5 % de l'effectif en 2020.



- En 2019, Tasiast a versé 79,4 millions de dollars au Gouvernement Mauritanien sous forme d'impôts, de taxes, droits et redevances. Ceci, sans compter les autres contributions ou appuis tel que la réhabilitation de sites d'orpaillage, les missions de secours et d'urgence ou les dons.



- Depuis le début de 2018 et jusqu'au 3ème trimestre 2020, les opérations de Tasiast ont généré plus de 19 milliards de MRU d'opportunités directes de marché en Mauritanie, soit environ 7 milliards de MRU par an en moyenne, pour les seules entreprises constituées en joint-venture ou appartenant à des mauritaniens.



-Les programmes communautaires de Tasiast couvrent quant à eux une gamme étendue de dons, de projets et de services, notamment dans les domaines des soins médicaux, de l'accès à l'eau potable et de l'aide alimentaire. Environ 5 millions de dollars ont été ainsi investis entre 2018 et 2020. Tasiast recourt en outre aux coopératives et entrepreneurs locaux pour de nombreux services aux communautés.

Le niveau de sécurité au travail est élevé, puisque la mine a réalisé en 2018 l'objectif symbolique de zéro accident avec arrêt de travail. En 2019, ce chiffre était de 3 accidents pour près de 3600 employés au total. Un tel niveau de performance fait aujourd'hui de Tasiast une mine de classe mondiale en matière de sécurité au travail.

Au cours des deux dernières années, Tasiast s'est distinguée en matière de Gouvernance par la mise en place de protocoles relatifs à l'éthique de conduite des affaires tout comme la diversité et pluralité du recrutement.

- La participation des femmes s'est ainsi accrue, avec l'emploi direct de cinquante femmes et de près de soixante-dix autres par les sous-traitants, l'entreprise a de même permis le recrutement de 40 employés issus des communautés voisines.

En sus des procédures relatives au processus d'approvisionnement, Tasiast a mis en place suite aux financements obtenus auprès d'agences de la Banque Mondiale tel que de l'IFC, divers protocoles de formation et de suivi afin de veiller à la protection des groupes vulnérables et ce, notamment par la prévention des risques de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement.



La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie

Au service des Entreprises

La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM) est une institution d'appui, de promotion et d'encadrement du Secteur Privé, créée en 1958 et restructurée en 2000. Elle représente et défend les intérêts économiques des entreprises commerciales, industrielles, agricoles, de pêche et de prestation de services auprès des pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers et autres organismes nationaux, régionaux et internationaux.



Les compétences de la CCIAM s'étendent sur l'ensemble du territoire national. Elle est dirigée par des instances élues tous les cinq ans.

La CCIAM au fil des années, s'est positionnée comme une interface public/privé et à contribuer à donner une nouvelle impulsion au secteur privé. C'est ainsi que la Chambre, tenant compte des besoins prioritaires du tissu économique local a mis en place une gamme de prestations axée autour de l'information, du

Conseil, de l'accompagnement, de la formation, de la Médiation & Arbitrage. La CCIAM engagée au service exclusif de l'intérêt du secteur privé et soucieuse de contribuer pleinement au développement économique du pays, est parvenue à tisser un réseau important de partenariat à l'International et propose actuellement une offre complète de services permettant de répondre aux initiatives de création, de développement et d'internationalisation des entreprises. La CCIAM accompagne également les investisseurs étrangers intéressés par le Marché National ou désireux de s'implanter en Mauritanie.

C'est dans cette dynamique et afin de se positionner comme partenaire économique incontournable, que la CCIAM a adopté un nouveau plan stratégique pour la mandature 2018-2022. Ce plan de mandature ambitieux est en effet décliné en 5 Axes stratégiques :

- AXE1. Construire une Chambre Consulaire Performante
- AXE2. Etre le lieu de référence de l'Information Economique en Mauritanie
- AXE3. Appuyer le développement des Entreprises
- AXE4. Moderniser l'offre de formation
- AXE5. Encourager l'Entrepreneuriat.

La CCIAM, grâce à l'appui de ses partenaires, mènent actuellement plusieurs projets qui vont permettre d'offrir plus d'opportunités économiques et d'emplois pour les jeunes et les femmes Mauritaniennes.

Parmi ces projets figure plusieurs programmes de formation professionnelle au bénéfice de la jeunesse Mauritanienne dans diverses filières porteuses.

La CCIAM qui assume la présidence de l'Union des CCI du G5 Sahel travaille également sur la mise en place d'un projet qui vise à soutenir la reprise ou l'expansion des activités des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) des jeunes de la zone.

Babouna Diagana

Le secteur privé, important producteur de richesses

En Mauritanie, comme dans la plupart des pays de la région, le secteur privé peut être considéré comme un important producteur de richesses. Sa contribution au PIB est très importante. Le secteur privé offre également la majeure partie des emplois. Les investissements du secteur privé (y compris l'investissement direct étranger), sont supérieurs à ceux du secteur public.

Cela couvre toutes les activités des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Cette diversité présente également un spectre très large de la taille des activités qui va de l'activité de subsistance aux activités modernes et structurées. Les principales composantes du secteur privé peuvent être décrites comme suit : .Les activités agricoles, d'élevage et de pêche artisanale continentale. Les activités du secteur formel moderne. Les activités du secteur informel aussi bien modernes qu'artisanales traditionnelles. La première catégorie concerne essentiellement le monde rural. La deuxième catégorie comprend les PME industrielles, de travaux et de services qui sont enregistrées auprès des pouvoirs publics. Elles sont donc localisables et identifiables. Elles sont généralement à capitaux familiaux. Les plus grosses appartiennent à des groupes familiaux, intégrés sous formes d'oligopoles. Ces PME dominent les secteurs secondaire et tertiaire: industrie manufacturière, finance, import, commerce, tourisme, services divers, etc. Les activités manufacturières du secteur formel moderne sont souvent tournées vers les activités de substitution



et vers les produits agroalimentaires, les services et les biens de consommation courante. Le secteur formel moderne serait composé de quelques centaines d'entreprises. Le secteur informel (aussi bien moderne qu'artisanal traditionnel), qui constitue la troisième catégorie, comprend les micro-entreprises (le commerce de détail, les boulangeries, les petites manufactures, les services, les petits tâcherons, etc.) les entreprises artisanales de type traditionnel (textile, travail du cuir, ferronnerie, menuiserie, etc.). L'agriculture et le commerce de détail sont les secteurs d'activité employant les plus gros effectifs de travailleurs informels: 57 % de la main d'œuvre informelle (les deux secteurs cumulés). Malgré cette situation, l'importance du

secteur privé informel reste indéniable pour l'économie mauritanienne. Ce secteur est constitué d'environ 70.000 entreprises qui contribuent à plus de 30 % du PIB, et emploient la majeure partie de la population active. La dynamique de création de nouvelles entreprises, dans le secteur formel, est prometteuse et très, largement, au dessus de son équivalent du secteur moderne formel. Malgré les nombreux avantages que procurent le travail formel (meilleur accès au financement et aux marchés publics, accès aux dispositifs publics d'incitations, protection légale,...) plusieurs obstacles dissuadent les entrepreneurs de sortir de l'informalité. Parmi ces obstacles il y a entre autres, le taux d'imposition élevé et la complexité des procédures fiscales.



Partenariat public privé :

Une alternative au surendettement de l'Etat

Par Sneibe Mohamed

Le secteur privé va tirer la croissance, en particulier en Afrique où la problématique essentielle est de trouver des emplois pour les jeunes. En Mauritanie où le secteur privé fonde de grands espoirs sur le programme « Taahoudati » du président de la République, Son Excellence Mohamed Ould Cheikh Ghazouani pour une implication plus importante, mais surtout bénéfique, dans le développement du pays, s'oriente vers une architecture qui a fait ses preuves ailleurs comme alternative à la levée de fonds sur les marchés internationaux : le Partenariat Public-Privé (PPP).

Sur son site, la Cellule PPP donne une idée précise de ce montage qui se veut gagnant-gagnant pour toutes les parties engagées dans le processus : « Un partenariat public-privé (PPP) » est un accord formel entre une autorité contractante, c'est-à-dire l'Etat, les collectivités territoriales ou les établissements publics ou toute personne morale de droit public, et une partie privée, en général une entreprise.

La partie privée exécute une prestation pour l'autorité contractante, et donc au nom de l'Etat, selon des critères et des rendements définis dans l'accord. Les risques inhérents au projet, à savoir financiers, techniques, socio-économiques et juridiques, sont, dans l'ensemble ou en partie transférés à la partie privée. En contrepartie des services fournis, cette dernière reçoit une rémunération qui peut se présenter sous plusieurs formes : Rémunération via les recettes collectées des usagers du service, paiement par l'Etat ou une combinaison des deux formes de transactions précédentes». Ayant fait le choix de faire passer certains de ses projets par ce type de partenariat en vogue dans plusieurs pays du nord et du sud, où le PPP est considéré comme une alternative à la levée de fonds sur les marchés, de plus en plus difficile pour les pays lourdement endettés, le gouvernement mauritanien a promulgué la loi n°2017-006 relative aux PPP. Cette nouvelle loi relative au Partenariat Public-Privé et ses textes d'application ont jeté les nouvelles bases d'une participation active du secteur privé dans la marche du développement global que le pays devrait connaître dans les prochaines années.

L'Etat mauritanien a déjà recours à certains types de partenariats public-privé, notamment dans la construction de l'aéroport Oumtounsy, considéré comme un PPP avant l'heure, ou encore dans le secteur de l'eau et de l'électricité. De type PPP, du point de vue formel, la réalisation du nouvel aéroport international de Nouakchott Oumtounsy, a été négociée avant la loi n°2017-006 relative aux PPP, avec moult remarques sur le type de paiement (cession de domaines fonciers par l'Etat). Mais un cadre législatif et institutionnel dédié et clair a été mis en place pour permettre un réel développement de ce type d'outil, et ainsi bénéficier de ses atouts à travers l'investissement et l'expertise du secteur privé régional et international.

Le coordinateur de la Cellule PPP, M. Ahmed Salem



Aéroport international Oumtounsy, un PPP « formel » réalisé avant la loi n°2017-006

Ould TEBAKH, en faisant l'état des lieux des projets à réaliser suivant le modèle partenariat public-privé, indique que la première opération réalisée dans ce cadre est l'extension du Port autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié (Panpa).

Malgré certaines réserves, notamment de la Banque mondiale qui avait financé, l'étude de la loi n°2017-006 relative aux PPP, l'extension du PANPA est considérée comme le premier du genre. Placé sous le chapitre de « l'expression spontanée », ce projet devrait tout de même être soumis à un appel d'offres,



M. Ahmed Salem Ould TEBAKH, Coordinateur de la Cellule PPP.

affirme un expert.

Concernant l'extension du PANPA, le gouvernement

tente aujourd'hui de se rattraper en renégociant les termes du premier PPP en introduisant une clause relative à l'emploi de Mauritanien dans cette convention d'une durée de 30 ans. Ainsi, à 15 ans de sa mise en œuvre, la société bénéficiaire doit avoir cédé 10% des postes à des Mauritanien et 50%, 7 ans après.

Portefeuille des projets PPP

Malgré les perturbations engendrées par la pandémie du Covid-19 au niveau des agendas des PPP inscrits dans le portefeuille de la Cellule (11 projets), de grandes réalisations sont prévues à court et moyen termes.

Parmi ces projets PPP, figure, en bonne place, l'Alimentation en eau des zones Nord, en exploitant les eaux de pluie, la désalinisation ou la combinaison des deux). Devant profité aux villes de Zouerate et de Nouadhibou, ce projet est destiné prioritairement aux miniers, notamment la Snim dont le minerai de fer stérile n'attend que la réalisation de ce projet. C'est une « ligne hydraulique », selon le mot du coordonnateur de la Cellule PPP qui entre dans la catégorie des méga projets, avec un financement de 3 milliards de dollars USD et dont l'étude de faisabilité a déjà été réalisée par le ministère de l'Hydraulique avec l'appui de la Cellule PPP. Quoique marginales, les exploitations agricoles et l'approvisionnement des populations de la zone en eau potable, constituent la composante sociale de ce PP, très attendu. Mais comme tout projet ficelé dans le cadre d'un partenariat public privé, le ministère de l'Hydraulique et la Cellule planchent présentement sur une étude complémentaire pour s'assurer de la rentabilité du projet (retour sur investissements et des différents aspects de son exploitation.

Un projet PPP similaire doit profiter aussi à plusieurs localités choisies dans cinq wilayas dans le cadre du programme dit « hydraulique villageoise ». L'objectif de ce projet financé à hauteur de 30 millions d'euros par l'Agence française de développement (AFD), la Banque mondiale et l'Union européenne (UE) est de généraliser la gestion privée, en harmonisant avec celle du système confiée à l'ONSER (Office National mauritanien des Services d'Eau en milieu Rural).

Les mêmes PTF (partenaires techniques et financiers) interviennent également dans un autre PPP d'électrification rurale dans les deux Hodh et l'Assaba). Devant fonctionner à l'énergie solaire, éolienne ou par la combinaison des deux, ces mini réseaux et ceux proches des centres urbains (sous l'égide de la Somel) coûteront la bagatelle de 24 millions d'euros.

Autre PPP dont le processus d'engagement a été retardé par la pandémie du Covid-19, ce programme de construction de 10 000 logements sociaux pour des citoyens à faible revenu. Au niveau de l'étude, le Coordinateur de la Cellule PPP souligne que la différence avec les projets de construction d'habitat social réalisé jusque-là est cette volonté d'éviter surtout la ghettoïsation. Pour cela, la construction de ces logements sociaux comprendra des standings différents, sur différents sites, constituant des « îlots » dans des quartiers résidentiels pour rompre avec cette notion de pauvres et de riches.

L'autoroute à péage Nouakchott-Boutilimit, dont le coût a été estimé à 200 millions d'euros, est un vieux projet qui pourrait voir bientôt le jour. Son avis sous forme de PPP a été lancé le 05 novembre 2020 par le ministère de l'Équipement qui a également entrepris une étude de rentabilité pour calibrer ce projet dont la réalisation diminuera considérablement le nombre d'accidents mortels sur cet axe en rendant la circulation plus fluide.

Plusieurs études PPP sont également en cours. Leur



Michel Sapin et Mohamed Nougued, président d'honneur et Délégué général du Club PPP Mauritanie

réalisation dépend de leur soutenabilité (rentabilité) et de l'échelonnement des charges en vue de savoir si elles sont supportables pour l'Etat.

Dans le domaine des hydrocarbures, la situation des structures désuètes de stockage à Nouakchott et à Nouadhibou a poussé le gouvernement à penser à un PPP pour la réalisation d'une jetée pétrolière pour recevoir de gros porteurs. Ce projet dont l'étude a été réalisée par un cabinet international pour le compte du ministère du pétrole, de l'énergie et des mines pour doter le pays de lieux de stockage sécurisés et importants, mettra fin au cabotage et à tous ses aléas.

Les problèmes que rencontre la Zone franche de Nouadhibou qui, en sept ans d'existence commence à montrer les « défauts de la planification », justifient pleinement le maintien du projet de construction, suivant le format PPP, d'un port en eau profonde (d'un coût estimé à 300 millions d'euros, dont 40 % seraient apportés par le privé) et d'un aéroport international. Ces infrastructures ainsi que l'approvisionnement suffisant en eau potable, l'électricité et l'internet à haut débit devraient être pensées comme conditions préa-

lables pour que la zone franche attire en nombre les investisseurs étrangers, assure le Coordinateur de la Cellule PPP.

Dans l'agenda PPP du gouvernement figure également des projets de moindre envergure comme la construction d'un parc de stationnement à Nouakchott, un hangar réfrigéré à l'aéroport de Nouadhibou dont la gestion (affermage) devrait être assurée par un privé. C'est aussi sur le même modèle qu'est envisagé un projet PPP de traitement des eaux usées. L'on pense que les rejets peuvent être utilisés ailleurs; le poisson, comme aliment de bétail et les eaux usées pour le maraîchage.

S'inscrivant dans le cadre des nouvelles orientations en matière d'autosuffisance alimentaire, des études de projets agricoles pour la production et la transformation sur place un PPP pour la création de fermes pilote, qui doivent être autonome en énergie et eau, et un autre pour la production et l'exportation de la viande rouge sont également inscrits dans le portefeuille de la Cellule PPP.

Tous ces PPP dont l'exécution est donnée pour immédiate, vue leur importance pour la vie des populations mais aussi pour le recadrage des rapports entre secteur public et secteur privé, répondent à une propédeutique connue parce que fondant une nouvelle gouvernance économique : l'Etat fixe les priorités, suivant un plan d'action, confie l'exécution au privé mais assure le contrôle.

Le Club PPP Mauritanie

Le Club PPP Mauritanie a été créé en 2016 dans des conditions de crise au sein du patronat. Considéré comme une « alternative pour avancer », cette structure dont les promoteurs ont confié la présidence d'honneur bénévole à Michel Sapin, ex-ministre français de l'Économie, est piloté par le PDG de la BNM, Mohamed Ould Nougued, qui en est le Délégué général.

Ce Club PPP perçu comme une idée originale, étant ouvert également aux investisseurs étrangers, rejoint ainsi le peloton des pays africains (Maroc, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun) qui ont une structure pareille.

L'Administrateur du Club PPP Mauritanie, Mohamed El Hamed (directeur exécutif de la BNM), dont le Groupe est le principal porteur du projet, rappelle les attentes et l'intérêt que le Club PPP Mauritanie attend d'un partenariat public privé qui devait avancer avancer sur certains dossiers mais qui a été freiné dans son élan par la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Les différents types de PPP

La Loi n°2017-006 relative au Partenariat Public-Privé (PPP) a été promulguée le 6 février 2017. Cette loi porte sur deux types de PPP.

1. PPP concessifs :

L'affermage : appelé aussi régie intéressée, est un contrat où un opérateur privé, appelé fermier, est chargé d'exploiter le service pour le compte de l'Autorité publique, appelée l'Autorité délégante, pour une durée en moyenne de 5 à 15 ans. Le risque financier lié à l'exploitation et la maintenance du service est à la charge de l'opérateur privé. En contrepartie, il perçoit auprès des usagers l'intégralité des recettes et conserve une part supposée couvrir ses coûts d'exploitation et de maintenance, tels que définis contractuellement avec l'Autorité délégante. Le fermier reverse ensuite à l'Autorité délégante la part supposée couvrir les coûts qu'elle finance, à savoir les dépenses d'investissement et le plus souvent de gros entretien / renouvellement (GER).

La concession : Un engagement sur l'ensemble du service et de l'infrastructure, où la mission globale confiée au partenaire privé, appelé concessionnaire, par l'Autorité contractante, porte « sur l'exécution de travaux ou la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité. La mission du partenaire privé porte sur la conception, la construction, la réhabilitation, tout ou partie du financement, l'entretien et l'exploitation à ses risques et périls, d'une infrastructure, d'un ouvrage, d'équipements ou de biens immatériels ou d'un service ».

2. PPP à paiement public :

Le PPP où la mission globale confiée au partenaire privé par l'Autorité contractante peut inclure « tout ou partie du financement d'investissements nécessaires à un service public ou à un service d'intérêt général, la conception, la construction ou la réhabilitation d'ouvrages ou d'équipements ou d'autres investissements (y compris immatériels), leur entretien, leur maintenance et/ou leur exploitation ou gestion sur toute la durée du contrat ».

« Depuis la mise en place de la Cellule PPP, nous menons des discussions avec l'Etat pour que le Club PPP Mauritanie puisse avoir un rôle de membre ou observateur au sein de cette importante structure de planification et de suivi de l'exécution des projets inscrits dans son portefeuille », révèle-t-il.

Avant la création de la loi relative aux PPP, la Banque nationale de Mauritanie (BNM) avait déjà injecté 80 millions de dollars dans la construction du nouvel aéroport international de Nouakchott « Oumtounsy » et avait épaulé financièrement de jeunes entrepreneurs dans l'équipement de villages en énergie solaire aux côtés de l'Etat et de l'AFD.

Le club PPP Mauritanie est donc une structure entrepreneuriale qui cherche à faire jouer au privé son rôle d'appoint.

Ce think tank a déjà à son actif plusieurs ateliers de réflexion sur le Partenariat Public Privé (PPP) auxquels avaient pris part Michel Sapin (ministre de l'Economie et des finances, sous François Hollande), des membres du corps diplomatique accrédité à Nouakchott, dont les ambassadeurs de France et d'Espagne, du président de l'Union nationale du patronat de Mauritanie, Zeine El Abidine Ould Cheikh Ahmed, ainsi que de représentants du ministère de l'Economie et des finances et une bonne brochette d'hommes d'affaires mauritaniens.



Mohamed El Hamed, Administrateur du Club PPP Mauritanie

Ayant lancé le challenge, le PDG de la BNM se bat maintenant, en sa qualité de délégué général du Club PPP Mauritanie, pour la survie de cette initiative que d'aucuns saluent, comme le montage qui permettrait aux secteurs public et privé en Mauritanie, à l'image de ce qui se passe en France et ailleurs, de « pacifier » leurs rapports. De passer même – pourquoi pas ? – à cette nouvelle conception stratégique qu'on appelle « coopétition », quand l'Etat, agissant comme

une « entreprise », cesse de faire la concurrence à un secteur privé désireux de jouer, pleinement, son rôle d'appoint. C'est ce que Miche Sapin, fort de son expérience d'ancien ministre de l'économie et des finances, avait précisé disant, lors d'une rencontre organisée par le Club PPP Mauritanie en 2018, qu'il faut agir d'abord dans les PPP simples, l'objectif étant de mobiliser des IDE (Investissements directs étrangers) mais aussi l'épargne intérieure. Autre impératifs : « S'inscrire dans le long terme » et ne pas percevoir le PPP « comme une volonté de l'Etat de se débarrasser de ses missions régaliennes. »

Sur ce dernier point, le Délégué général du Club PPP Mauritanie, ne voit pas d'entraves pour que le modèle britannique, dans le domaine de l'éducation, et espagnol, dans celui de la santé, inspirent la Mauritanie : « Nos écoles publiques sont délabrées et seuls les pauvres les fréquentent, avait-il dit lors d'un atelier organisé par le Club. Pourquoi l'Education nationale ne confierait-elle pas leur entretien au privé ? Le public fournirait les locaux et y appliquerait les programmes officiels et le privé gérerait l'école. Les parents paieraient la scolarité en fonction de leurs revenus. Les locaux seraient entretenus et les professeurs seraient payés en temps et en heure. Et les enfants pauvres auraient enfin les mêmes chances que les enfants riches, qu'on envoie dans le privé ! »

c'est peut être de bon augure, au moment où la dynamique de l'Ecole républicaine est enclenchée.



التجاري بنك
Attijari bank

Croire en vous

A l'occasion du 60ème anniversaire de l'indépendance nationale, Attijari bank Mauritanie présente, ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité à l'ensemble du peuple mauritanien.

Capital social : 1.000.031.375 MRU [Un milliard trente et un mille trois cent soixante-quinze ouguiya]
Immatriculée sous le n° RC 50.711 Nouakchott- n° de contribuable : 884.919s
B.P 415 -Avenue EL HAJ OMAR TALL lot n° 496 ILÔT B Tavrigh Zeina Nouakchott
www.attijaribank.mr

Groupe Attijariwafa bank

LE REGIME DE RETRAITE EN MAURITANIE

Khaled Ould Cheikhne



Depuis 1961, date de promulgation du premier Statut général de la fonction publique après l'indépendance, la Mauritanie a entrepris plusieurs réformes de sa fonction publique, en 1967, 1974 et 1993.

Cette dernière réforme a visé de prime abord à remédier aux dysfonctionnements relevés lors d'un diagnostic réalisé en 1986, au cours des « États- généraux de la fonction publique ».

Le lancement a été fait à un moment où le pays était sous programme d'ajustement structurel ce qui a eu pour double conséquence des lenteurs et erreurs d'application et l'arrêt quasi systématique (en dehors des secteurs de l'éducation et la santé) des recrutements des personnels qui ont gravement porté préjudice au système relève.

Les départs à la retraite devaient s'effectuer de manière progressive pour éviter la situation actuelle où les cadres recrutés depuis 2011 n'ont pas acquis suffisamment d'expérience.

Les retards et déviations enregistrés ont fait perdre à cette réforme son attrait et son intérêt, pourtant chaleureusement salués lors des assises de la Table ronde organisée en décembre 1999 sur le thème de la rénovation de la fonction publique et, d'un autre côté, le cadre juridique encore en vigueur a besoin de s'adapter aux changements intervenus entretemps dans l'environnement.

C'est dans ce cadre les pouvoirs publics ont jugé, à juste titre, qu'il est nécessaire de parachever cette réforme, en revisitant le système de fonction publique actuellement en vigueur, en mettant à plat les insuffisances, dysfonctionnements et mauvaises pratiques de toutes natures et en leur apportant les correctifs nécessaires.

Malgré les efforts consentis à cet effet, la revalorisation des pensions civiles et militaires, toutes catégories confondues, constitue aujourd'hui une préoccupation du Gouvernement. Les ajustements ponctuels ne peuvent suffire et c'est à une véritable refonte du régime des pensions de retraite qu'il s'attèle à mettre en place afin d'assurer une revalorisation durable des revenus de citoyens ayant servi l'Etat toute leur vie active durant.

L'obsolescence du régime et des modalités de liquidation des pensions de retraite, ainsi que les difficultés d'équilibrer durablement les ressources et les coûts des prestations du système de répartition en vigueur, qui font certes partie des raisons à l'origine de la décision de relever l'âge de la retraite, mais qui n'ont pas levé les contraintes persistantes pesant sur le financement des prestations sociales.

Les engagements déclinés dans le programme électoral du Président de la République lors des dernières élections présidentielles réservent une place majeure à la réforme de la politique de gestion des personnels de l'Etat.

Le régime qui fixe l'âge limite de départ à la retraite et la cessation effective de toute activité a été fixé de 1961 à 1978 à 65 ans, ramenée à 55 ans en 1978 avant d'être portée à 60 ans en 1993 pour toutes les catégories de fonctionnaires exception faite des professeurs d'université et de Médecine dont l'âge limite à la retraite est fixé à 65 ans.

Le fonctionnaire peut également être mis à la retraite même pour limite de service s'il a effectivement exercé son activité pendant 35 ans, exception faite des professeurs d'université et de Médecine dont la période de service est fixée à 40 ans.

Ce système est fondé sur la solidarité entre générations. Les cotisations versées aujourd'hui par les actifs au titre de l'assurance vieillesse servent à payer les pensions de retraites. Dans ce principe, les actifs de demain paieront la retraite des actifs d'aujourd'hui or il se trouve que pendant plus de trente ans, du fait d'absence de recrutements, cette solidarité n'a pu fonctionner.

Il était donc clair qu'il était urgent de réformer ce système d'autant plus où

dans la sous-région l'âge d'admission à la retraite varie de 63 à 70 ans (Maroc 63 ans pour tous les fonctionnaires à 65 ans pour les enseignants chercheurs ou fonctionnaires et personnels nommés comme ambassadeurs, Mali à 65 ans, Tunisie à 62 ans avec une possibilité d'augmentation optionnelle jusqu'à 70 ans). Le Gouvernement s'est donc inspiré des expériences dans le monde pour engager cette importante réforme, une année seulement après sa mise en place. Cette importante entreprise a donc commencé par l'adoption de la loi relevant l'âge de départ à la retraite à 63 ans en supprimant la condition d'ancienneté. Les efforts vont par la suite s'orienter vers la valorisation des pensions à travers, entre autres mesures, l'instauration de l'autonomie de gestion et financière des structures d'administration des pensions de retraites et prendre les mesures d'assurer les équilibres financiers et la pérennité du système.

Pour capitaliser les expériences des fonctionnaires ayant bénéficié d'une prorogation au terme de la nouvelle loi, le Gouvernement compte encourager des programmes encourageant le passage de témoin et promotion de l'emploi décent au profit des jeunes.

Par ailleurs, les programmes annuels de recrutement dans la fonction publique continueront.



OFFICE DU COMPLEXE OLYMPIQUE

VŒUX

A son Excellence le Président de la République,
Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani
ainsi qu'au peuple mauritanien à l'occasion de la
célébration de la fête de l'indépendance nationale




L'Office du Complexe Olympique informe le public de la disponibilité de ses infrastructures et espaces aménagés, pour l'organisation de toutes les activités sportives ; culturelles commerciales et socio-éducatives...Etc.
En plus des infrastructures sportives et hôtelières, l'office dispose de : salles de conférences, des salles d'expositions, espaces publicitaires...etc.

Pour plus d'informations, veuillez contacter les services concernés

☎ **33749671 - 22336562 - 46750090**



Programmes immédiats de sécurisation sociale:

Pertinence des actions, proximité de l'offre et efficacité de mise en œuvre



En lançant, le 29 janvier 2020, le Programme de solidarité sociale immédiate, le Président de la République, a inauguré le chantier qui impacte le plus positivement et le plus directement la vie des citoyens les plus vulnérables et du coup tient l'un de ses engagements qui fondent sa vision faisant de l'homme la finalité de toute action de développement.

Pour un package de 20 projets complémentaires intégrés, un financement de 41 milliards d'anciennes Ouguiyas a été consacré. De nombreux secteurs sont visés par ces projets, notamment l'éducation, la formation professionnelle, la santé, l'environnement, l'entraide sociale ainsi que l'appui des citoyens les plus pauvres et les plus vulnérables.

Les opérations de distribution gratuite de vivres aux citoyens, les plus importantes jamais réalisées dans le pays, se sont accélérées et des interventions spécifiques de distribution de produits alimentaires et d'équipement ont été prestement orientées en direction des populations sinistrées par les pluies et qui leur ont fourni réconfort et conviction que la solidarité sociale n'est pas un vain mot et qu'elle sait aujourd'hui s'exprimer avec force dans les moments les plus difficiles.

En matière d'insertion sociale, deux importantes décisions ont été prises par les pouvoirs publics: celle consistant à créer 6 000 emplois pour les femmes et à 3 800 personnes vivant avec handicap dont la moitié sont des femmes.

Par ailleurs, 602 coopératives féminines ont bénéficié d'appui sous forme de financement de projets générateurs de revenu, et 1 153 femmes ont bénéficié de formations qualifiantes et d'équipement de production.

De même, 890 projets d'auto-emploi ont été finan-

cés à hauteur de 30 millions MRU au profit des personnes vivant avec handicap.

Le plus grand package social jamais mis en œuvre

Mais au-delà de ces actions ponctuelles dont l'incidence positive est incontestable, les pouvoirs publics, par le biais de Taazour, ont conduit une enquête dans les différentes wilayas du pays. Cette enquête a permis de collecter une base exhaustive de données, d'identifier les besoins des populations et de connaître avec une plus grande précision l'état de leurs conditions de vie et leurs attentes pour répondre au plus près à leurs besoins.

Le programme de sécurité sociale immédiate a ainsi permis l'élargissement de la base des bénéficiaires des transferts financiers pour la porter de 30 400 à 80 mille personnes. Cette tendance d'élargissement de l'assiette des bénéficiaires continuera à s'accroître jusqu'à couvrir, en fin 2021, près de 100 000 familles.

Les transferts financiers effectués à des dizaines de milliers de familles démunies ou à très faibles revenus, et les distributions gratuites de vivres et d'équipements aux citoyens pauvres ou sinistrés ont été des actions directes et concrètes qui ont grandement contribué à la résilience des populations et à l'amélioration de leurs conditions de vie en réduisant leur vulnérabilité économique, sociale, alimentaire et nutritionnelle.

Une solidarité sociale exprimée avec force

La création, au début de l'année, de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (Taazour) reste incontestablement une réalisation phare l'un des actes forts

posés par lequel le gouvernement dans la mise en œuvre du programme présidentiel «ta'ahoudati» (mes promesses).

Avec ses programmes Cheyla, Albarka, Dari, Tekafoul et Emel, Taazour contribue aujourd'hui efficacement, et sur l'ensemble du territoire national, à l'amélioration de l'accès aux services de base des populations vulnérables en zones rurales et dans les quartiers précaires en milieu urbain; à l'offre de formations qualifiantes et à la promotion de l'emploi, au soutien financier des ménages à faible revenu, à la création de logements sociaux, la sécurité alimentaire et la défense du pouvoir d'achat des populations pauvres, à travers l'accès aux produits de première nécessité à des prix subventionnés.

Par ailleurs d'autres programmes au profit des ménages défavorisés et des personnes vulnérables, tels que la couverture assurance maladie, la fourniture d'eau et l'aide au logement social ont été lancés. Ainsi, la construction de plus de 10 000 logements sociaux dans les quartiers populaires des grandes villes est prévue.

Elargissement de l'offre gratuite de santé et gestion efficace de la pandémie

Au niveau de la santé, le programme a permis d'assurer la gratuité des soins aux personnes à faibles revenus, la prise en charge entière du suivi sanitaire prénatal et des soins infantiles ainsi que la gratuité des soins d'urgences et des victimes des accidents de la circulation. Le forfait des soins pour femmes enceintes a baissé de 55%, au profit de 50 000 bénéficiaires considérées en situation de précarité. Il assure, aussi, le transfert gratuit des malades entre les structures sanitaires, et celui des victimes de maladies aiguës, telle que l'insuffisance rénale,

et comportera un volet de lutte contre la malnutrition chez les femmes et les enfants, à travers l'ouverture de 450 nouveaux centres de nutrition.

L'accent a été particulièrement mis sur la prise en charge des soins d'urgence et d'hospitalisation des personnes vulnérables, des femmes enceintes et des enfants malades en dessous de 5 ans quelles que soient leurs maladies.

Bien plus, pour conférer à la solidarité sociale tout son sens et lui imprimer un caractère particulier dans un moment où le pays fait face à la pandémie du coronavirus, un Fonds spécial a été créé dans le but de mobiliser toutes les ressources disponibles et de les orienter vers les citoyens les plus vulnérables ou à faible revenu.

Ce fonds a été ouvert à toutes les bonnes volontés dans le cadre d'une dynamique de sursaut national. A ce Fonds, l'Etat a consacré une contribution de 25 milliards MRO destinés à financer plusieurs actions dont, notamment, l'acquisition de médicaments, de matériels et d'équipement sanitaires pour faire face à la pandémie, l'allocation d'un montant de 5 milliards MRO à l'appui de 30 mille familles pauvres parmi celles dont les chefs de ménage sont des femmes, des personnes du troisième âge et des personnes vivant avec un handicap, la prise en charge par l'Etat, pour le reste de l'année, de l'ensemble des impôts et taxes douanières sur les importations de blé, d'huile, de lait en poudre, de légumes et de fruits.

La prise en charge par l'Etat, pendant deux mois, des factures d'eau et d'électricité des familles



pauvres.

Le Fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus a couvert les frais de consommation d'eau dans les villages, la prise en charge par l'Etat, pendant deux mois, de toutes les taxes municipales liées aux activités des petits métiers et, pendant huit mois, de toutes les taxes appliquées aux chefs de ménage qui travaillent dans le secteur de la pêche artisanale.

200 milliards d'ouguiyas orientés vers les couches défavorisées

Dans le domaine de l'accès aux services de base, les ménages disposant d'abonnements sociaux, qui représentent 60% de l'ensemble des abonnés domestiques, ont bénéficié d'une réduction substantielle des tarifs d'électricité. Cette réduction a grandement soulagé les populations cibles dans un moment où elles en avaient le plus besoin tout

comme elle a permis d'atténuer les effets économiques de la covid-19 sur les ménages les plus touchés.

La politique sociale du gouvernement continue à renforcer, jour après jour, la protection des groupes vulnérables, à résorber encore plus les disparités issues des discriminations sociales, à garantir une meilleure autonomisation des femmes et leur conférer une plus grande présence dans les sphères de prise de décisions, et à mieux assurer aux personnes vivant avec handicap les conditions de dignité, d'accès à l'éducation, à la formation et à insertion sociale et professionnelle.

Ce sont, en tout, 200 milliards d'ouguiyas, étalés sur cinq ans, qui vont être injectés dans des projets profitant de manière concrète et directe aux couches défavorisées.

HMS



بنك الامانة
BANQUE EL AMANA

BANQUE EL AMANA,
VOUS ACCOMPAGNE POUR UN AVENIR

meilleur



BANQUE EL AMANA
Avenue Mamadou Konaté BP : 5559,
Nouakchott, Mauritanie
Tel : (222) 45255953 Fax : (222) 45253495
siteweb : www.bea.mr

Secteurs économiques productifs et autosuffisance alimentaire :

Impulser l'agro-pastoral pour relever le défi

L'autosuffisance alimentaire est un objectif déterminant dans le quotidien des populations et une préoccupation permanente de nos décideurs. C'est la satisfaction de tous les besoins alimentaires par la production nationale. Pour gagner ce pari, la politique publique adoptée en la matière consiste à booster davantage les secteurs productifs de notre économie que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche artisanale pour ne citer que ceux-là. La Mauritanie continue encore à dépendre de l'extérieur pour ses importations en céréales estimées à 31,6 % du total des importations de produits alimentaires pour le premier trimestre de l'année 2020. Pour inverser cette tendance le gouvernement dans le cadre du programme « Taahoudati » œuvre notamment à améliorer la maîtrise des eaux de surface par la construction de 60 petits barrages permettant d'irriguer chacun entre 100 et 500 ha et 6 grands barrages dans 5 wilayas (Tagant, As-

saba, Gorgol, Brakna et Guidimaga). Le secteur de l'irrigué est aussi important pour fournir des céréales de base. Durant la campagne agricole 2021/2022, le département à chercher à rehausser la production agricole moyenne de 5,4 à 5,5 tonnes à l'hectare. L'agriculture fluviale combinée avec l'élevage occupe 67 % de la population active et a contribué pour un tiers au PIB. La nouvelle vision du développement de l'élevage est de promouvoir un élevage intensif, productif et compétitif, apte à contribuer de manière significative, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. En lançant la campagne agricole 2020-2021, le ministre du Développement rural avait annoncé que l'autosuffisance en riz se fera grâce à la poursuite et à l'extension de technologies nouvelles dans le système de production pluviale, la sélection des semences, la préparation à la menace des criquets pèlerins...

Par Sidi Moustapha Ould BELLALI

L'agriculture, cheville ouvrière de l'autosuffisance

L'agriculture ne peut être réellement productive qu'avec des aménagements hydro-agricoles en nombre suffisant et de qualité. C'est pourquoi les autorités publiques ont déployé d'énormes efforts dans ce domaine.

« Le secteur fait vivre 60% de la population »

Les aménagements hydro-agricoles

Pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, il faut des aménagements hydro-agricoles fiables et productifs aptes à garantir une production agricole suffisante, continue et diversifiée. C'est pourquoi le ministère du développement rural avait annoncé il y a quelques mois la construction et la réhabilitation de 74 barrages dans les zones agricoles. Et à cette fin les financements de la banque mondiale ont été pour l'essentiel orientés vers les aménagements hydro-agricoles. Ainsi sur un budget de 2.297.193.041 ouguiyas, 601.653.428 ouguiyas sont consacrés à la direction de l'aménagement rural. Au moment où une enveloppe de 98.686.345 ouguiyas vont au Centre National de Recherche Agronomiques et du Développement Agricole et la Société Nationale pour le Développement Agricole. La recherche étant déterminante pour améliorer les espèces cultivées et donc le rendement et la production agricole.

S'agissant du riz une denrée essentielle de base, le ministre du développement rural, au sortir de la dernière campagne agricole compte atteindre 85,5% des besoins du pays pour franchir le cap de l'autosuffisance alimentaire aux horizons 2022. Dans ce cadre, la culture du « Marro ndjawane » ou « riz berdis » a vu le jour en Mauritanie et est venue renforcer la production locale et par conséquent favoriser l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Les cultures de décrues sont aussi un domaine important de productions des céréales alimentaires. Pour maintenir et élever leur production, il faut pouvoir vaincre l'incertitude hydrique par des ouvrages hydro-agricoles fonctionnels. C'est le cas au niveau de plaines de chemamas du walo.

Ainsi le barrage de Foum-Gleita a bénéficié d'amé-



nagement de qualité à l'aval pour alimenter en eau la riziculture. Mais le typha est une réelle menace qu'il faut combattre. En plus de cet ouvrage, il existe d'autres barrages qui permettent de cultiver le sorgho, les légumineuses et d'autres espèces de céréales. C'est le cas au Tagant et en Adrar où le blé est cultivé.

Selon un expert en infrastructure rurales, les barrages de ndieo situés dans la commune de B de Bouanze, de Tachotkhadra au Tagant, de Nebeika ou encore de Boumeid sont vraiment vitaux aux populations. A Boumeid en particulier les populations ont mis en valeur un barrage de plus 500 hectares qui favorise la production du Niébé à des prix compétitifs. Pour le Nepad, la FAO les barrages sont incontestablement la formule la plus appréciée par les populations car ils permettent de sécuriser durablement la production agricole alors que les autres sont souvent vulnérables aux crues.

Secteur productif par excellence, les ouvrages hydro-agricoles pour être rentables doivent remplir un certain nombre de cases afin de rendre possible la culture dans les zones à pluviométrie faibles. Leur maintenance est aussi un défi permanent à relever pour garantir leur fonctionnalité et une production

agricole durable.

Le secteur de l'irrigué

Durant la campagne agricole 2021/2022, le ministre de l'agriculture a déclaré que son département cherche à rehausser la production agricole moyenne de 5,4 à 5,5 tonnes à l'hectare. Les deux autres grands objectifs sont l'accroissement des superficies pour atteindre le cap de 80.000 hectares et la réalisation de l'autosuffisance alimentaire en riz. Pour le ministre : « le département compte unifier toutes les catégories de riz blanc pour satisfaire les besoins et les préférences du consommateur. Il convient de souligner que le secteur rural par les potentialités qu'il offre dans l'agriculture et l'élevage constitue un levier important à même de garantir l'autosuffisance alimentaire. Ce secteur occupe 60 % de la population active dans le milieu rural.

L'ambition de la Mauritanie est de capitaliser les acquis et de mettre en œuvre un ensemble de programmes soutenus par des activités innovantes permettant la relance du secteur afin d'assurer une croissance inclusive et durable.



L'autosuffisance en riz désormais possible

Le riz est une des denrées les plus consommées en Mauritanie. C'est ainsi que 5000 ha sont cultivés chaque année pour produire du riz. Afin d'attendre ce cap, l'axe d'intervention comporte les actions suivantes : l'augmentation des superficies aménagées ; la réhabilitation des périmètres après validation préalable de constats techniques ; le désenclavement des zones de population. La mise en place d'un programme durable de curage et fauchage des axes hydrauliques ; la construction de nouveaux chenaux d'irrigation notamment le chenal Boghé-Aleg. L'axe relatif à la question foncière comprendra : l'appui pour faciliter l'accès à la propriété des terres agricoles, la structuration de l'espace rural et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire. Cet axe d'intervention comportera principalement la structuration des producteurs de lait. En amont de la chaîne de valeur à travers la création de fermes laitières semi-intensives, la multiplication des cultures fourragères auprès des coopératives laitières locales. Le renforcement de la chaîne de valeur de la collecte du lait cru : le désenclavement des bassins de production du lait.

Autosuffisance possible en riz à l'horizon 2022

En lançant la campagne agricole 2020-2021, le ministre du Développement rural a précisé que notre pays prévoit un taux de couverture des besoins nationaux en riz à 87,5%, à l'issue de la campagne en cours, et l'autosuffisance en cette denrée, à l'horizon 2022. Il faut rappeler que déjà au cours de la campagne agricole 2014-2015, la Mauritanie avait produit 293.218 tonnes de riz ce qui représentait 85% des besoins nationaux en cette denrée. La production céréalière pendant la même saison avait atteint 78.640 tonnes, soit 35% des besoins locaux. Ces performances ont été obtenues grâce à la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures dont notamment la réalisation du canal « Aftout Es Sahli », long de 55 kilomètres et permettant d'exploiter 20.000 hectares. Dans le même cadre, la construction et la réhabilitation de 65 barrages et 2.156 digues de retenue d'eau, l'étude relative à la construction de 5 nouveaux grands barrages, la distribution de 4.439 kilomètres de barbelés et de grillage pour la protection de 986 zones cultivées et la distribution de matériel agricole. En outre, l'introduction de la culture irriguée du blé et l'appui à cette expérience dans les zones pluviales, la promotion du maraîchage et l'introduction des cultures industrielles dans le système agricole, en plus de la promotion du partenariat public-privé dans ce domaine. L'ensemble de ces mesures conjuguées a permis de renforcer la sécurité alimentaire du pays par le biais de l'accroissement notoire de la production agricole.

L'agriculture pluviale

L'agriculture pluviale est un secteur incontournable dans la nourriture des populations. Il peut donc contribuer à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. C'est pourquoi les périodes de sécheresse sont des moments de grande vulnérabilité des populations. Les déficits en pluies sont donc un grand facteur d'insécurité alimentaire. Avec environ 500 000 ha de terres cultivables (soit environ 0,2 ha/habitant), la Mauritanie dispose de potentialités agricoles relativement importantes. Ce secteur d'activité, combiné avec celui de l'élevage, occupe 67 % de la population active et contribue pour un tiers au PIB, selon l'étude « Mauritanie : Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale », publiée en 2018 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture » (FAO).

En Mauritanie, les cultures sous pluie, appelées également cultures pluviales, se divisent en diéri, bas-fonds et walo. L'évolution des superficies cultivées en hectares par typologie et par type de culture, telle que présentée par les Statistiques Agricoles du Ministère du Développement Rural, montre une progression sensible sur plus de trente ans (entre 1983 et 2018), soit 29237 hectares, pour la campagne agricole 1983-1984, contre 133157 hectares, en 2017-2018. La céréale la plus cultivée, toutes zones confondues, est le sorgho : 95394 ha,

en diéri, 23059 ha, en bas-fonds, 4004 ha, en walo et 3789, en décrue Sonader. Le total des superficies cultivées en sorgho, pour la campagne 2017-2018, s'élève à 126246 hectares.

Elevage

La nouvelle vision du développement de l'élevage est de promouvoir un élevage intensif, productif et compétitif, apte à contribuer de manière significative, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle tout en préservant durablement les ressources naturelles. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour lequel, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre, à l'horizon 2025, une stratégie à même d'apporter des solutions réalistes et innovantes aux problèmes identifiés comme étant les contraintes et faiblesses majeures du secteur de l'élevage.

Pour la démarche à adopter, il convient de le souligner, s'est voulue participative et a impliqué le maximum d'acteurs à travers des entretiens et des concertations. Elle a bénéficié d'expertises de cadres de haut niveau et expérimenté et constitue, par conséquent, un socle sûr à l'expression de toute volonté de changement qualitatif et quantitatif des productions animales.

La promotion et le développement des filières animales d'une part, et la valorisation de l'élevage extensif d'autre part, constituent les principaux champs d'intervention de la nouvelle politique du secteur, qui doivent obligatoirement bénéficier des précieux appuis en matière de recherche, de la mise en place d'infrastructures appropriées, du conseil agricole et du financement, ainsi que de l'accompagnement indispensable dans les domaines du commerce, de l'encadrement (formation professionnelle) et de la mise place d'un cadre organisationnel, juridique et institutionnel favorable.

Aussi, l'objectif global de la nouvelle stratégie consiste à renforcer la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des conditions de vie des mauritaniens et à la croissance de l'économie nationale.





La pêche artisanale

Dans son discours de politique générale le premier Ministre a déclaré que dans le domaine des Pêches et d'Economie Maritime, le Gouvernement s'attellera au cours des prochaines années, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réforme du secteur, à réaliser les objectifs stratégiques du

secteur, à savoir : (i) la durabilité des ressources halieutiques et de leur environnement, (ii) l'intégration du secteur à l'économie nationale, (iii) le développement des infrastructures de base et (iv) la création d'emplois.

Dans cette optique, d'importants efforts seront consentis pour améliorer la gouvernance des pêches, le renforcement des capacités institutionnelles, la gestion de la capacité de pêche, l'accélération de la croissance du secteur et son ancrage dans la trame économique du pays pour créer plus de valeur ajoutée et d'emplois.

A cet effet, le Gouvernement visera, dans le court et moyen terme, à : (i) favoriser l'augmentation des capacités de stockage pour permettre le débarquement dans nos ports de la presque totalité des quantités pêchées, (ii) mettre en place un fonds de financement de la pêche artisanale, (iii) favoriser la transformation et la création de valeur ajoutée et d'emplois pour les jeunes, (v) créer un régime tarifaire spécial et incitatif au niveau des ports, notamment ceux de Tanit et de Ndiago, et (vi) réformer la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson, la SMCP, pour lui permettre de réguler

efficacement le marché.

En matière d'infrastructures, il sera procédé à : la réalisation du siège et des laboratoires d'analyse de l'ONISPA à Nouadhibou, (iii) la construction de plus de plateformes de distribution de poisson, (iv) la viabilisation des pôles de développement du Pk144, Pk93 et Pk28 en y construisant des routes et des réseaux électriques et d'adduction d'eau, (v) la construction du port de pêche et du complexe industriel du PK28, (vi) l'achèvement et la fonctionnalisation du port de N'Diogo, (vii) la réalisation de quatre Points de Débarquement Aménagés sur le littoral à M'hajratt, Tiwilit, PK93 et PK144 et (viii) la réalisation de l'extension de la société des Chantiers Navals de Mauritanie dans la zone sud.

Accroître la production de la pêche continentale et de l'aquaculture

Dans le cadre des plans de développement de la pêche continentale et de l'aquaculture et en vue d'atteindre les objectifs escomptés, des expériences pilotes seront menées en vue d'augmenter la productivité au niveau du fleuve et des plans d'eau permanents ; développer de projets d'élevage d'espèces de mollusques, céphalopodes de crustacés, de poissons et d'algues ; développer des microprojets pilotes de pêche continentale et de piscicultures intégrés avec les systèmes agricoles et d'élevages en zones rurales vulnérables.

Les nouvelles technologies pour une modernisation ouverte et inclusive

L'autosuffisance se fera grâce à la poursuite et à l'extension de technologies nouvelles dans le système de production pluviale ; la sélection des semences, la préparation à la menace des criquets pèlerins, et l'adoption de mesures mieux adaptées à l'environnement (30 nouveaux barrages et 200 digues, pour une superficie totale de plus de 4 000 hectares).



Félicitations

A l'occasion du 60ème Anniversaire de l'indépendance Nationale, le Représentant de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (ASECNA) en République Islamique de Mauritanie et l'ensemble du personnel une très bonne fête au Président de la République, Son excellence Monsieur
Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani
ainsi qu'au peuple mauritanien.



Stratégie mauritanienne de Sécurité et de Développement :

Un dualisme nécessaire pour consolider la stabilité et la paix sociale

C'est peut-être une évidence de rappeler que l'homme est un être social. Il est contraint de vivre au sein d'un groupe dans une relation d'influence mutuelle.

Cette influence réciproque a généré une caractéristique inhérente au mode de vie de l'homme. Elle lui confère un attribut spécifique dont la manifestation la plus marquante est l'organisation de ses relations avec l'autre de façon concertée menant à une cohabitation pacifique et à une complémentarité des efforts afin de répondre à ses besoins nécessaires.

Une autre caractéristique de l'activité humaine, qui mérite d'être mise en exergue, est l'effort constant d'améliorer le mode de vie, que ce soit sur le plan matériel, psychologique, éthique ou de valeurs. Considérant que la sécurité et le développement sont la locomotive de la civilisation, du progrès et de la vie digne et décente, ils nécessitent donc une réflexion sérieuse et approfondie. Nonobstant, la différence, sur le plan conceptuel, des notions : « développement » et « sécurité », il semble difficile, en raison du chevauchement entre leurs significations, de les séparer dans l'usage courant. C'est pourquoi, les approches dissociatives, qui tentent de traiter chacune d'elles séparément, étaient en grande partie inefficaces. Sécurité et Développement sont les deux faces d'une même pièce.

La Sécurité est définie comme la réalisation du confort de l'individu ou du groupe, en assurant leur quiétude, en éliminant tout ce qui menace leur stabilité et leurs moyens de subsistance, et en satisfaisant leurs besoins matériels et psychologiques. Tout cela a pour fin d'assurer leur quotidien dans la paix et la sérénité. Elle représente un système intégré qui combine, à la fois, la préservation des valeurs et des idéaux propres à la Société, et la cohésion de ses éléments afin de faire face aux dangers et menaces internes et externes.

Le Développement est défini comme un processus global et continu de promotion de la communauté en la faisant passer d'un stade de niveau de vie inférieur à un autre plus élevé et meilleur. Cette promotion résulte du bon usage des potentialités disponibles et de leur emploi de manière efficace et rationnelle pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des individus afin d'atteindre le bien-être commun et d'orienter et organiser leurs efforts de telle sorte qu'ils contribuent au progrès de l'Humanité.

Les expériences historiques renforcent l'approbation de la relation entre les deux concepts : sécurité et développement. Les livres d'histoire confirment que les nations qui prospéraient et se développaient jouissaient de la sécurité et de la stabilité, même si leurs richesses n'étaient pas aussi importantes à l'aune de la situation actuelle. Cette relation a été consolidée par la notion de l'IDH conçue par l'économiste indien « Amartya Kumar Sen », qui a appelé la communauté internationale au travail pour atteindre deux objectifs nécessaires pour un développement global et équilibré : l'élimination de la peur et la satisfaction du besoin.

L'appel de l'homme d'affaires Indien a influencé les politiques de développement des Institutions Internationales qui ont adopté un nouvel indicateur de développement qui tient compte des principes des droits de l'homme au niveau moral, intellectuel, social, économique, sanitaire et environnemental. Elles ont fait de leur priorité l'élimination de la pauvreté et de l'ignorance, le renforcement

de la démocratie et la lutte contre les conflits.

Sans doute, les services de sécurité jouent un rôle de premier plan dans le maintien de l'équation « sécurité et développement ». Le développement ne peut être réalisé que par la stabilité et la souveraineté de l'État sur son territoire, même si les organisations de la société civile ont également leur contribution dans ce domaine.

Les spécialistes du développement et de la sécurité reconnaissent que les crises économiques et leurs conséquences néfastes telles que l'inflation, la pauvreté et le chômage sont les responsables principaux des fissures et disparités qui ouvrent les voies aux activités terroristes et à la criminalité. Elles représentent l'élément majeur de motivation du terrorisme, qui, dans la plupart de ses manifestations, résulte de la privation, de l'inégalité dans la répartition des ressources économiques, du manque de participation à la décision, de l'inégalité des chances et de la restriction des libertés.

La Mauritanie a connu depuis 2008 des tentatives dignes d'être reconnues et valorisées pour lutter contre le terrorisme et la criminalité et établir la paix et la sécurité, en particulier dans la région sahélo-saharienne.

Considérant que l'extrémisme violent et les tensions sociales sont tous des produits de l'insécurité et du manque de développement, la Mauritanie a élaboré une stratégie basée sur l'approche : Sécurité / Développement dont les résultats ont été probants.

La Mauritanie considère que les politiques préventives et curatives doivent utiliser, également, des outils souples et dynamiques ; étant donné que l'arsenal de sécurité de nature coercitive, ne suffit plus pour prévenir ou affronter seul les dangers éventuels, car l'approche sécuritaire traditionnelle ne s'intéresse pas souvent aux causes de la criminalité et du terrorisme et aux méthodes performantes de leur traitement.

Cette stratégie repose sur deux axes distincts et complémentaires : l'un est préventif (doux) l'autre curatif (dur). L'axe préventif vise à déconstruire les fondements idéologiques et culturels de l'extrémisme violent et à éliminer l'environnement social qui le génère et l'incube. Il s'emploie également à formuler des solutions efficaces à travers la dualité Développement et Sécurité afin d'intégrer et socialiser les jeunes à partir d'une opération basée sur l'adoption d'un développement global et intégré qui assoit l'égalité des chances et prend en considération deux tâches :

Sur le plan idéologique et culturel, ce système met en œuvre des mesures complémentaires, telles que :

- La révision des programmes d'enseignement et l'orientation des discours religieux.

- Insertion et réhabilitation des jeunes impliqués dans des actes de violence à l'issue d'un dialogue proactif visant à les convaincre de l'inexactitude de leur approche. Il s'agit d'une mission d'oulémas et prédicateurs auprès de prisonniers extrémistes pour les écouter et les ramener aux principes tolérants de l'islam dans une perspective œuvrant à les insérer dans une vie sociale qui se réconcilie avec l'autre.

En matière de Développement,

- Le renforcement de la cohésion sociale, l'orientation de l'économie vers le développement durable, l'instauration de la justice, l'égalité des chances, le renforcement du rôle des médias, de la société civile et le respect des droits de l'Homme.

L'axe préventif repose sur un ensemble d'outils à carac-

tère coercitif et de coopération régionale :

Renforcer le système de défense et de sécurité :

- Améliorer le système de prévention à travers une information fiable et instantanée pour faire obstacle à la violence, à la propagation de la criminalité, à l'érosion de la paix civile, et les conflits sectaires et régionaux.

- Mise à niveau de la force de dissuasion pour être à la mesure du défi et établissement d'un système de sécurité intégré.

Coopération régionale

Elle a, également, contribué aux initiatives régionales et internationales visant à réduire les menaces terroristes qui entravent l'État et la société, à travers une bonne gestion des ressources et à consolider la culture démocratique, y compris la participation populaire à la gestion de l'affaire publique qui assure un déblocage sur le plan politique et social et garantit la mise en place des bases d'une large intégration sociale.

Dans ce cadre, se situe l'initiative dite « Processus de Nouakchott » parrainée par l'Union africaine, qui comprend la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad, le Burkina Faso, le Sénégal, la Libye, l'Algérie, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Nigéria et des partenaires européens.

La Mauritanie a également participé activement à la création d'une organisation régionale visant à développer une stratégie de sécurité et de développement dans le cadre du Groupe des cinq pays du Sahel.

En fait, cette organisation, qui comprend la Mauritanie, le Tchad, le Niger, le Burkina Faso et le Mali, a adopté, en grande partie, la stratégie mauritanienne de lutte contre l'extrémisme violent dont l'approche est basée sur trois objectifs : lutter contre la pauvreté et la fragilité, créer des infrastructures qui répondent aux besoins des citoyens et relever le défi sécuritaire par la dissuasion à travers :

- L'amélioration de l'échange d'informations et la coordination en matière de sécurité aux frontières,

- Le renforcement des capacités des services de sécurité et des renseignements dans la région du Sahel,

- La mise en œuvre de solutions politiques consensuelles pour faire face au terrorisme, à l'extrémisme et à la criminalité transfrontalière.

Les défis sécuritaires auxquels sont confrontés les membres des pays du G5 Sahel dont la Mauritanie sont importants notamment : l'état de guerre en Libye, les groupes extrémistes opérant en Afrique de l'Ouest, en plus du recrutement massif des jeunes désœuvrés dans les rangs de ces mouvements auxquels s'ajoute la menace du crime organisé, transnational qui constitue une source de revenu pour les groupes terroristes.

La stratégie mauritanienne en matière de lutte contre l'extrémisme violent, constitue une approche raisonnable pour ramener une paix durable et soutenir le développement dans l'espace sahélo-saharien.

Mohamed Abdellahi Taleb Abeidy

Docteur en Droit

Chef Département Sécurité et Défense

Maison des Etudes et de Recherches EDDAR



Infrastructures numériques : *S'approprier les TICs*

Par Djigo Aboubakry

Dès le début des années 90, la Mauritanie a cherché à s'approprier les technologies de l'information et de la communication. Depuis, des pas de géant ont été faits et le paysage numérique du pays a changé. Pour cela il a fallu investir dans les infrastructures numériques.

C'est ainsi que la construction de quatre tronçons de fibre optique a commencé en 2019 pour renforcer le Backbone national de fibre optique. Il s'agit des tronçons « Nouakchott-Atar-Choum » (531 km), « Rosso-Boghé-Kaédi-Selibaby-Kiffa » (723 km), « Aioun-Néma » (280 km), et la boucle locale de Nouakchott ».

Ces travaux sont effectués dans le cadre du projet d'appui au programme régional d'infrastructures de communications de l'Afrique de l'Ouest (WARCIP), financé par la Banque mondiale à hauteur de 12 millions de dollars US. Ils permettront d'étendre le Backbone national de près de 1 600 kilomètres supplémentaires.

C'est le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Technologies de l'information et de la communication qui était chargé de superviser la réalisation des travaux confiés à l'équipementier de télécoms chinois ZTE.

L'objectif est de donner à un plus grand nombre de mauritaniens, l'accès au haut débit, un accès fondamental pour le développement.

Dès le début des années 2000, la Mauritanie a décidé de stimuler l'investissement privé dans le haut débit. L'objectif était de connecter à internet haut débit toutes les wilayas du pays à l'horizon 2015 en partenariat avec la Banque mondiale, avec le projet WARCIP.



Dans les années 90 déjà, la Mauritanie a développé une stratégie pour assurer à tous les citoyens, l'accès à la société de l'information. Dans le but de stimuler l'investissement privé dans le haut débit, des réformes ont été initiées pour privatiser l'opérateur Mauritel, introduire la concurrence dans les réseaux mobiles et créer l'Autorité de Régulation.

Le taux de pénétration du haut débit est encore relativement faible et les fournisseurs d'accès à internet indépendants des opérateurs ne réussissent pas toujours à se maintenir sur le marché. Pourtant, la croissance et le développement sont de plus en plus tributaires de la diffusion du haut débit. Pour cette raison, la Mauritanie

ambitionne de développer le segment de l'Internet Haut débit comme une source de croissance et un outil de diversification de l'économie.

Aujourd'hui on peut dire que la Mauritanie s'est appropriée les TIC. La toile s'est densifiée et les sites se développent dans tous les domaines. Les services de l'Etat-civil, la presse, l'éducation, les banques, le commerce, tous les secteurs ont profité des infrastructures numériques. Des applications disponibles sur Playstore, des plateformes pour l'enseignement à distance se multiplient à la grande satisfaction des usagers.

Partenariat avec la Banque Mondiale

La Banque Mondiale a accompagné La Mauritanie dans la définition d'une stratégie 2012-2016 globale qui repose sur :

- le développement des moyens d'accès pour tous à la société de l'information ;
- l'adaptation du cadre juridique des TIC ;
- l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité du service public ;
- le Développement de l'Administration électronique ;
- le Développement de l'économie numérique ;
- des Appuis technologiques sectoriels.

Le nouveau cadre juridique a été rapidement adapté : nouvelle déclaration de politique sectorielle en janvier 2013, projet de loi sur les communications électroniques approuvé par le Parlement en juillet 2013..

Des expériences précédentes dans d'autres pays d'Afrique ont montré que la mise en place des infrastructures et l'amélioration des politiques et du cadre réglementaire avaient un impact majeur et rapide sur le marché, avec une hausse rapide du taux de pénétration haut débit dès que les prix diminuent. La Mauritanie va donc déployer le plus vite possible et simultanément les trois maillons de l'infrastructure haut débit nécessaires pour atteindre cet objectif :

- International Mauritania Telecom (IMT), un groupement d'intérêt économique entre l'Etat et des acteurs privés pour gérer la connectivité internationale avec le câble sous-marin ACE (AfricaCoast to Europe) à Nouakchott. L'accès est ouvert aux différents opérateurs ou fournisseurs d'accès pour un investissement de 25 millions de dollars US financé à 65% par le secteur privé, l'Etat complétant le reste.
- Le backbone national qui permet de disséminer le haut débit sur l'ensemble

du territoire, en utilisant un réseau de fibre optique et 1100 km de tronçons réalisés grâce au projet WARCIP Mauritanie cofinancé par la Banque Mondiale à hauteur de 30 millions de US\$ et par la Banque Européenne d'Investissement. Avec l'accès ouvert, tous les opérateurs/fournisseurs dans des conditions non discriminatoires, transparentes et neutres et de tarification. Le nouveau cadre légal et réglementaire garantira l'interconnexion et l'accès à ces différents tronçons.

- La connectivité d'accès permet d'amener le haut débit du backbone jusqu'à l'utilisateur final sous forme fixe (par exemple, avec des solutions de type ADSL ou WiMAX) ou mobile (par exemple, avec des technologies 3G ou 4G/LTE).

L'infrastructure haut débit en place, le prochain grand chantier dans la mise en œuvre de la stratégie est le développement accéléré des applications, des usages et des contenus. La Mauritanie en a déjà posé la première pierre avec la réalisation à Nouakchott, avec le soutien des bailleurs, d'un bâtiment connecté au haut débit et comprenant des salles blanches et des espaces développeurs, une infrastructure essentielle et ouverte pour installer des plateformes de services et héberger des applications et des contenus développés par des acteurs privés et publics. Par exemple, les applications e-Learning offriront aux usagers (étudiants et élèves inscrits, fonctionnaires, organisations non gouvernementales) la possibilité de bénéficier d'un apprentissage et de formation continue via le web. Les applications e-Santé permettront d'apporter des services de santé là où la distance et l'isolement sont un facteur critique par des professionnels (médecins notamment) utilisant les TIC à des fins de diagnostics, de traitement et de prévention, de recherche et de formation continue.



JEUNESSE: POUR UNE EMPLOYABILITE AMELIOREE

Basée sur les efforts du gouvernement la résorption du déficit quantitatif et qualitatif mis en évidence par l'audit du personnel enseignant et d'encadrement réalisé récemment, la réforme de l'éducation est fondée sur une gestion efficiente des ressources humaines. Cela va de pair avec des mesures tendant à valoriser la profession d'enseignant et à favoriser la performance et l'innovation dans ce domaine.

Pour parvenir à la distribution équitable des manuels scolaires, ils ont été disponibles en quantité suffisantes pour toutes les disciplines prévues dans le programme scolaire. La capacité de production de l'imprimerie scolaire a été renforcée.

En matière de construction accélérée de salles de classe pour accueillir en première année du fondamental, 133.372 enfants en âge d'être scolarisés, les travaux ont accusé des retards à cause de l'arrêt des activités, lié à la pandémie de COVID-19. Pour mener à bien la réforme, l'Etat a opté pour une démarche graduelle et multi-acteurs basée sur la mobilisation des moyens pédagogiques et logistiques et l'adhésion et la contribution des services déconcentrés de l'Etat, des élus locaux, des enseignants et les parents d'élèves.

Tout ceci nécessite une formation secondaire, professionnelle et technique adaptée et optimisée pour mettre fin au déficit en matière d'infrastructures avec un modèle de construction répondant aux normes. Aussi, les écoles de formation seront restructurées.

De nouvelles écoles seront créées en partenariat avec le secteur privé pour permettre à 40.000 jeunes de bénéficier de formations qualifiantes, au cours des quatre prochaines années répondant aux besoins du marché de l'emploi, afin de résorber le chômage et de réduire la précarité chez les jeunes. C'est ainsi que seront créés dans ce cadre :

- Une école de formation technique et professionnelle Industrielle à Nouakchott ;
- Une école de formation technique et professionnelle

en Informatique et Commerce à Nouadhibou ;

- Trois centres de développement des compétences des formateurs pour les secteurs de l'Industrie, des BTP et des Services.

Etant donné que l'enseignement supérieur et la recherche scientifique constituent les véritables leviers de commande pour un développement équilibré et répondant aux besoins d'une population qui aspire au progrès, l'Etat se propose de poursuivre les réformes engagées ces dernières années dans ce domaine pour améliorer la gouvernance universitaire. Il s'agit de "rationaliser les moyens, de normaliser les pratiques afin de les mettre au même niveau que la norme internationale, de diversifier et d'améliorer la qualité des formations, notamment scientifiques et techniques, ainsi qu'ouvrir le plus possible d'établissements d'enseignement supérieur et professionnel dans les régions".

Pour permettre aux jeunes d'accéder rapidement à l'emploi, l'Etat veillera à :

- Augmenter la capacité d'accueil de l'Ecole Supérieure Polytechnique et de ses instituts pour couvrir les besoins de nouveaux secteurs et créer en son sein une filière d'excellence en Mathématiques et Informatique ;
- Ouvrir une école des hautes études commerciales et créer trois nouveaux instituts pour les métiers d'avenir que constituent les nouvelles technologies, le marketing, le commerce et le management.
- Augmenter les capacités de l'Institut Supérieur d'Enseignement Technique de Rosso pour faire face à l'accroissement de la demande en emplois de niveau supérieur dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroalimentaire ;
- Augmenter progressivement les capacités d'accueil des écoles doctorales, et prendre des mesures incitatives pour encourager le secteur privé à investir dans le financement de la recherche scientifique, notamment appliquée ;

- Créer un Institut Supérieur des métiers du secteur de l'énergie en perspective de l'exploitation du gaz, entre autres.

De plus, les efforts déjà engagés et les résultats enregistrés seront poursuivis et consolidés, afin d'avoir pour l'Ecole Supérieure Polytechnique, en 2021, l'accréditation française Certification de Titres d'Ingénieurs, prélude à l'accréditation européenne.

Une Agence Nationale de l'Informatique de l'Etat a été créée pour diligenter le secteur numérique chargé de conduire ces réformes et projets ambitieux projets, de renforcer la cyber-sécurité afin de développer la confiance dans les échanges sur internet. Par ailleurs, il s'avère urgent d'utiliser des plateformes numériques à tous les niveaux, tant pour les échanges quotidiens, les services que pour les besoins de la recherche scientifique. De ce fait, le gouvernement apportera un appui aux start-ups et aux incubateurs de projets innovants scientifiques et numériques pour développer les services proposés aux usagers et créer plus d'emplois pour les jeunes.

Un projet de revalorisation du métier d'enseignant et développement des ressources humaines de l'éducation qui rentre dans le cadre de la préparation de l'école républicaine, fait l'état des lieux des ressources humaines du secteur de l'Education nationale. Aussi, il met l'accent sur les dysfonctionnements enregistrés aux niveaux de la gestion, de l'incitation et de la valorisation de ces ressources humaines.

Pour relever les défis identifiés sur ces plans, ce projet se propose de mettre en œuvre une approche graduelle basée sur la concertation et le partenariat entre les différentes parties prenantes, et ce à travers la mise en place d'un « projet pour la valorisation du métier d'enseignant et le développement des ressources humaines du secteur de l'éducation ».

Par ABDELKADER SY

Activités mises en œuvre par le ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports

Amélioration des moyens de production à travers l'offre de 3000 tricycles multi-usagers à Nouakchott et dans les villes de l'intérieur. Eu égard aux difficultés d'encombrement permanents autour de certains grands marchés entravant les activités de livraison liées au commerce, cela, ajouté aux contraintes liées au système du transport et de commercialisation dans les secteurs, de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage et du BTP au niveau des grandes agglomérations, tout au long de la côte maritime et en milieu rural il a été constaté qu'il serait possible d'utiliser les tricycles pour atteindre un double objectif d'amélioration des conditions de production d'une part, et de création d'emplois d'autre part. Pour cela, il est prévu d'offrir sur le marché national 3000 Tricycle toute catégorie confondue dans un délai de 30 mois au titre de la mise en œuvre du ProPEP.

Elargissement et accélération du programme Mechroui – Moustaghbeli pour prendre en charge 500 nouveaux porteurs de projets

Dans le cadre de la première opération des 500 PME du programme, il a été constaté que la quasi-totalité des projets retenus se trouvent dans les moughataas centrales (Capitales régionales). Cette activité complémentaire vise à faire bénéficier les porteurs des projets au sein des moughataas «secondaires». (35 moughataas de l'intérieur à raison de 5 projets par moughataa)

- .Sélection et financement de 250 MPE au sein des moughataas
- .Formation en gestion de 350 promoteurs parmi les bénéficiaires de la 1ère Phase
- .Formation de 52 Coach de MPE
- Mise en œuvre de la 2ème opération du Mechroui – Moustaghbeli, finance-

ment de 500 MPE

-Formation en gestion de 350 entrepreneurs parmi les bénéficiaires de la 2ème Phase

-Appui à l'opérationnalisation du Programme MEHENTI pour la valorisation des métiers et des professions. Le programme Mihneti interviendra sur tout le territoire national et visera le public suivant : les apprentis, les artisans et les ouvriers dans les métiers urbains

-L'approche de MEHENTI consiste à fournir aux bénéficiaires un complément de formation, des kits et des petits lots de matériel d'insertion, un petit prêt comme fonds de déroulement variant entre 10.000 et 15.000 MRU

Encouragement à la création d'entreprises de collectes, de traitement et de valorisation de déchets solides dans les grandes villes

Cette activité est inscrite au ProPEP comme étant une mesure d'incitation à la création d'entreprises autour d'activités de collecte, de traitement et de valorisation des déchets solides dans les grandes villes du pays. Elle contribuera à assainir nos grandes villes et à réduire la pollution, mais compte tenu de l'ampleur des emplois qui y sont attendus et la priorité accordée à la question de l'emploi dans le cadre du ProPEP, sa mise en œuvre a été confiée au Département Ministériel en charge de l'emploi. Pour réaliser cette activité, il y a lieu de prendre en considération les avancées relatives à l'existence d'un dispositif d'assainissement qui est déjà mis en place au niveau de Nouakchott dans un cadre de partenariat Privé / Public.

La CNDH :

Un instrument consultatif, de surveillance, d'alerte, de médiation et d'appréciation

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a été créée en 2006 au cours de la période de transition en vertu de l'ordonnance N°015/2006 du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) avant d'être modifiée, abrogée et remplacée par la loi N° 031/2010. Toutefois, le développement juridique ne va pas s'arrêter là, suite aux résultats du dialogue national en 2011 et aux amendements constitutionnels de 2012, la CNDH est devenue en vertu de l'article 97 de la Constitution une institution consultative dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme aboutissant à l'adoption de la loi organique 016/2017 définissant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la CNDH.

La Commission est considérée comme un instrument consultatif, de surveillance, d'alerte, de médiation et d'appréciation dans le domaine du respect des droits de l'homme et des lois humanitaires. Dans ce cadre, les missions de la Commission sont notamment :

- Donner un avis consultatif à la demande du Gouvernement, du Parlement ou de toute autre institution spécialisée ou à l'initiative propre de la Commission sur les questions générales ou spécifiques liées à la promotion, à la protection des droits de l'homme et au respect des libertés individuelles et collectives.
- Etudier et évaluer les avis consultatifs sur les législations nationales relatives aux droits de l'homme et sur les projets de textes relatifs à ce domaine.
- Contribuer par tous les moyens appropriés à la diffusion et l'enracinement de la culture des droits de l'homme.
- Promouvoir la recherche, l'éducation et l'enseignement dans le domaine des droits de l'homme dans les différents corps de l'enseignement et dans les milieux professionnels et sociaux.
- Travailler à faire connaître les droits de l'homme et les procédures qui permettent de les faire reconnaître, en particulier en luttant contre tous les formes de discrimination, de l'atteinte à la dignité humaine, notamment la ségrégation raciale, la pratique de l'esclavage et les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Promouvoir et assurer l'harmonisation de la législation nationale avec les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, encourager leur ratification et lutter contre les pratiques qui y sont contraires.
- Contribuer à la préparation des rapports que le gouvernement doit présenter aux organes et comités des Nations Unies et des organisations régionales.
- Développer la coopération dans le domaine des droits de l'homme avec les organes et comités des



Nations Unies et les organisations régionales

- Effectuer des visites inopinées dans les établissements pénitentiaires et les lieux des gardes à vue afin de garantir le respect des droits des personnes privées de liberté
- Attribution du Prix de la République des Droits de l'Homme dont les conditions sont déterminées par décret.

La CNDH soumet un rapport annuel sur la situation générale des droits de l'homme et fait des recommandations et des suggestions concernant leur amélioration au Président de la République et au Président de l'Assemblée nationale, et il est discuté dans les commissions compétentes de l'Assemblée nationale.

La commission peut, dans l'exercice de ses missions, écouter toute personne, et obtenir toutes les informations et documents nécessaires pour apprécier les situations relevant de sa compétence, en tenant compte des limites imposées par la loi, et elle peut également s'adresser à l'opinion publique.

Faute d'espace pour s'appesantir largement sur les activités du comité, nous nous limiterons à présenter deux actions essentielles les domaines de l'esclavage d'une part et de l'état civil d'autre part.

Tournons la page de l'esclavage

La CNDH s'est abstenue de verser dans la polémique existante depuis plusieurs années sur l'esclavage en Mauritanie. Y'a-t-il dans le pays 800 mille cas d'esclavage ou zéro cas ? A ses yeux, la question ne sert en rien la situation des droits de

l'homme en Mauritanie tout comme elle ne présente pas de solutions efficaces à la tare. Pour cela, la Commission s'est contentée de dire que l'esclavage était historiquement présent dans le pays et il ne pouvait, par conséquent, que laissait des traces et des séquelles, comme partout dans le monde... Néanmoins, la création par la Mauritanie de tribunaux spécialisés pour la répression de l'esclavage signifie que des cas subsistent, d'autant plus que ces tribunaux rendent leurs jugements de temps en temps.

Dans un rapport, la Fondation Walk Free a confirmé que le monde comprend 46 millions de personnes soumises à l'esclavage sous diverses formes et avec des noms différents: y compris le travail des enfants, l'exploitation, la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain ...

Sur la base de tout ce qui précède, la Commission ne doit pas nier qu'il existe des cas d'esclavage ici et là. Cependant, la CNDH s'est engagée à ce

que, loin des discussions stériles, elle aborde l'esclavage, qu'il soit réel, relatif ou exagéré, et qu'elle transforme le débat à ce sujet en un travail de terrain qui mènera à la fin du problème. Dans ce contexte, elle a organisé des caravanes qui ont sillonné les différentes régions du pays depuis novembre 2019 en vue d'une mobilisation sous le slogan «Tournons la page de l'esclavage». Elle a assuré à tous ceux qu'elle rencontrait que l'esclavage était devenu, en vertu de la loi mauritanienne, un crime contre l'humanité. Ceux qui le pratiquent doivent être prêts à en supporter les conséquences. L'arsenal juridique existe, les tribunaux compétents sont en place et les observateurs de la question, telles que la commission et les organisations de défense des droits de l'homme, sont mobilisés. Il ne reste que la conjugaison des efforts pour résoudre la problématique avec fermeté et de manière sérieuse.

La commission a fait part de sa grande satisfaction quant à la présence à ses côtés du Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et des organisations de défense des droits de l'homme dans le but de travailler ensemble dans ce cadre.

En réalité le pays a expérimenté les affrontements et les heurts, mais le temps lui a appris que cela n'aide en rien de positif les victimes de cette question. Par conséquent, la commission a adopté une nouvelle approche privilégiant l'action commune, transparente et ouverte pour plus de clarté de l'image et pour que tous contribuent,



chacun de sa position, à l'élimination des violations des droits de l'homme en général et des poches de l'esclavage, en particulier.

La plus récente action entreprise par la CNDH dans le cadre de ce nouvelle approche est le voyage de son président, en compagnie du Commissaire aux droits de l'homme Hacena Ould Boukhreiss et du Représentant du Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies des Droits de l'homme Laurent, à Néma, à Bassiknou et dans d'autres communes. Au cours de ce périple, des activités ont été menées dont la présentation d'exposés au cours d'un séminaire des walis.

L'une des raisons de la satisfaction du Commission est également le niveau de concordance entre tous les acteurs intervenant dans le domaine des droits de l'homme en vue de trouver une solution à ce dossier.

Cette approche a conduit à un changement de la perception que les organisations de défense des droits de l'homme avaient de l'État et vice-versa. Les préjugés ont laissé la place à une coopération conjointe s'attelant à trouver des solutions concrètes. Ainsi, tout le monde s'est aligné dans un processus cherchant à résoudre les problématiques des droits de l'homme en général et le débat s'est alors transformé en un travail de terrain fructueux.

Par le passé, les organisations non gouvernementales signalaient de temps à autre des cas d'esclavage et les autorités administratives, sécuritaires et judiciaires enquêtaient sur ces cas. Le résultat de ces enquêtes est souvent une réfutation complète des allégations des organisations. Les organisations contrattaquaient alors en organisant des conférences dénonçant ce qu'elles qualifient de «connivences entre autorités, maîtres et esclavagistes». En réplique, les autorités soutiennent que «les organisations utilisent la question de l'esclavage comme fonds de commerce».

Au vif de cette controverse, la nouvelle approche adoptée par la CNDH est venue canaliser les efforts des uns et des autres vers la recherche de solutions concrètes à la problématique posée par le phénomène de l'esclavage et par ses séquelles, loin des polémiques stériles.

La commission a contacté également le Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et des organisations connues comme le FONADH et l'AMDH leur demandant de s'associer à elle dans une structure enquêtant de manière indépendante et juste sur chaque cas d'esclavage qui sera cité. Cette structure a effectivement coordonné ses efforts et le dernier cas qu'elle a eu à traiter était celui signalé par une organisation au mois de mars 2020 dans la ville de Selibabi (Wilaya du Guidimagma). Sans recourir aux données disponibles avec le gouvernement ou à celles dont dispose l'organisation, cette structure a enquêté par elle-même. A la lumière de son enquête, il lui a semblé que l'affaire n'était pas liée à un cas d'esclavage, elle a donc écrit à l'organisation concernée avec ampliation aux ambassades accréditées dans le pays, à l'Union européenne et aux organismes internationaux. Elle n'a pas publié de rapport. Mais

elle s'est engagée à le publier plus tard et à le faire suivre par des conférences de presse.

Un tel mécanisme ne peut être discrédité car il inclut le bureau des Nations Unies en tant que conseiller technique, comprend des organisations bien connues et il est ouvert à toute partie qui souhaite y adhérer. Lors de sa réunion avec les ambassadeurs en septembre dernier, la Commission a appelé toutes les ambassades de s'associer à cette nouvelle approche et aux campagnes de sensibilisation, ce qui a été atteint dans une certaine mesure. Elle a également invité Human Rights Watch et Amnesty International à la rejoindre dans ce processus, en guise de confirmation de sa transparence.

Étant donné que les tribunaux sont en place, que l'arsenal juridique existe et qu'aucune partie n'a demandé à quiconque de taire ou de cacher tel ou tel cas d'esclavage ou de violation de droits de l'homme, il ne reste plus qu'à rechercher ensemble la vérité, d'appliquer les lois et de protéger les victimes.

Cette approche réglera la problématique parce qu'elle est le moyen le plus efficace de résoudre le problème sur le terrain. La Commission voudrait ici remercier les hautes autorités, les autorités administratives et sécuritaires régionales, le bureau des Nations Unies et les organisations de défense des droits de l'homme pour leur interaction positive avec son approche qui a commencé à porter ses fruits.

Nous devons nous tourner vers un autre côté, pas moins important de cette approche. Il est lié aux droits économiques et sociaux. Lors des caravanes et des tournées de la Commission à l'intérieur du pays, les citoyens ont unanimement soutenu qu'ils ne souffraient pas du problème de l'esclavage, ni de problèmes liés à la coexistence. Tous leurs problèmes se limitaient plutôt à l'eau, à l'électricité, à l'éducation, au chômage, à la pauvreté, à la marginalisation et à l'exclusion ...

Ainsi, la commission a conclu que le problème est essentiellement économique et que la solution doit donc être économique. Dans ce cadre, elle a signé une convention avec la délégation TAAZOUR, en vertu de laquelle la CNDH devient son conseiller technique pour l'orienter vers les zones en difficultés. Dans ce sens, une mission conjointe a été menée en Assaba en octobre dernier. Au retour de cette mission, la Commission a présenté à chaque ministre séparément les problèmes liés à son département en fonction des villages couverts par la visite. C'est l'occasion pour la Commission de remercier les ministres qui ont répondu favorablement à ses propositions et avis permettant ainsi de régler pas mal de problèmes de santé, d'éducation et d'eau.

Des représentations dans les wilayas intérieures

Pour la réception des recours et des plaintes, la CNDH ouvrira des représentations dans les wilayas. Sur ce plan, une première représentation a été inaugurée récemment au niveau de la ville de Nouadhibou.

La Commission nationale des droits de l'homme s'efforce de jouer son rôle de maillon entre la so-

ciété civile et les autorités et entre la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, et le gouvernement.

Le dossier de l'état civil soulève encore, lui aussi, de nombreux problèmes, dont les plus importants sont les protestations récurrentes de certaines personnes à l'étranger soutenant que des citoyens mauritaniens demeurent encore privés de l'enregistrement à l'état-civil pour des raisons discriminatoires. La commission s'est penché sur ce problème parce qu'il n'est pas acceptable dans un Etat de droit. On peut comprendre les lenteurs et les retards administratifs, mais qu'on refuse à des mauritaniens l'enregistrement pour des raisons discriminatoires, cela ne peut être compris ni accepté.

À cet égard, après des manifestations répétées devant les ambassades à l'étranger, la Commission a contacté l'Agence du Registre de la Population chargée de l'état civil pour lui soulever ce problème en lui faisant des propositions concrètes. L'Agence a confirmé qu'elle répondra désormais dans un délai de 48 heures à chaque cas qui lui sera soumis par la CNDH. Par conséquent, la Commission suggère à toute personne se sentant privée de l'enregistrement à l'état-civil pour des raisons discriminatoires de la contacter en vue d'examiner la question.

Lors de la rencontre du président de la CNDH avec la diaspora mauritanienne en France, en août dernier, il a constaté l'absence d'agences et de représentations de l'état civil et a noté que cela rendait difficiles les conditions de vie pour certains d'entre eux, car à l'expiration de la carte de résidence, il sera impossible de la renouveler faute de papiers d'identité.

La solution ne pouvant pas être dans un déplacement onéreux des citoyens au pays, la CNDH, avec l'aide de la Commission électorale nationale indépendante, a demandé à l'Agence du registre de la population d'ouvrir des bureaux d'enregistrement à l'étranger, des bureaux d'enregistrement sur les listes électorales et des bureaux de vote, car il n'est pas permis de priver un citoyen mauritanien de ses documents. Une personne sans papiers d'identité n'est légalement pas existante. Cependant, la commission a précisé que la question se limite uniquement aux citoyens, car toute tentative d'obtenir des papiers par des non-citoyens, ou d'aider des non-citoyens à les obtenir, est un délit.

Par ailleurs, l'Agence a soutenu que la raison de la fermeture de la plupart de ses bureaux à l'intérieur du pays était due à l'absence du réseau Internet, alors la Commission a écrit à l'Autorité de régulation pour voir la question avec les entreprises de communication afin que celles-ci respectent leurs cahiers de charges en assurant la couverture complète du pays.

En outre, la Commission a introduit des demandes relatives à des bureaux mobiles pour résoudre les problèmes des citoyens. Des doléances qui sont en cours d'étude par l'Agence d'enregistrement de la population.

Ahmed Salem Ould Bouhebeini
Traduit de l'arabe par **Ahmed Ould Soueidi**

Ouvrages agricoles

Vecteurs de croissance de la productivité et soutien à la compétitivité

La Mauritanie, pays d'agriculture et d'élevage, par excellence, a adopté en 2015 une politique de développement à l'horizon 2030 dénommée « Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) » avec une ambition de favoriser une croissance économique portée par les secteurs tertiaire et primaire dont l'agriculture. Pour matérialiser une telle vision, il est mis en œuvre des stratégies pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et la productivité agricole en vue d'accroître la croissance et permettre la compétitivité des filières agricoles. Dans ce cadre, le ministère du Développement rural a adopté une stratégie ambitieuse basée sur le programme « Mes Engagements » du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani permet-

tant l'atteinte de ces objectifs. Cette vision ne saurait prospérer sans de fortes structures de réalisation ou réhabilitation d'aménagement et d'entretien des ouvrages, de gestion des ressources et d'appui-conseil, comme pour le compte des producteurs. A titre d'exemple, une structure comme la Société nationale de Développement rural (SONADER) intervient dans ce domaine, compte tenu de ses atouts, son expertise et son capital d'expériences reconnus par tous ses partenaires. La Société Nationale de l'Aménagement Agricole et des Travaux (SNAAT), créée en 2009, apporte, pour sa part, son savoir-faire pour améliorer la productivité.

Dossier réalisé par : Baba Dianfa TRAORE
Photos: Ahmed ELHADJ

32 barrages 11 seuils), les axes hydrauliques et le désenclavement des zones de production.

L'heure des grands chantiers

Le ministère du Développement rural compte actuellement de nombreux chantiers comme celui du curage des canaux d'irrigation dans les moughataas de Keur Macène et de R'kiz (wilaya du Trarza). S'y ajoutent le curage de l'affluent Laouejia et la construction d'un barrage à usage d'irrigation, à proximité du lac R'Kiz ainsi que les chantiers de curage de l'affluent Koundi V, dans la commune de Lexeiba II. Ce dernier s'étend sur une longueur de 30 km entre Dar El Barka (Brakna) et l'affluent Lexeiba II (Trarza). Il va irriguer des superficies estimées à 10 000 hectares.

Le ministère ne ménage aucun effort, dans ce cadre, pour appliquer un contrôle et un suivi sur ces chantiers qui seront assurés par la direction de l'Aménagement rural et la SONADER en concertation avec les bénéficiaires.

L'aménagement des alentours du canal d'Aghouelitt, cette partie du lac R'kiz, existe depuis l'indépendance du pays. Il s'étendait sur 830 hectares. Aujourd'hui, son extension couvrira une superficie de 2.500 hectares qui profiteront à 3 000 agriculteurs. Ce projet est financé par le Fonds Saoudien de Développement (FSD) pour une enveloppe de 35 millions de dollars, et ses travaux sont supervisés par la SONADER.

Il y a lieu de mettre également en ligne de compte le curage des affluents "Sokam" et "Bourgueiba" sur 23 km et l'aménagement de l'extension du périmètre pilote de Boghé qui est la superficie restante de la plaine atteignant 2613 hectares et la réhabilitation de son ancien périmètre sur une superficie de 850 ha.

Ces réalisations ont englobé l'aménagement de deux périmètres de "Ngeuk" et de "Tneider" dans la moughataa de Rosso sur une superficie de 250 et de 100 ha avec deux canaux qui ont fait l'objet d'une extension et d'un approfondissement pour rendre disponible l'eau d'irrigation à davantage de périmètres.



Les ouvrages et aménagements agricoles constituent la pierre angulaire de notre autosuffisance alimentaire. De même, ils sont des vecteurs de la croissance de la productivité agricole. Si l'on arrive à maîtriser ces paramètres, notre pays deviendrait exportateur de produits d'agriculture bien de chez nous. L'Etat en fait son credo. Et, c'est un pari que la Mauritanie tient à gagner.

On se rappelle que le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani avait donné le coup d'envoi, à Rosso (wilaya du Trarza) d'un Programme national d'aménagement, de construction et de réhabilitation de barrages et de réalisation de projets irrigués.

Le programme porte fondamentalement sur la mise en œuvre de 74 projets irrigués couvrant une superficie de 5.726 hectares et profite à près de 11.000 familles, avec un coût estimé à 6 milliards d'Ouguiyas, ce qui équivaut à 158 millions de dollars US.

Ce financement est accordé par l'Etat mauritanien,

la Banque mondiale (BM) et la Banque africaine de Développement (BAD).

Le deuxième volet non moins important porte sur la construction et la réhabilitation de 74 barrages dans la majorité des wilayas du pays.

Ce programme d'ouvrages couvre une superficie d'environ 6.000 hectares et profite à une douzaine de milliers de familles.

Ce volet du programme s'élève à 9 milliards d'Ouguiyas (237 millions de dollars US) sur financement de l'Etat mauritanien, de la BM, de la Banque islamique de Développement (BID), de la BAD et de l'Union européenne (UE).

En matière d'infrastructures et d'aménagements hydro-agricoles, les réalisations au niveau du pays se sont concentrées, au cours des derniers mois, sur les périmètres agricoles (démarrage des travaux d'aménagement de 7230 ha de périmètres irrigués et reprise des travaux d'aménagement de 3500 ha), les barrages et seuils de ralentissements (démarrage des travaux de construction et de réhabilitation de





L'extension du périmètre pilote de Boghé et la réhabilitation de son ancien périmètre bénéficient à 4274 familles. De même, la réhabilitation d'une dizaine de périmètres villageois sur une superficie de 280 ha en faveur de 980 familles à l'ouest de Boghé.

Ces réalisations importantes contribuent à la croissance soutenue de ce secteur, à travers les augmentations appréciables des zones cultivées, de la production et de la rentabilité, en particulier pour les récoltes du riz et du maraîchage, en plus de leur amélioration quantitative et qualitative.

L'accès tout récent de la Mauritanie à la 8ème place en Afrique, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Malabo dans le domaine agricole, est la preuve éclatante des efforts considérables déployés par le gouvernement pour développer le secteur agricole.

Une autre preuve irréfutable de cette relance de ce secteur se traduit dans la campagne agricole 2020-2021 qui vise à cultiver 250 000 hectares, dont 180 000 dans le secteur sous pluie, et 70 mille dans le secteur irrigué pour une production estimée à 458 000 tonnes dont 108 000 de céréales traditionnelles et 350 000 de riz blanc.

Des efforts soutenus pour rehausser la production

Comme l'ont confirmé de hauts responsables du ministère concerné, « le rythme d'exécution du programme Taahoudaty sera accéléré par la levée des obstacles et la réalisation d'aménagements et innovations nécessaires. Les actions du ministère en faveur des agriculteurs victimes des pluies qui se sont abattues sur le Trarza, actions conduites sur instructions expresses du Président de la République, constituent la preuve de cette option ».

L'Etat a, effectivement soutenu ces agriculteurs afin de garantir la continuité et l'accroissement de la production agricole.

L'Etat déploie de nombreux efforts pour arriver à

rehausser la production moyenne, pour la faire passer de 5,4 tonnes à 5,5 tonnes à hectare, au cours de la campagne agricole 2021/2022. Les deux autres grands objectifs sont l'accroissement des superficies, pour atteindre 80.000 hectares, ainsi que l'assurance en autosuffisance en riz à la fin de la même période.

Le département en charge de l'Agriculture compte unifier toutes les catégories du riz blanc pour satisfaire les besoins et les préférences du consommateur. Le but recherché est de produire un riz concurrentiel afin de se préparer à la mise en œuvre de la zone de libre échange des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Toutefois, la situation pandémique qui prévaut actuellement dans le monde a prouvé à quel point un pays est vulnérable s'il n'assure pas son autosuffisance en denrées alimentaires nécessaires comme le riz qui est l'aliment principal de la famille mauritanienne. Les pouvoirs publics ont une forte volonté d'inscrire dans la durée le "consommer local" qui n'est pas un slogan mais la réalité d'une certaine performance de notre agriculture. Dans la wilaya du Trarza, le nombre des usines de décorticages a augmenté en si peu de temps.

On constate, aujourd'hui, que le riz local est de plus en plus consommé dans les foyers mauritaniens et devient progressivement disponible en quantité suffisante et en bonne qualité. Notre riz est aussi bien apprécié que le riz importé.

La SONADER : des atouts pour relever notre agriculture

La Société nationale de développement rural (SONADER), créé en 1975 est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Ses missions essentielles étaient centrées sur la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'entretien et la gestion des infrastructures et ouvrages, la gestion de l'eau et le conseil agricole.

Elle s'attelle ainsi à mettre en œuvre des programmes et plus spécialement promouvoir l'agri-

culture irriguée dans un contexte climatique marqué par la sécheresse et la désertification.

Au niveau de la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'entretien et la gestion des infrastructures et ouvrages, la surface brute aménagée est d'environ 60.000 ha pour une superficie nette de 42.800 ha en maîtrise totale d'eau, dont environ 35.000 ha sont mis en culture chaque année.

Les superficies concernées par l'encadrement de la SONADER sont estimées à 20.600 ha alors que le potentiel de la zone irrigable est d'environ 137.000 ha.

Au niveau de la décrue contrôlée, la SONADER a aménagé 65 175 ha au profit de 45.000 producteurs. En temps que maître d'ouvrage délégué, la SONADER assure le suivi et la supervision des travaux d'aménagement de Mbakh-Dieuk (637 ha), Chechiya (523 ha), R'kiz (3500 ha), M'Pourié (981 ha), le pont vanne de Kaédi financé par Sinohydro pour 6,8 Millions de Dollars et d'entretien des axes hydrauliques tels que Laouija (44km), Mbimani (8km). Ces aménagements sont en cours de réalisation dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Mes Engagements » du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

Au niveau du Conseil agricole, la SONADER a apporté un appui aux producteurs à travers un conseil agricole approprié, basé sur une approche participative et un appui aux organisations paysannes pour une meilleure rentabilité des exploitations. Au niveau de l'appui institutionnel aux producteurs, la SONADER a appuyé la constitution des organisations des producteurs (coopératives, union de coopératives et GIE) et a renforcé leur capacité à se prendre en charge à travers leur formation sur les plans administratif, financier et technique (262 agriculteurs ont été formés en 2019 et 1920 agriculteurs seront formés en 2020).

Quelques contraintes enregistrées

L'établissement a affronté des difficultés lors de l'exercice de ses missions régaliennes qui sont principalement des contraintes d'ordre financier et humain. La SONADER enregistre des retards importants pour recouvrer les ressources limitées mises à sa disposition afin de mener à bien ses missions. On note aussi l'insuffisance d'autres ressources additionnelles auprès des partenaires.

Certaines structures nationales empiètent sur certaines missions régaliennes de la SONADER empêchant cette dernière d'intervenir à temps dans la réalisation ou la réhabilitation des ouvrages dans ses zones d'intervention. Ceci a une forte incidence aussi bien sur le niveau de mise en valeur et le niveau de productivité du fait de l'absence ou de l'insuffisance du conseil agricole.

L'insuffisance du personnel, notamment les cadres techniques compétents constitue une autre contrainte pour l'entreprise. En effet, la grille des salaires de la société n'a pas été revue depuis 1985, ce qui a eu pour conséquence le départ de cadres et techniciens compétents vers des structures mieux motivantes.



Aussi, la délocalisation du siège de la société à Rosso sans étude préalable a impacté négativement sur son organisation et fonctionnement.

Pourtant, les opportunités qu'offre l'établissement demeurent le chantier vaste attendu en services d'appui pour le développement de l'agriculture irriguée permettant à l'Etat d'atteindre les objectifs de la SCAPP à l'horizon 2030. Il est prouvé, dans les analyses de performance du secteur agricole, de fortes attentes des acteurs en conseil agricole et rural, en réhabilitation et entretien des aménagements et ouvrages agricoles et en renforcement des capacités des acteurs. Toute cette demande gravite autour des missions de la SONADER. De plus, elle est la plus compétente pour réaliser ces services en raison des avantages comparatifs qu'elle offre. Ces avantages se résument dans l'expérience et savoir-faire depuis plus de 45 ans ; la présence sur l'étendue du domaine irrigué ; la proximité de l'encadrement ; la dotation et disponibilité en infrastructures de base (bureaux, villas de passage, magasins...) décentralisés dans les régions ; la disponibilité des ouvrages même si certains sont vétustes ; l'homogénéité dans les approches de conseil et de vulgarisation et la confiance des producteurs notamment les paysans organisés en coopératives, unions ou groupements d'intérêt économique (GIE).

L'ensemble de ces atouts positionnent cette entreprise nationale de développement rural comme un outil opérationnel utile au développement de l'irrigué. Il s'agira de la restructurer pour qu'elle réponde au mieux aux besoins des services de l'agriculture irriguée. D'ailleurs une étude de restructuration de celle-ci a été menée entre 2017 et 2018 par un cabinet d'expertise sous la supervision d'un comité technique interministériel dirigé par un conseiller du Premier Ministre. Cette étude a été validée par les organes délibérants. Elle est actuellement soumise aux tutelles pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais. Cette mise en œuvre est essentielle pour la survie de la société.

Etre toujours proche des producteurs

L'ensemble des superficies encadrées par la SONADER totalisent 85.775 ha dont 20.600 ha en irrigué et 65.175 ha en décrue, pour une production



annuelle en paddy représentant 38% de la production nationale et une production en céréales de 18% de la production Nationale. La société intervient au niveau des wilayas du Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimaga et Tagant. Elle y assure dans l'encadrement au profit de 915 coopératives dont 536 coopératives villageoises composées essentiellement d'hommes chefs de ménages et attributaires de parcelles. Elle en fait de même pour 379 coopératives féminines composées exclusivement de femmes et qui, à quelques rares exceptions, exploitent des jardins maraîchers.

La SONADER a toujours été proche des producteurs à cause de l'appui-conseil qu'elle leur apporte. Un conseil agricole approprié basé sur une approche participative et un appui aux organisations paysannes. L'entreprise soutient la constitution des organisations des producteurs et renforce leur capacité à se prendre en charge à travers leur formation. La société est toujours sollicitée par tous les producteurs privés ou collectifs, Compte tenu de son engagement de proximité et de conseiller avisé. Il est vrai que les producteurs s'y orientent la plupart du temps vers la pour poser leurs problèmes qui peuvent être d'ordre technique ou organisationnel via ses structures déconcentrées qui leur prêtent une oreille attentive.

Les plaintes les plus récurrentes soulevées par les producteurs demeurent la dégradation des infrastructures et des sols, liée au manque de moyens pour la maintenance et la réhabilitation ; l'ineffi-

cacité au fil du temps des services d'appui de base assurant de façon harmonisée et efficiente la maintenance des aménagements et leur réhabilitation après leur transfert aux organisations paysannes qui n'ont ni les moyens, ni les capacités requises pour prendre en charge cette maintenance ; la détérioration du conseil agricole à cause du manque de moyens. Il y a également des difficultés d'accès au crédit agricole et aux intrants agricoles (semences et engrais).

Les producteurs ont toujours exprimé leur souhait de voir cette entreprise nationale, en tant que partenaire privilégié, dotée de moyens humains et matériels suffisants pour qu'elle leur apporte toujours l'encadrement et l'appui nécessaires à la réalisation de leurs activités. Ils semblent nostalgiques de la période d'apogée de la société durant les années 80/90.

Il est important que cette entreprise dynamique en matière de développement agricole retrouve son rayonnement des années 80/90 par l'appui nécessaire à sa restructuration et la prise en charge de ses arriérés d'impôts, entre autres problèmes. Elle nécessite aussi un appui financier conséquent à la hauteur des ambitions de l'Etat pour booster ce secteur clé. Ceci pourrait se réaliser à travers un contrat programme qui définit les engagements de cet établissement et de l'Etat avec une évaluation de performance régulière (semestrielle, annuelle...).

La diversification agricole est de mise

L'ensemble des activités de l'agriculture ne peuvent donner des résultats globaux satisfaisants que si, elles se basent sur la diversification agricole. Celle-ci génère assez d'emploi, crée la plus value et joue un rôle fondamental en matière de sécurité alimentaire. C'est dans cette optique que l'Etat a axé, entre autres, sur la promotion de la culture du Blé, autrement dit sur l'introduction de la culture du blé en irrigué et son encouragement en pluvial. Avec une mise en valeur en 2015 de 1756 ha en irrigué et 1900 ha en pluvial et une production totale de 8930 tonnes (un pic de rendement estimé à 4,6 T/ha en milieu paysan), les agriculteurs mauritaniens comptent sur une production encore meilleure.

Le développement du maraîchage est, lui aussi, entré en force dans nos activités agricoles, d'où les aménagements de plus de 622 ha pour la

culture maraîchère (Dakhlet Nouadhibou 100 ha et Nouakchott au PK 17 Nouakchott-Rosso 300 ha. L'activité maraîchère a visé également le développement d'un verger à N'Nbeiket Lahwach sur 100 ha, Kankossa 50 ha, Brakna ouest 54,05 ha, Vedre 5 ha, à Tamourt Naaj 5 ha, Mahmouda 4 ha, Oualata 1,5 ha, El Moyssour 3 ha (Mederdra) et M'Pourié 4 ha).

Pour mettre en marche ces activités, les moyens nécessaires, notamment 41 379 unités de matériel horticole ont été mobilisés. Le département de l'Agriculture avait à l'époque fait la promotion de la culture des pommes de terre et d'oignons depuis 2012 (développement de plusieurs sites pilotes : Kankossa, N'Nbeiket Lahwach et M'Pourié) pour une superficie totale mise en culture de pomme de terre et d'oignons de 12,1 ha.

Foum Gleita : grand réservoir hydraulique

Créé en 1984, le barrage de Foum Gleita, l'un des plus grands ouvrages de retenue d'eau dans le pays, a été mis en exploitation avec la perspective de cultiver 700 ha/an. La gestion coordonnée entre cet ouvrage et la structure de gestion des eaux à Kaédi, a permis de cultiver 1400 ha, d'inonder d'importants espaces dans la vallée du Gorgol, estimés annuellement, suivant le débit des eaux, à 12.000 ha.

La gestion du barrage a permis également, de disposer de 3000 ha de terres arables sous crue, par les habitants de la moughataa de M'Bout, pour la culture des céréales, après chaque saison des pluies. Ainsi, la réhabilitation de 730 sur 800 ha a été réalisée, des superficies ont été aménagées, entre autres actions essentielles.

La zone de Foum Gleita, qui fournit plus de 500 millions de m3 d'eau, de 1950 ha aménagés et de 8000 ha exploitables, qui regorge de ressources naturelles, de l'eau en abondance et de terres fertiles, peut être mieux capitalisée, à travers un grand investissement agricole, capable de drainer des retombées positives aux habitants de la moughataa de M'Bout et au développement général du pays. L'Etat déploie des efforts importants pour assurer l'accès des populations à l'eau potable. C'est ainsi que le projet Aftout Cherghi a permis d'alimenter plusieurs villages en eau potable, drainée à partir du réservoir hydraulique du barrage de Foum Gleita.

Une politique d'accès à l'eau bien maîtrisée

Notre pays dispose depuis longtemps d'une poli-

tique de maîtrise de l'eau en vue de sécuriser les productions agricoles et accroître les revenus des populations. L'engagement fort de la Mauritanie dans la mise en œuvre du programme de l'OMVS constitue la pièce maîtresse de cette volonté politique affirmée depuis les sécheresses récurrentes des décennies 60, 70 et 80. Celle-ci a conduit à la création d'importantes infrastructures rurales : périmètres irrigués, petites retenues collinaires, digues et diguettes, points d'eau pour l'alimentation humaine et pastorale, pistes et ouvrages de désenclavement ainsi que la mise à disposition d'équipements et matériels agricoles divers.

D'ailleurs, l'effort de l'État en matière d'infrastructures a connu, ces dernières années, un grand élan. La zone de la vallée du fleuve Sénégal est celle où domine l'agriculture irriguée et où sont également développées les cultures pluviales. Au niveau de l'irrigué, il existe deux systèmes de culture. Il s'agit de l'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau, permet potentiellement d'organiser trois campagnes par an. Cela concerne des campagnes du riz en hivernage (juillet-octobre), des fruits et légumes, maïs, sorgho en contre-saison froide (novembre-février) et du riz en contre-saison chaude (mars-juin).

On rappelle qu'en 2012 déjà, 8 900 ha de périmètres irrigués ont été nouvellement aménagés portant le total des superficies irriguées mises en valeur à environ 30 000 ha soit 6% de la surface agricole utilisée. Le riz, principale culture en irrigué, a un rendement moyen de 4 tonnes par ha pour un potentiel de 6 à 8 tonnes par ha.

L'agriculture face aux aléas climatiques

Notre agriculture est fortement soumise aux aléas

climatiques, qu'il s'agisse de sécheresses, d'inondations, d'ensablement, d'érosion hydrique et éolienne des sols pauvres, etc. De fait, selon les années, la surface agricole utilisée totale peut varier pratiquement du simple au double en fonction de la pluviométrie (de 270 000 à 502 000 ha). Elle subit également gravement les fléaux biotiques du fait des maladies phytopathogènes et des ennemis de cultures (criquets, sautereaux, oiseaux, insectes, rongeurs, etc.) qui peuvent détruire jusqu'à 30% de la production nationale.

Dans une période récente, les conséquences des fléaux anthropiques n'étaient pas moindres, notamment du fait des infrastructures obsolètes, du défaut de maintenance, des pratiques agricoles destructrices de l'environnement (feux de forêts et de brousse, réduction des jachères, fertilisation inappropriée, ou de la pression démographique qui accélère la dégradation généralisée du potentiel agricole).

Les principales spéculations de ces systèmes sont le sorgho et le maïs. Les rendements moyens y sont peu élevés, de l'ordre de 0,6 tonne / ha en décrue naturelle et de 0,9 tonne / ha en décrue contrôlée. Ce système de culture dépend pour 50% environ de la gestion du barrage de Manantali.

La zone maritime, qui correspond à une bande littorale de 50 km de large s'étale de Nouadhibou au delta du fleuve. Un système de production littoral permet l'exploitation des potentialités spécifiques de cette zone, plus humide, aux températures moins élevées et donc propices aux cultures, notamment maraîchères et arboricoles. Une estimation indicative de la SAU en zone maritime est de l'ordre de 164 000 ha (soit 33% de la SAU totale du pays).

Toutefois, la pression démographique accélère la dégradation généralisée du potentiel agricole. Nonobstant cet état de fait, le potentiel de production est important. Il s'appuie sur des infrastructures nouvelles ou réhabilitées maintenues dans le temps (périmètres irrigués, barrages).

Ce potentiel est fondamental du fait aussi de la diversité offerte par les quatre principaux systèmes de production qui supposent des pratiques d'exploitation et de mises en valeur des ressources naturelles spécifiques, mais qui permettent de s'adapter aux différentes zones agro-écologiques.

Les possibilités d'intensification des productions sont élevées par la valorisation des acquis de la recherche nationale et des innovations technologiques qui ont fait preuve de leur efficacité dans les pays sahéliens. L'augmentation du potentiel de production végétale dépend ainsi fortement du renforcement des capacités humaines et de la professionnalisation du secteur. L'exploitation porte sur des pratiques agricoles riches et diversifiées des différentes zones agro-écologiques (cultures irriguées, pluviales, oasiennes, périurbaines) sur la base d'un savoir-faire paysan important en matière d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des contraintes du milieu. Les bonnes pratiques associant agriculture et élevage sont à développer.

Accent particulier sur l'approche « filière »

La Stratégie de développement du secteur rural s'attelle, dans un premier temps, à axer les efforts sur les filières prioritaires dans l'optique de garantir le développement rural et réduire la pauvreté en s'attachant à intégrer l'ensemble du territoire pour développer progressivement une agriculture compétitive durable. Le dispositif opérationnel proposé a ainsi été conçu afin de considérer les potentiels de production des différentes zones agro-socio-écologiques du pays, et d'intégrer l'ensemble des acteurs impliqués dans les différentes filières prioritaires. Une fois effectué, le diagnostic des filières doit déboucher sur la structuration des filières rémunératrices et sur l'appui à l'organisation de nouvelles filières.

Dans son approche, la Stratégie du développement du secteur rural propose les modalités d'élaboration d'un plan d'actions qui se veut être une feuille de route concertée et adaptée aux spécificités de chaque filière et bassin de production. Il encourage le secteur à un élan de discipline, de collaboration et de solidarité entre acteurs de la filière.

Pour mettre en œuvre l'approche filière, Il est indispensable que les acteurs en amont et en aval des filières puissent disposer d'un appui professionnel efficace regroupé au sein d'une entité technique qui est appelée ici « Pôle de compétitivité ». Ce dernier doit disposer de compétences requises car il représente l'outil indispensable au développement de l'agriculture.

Le pôle de compétitivité élabore bien évidemment son programme avec les Organisations socioprofessionnelles du secteur mais aussi et surtout avec les comités des filières, afin de permettre à l'ensemble des maillons des filières concernées de se réunir et de discuter des problématiques de développement de la zone. Les Comités des filières fonctionnent avec l'appui du Pôle de compétitivité qui en assure le secrétariat et l'organisation. Les comités sont chargés d'élaborer, par filière, le plan de développement stratégique (PDS), le plan de compétitivité (PC) et le plan d'actions prioritaires (PAP). Ainsi, dans chaque zone de production, l'approche filière nécessite la mobilisation des acteurs de la production et des fédérations des secteurs de l'élevage et de l'agriculture.

En remontant l'Histoire de l'agriculture nationale, on constate que la production agricole a pâti, sauf exception, du défaut de la pérennité des investissements

et de professionnalisme des opérateurs privés intervenus sur les périmètres irrigués lorsque la politique de privatisation a été promue. Celle-ci, non cadrée économiquement (défaut de compétences techniques à la base, filières végétales inorganisées, organisations professionnelles insuffisamment structurées), juridiquement, institutionnellement (cadre réglementaire insuffisant, politique foncière inadaptée privant les investisseurs de titre foncier) et financièrement (débiteurs défaillants non sanctionnés) a conduit à la quasi faillite du système mis en place et au retrait des opérateurs privés du secteur productif.

Il fallait alors l'implication, tous azimuts, de l'État s'est imposée de nouveau pour suppléer à leurs carences en matière d'aménagement, d'entretien des infrastructures, de travaux agricoles, d'approvisionnement des intrants (engrais, semences). C'est pourquoi, il y eut la création de la SNAAT et la redynamisation des missions dévolues à la SONADER, etc.

Satisfaire les besoins en céréales

Les nouvelles orientations de l'Etat consacrent la modernisation de l'agriculture. Des pas sont franchis, particulièrement dans le domaine de l'irrigué où de nouvelles techniques culturales sont appliquées. La tendance, avec l'insertion des jeunes diplômés dans le secteur, va vers la vulgarisation et la diversification agricoles.

L'agriculture traditionnelle (mil, sorgho, maïs, etc.), quant à elle, est en train d'évoluer malgré le manque de moyens appropriés en matière de financement (intrants, travaux agricoles) et d'accès aux nouvelles techniques de production (manque de dispositifs adaptés de vulgarisation et de conseil agricole). Mais elle ne répond pas à l'impératif de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté en milieu rural mais à la subsistance des populations.

De manière générale, on relève une insuffisance de l'offre nationale de céréales malgré les programmes d'appui. Le potentiel d'exploitation en zone irriguée est à améliorer du fait des aménagements insuffisants. Les niveaux de production sont réduits et irréguliers en zone pluviale, du fait des variations spatio-temporelles des précipitations et des accidents climatiques (sécheresse, inondations, périls acridiens ou aviaires, etc.).

Pour une agriculture compétitive

La compétitivité entre pleinement dans nos traditions. Cette vision va de paire avec la création d'emplois et de revenus dans le milieu rural. Cet axe stratégique est fondé sur quatre constats relevés dans les différents diagnostics. Le développement doit être participatif comme il doit impliquer la société civile, notamment les groupes cibles bénéficiaire, tels les jeunes et les femmes. Le dévelop-



pement du secteur rural s'exerce en priorité « localement ». Les populations locales sont dépendantes d'une agriculture dite de subsistance ne permettant pas de réduire durablement l'insécurité alimentaire et la pauvreté. La nécessité de développer l'innovation rurale et la gestion participative à la base. Dans ce cas, il faut initier le processus de développement local, conjointement par les élus locaux (au travers des plans de développement communaux) et les organisations de producteurs (au travers leurs plans d'actions par bassin de production). Il est clair qu'il s'agit ici d'une « vision » à terme puisque sa mise en œuvre dépend avant tout des capacités et compétences à la base. Il reste que les évolutions observées en ce sens dans les pays limitrophes justifient que cette orientation soit prise et initiée par les plans de formation que le processus de décentralisation.

La vision du développement agricole prend appui également sur la gestion participative des ressources naturelles. Il s'agit ainsi de maîtriser les ressources vitales du développement de l'agriculture que sont l'eau et les pâturages. La prévention des changements climatiques et leurs conséquences constituant un des principaux pans de cette vision.

Des actions pérennes à engager

Les objectifs circonstanciés de multiples projets ponctuels, aux ancrages institutionnels spécifiques sur des durées limitées, ne peuvent garantir que les résultats produisent des effets de développement durable significatifs. Ils ne peuvent non plus assurer la réduction sensible de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

Les dispositifs d'urgence mis en œuvre pour remédier à la situation chronique d'insécurité alimentaire et de pauvreté sont à conforter. Pour ce faire,

des actions pérennes doivent viser la valorisation des ressources disponibles et des potentiels de production inexploités. Il s'agit d'initier une agriculture commerciale compétitive. Elle permettra la réduction significative de l'insécurité alimentaire par le développement des productions locales, et la réduction de la pauvreté par l'ensemble des activités génératrices de revenus qu'elle suscitera.

Les politiques de production intensive (dans le domaine maraîcher) sont en train d'enregistrer des progrès. A titre d'exemple, on peut se référer, entre autres, au périmètre maraîcher de la moughataa de Kankossa (wilaya de l'Assaba) où la production est abondante. Mais faudrait-il encore élargir les marchés d'écoulements des produits.

Cependant, le secteur fait face à des contraintes portant d'abord sur son financement par des moyens adaptés et fondés sur le professionnalisme et l'intégrité des acteurs du secteur bancaire commercial (financement de l'agriculture compétitive) ou des organismes de microcrédit (financement de l'agriculture de subsistance et des activités génératrices de revenus). Mais la nécessité du contrôle de qualité des intrants utilisés (semences, engrais, pesticides) s'impose. Par ailleurs, il y a opportunité de création d'une base de données sur les potentialités du secteur agricole, les ressources disponibles, les flux économiques et commerciaux au travers des filières végétales.

Plusieurs politiques de l'État, en faveur d'un nouveau développement de l'agriculture, sont en train d'être conduites surtout sous l'impulsion des nouvelles autorités. Comme, il existe une volonté de réduire la pauvreté par l'autopromotion des producteurs ruraux ; le renforcement de la sécurité alimentaire; l'initiation de systèmes d'épargne et de crédit en milieu rural (...).



بنك التجارة و الصناعة

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



1^{ère} banque
mauritanienne à l'international

S.A au Capital de 1.000.000.000 MRU
inscrite sur la liste des BEF sous le numéro LBM8 R.C N1412
57, Avenue Gamal Abdel Nasser
BP : 5050 / Nouakchott - Mauritanie

Téléphone : +(222) 45 29 28 76
Fax : +(222) 45 29 28 77
Email : info@bci-banque.com
Site Web : www.bci-banque.com



Fédération Nationale de Pêche

Créer un cadre harmonieux pour le développement économique et social du pays

Organisme professionnel, membre de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), regroupant la quasi totalité des opérateurs du secteur de la pêche. La FNP défend les intérêts matériels et moraux de ses adhérents. La FNP s'assigne les objectifs primordiaux suivants :

- Impulsion des activités maritimes et libération des initiatives de tous ses adhérents dans le cadre d'une libre et loyale concurrence susceptible de développer leur génie pour maximiser le fruit de leurs efforts individuel et collectif

- L'établissement de rapports de coopération et de concertation avec l'Etat, (es organismes similaires de pays tiers et les Partenaires sociaux légalement constitués pour créer un cadre harmonieux permettant un développement économique et social de la Mauritanie.

La Fédération collecte, traite et diffuse toutes les informations relatives à la Pêche en Mauritanie. Elle constitue, de ce fait une source d'information indispensable pour les partenaires étrangers intéressés par le secteur.

La Fédération regroupe 7 Sections:

- Section Armement de fond: 59 navires glaciers. 82 navires congélateurs
- Section Usines : 70 Usines de traitement et de stockage du poisson
- Section Pêlagiques : 67 navires super Atlantiques
- Section Services: 45 Prestataires de services
- Section des Protéines de la Mer: 28 Usines de Farine et Huile de Poisson
- Section Artisans de Pêche de Nouadhibou : 3200 embarcations
- Section Artisans de Pêche de Nouakchott : 2000 embarcations.

Fédération Nationale de Pêche

BP : 43, Zone Portuaire Nouadhibou Tél : (222) 45 74 50 89 / 45745916
Fax: (222) 45 74 54 30 Email: fnprim@yahoo.fr

COMMISSION NATIONALE DES HYDROCARBURES



CNHy

FELICITATIONS



A l'occasion du 60ème anniversaire de l'Indépendance Nationale, le Président de la Commission Nationale des Hydrocarbures et l'ensemble de son Personnel présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de succès à son Excellence, Monsieur **Mohamed Cheikh EL GHAZOUANI** ainsi qu'au peuple mauritanien.



L'ancrage de l'Etat de Droit et de la Démocratie

Un aboutissement de l'évolution constitutionnelle en Mauritanie

Par : Sidi Moustapha Ould BELLALI



Lors de l'inauguration du siège du Conseil Constitutionnel le 13 août 2020, son président M. Diallo Mamadou Bathia s'était réjoui de la construction de l'édifice, à un emplacement stratégique entre le ministère de la Justice et celui de l'Intérieur, presque à équidistance de la présidence de la République et de l'Assemblée Nationale, en construction. Ce qui du point de vue symbolique peut être interprété comme une marque de l'effectivité de la séparation des pouvoirs dans notre pays, y compris l'indépendance de la justice, la conformité des lois et règlements à la Constitution, la régularité des élections et référendums nationaux, la garantie de la «question préjudicielle» et donc du contrôle des lois a priori et a posteriori. Cette évolution positive de notre Constitution est la preuve qu'elle n'est ni figée dans le passé ni statique au présent, elle est bien au contraire vivante et dynamique du fait de la seule volonté des pouvoirs publics.

De telles avancées n'auraient pu avoir lieu sans la volonté ferme des autorités publiques de s'engager

dans la voie de l'ancrage de l'Etat de droit, de la démocratie et du respect des libertés individuelles et collectives. Pour ce faire plusieurs modifications de notre loi fondamentale, depuis l'acte fondateur de la République à nos jours, ont été faites.

En effet après le régime d'exception des années 80, la Constitution de la République Islamique de Mauritanie a été adoptée par referendum en 1991, c'est la loi 91022 du 20 juillet 1991. C'est cette version qui est le principal texte de base de notre constitution actuelle. Elle détermine l'organisation des pouvoirs, à travers l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le pouvoir législatif dans la constitution de 1991 est constitué d'un parlement bicaméral autrement dit l'Assemblée nationale et le sénat. La séparation des pouvoirs et notamment l'indépendance de la justice sont donc acquises dans notre système juridique et judiciaire depuis 1991.

Ce texte fondamental jette les bases de la République dès son préambule : « Confiant dans la toute puissance d'ALLAH, le peuple mauritanien proclame sa volonté de garantir l'intégrité de son territoire, son indépendance et son unité nationale et d'assumer sa libre évolution politique, économique et sociale. Fort de ses valeurs spirituelles et du rayonnement de sa civilisation, il proclame en outre, solennellement, son attachement à l'Islam et aux principes de la démocratie tels qu'ils ont été définis par la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et par la charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 28

juin 1981 ainsi que dans les autres conventions internationales auxquelles la Mauritanie a souscrit ... le peuple mauritanien proclame, en particulier, la garantie intangible des droits et principes suivants: le droit à l'égalité; - les libertés et droits fondamentaux de la personne humaine; le droit de propriété; les libertés politiques et les libertés syndicales; les droits économiques et sociaux; les droits attachés à la famille, cellule de base de la société islamique. » Et dans la même logique de l'évolution vers l'Etat de droit, une première modification de cette constitution est intervenue en 2006, à l'occasion du mouvement de restructuration nationale. C'est la loi constitutionnelle du 12 juillet 2006 qui a apporté un certain nombre de modifications allant dans le sens d'un plus grand ancrage de l'Etat de droit. Et c'est cette loi référendaire qui a consacré pour la première fois, la limitation des mandats pour l'accession à la magistrature suprême. Elle dit de manière claire qu'un président ne peut avoir deux mandats successifs. Ce qui est à la fois une innovation de taille apportée à la constitution de 1991 et une garantie de l'alternance au pouvoir : une condition sine qua non de la démocratie. Ce qui signifie que chacun de ces pouvoirs a des prérogatives qui lui sont propres. Tout ce dispositif a été renforcé par les modifications qui vont venir après et qui accordent à l'Assemblée nationale un plus grand contrôle du gouvernement.





En 2012, une troisième modification est intervenue. C'est la loi constitutionnelle 2012 -015 qui a introduit beaucoup d'organes institutionnels : et à côté de la cour constitutionnelle, on a créée le Conseil Economique, Social et environnemental, le Haut Conseil Islamique de la Fatwa et des Recours gracieux, la HAPA (Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel)...

Une meilleure assise de notre justice et une plus grande prévalence de l'Etat de droit

En 2017, une nouvelle modification a été opérée : elle a consisté à contrôler a posteriori la loi autrement dit l'introduction de la question préjudicielle de constitutionnalité. Elle permet à une personne au cours d'un procès de pouvoir invoquer la constitutionnalité ou non d'une loi qui est en vigueur, ce qui est une autre façon de pouvoir contrôler a priori la constitutionnalité d'une loi et de pouvoir aussi le faire a posteriori. Tout cela a conduit à une grande avancée démocratique qui ne prévaut que dans certains pays. A ce stade d'évolution de notre constitution, la possibilité de la défense des droits est garantie. On peut donc dire que la refondation de notre constitution a été entamée depuis 1991 pour une meilleure assise de notre justice et une plus grande prévalence de l'Etat de droit. La constitution est notre loi fondamentale, elle s'inscrit dans la durée, sa refondation éventuelle relève des autorités publiques même si cette constitution prévoit les conditions dans lesquelles elle peut être modifiée.

S'agissant de l'unité nationale, elle a été assurée depuis la constitution de 1991 qui a affirmé clairement que la Mauritanie est un Etat un et indivisible. Elle protège la diversité de son peuple, diversité qui est évoquée dans la modification de 2012 : cette constitution reconnaît les quatre langues parlées dans notre pays comme des langues nationales. L'arabe étant la langue officielle. L'unité nationale est un principe fondamental aussi bien dans la constitution que dans son préambule.

En appoint à la Cour constitutionnelle et à l'Assemblée nationale gravite une constellation d'organes constitutionnels de raffermissement de l'Etat de droit et de démocratie. Ce nouveau dispositif comprend entre autre :

Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)

Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) est une assemblée consultative prévue par la constitution ayant plusieurs missions et attributions. Elle est composée de 42 membres issus des différentes catégories socioprofessionnelles : (syndicats, professions bancaires, commerciales, agriculteurs éleveurs, acteurs de la société civile, d'ongs...). C'est la deuxième chambre après l'Assemblée nationale. L'institution a pour vocation

d'offrir un espace de dialogue, de concertation et d'élaboration des politiques publiques au plan économique social et environnemental.

Le CESE peut être entre saisie par le Président de la République ou le Premier Ministre « pour études et avis sur toutes les questions d'intérêt public (à l'exclusion de la loi des finances). »

Il peut aussi s'auto-saisir au sujet de toutes les questions de «toutes les questions économiques, sociales et environnementales. », mener des études, des enquêtes et émettre des avis, des suggestions et des conclusions de nature à favoriser le développement économique du pays. »

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA)

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) a été créée en 2006 par l'ordonnance n° 34-2006 du 26 Octobre 2006.

La loi 026-2008 relative à la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel et la loi 045-2010 relative à la communication audiovisuelle fixent le statut et les missions de la HAPA.

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) est une autorité administrative indépendante, disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le Conseil est composé de six membres dont le président désignés comme suit : trois membres dont le Président nommés par le Président de la République ; deux membres nommés par le Président de l'Assemblée nationale ; un membre nommé par le Président du Sénat. Sa mission consiste à : veiller à l'application de la législation et de la réglementation relatives à la presse et à la communication audiovisuelle, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

Garantir, dans le respect de la loi, l'indépendance et la liberté de l'information et de la communication ; Veiller au respect des principes fondamentaux régissant la publicité à travers les médias ; Veiller au respect de la loi et de la préservation de l'identité culturelle, au respect des principes et fondement de l'unité nationale, de la sécurité et de l'ordre publics, de l'objectivité et de l'équilibre dans le traitement de l'information véhiculée par la presse et les médias audiovisuels ; Veiller au respect de l'accès équitable des partis politiques, des syndicats et des organisations reconnues de la société civile aux médias publics dans les conditions fixées par les lois et règlements ; Veiller au respect, dans les programmes audiovisuels, des lois et règlements, de la liberté et de la propriété d'autrui, des valeurs de l'islam, de la dignité de la personne humaine, du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion, de l'identité culturelle et de la protection de l'enfance et de l'adolescence ; Fixer les règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions lors des campagnes électorales ;

Le Haut Conseil de la Fatwa et des Recours gracieux

Il est chargé d'émettre des fatwas, c'est-à-dire des avis juridiques de spécialistes de la loi islamique. Dans le cadre de sa mission, il recevra tout recours gracieux (demande de réexamen d'une décision) afin de participer aux règlements des contentieux qui surviendraient entre toute entité de droit public ou privé.

La Commission Nationale des Droits de l'homme

la (CNDH) est un organe de conseil, d'observation, d'alerte, de médiation et d'évaluation en matière de respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Dans ce cadre, la Commission a principalement pour missions de : • donner, à la demande du gouvernement ou sur sa propre initiative, un avis consultatif sur les questions d'ordre général ou spécifique se rapportant à la promotion et à la protection des droits de l'homme ; examiner et formuler des avis consultatifs sur la législation nationale ; • contribuer à la diffusion et à l'enracinement de la culture des droits de l'homme ; promouvoir la recherche, l'éducation et l'enseignement dans le domaine des droits de l'homme.

Le Mécanisme National de Prévention de la Torture

Les missions du MNPT sont les suivantes : Effectuer des visites régulières, programmées ou inopinées ; Examiner régulièrement la situation des personnes privées de liberté Recevoir les plaintes et allégations de torture ; Donner avis sur les projets de lois et règlements ; Formuler des recommandations ; Sensibiliser les acteurs concernés sur les méfaits de la torture ; Créer une base de données relative à la torture dans le pays ; Réaliser et publier des recherches ; Collaborer avec la Société Civile et les institutions de lutte contre la torture ; Publier un rapport annuel sur les activités du MNP.

« Le Président a affirmé haut et fort que l'exécutif ne s'immiscera jamais dans le judiciaire »

Il convient cependant de souligner que le dispositif institutionnel et la constitution n'ont de sens que s'ils sont fonctionnels. En effet à quoi servent des organes institutionnels qui ne sont que des coquilles vides et des lois théoriques ? Sont utiles des institutions fortes et opérationnelles et des lois applicables et appliquées.

Fort heureusement ce n'est pas le cas en Mauritanie où une alternance pacifique au pouvoir vient de s'opérer dans le plus grand respect des dispositions de la Constitution. Et la garantie la plus rassurante de l'indépendance de la justice nous est donnée par le Président de la République lui-même qui a affirmé haut et fort que l'exécutif ne s'immiscera en aucun cas dans le cours du judiciaire : le déroulement normal des affaires actuellement pendantes en justice en est une autre preuve éclatante.



COVID-19 :

■ Une expérience nationale à mettre à profit face à toute recrudescence éventuelle du coronavirus ou d'autres maladies épidémiques

■ Mise en place de nouvelles stratégies et approches pour des services de santé de qualité

■ Par Mariem Mint Bah

Le secteur de la santé revêt une importance particulière pour tout développement réel qui prend en compte la santé et le bien-être des citoyens.

Les autorités supérieures du pays représentées par le ministère de la Santé ont pris dans ce cadre une série de mesures visant à assurer l'accès de chaque citoyen mauritanien sur le territoire de la République islamique de Mauritanie à des services de santé de qualité.

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2012-2020 constitue la principale référence de cette orientation visant à améliorer les services de santé.

Les volets liés à la deuxième partie du plan au cours des cinq dernières années s'articulent autour des axes suivants:

- Axe de gouvernance relatif à la gestion rationalisée des structures de santé, à travers la création des conditions appropriées pour adapter les moyens aux besoins ; ici l'évaluation est faite en fonction des besoins de l'ensemble des structures de santé sur la base de données statistiques démographiques et sanitaires,

- Axe spécial destiné à l'amélioration des mécanismes liés à la mise en œuvre des programmes à tous les niveaux, avec suivi, rigueur, gestion et transparence, en plus de la coordination de l'action gouvernementale pour ce qui concerne la santé, les partenaires et la société civile,

- Axe de réduction des taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile, à travers les trois composantes: santé maternelle et néonatale -, santé infantile, - santé des adolescents et des jeunes,

- Axe de la prévention des maladies et de la gestion des cas d'urgence en santé publique à travers la préparation et l'accélération des soins d'urgence en santé publique en cas d'épidémie, en plus de la lutte contre les maladies infectieuses,

- Axe relatif à l'appui du système de santé et son orientation vers la couverture sanitaire universelle, en plus du financement de la demande pour une couverture sanitaire universelle à travers le rapprochement des services de santé et en facilitant l'accès à ces services tout en prenant en charge les traitements,

- Appui à la santé de base à travers la participation communautaire dans les domaines de la santé, en s'impliquant dans la gestion et le suivi des politiques de santé locales.

Le COVID-19 impacte l'ensemble du système sanitaire

Le PNDS a été impacté au cours de l'année 2020



par la pandémie du Covid-19 ; ce qui a conduit à s'orienter vers la prise en charge et la fourniture des équipements médicaux et du matériel face à cette maladie notamment en matière de prévention.

Notre pays ne disposait pas, dans ce contexte inédit, d'établissements de santé préparés à prendre en charge les cas critiques de contamination au coronavirus, en raison du manque d'équipements et de matériel nécessaires pour la prise en charge des compétences spécialisées dans le domaine.

En effet, la pandémie du Covid-19 a constitué un véritable défi pour le système de santé mondial, eu égard à ses conséquences négatives sur la vie des individus et des sociétés.

Confrontées à cette situation, les autorités supérieures du pays ont adopté une stratégie adaptée à son développement à l'intérieur et à l'extérieur et avec tous les moyens soutenus.

Le directeur de la santé publique au ministère de la Santé, Dr Sidi Ould Zahaf, affirme dans ce cadre, que la stratégie sanitaire relative à la pandémie du Covid- 19 vise à suivre la situation épidémiologique au niveau national et sous-régional, à fournir des informations au gouvernement et à limiter la propagation et l'escalade des cas de contamination par la maladie, en adoptant des mesures préventives consistant à isoler les cas existants, à protéger les groupes les plus exposés au risque de contamination , en particulier les agents de santé, en plus de la prise en charge efficace des cas épidémiques, à tra-

vailler afin de limiter les décès, surtout pour les cas fragiles, et à engager une gouvernance efficiente capable de déclencher une riposte appropriée.

Le directeur de la santé a mis en exergue les principaux défis propres à chacun des domaines de cette stratégie, citant à titre d'exemple dans cette nouvelle orientation, le renforcement des capacités des tests biologiques du Covid 19, avec l'existence de deux structures qui effectuent les tests PCR pour tous les groupes, y compris les personnes venant de zones reculées de l'intérieur du pays, à savoir le Centre National de Recherches en Santé Publique et l'Institut national d'hépatovirologie.

Un groupe de biologistes a été recruté et affecté dans les centres de santé, a-t-il indiqué, soulignant à ce propos que la moyenne générale des tests PCR a atteint 150 examens par jour après avoir atteint précédemment, pendant le pic des contaminations, 1000 tests.

« Le défi réel posé porte principalement sur le développement croissant des tests PCR », a-t-il dit, affirmant que ces mesures avaient été intégrées dans le cadre de la promotion du réseau de laboratoires nationaux afin d'être capables de réaliser une détection précoce de l'épidémie, de la surveiller et de coordonner entre la surveillance et les laboratoires d'une part, et entre la surveillance et les structures hospitalières d'autre part, en tant que défis à relever en plus de la gestion efficace des données.



Quant à la logistique et l'acquisition d'équipements et de consommables médicaux, elles ont représenté 99% du budget dépensé, sauf que la plupart des équipements n'ont été reçus qu'après l'apparition de la pandémie dans le pays, vers la mi-juin, a-t-il précisé.

Pour ce qui est des cas de contamination, ils ont connu une augmentation importante à la mi-juin pour atteindre leur point culminant au cours de la troisième semaine de mai 2020, où le nombre des cas testés positifs et guéris a atteint respectivement 7.814 et 7.342, en plus de 163 décès, a-t-il ajouté, évoquant 83.931 tests effectués à l'intérieur du pays dont les cas positifs ont représenté 9%.

« Toutes les mesures qui ont été prises à cet égard doivent être suivies et renforcées avec l'importance pour le personnel d'adopter la conduite préventive au moment où les médecins accomplissent leurs missions liées aux traitements », a-t-il dit.

« Les mesures préventives et de surveillance dans les structures sanitaires seront adoptées : la formation des agents de santé et la fourniture continue d'outils de protection, sur la base de l'appréciation, l'acquisition des besoins, la distribution et la gestion des consommables à différents niveaux », a-t-il poursuivi.

Les mesures de stérilisation et de désinfection des sièges et des ambulances seront entièrement renforcées, comme d'ailleurs les déchets médicaux avec l'exécution des instructions relatives à l'incinération sécurisée qui fera l'objet d'une surveillance accrue et ferme.

Mesures préventives courageuses dès l'alerte de l'OMS sur le COVID-19

Abordant à son tour la question de la propagation et du développement de la pandémie, le Directeur de l'information stratégique et de la surveillance épidémiologique au ministère de la santé, Dr Mohamed Ould Ely Mahmoud, a rappelé que le premier cas positif au Covid-19 avait été enregistré le 3 mars 2020, un cas importé dans le pays,

soulignant qu'un confinement sanitaire obligatoire a été imposé à partir du 15 mars à tous les voyageurs venant des pays où la pandémie s'est propagée en plus de l'interdiction des rassemblements, des festivités et des cérémonies sur tout le territoire national, puis la fermeture de tous les établissements pédagogiques à partir du 18 mars de la même année, avant l'entrée en vigueur du couvre-feu le 19 du même mois de 18h à 6h du matin.

« Au sujet du plan de riposte, le Département de la santé a adopté, à travers la direction de la surveillance, une politique visant à anticiper les épidémies et les risques sanitaires, à la détection précoce des cas et, par conséquent, à mettre en place les plans appropriés pour affronter et contenir les risques », a-t-il dit, soulignant que le Département a vite réactivé, après l'alerte donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé sur la propagation de la maladie en Chine, le comité multisectoriel de veille pour faire face à l'épidémie en prenant un ensemble de mesures préventives et courageuses dont la fermeture des établissements, le couvre-feu, l'isolement des villes et le lancement de campagnes de sensibilisation qui ont permis de retarder la propagation de l'épidémie en Mauritanie.

« La pandémie du Covid 19 a créé la confusion parmi les citoyens, et afin de prêter attention aux préoccupations de ces derniers et de limiter les visites non indispensables dans les établissements hospitaliers pour éviter la contamination, le ministère de la Santé a mis en service le numéro vert 1155 destiné à répondre aux questions des personnes ayant trait au virus d'une part et de leur permettre d'annoncer tout cas suspect d'autre part », a-t-il précisé, soulignant que ce numéro a continué à recevoir quotidiennement des milliers d'appels, instaurant une liaison entre le citoyen et les établissements de santé pendant 6 mois, du 21 mars au 21 septembre, cumulant plus d'un million cinq cent soixante mille appels reçus, dont un million quatre cent six mille ont été traités, soit 89% et 12417 orientés vers les équipes d'intervention.

Evoquant la stratégie de coexistence avec le Covid

19 et la baisse du nombre de cas en Mauritanie, parallèlement à la propagation de la maladie dans de nombreux pays, Ould Ely Mahmoud a dit :

« L'Etat a adopté une stratégie visant à coexister avec l'épidémie dont les principaux traits portent sur le soutien des capacités de dépistage du Covid 19 en renforçant les moyens de l'Institut National de Recherches en Santé Publique et de l'institut national d'hépatovirologie dans le domaine du dépistage laborantin et afin d'œuvrer en vue de la création de laboratoires opérationnels de dépistage de la pandémie dans les wilaya de l'intérieur, en plus de l'acquisition de quantités suffisantes de tests sérologiques d'anticorps et antigènes ».

« Les capacités de surveillance épidémiologique à travers la formation du personnel sur la surveillance épidémiologique et celles de dépistage précoce ont été soutenues comme d'ailleurs la coordination pour une surveillance épidémiologique efficace, les mesures de surveillance, le contrôle des contaminations au niveau des établissements de traitement, la gestion sécurisée des décès, en plus de la fourniture de quantités appréciables de matériel de protection et de produits de désinfection », a-t-il ajouté.

Ce renforcement a visé aussi, dira-t-il, le développement de la participation communautaire et de la communication sur les risques de la pandémie du Covid 19, la prise en charge des cas graves à travers la formation continue des équipes sanitaires et la mise à disposition de moyens de prise en charge, notamment les lits de réanimation, les respirateurs artificiels et les ambulances médicales.

« Les moyens opérationnels et logistiques ont été également développés à travers l'identification et la satisfaction des besoins, la planification et l'appui du partenariat, la coordination grâce à une planification rigoureuse et la détermination claire des responsabilités de tous les intervenants impliqués dans le plan de coexistence, la publication des données et des rapports épidémiologiques et l'élaboration des points de santé pour l'échange d'informations à tous les niveaux et avec tous les partenaires », a-t-il poursuivi.





Equiper d'un bloc spécial dans chaque centre de santé à Nouakchott et dans les wilayas

Pour sa part, la directrice de la médecine hospitalière, Dr Lalla Moulaty Moulaye, a expliqué que la propagation de la pandémie du Covid-19 dans notre environnement régional a conduit le Département de la santé en Mauritanie à prendre des mesures proactives en réponse au développement épidémiologique du coronavirus, notamment à travers la mise en place d'une cellule réservée aux hôpitaux, créée, à l'instar des multiples autres comités, par les hôpitaux afin de prendre en charge le virus.

« Ce qui a conduit à l'équipement, à cette fin, d'un bloc spécial au niveau de chaque centre de santé à Nouakchott et dans les wilayas de l'intérieur », a-t-elle dit, soulignant qu'il était indispensable de trouver des services de réanimation, d'où l'équipement du Centre national d'hépatovirologie en matériel nécessaire, dont une usine d'oxygène en plus de la dotation des hôpitaux Cheikh Zayed, du Centre national des spécialités médicales, descentes de santé de la mère et de l'enfant et des hôpitaux de Tidjikja et de Rosso d'usines d'oxygène », a-t-elle ajouté, affirmant que ces dernières seront prochainement présentes au niveau de chaque centre de santé au niveau de tout le territoire national.

« Les cas de contamination au Covid 19 sont pour la plupart des cas bénins traités dans les blocs réservés à la pandémie dans les hôpitaux », a-t-elle ajouté, précisant que les cas dont les auteurs souffrent de maladies chroniques et nécessitant, par conséquent, une surveillance médicale, sont accueillis dans un centre appelé Centre d'isolement d'une capacité allant jusqu'à 15 lits, avec l'équipement ultérieur d'un nouveau centre de 50 lits dans le pavillon des maladies infectieuses de l'hôpital national et d'une clinique privée associée à la prise en charge relevant du Centre des maladies infectieuses », a-t-elle poursuivi.

Ces efforts ont ainsi contribué à faire passer le taux de prise en charge de 50 à 70 lits dont 10 de réanimation dotés de respirateurs, d'équipements de surveillance et autres matériel médical, en plus de l'équipement du Centre d'hépatovirologie pour assurer la prise en charge et la réanimation, a-t-elle indiqué.

« Ces hôpitaux ont commencé, au cours de la propagation de la pandémie, à accomplir leurs missions d'accueil et de traitement des cas tout en orientant les cas complexes vers le Centre des maladies infectieuses et de ceux plus critiques vers le Centre national d'hépatovirologie afin de bénéficier de soins et d'un suivi médical intensif », a ajouté Dr Lalla Moulaty Moulaye.

« La capacité a atteint au cours de cette phase 230 lits au lieu de 50, nous permettant de disposer de 70 lits pour les cas complexes », a-t-elle dit, soulignant en outre, que l'Etat mauritanien a doté les hôpitaux des équipements médicaux achetés et accordés à titre de dons de l'intérieur et de l'extérieur du pays, contribuant du coup à l'acquisition de produits de stérilisation et de protection distribués au profit des



hôpitaux ». Elle a mis en exergue la formation assurée à cette étape, en collaboration avec les partenaires, au profit du personnel médical.

A propos des urgences relatives à la propagation du virus dans l'espace géographique qui nous entoure, Dr Lalla Moulaty Moulaye se fait rassurante sur l'opérationnalité des dispositions prises à cet égard, grâce notamment à l'expérience acquise dans ce domaine.

Revenant sur le même sujet, le directeur de la santé, Dr Sidi Ould Zehaf, s'est appesanti sur la vision d'avenir de la pandémie du Covid-19, soulignant, que partant de l'expérience nationale et internationale, le Département de la santé a adopté une stratégie efficace et continue visant à renforcer l'infrastructure sanitaire à tous les niveaux afin que les services fournis soient satisfaisants, en particulier les services préventifs liés à la surveillance et à la prise en charge des cas.

« Cette politique est de nature à aider au dépistage précoce du Covid-19 et des autres maladies épidémiques ainsi qu'à assurer la riposte appropriée à toute recrudescence possible du coronavirus ou des autres maladies épidémiques, en attendant l'obtention d'un vaccin efficace », a-t-il conclu.

Des cas de fièvre et de maladies endémiques

Parallèlement à la pandémie du Covid-19, la Mauritanie a enregistré, à l'instar d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, des cas de fièvres et de maladies endémiques depuis des années, a par ailleurs tenu à souligner le directeur de la surveillance épidémiologique. « Ces fièvres sont dues au paludisme, qui a connu une recrudescence au niveau des wilayas des deux Hodhs, de Nouakchott et de la vallée, où le Programme National de Lutte contre le Paludisme est intervenu afin de limiter sa propagation, grâce à la formation continue du personnel médical, la prévention, le dépistage et la prise en charge des cas, en plus de l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les méthodes de prévention d'une

part et de distribution de moustiquaires imprégnées d'autre part, en plus de campagnes de pulvérisation aux pesticides dans les foyers de propagation du moustique et la fourniture de tests rapides et de médicaments aux structures de santé », dit Ould Ely Mahmoud.

Quant à la dengue, apparue récemment, ce dernier a expliqué qu'il s'agit d'un virus émergent transmis par les moustiques de la famille des « Aedes ». « La Mauritanie a connu au cours de la dernière décennie une augmentation significative du nombre de cas enregistrés chaque année, ce qui en a fait une maladie émergente », a-t-il dit, soulignant l'apparition de cas de cette fièvre à Nouakchott, dans l'Adrar et au Tiris Zemmour. Il a révélé la mise en place d'une stratégie intégrée pour y faire face à travers la formation d'équipes sanitaires sur les méthodes de recherche, de prévention, de diagnostic précoce et de fourniture de tests rapides et laboratoires.

Ould Ely Mahmoud a par la suite parlé de la Fièvre de la Vallée du Rift (FVR). « Le pays a enregistré au cours de l'automne une hausse notable des cas de FVR, considérée comme étant une affection endémique en Mauritanie et dans les pays d'Afrique de l'Ouest », a-t-il dit, précisant que cette maladie virale se transmet de l'animal à l'homme par la consommation de viande crue ou de lait non chauffé ou par les moustiques. Il a mis en exergue, à ce propos, la coopération précoce de son Département avec son homologue du Développement Rural afin de limiter sa propagation.

« L'intervention a porté sur la formation d'une cellule multisectorielle de veille pour faire face à la fièvre de la vallée du Rift, ayant abouti à la mise en place d'équipes techniques de dépistage, de sensibilisation, de prise en charge des cas identifiés et de formation sur le terrain des équipes sanitaires, en plus de l'organisation de campagnes de sensibilisation à travers les affiches et les médias », a-t-il précisé, soulignant que c'est dans les wilayas du Tagant, de l'Assaba, du Hodh Gharbi et du Brakna que ces cas ont été enregistrés.



Mise en place d'une école républicaine :

Un projet porteur adapté

Par ABDELKADER SY

S'adressant aux enseignants, professeurs, élèves, étudiants, parents d'élèves, administrations, collectivités locales et société civile, lors de la cérémonie d'ouverture de l'année scolaire 2019-2020, le Président de la République a dit toute "l'importance de l'école républicaine dans la préservation de la cohésion nationale et sur la nécessité de donner à tous les fils du pays l'occasion de profiter de la scolarité, sans aucune discrimination et avec justice et équité". Cette valeur incommensurable inscrite à son programme présidentiel dit «la priorité des priorités» se propose de mettre en place un concept éducatif nouveau compétitif qui tient compte de nos réalités c'est à dire «une réforme de l'éducation centrée sur l'élève, dont la réussite constituera l'ultime objectif, et aura comme premier allié l'enseignant, dont le rôle sera reconnu socialement, valorisé et renforcé.»

«Les actions de cette réforme de l'éducation nationale seront conduites de façon participative et en parfaite coordination entre les trois ministères concernés (fondamental, secondaire et supérieur) et mettront l'accent sur la révision des programmes, la formation des formateurs et les manuels scolaires de manière à lancer effectivement les réforme dès le début de l'année scolaire prochaine, 2020-2021.», a dit le ministre de l'enseignement supérieur.

L'objectif visé dans cette nouvelle réforme est de mettre fin à ce système basé sur des réformes de 1979 et de 1999 qui ont montré leurs limites. Du coup, elle doit nécessairement parvenir à la mise en place d'une école capable d'offrir les perspectives socio-professionnelles sûres et prometteuses à la jeunesse. Aussi, elle doit sélectionner, former et préparer des ressources humaines en vue de réaliser, au bout du compte, l'émergence de l'économie nationale. Cette école dont rêvent les générations passées et actuelles est une école qui s'inspire de nos valeurs authentiques fondées sur l'islam mais ouvertes sur un monde moderne mais surtout basée sur une culture bien ancrée; la culture arabo-africaine. Cette école, à n'en pas douter, devra tenir compte de l'égalité entre tous les citoyens en vue de renforcer davantage la cohésion sociale sur tous les plans. Pour que cette école soit authentiquement républicaine, la réussite de l'élève doit être l'axe majeur de ces réformes envisagées mais aussi, le rôle de l'enseignant doit être bien considéré à sa juste valeur socialement et redynamisé sur le plan pratique. Son pouvoir qu'on lui connaît depuis des décennies avant les réformes citées plus haut doit être restauré. Pour y parvenir, une lutte hardie contre le phénomène de l'absentéisme doit être de mise, durant toute l'année scolaire sur la base d'un système fondé sur le principe de la sanction et de la récompense. Les pouvoirs peuvent, dès lors, instituer un barème destiné à faire respecter la durée de l'année scolaire.

Selon les prévisions de ce plan, 20% du budget seront destinés par l'Etat, avant la fin de l'actuel mandat de M. Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, président de la République, à la mise en place d'une école républicaine adaptée à nos réalités. Les enseignants bénéficieront d'une augmentation significative de leurs



salaires et d'un nouveau statut pour récompenser les meilleurs, comme le prévoit la réforme. Cette dernière inscrit dans son programme, la mise en place d'un enseignement préscolaire vecteur de l'unité nationale, de la cohésion sociale et de l'égalité. Cet enseignement sera doublé de la gratuité pour les couches défavorisées et la création de 100.000 nouvelles places pour les enfants issues des couches les plus défavorisées.

Ainsi, près de 6.000 nouveaux enseignants intégreront le corps et 3.500 salles de classes construites pour éviter le phénomène des classes pléthoriques dans les grandes villes. Les manuels scolaires seront disponibles partout dans le pays. Par ailleurs, le système d'internat sera réintégré dans le processus scolaire tout comme la mise sur pied des cantines scolaires, l'octroi des bourses et l'instauration d'un système de transport pour éviter les déperditions scolaires chez les filles notamment. On compte instaurer un modèle d'alternance école-entreprise marqué par un important dispositif d'apprentissage et de formation qualifiante pour soutenir le secteur privé dans le financement de la recherche scientifique à travers la création d'un fonds de financement de la recherche scientifique et de l'innovation. Cet ambitieux programme même étalé sur 5 ans, ne pourra pas tout résoudre bien qu'il touche plusieurs secteurs :

- L'amélioration et le renforcement du leadership et de la gestion du système éducatif;
- L'amélioration des conditions d'accès et de continuation au niveau des écoles, en particulier au sein du fondamental ;
- Le développement de la qualité de l'enseignement en général, la promotion et l'encouragement de l'excellence, l'élargissement du champ de formation afin qu'elle soit en harmonie avec la demande en accordant un intérêt particulier aux filières professionnelles, la construction et la réhabilitation des infrastructures

scolaires et universitaires ;

- L'amélioration des conditions matérielles et morales des professeurs et instituteurs ainsi que du personnel d'encadrement du processus éducatif en général.

Afin d'atteindre ces objectifs, le gouvernement a fait, au cours de l'année écoulée, les réalisations suivantes :

- L'augmentation de la prime à la craie, ainsi que l'adoption et la généralisation de la prime de transport et de l'habitat ;

- L'élaboration d'une étude diagnostique sur l'état de l'enseignement fondamental par le biais d'une équipe de spécialistes nationaux ;

L'exécution du mémorandum de politique sectorielle et l'élaboration de la seconde phase du programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE) ;

La construction de 800 salles de classes et l'augmentation des cantines scolaires qui ont atteint le nombre de 1.372 au profit de 150.282 bénéficiaires;

- L'augmentation de la période de formation au sein des écoles normales des instituteurs, qui passe de deux à trois ans, et la limitation des candidatures aux concours d'accès aux ENI aux titulaires d'un baccalauréat;

Pour l'enseignement supérieur, le gouvernement a trouvé les moyens financiers et matériels pour construire un complexe universitaire dont le financement nécessaire se monte à 33 milliards d'ouguiyas. Par ailleurs, on sait que les travaux de construction des facultés de Sciences et techniques et de médecine, du rectorat de l'université et de la bibliothèque universitaire se poursuivent. La faculté de lettres et des sciences humaines, la cité universitaire pour 2.560 étudiants.



D'autres établissements comme l'Institut Supérieur d'Etudes Techniques à Rosso et l'Institut supérieur pour la Comptabilité et la Gestion entrepreneuriale à Nouakchott sont de nouvelles créations du gouvernement. Une nouvelle faculté spécialisée dans la médecine vétérinaire à Kiffa, grâce à un financement libyen, pour accueillir les contingents de bacheliers et diversifier leurs spécialités de formation. On constate aussi que les bourses des étudiants ont été rehaussées de 40% et elles ont été généralisées pour ceux du second cycle et ceux qui n'en percevaient la moitié, en plus de l'octroi d'une aide d'encouragement pour les étudiants qui réussissent, successivement, un cycle de trois semestres.

Un concours a été organisé pour recruter des professeurs et des professeurs assistants pour dépasser l'obstacle de la création d'un noyau de formateurs pour cette faculté.

L'enseignement secondaire bénéficie de cinq nouveaux lycées en plus de l'extension de 147 salles de classe, de blocs administratifs et techniques et des écoles de table bancs. Ce renforcement des conditions d'enseignement a conduit à une amélioration du niveau des élèves entraînant du coup l'accroissement du taux de réussite aux concours nationaux. Ce taux de réussite qui est de 46% pour le concours d'entrée en première année secondaire en 2010, au lieu de 33% en 2009, et pour le taux de réussite au baccalauréat, le taux s'est élevé à 22, 35%, en 2010, au lieu de 17%, en 2009.

Dans la mesure du possible, le gouvernement veut combler l'insuffisance quantitative et qualitative du



nombre d'enseignants par le recrutement de plus de 600 instituteurs, doublé d'une stricte formation continue à l'intention des enseignants, la distribution gratuite des livres et l'amélioration des infrastructures de base, des salles aux équipements, pour assurer une meilleure qualité éducative.

«L'enseignement est, pour le Président de la République, la priorité des priorités, en ce sens que l'école républicaine est le gage de notre unité nationale et le moyen de donner à nos enfants la chance d'étudier dans l'équité et la justice»,

«Il est temps de retrouver l'école publique, qui n'est plus qu'un repaire de bandits et que nos enfants fuient désormais comme la peste», a estimé Mariem Diallo, mère de sept enfants qui peine à payer leur scolarité. Une « école républicaine » doit nécessairement offrir les mêmes chances d'acquérir le savoir et les apprentissages nécessaires pour participer à l'œuvre de construction nationale, comme précisé plus haut. C'est

pourquoi l'éducation civique de notre jeunesse sera remise sur la table en vue d'un strict diagnostic pour bouter cette crise de valeurs, qui a entraîné une totale négligence de nos traditions aux dépens du savoir et de la culture. Il est grand temps que l'on conjugue nos efforts pour l'édification, d'une véritable renaissance citoyenne surtout chez nos jeunes. Cette action nationale devra, dès lors, lutter contre l'obscurantisme et le manque d'ouverture d'esprit. Elle introduit une pensée pour la diffusion du savoir et la préservation d'une société mauritanienne contre toutes sortes de dérives. Cela signifie que l'éducation civique et citoyenne de notre jeunesse, qui doit être intégrée dans nos programmes solaires publics et privés, devra être susceptible, de contribuer à « enraciner les valeurs d'attachement à la patrie, à l'unité nationale et au sentiment partagé d'appartenance à une même et unique nation ».



Le Directeur Général, le président du conseil d'administration et l'ensemble du personnel de la **SOMAGAZ** félicitent le Président de la République **Mohamed Ould Cheikh Ghazouani** et le peuple mauritanien à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale.

Créée par l'Etat à la fin des années 80, la société mauritanienne du gaz, SOMAGAZ, a été chargée de l'entreposage, du transport et de la distribution du gaz domestique en Mauritanie.

La SOMAGAZ est une société publique dont la principale mission est l'approvisionnement régulier du marché en gaz butane.

L'accomplissement de cette mission requiert de sa part une maintenance régulière et une mise à niveau de l'outil de production et la sécurisation des équipements et des aires de production. Dans ce cadre, un dossier d'appel d'offres international relatif à la réhabilitation des sphères à gaz et de tout le système technique de la SOMAGAZ sera bientôt lancé.

En attendant la mise en œuvre de cet important projet, les bâtiments abritant les directions technique et commerciale ont été réhabilités ainsi que le bac à eau sur lequel repose la sécurité des différents équipements, voire tout le dispositif de production.

Une clôture de sécurité a été construite sur le pourtour de l'usine afin de la sécuriser. Aussi, le toit des halles d'enfutage a été réhabilité et un pont bascule a été construit pour contrôler le tonnage des citernes.

De telles mesures couplées de la réhabilitation définitive des équipements et outils de production aideront la SOMAGAZ à assurer l'approvisionnement régulier du marché en gaz butane et à atteindre ses objectifs commerciaux.



Hydraulique : des défis majeurs

Djigo Aboubakry



Pays sahélo saharien, la Mauritanie est confrontée à un véritable défi, celui d'approvisionner les populations en eau potable. Le problème d'eau est accentué par la dimension du territoire et plusieurs contraintes. Il n'est pas facile, dans un contexte marqué par l'aridité du climat dans une grande partie du territoire, la dispersion des populations rurales sur une large superficie, la faible densité du réseau de transport, de réaliser des infrastructures hydrauliques pour satisfaire tous les besoins. La Mauritanie a réussi cependant à assurer l'approvisionnement en eau sur la plus grande partie du territoire. Pour cela il a fallu initier plusieurs projets.

« Eau, tu n'es pas nécessaire à la vie, tu es la vie. »
Saint-Exupéry

Contexte et ressources :

Pour une grande partie du pays le contexte hydrogéologique est difficile, mais il y a des ressources d'eau souterraines. Les principales nappes sont dans le bassin sédimentaire côtier (Trarza, Bénichab, Boulénouar) et au sud-est du bassin de Taoudenni (nappe du Dhar). Plusieurs études ont permis de mieux connaître les eaux souterraines.

Pour les ressources en eau de surface, en plus du fleuve Sénégal et de ses affluents, il y a des lacs et des mares pérennes ainsi que plusieurs cours d'eau encore peu exploités, sans compter les nombreux bassins endoréiques (lacs d'Aleg, de Male, de Lebheir, de Guebou, mares de Mahmouda, de Kankossa, de Gadel, Oued El Mehroud,...)

La Mauritanie, le Sénégal, le Mali et la Guinée ont signé une charte des Eaux du Fleuve Sénégal pour une

gestion concertée de la ressource.

D'importants investissements en milieu urbain ont été entrepris ces dernières années : près de 600 millions de dollars US dont environ 450 millions pour le projet Aftout Es-Saheli et 130 millions pour la distribution à Nouakchott. A la suite des investissements réalisés dans plusieurs villes (Nouadhibou, Néma, Boghé, Timbédra, Tidjikja, Kiffa) et la reprise de certains centres, le périmètre de la SNDE est passé de neuf villes en 2001 à 24 villes en 2012 et continue de s'élargir.

L'Aftout Es Sahéli avec 90 000 m³/jour a réduit le déficit d'eau à Nouakchott et le prélèvement de la nappe d'idini qui devra passer de 60.000 m³/j à 2 000 m³/j. Le renforcement de la production à Nouadhibou doit permettre de couvrir les besoins de la ville à l'horizon 2030. La réhabilitation et l'extension du réseau de distribution d'eau à Nouadhibou s'est achevé en 2012. Plusieurs autres villes ont fait l'objet d'un renforcement de la production et d'une amélioration de la desserte. En milieu rural 78 milliards d'UM (280 millions de US\$) ont été investis sur la période 2010-2015 ce qui a porté les réalisations à plus de 6000 réseaux d'adduction d'eau potable pour donner l'accès à l'eau à plus de 500 000 personnes et porter le taux d'accès à près de 74%.

Relever le défi de l'hydraulique

Pour couvrir les besoins en eau et donner l'accès à l'eau à toute la population, il a fallu initier plusieurs projets au cours des dernières décennies. L'un des plus récents est celui qui a été lancé en novembre 2019 pour réaliser 51 réseaux d'adduction d'eau potable dans une centaine de villages à l'est du pays.

C'est en octobre 2019 que Mme Naha Mint Mouknass,

alors ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a procédé à Néma au lancement du projet. En plus de ces 51 réseaux, 49 autres ont été réhabilités. L'objectif était de fournir l'eau potable à plus de 70000 personnes. Le projet, d'un coût global de 12 millions d'euros est financé par l'Agence française de développement (AFD). Cette initiative a été arrêtée dans le cadre du programme de développement d'urgence et du programme d'investissement prioritaire élaborés pendant la conférence des pays du Sahel tenue à Nouakchott en décembre 2018.

Par ailleurs, le gouvernement mauritanien élabore sa stratégie nationale pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Les axes prioritaires choisis pour cet objectif sont, entre autres, l'exploitation des ressources hydrauliques, l'exploitation et le contrôle des eaux, de surface, l'amélioration de l'action des institutions.

En Mauritanie, le niveau d'accès à l'eau potable est passé de 44 % en 2008 à 70 % en 2018. Chaque Mauritanien consomme 58 litres d'eau chaque jour. En dix ans, 1 100 réseaux d'adduction d'eau potable de même que 650 puits artésiens ont été mis en place. Des infrastructures qui ont profité à 1,2 million de personnes environ. Aujourd'hui on estime les besoins journaliers en eau potable à environ 100 000 m³ pour une production quotidienne d'environ 55 000 m³.

La principale source d'approvisionnement en eau dans le pays est la nappe du Trarza au sud-ouest du pays. Dans ses prévisions, la Mauritanie veut assurer une couverture totale en eau potable dans le pays, et c'est peut-être ce qui justifie la floraison de projets d'accès à l'eau de part et d'autre du pays.



En matière d'hydraulique villageoise, la politique nationale de la Mauritanie est d'atteindre les objectifs suivants : permettre à tous les Mauritaniens un accès direct et permanent à l'eau potable, maîtriser l'eau par l'utilisation rationnelle des ressources, responsabiliser les populations par rapport à l'approvisionnement et utiliser les potentialités techniques locales. Les acteurs principaux sont la direction de l'hydraulique chargée de la recherche, de l'exploitation et de la gestion des ressources en eaux souterraines et la SNDE (Société nationale d'eau) chargée de la production et de la distribution d'eau dans les grandes villes.

Gestion des infrastructures hydrauliques

Entre 75 et 88, il y eut une explosion de l'hydraulique Villageoise après la grande sécheresse des années 70 avec la réalisation de grands travaux et la création de plus de 1000 points d'eau (pompes manuelles, bornes fontaines, postes d'eau autonomes, puits).

Il n'y avait cependant aucune stratégie sectorielle définie par l'Etat pour créer un environnement propice aux programmes d'investissement et définir un cadre d'intervention aux multiples intervenants. Dans les domaines juridique et réglementaire, l'activité est

restée marginale.

Du fait de l'augmentation du nombre de points d'eau, les charges récurrentes sont devenues de plus en plus lourdes pour l'Etat qui a décidé d'en reporter une partie sur les collectivités bénéficiaires. C'est ainsi que la circulaire 139 du 29 mars 1989 définit la répartition des charges entre l'Etat et les structures chargées de la gestion des points d'eau (comités villageois, groupements coopératifs ou pré-coopératifs), les structures responsables de la gestion du point d'eau assument les charges de fonctionnement et d'entretien courant et la direction de l'hydraulique continue à assurer le suivi, l'entretien périodique, les réparations importantes et le renouvellement éventuel des équipements d'exhaure. Pour couvrir une partie des charges de la maintenance, une taxe de 10 UM/m³ a été instituée qui devrait être versée sur un compte du Trésor créé spécialement à cet effet.

Cette situation a prévalu jusqu'à la réforme administrative qui a créé les communes dont le principal objectif était de responsabiliser les populations en leur permettant de s'organiser librement et de s'impliquer dans leur développement. C'est ainsi que les communes ont eu un moment, la responsabilité de la gestion des infrastructures.

Cependant, la gestion communale directe pose des problèmes et compromet les efforts entrepris par l'Etat pour assurer l'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel. C'est pour cette raison qu'un nouveau système de gestion et une nouvelle clé de répartition des coûts ont été définis pour garantir la pérennité du système d'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

Le décret 93.124 de décembre 1993 a adopté le système de gestion retenu avec les principes essentiels suivants : gestion confiée à un concessionnaire privé qui peut être un groupement d'éleveurs, un groupement coopératif ou pré-coopératif, un comité de gestion villageois, une personne physique ou morale, ou une régie communale personnalisée, et prise en charge par l'Etat de l'investissement initial, avec la contribution des collectivités bénéficiaires, à l'investissement.

La structure de tarification de l'eau précisée dans le cahier des charges, prend en compte l'ensemble des frais inhérents au fonctionnement, à l'entretien, au personnel, à la maintenance et au renouvellement des équipements.

DT 46 - II

Le DT-46 est un bateau de pêche côtière permettant différentes techniques de pêche notamment celle du poulpe. Sa faible consommation et son autonomie en mer de 5 jours à 7 jours en font un modèle très prisé par les professionnels du secteur.



Mode de vente

Pour l'achat de 1 à 3 bateaux : 3 900 000 MRU l'unité
Pour l'achat de 3 à 10 bateaux : 3 800 000 MRU l'unité
Pour l'achat d'un lot de plus de 10 bateaux : 3 700 000 MRU l'unité



SENNEUR 19M

Le bateau senneur de 19m est un grand bateau de pêche pélagique à la senne tournante, équipé d'appareils de navigation modernes et d'équipements de pêche performants. Son pont est dégagé de façon à donner un espace de travail agréable aux marins et une libre manœuvrabilité de ses engins de pêche.



Mode de vente

Bateau 7M

Le bateau 7M existe en trois catégories:

- Une pirogue de servitude avec un moteur Hors-bord puissant
- Un bateau de pêche sportive doté d'un équipement de dernière génération.
- Un bateau de plaisance pouvant accueillir 5 à 7 personnes avec l'équipement nécessaire à la navigation.



Mode de vente

Pirogue de servitude : 350 000 MRU
Bateau de pêche sportive : 550 000 MRU
Bateau de plaisance : 600 000 MRU



Prix d'un senneur 19M :
12 000 000 MRU



Société des Chantiers Navals de Mauritanie
Zone Bountiya, Nouadhibou - Mauritanie
Tél : (+222) 44 06 90 05 / 42 87 86 00
www.cnm.mr

Modalités de paiement
négociables

Transport :

Une évolution bien pensée du secteur sur fonds de la SCAPP

La Mauritanie a entamé, depuis quelques années, une réforme ambitieuse du secteur du transport routier. La formulation de la stratégie du sous-secteur a été élaborée dans un contexte marqué par la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030. La SCAPP est articulée autour de trois axes principaux : promouvoir une croissance forte, durable et inclusive; développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base; et renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. On ne dire jamais assez que le transport demeure un secteur fondamental du développement socio-économique. L'Etat est entrain d'organiser ce secteur d'avenir. Les structures nécessaires à son décollage ont été créées : Direction du Transport Terrestre

(DTT), Autorité de Régulation et d'Organisation du Transport Routier (AROTR), Groupement Général de la Sécurité Routière (GGSR), entre autres. Ces différentes institutions ont la charge d'organiser, de contrôler et de sécuriser les personnes et les biens dépendant des transports routiers. D'une manière générale, l'objectif visé est d'augmenter notre croissance économique mais aussi de protéger les citoyens contre les dangers des accidents de circulation. Cette révolution du secteur permet également d'assurer la fluidité de la circulation et garantir la validité des documents du véhicule (carte grise, permis de conduire, visite technique, assurance, taxes).

Dossier réalisé par : Baba Dianfa TRAORE
Photos: Ahmed ELHADJ

L'Etat mauritanien a déployé des efforts énormes en matière de transport terrestre qui a visé la réhabilitation et l'entretien des routes existantes. C'est ainsi que l'on a lancé les travaux de réhabilitation de la route Boutilimit-Aleg qui sera exécuté en deux lots de 56km et 50 km. Celle des autres segments du réseau routier est en cours de préparation, après leur identification. L'opération continue de désensablement des réseaux routiers se poursuit. Par ailleurs, il est prévu le dégagement de 2 309 417 m³ des dunes; la fixation biologique de 99 ha des dunes et son entretien ou encore la réparation de 27665 m² de nids de poules etc.)

Les travaux de construction des routes se poursuivent pour la réalisation de plus de 520 km de routes dans le cadre de 16 projets repartis sur l'étendue du territoire national. Les routes suivantes devront être achevées courant 2020. Il s'agit de la route Néma-Achemim (31,4 km); Bassiknou – Fassala (64 km) ; Kiffa – Boumdeid (108 km), entre autres. D'autres grands chantiers de routes ont été lancés en 2020.

Pour redynamiser le secteur du transport terrestre et l'organiser, l'Etat a réalisé plusieurs actions telles que la construction et l'opérationnalisation d'une gare routière à Akjoujt ; la réhabilitation et la mise à niveau de la gare de Sélibabi et l'identification des lieux de regroupement des taxis à Nouakchott. Au niveau du transport urbain, les pouvoirs publics ont renforcé le parc automobile de la Société du Transport public (STP) pour lui permettre d'améliorer la qualité de son offre et d'élargir son étendue. A cet effet, l'entreprise a acquis 23 bus et ouvert 5 nouvelles lignes urbaines à Nouakchott, augmentant ainsi son offre de place de 43%, le nombre des voyageurs de 23% en plus de la création de 60 nouveaux emplois. Cet effort se poursuit cette année notamment avec l'acquisition de 65 véhicules. Il s'agit ainsi d'améliorer nos avantages comparatifs.

Une stratégie bien conçue du Transport

La Mauritanie a mis en place, une politique de transport avec la création de différentes structures dont une Direction générale du Transport terrestre qui a, principalement, pour mission la préparation et la



mise en œuvre des stratégies nationales en matière de transport routier et de sécurité routière, l'élaboration des plans de la circulation routière et les études techniques et économiques dans ce domaine. Cette stratégie consiste aussi à faire la conception des textes réglementaires et législatifs sur les transports et la sécurité routière et le suivi des activités liées au transport et à la prévention dans le domaine de la sécurité routière. Cette mission concerne également la préparation des statistiques spécifiques au transport, en particulier celles qui portent sur les institutions engagées dans le transport routier. A cela s'ajoutent les statistiques des accidents de circulation.

Sur un autre plan, c'est l'administration qui se charge de la coordination de la coopération bilatérale et régionale dans les domaines du transport, du contrôle économique et technique des sociétés de transport, de l'émission des autorisations pour les auto-écoles pour la conduite et du contrôle des visites techniques des voitures. La coordination assure aussi le contrôle de la charge des véhicules sur

les axes goudronnés afin de réduire les accidents et les risques de dégradation du réseau routier national.

Faciliter le service aux citoyens

L'administration organise également les examens de passation de permis de conduire et l'émission de cartes grises. L'institution du transport terrestre, quant à elle, travaille, à travers le bureau de contrôle routier, sur le contrôle des documents des voitures et celui des charges sur les axes routiers pour réduire les accidents de la circulation. Pour éviter les accidents de la circulation, les campagnes d'information et de sensibilisation sont organisées, notamment, sur les routes reliant Nouakchott aux villes de l'intérieur du pays. La nouveauté est qu'un guichet unique est ouvert à toutes les parties liées au secteur du transport, afin de faciliter le service aux citoyens, qu'il s'agisse d'un permis de conduire ou d'une carte grise.

L'administration compétente a récemment mis en place un programme ambitieux qui permettra d'offrir des permis de conduire et des cartes grises. Des pas importants ont été franchis en matière d'innovation de la carte grise. Cela s'est réalisé grâce à la coopération avec l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS). L'administration a indiqué avoir fixé une période de grâce allant d'un à trois ans afin de faciliter la tâche aux citoyens.

Des bases de données bien sécurisées

Pour bien organiser une partie importante du secteur, il a été mis sur pied une base de données sécurisées pour les permis de conduire et les cartes grises, à travers l'accomplissement d'une nouvelle archive de la Direction générale des transports terrestres. Il a été intégré aux anciennes archives de nouvelles réformes. Les services techniques concernés ont aussi mis en œuvre une stratégie nationale pour la sécurité routière, dans le but de limiter les accidents de circulation.

Cette stratégie repose principalement sur deux axes, que sont la formation et la sensibilisation. Ceci concerne principalement la formation de tous les employés des services techniques y compris celle des responsables des auto-écoles, des chauffeurs et des éléments de sécurité de la gendarmerie, de la police et du Groupement général de la sécurité routière (GGSR). Selon des données du ministère chargé des Transports, plus de 1200 chauffeurs, 300 éléments de la police et de la gendarmerie et 150 membres du GGSR ont bénéficié de cette forma-

tion. Celle-ci avait pour objectif de les sensibiliser sur leur responsabilité, les former sur la circulation routière et leur expliquer les méthodes d'intervention pour la prévention contre les accidents de la route et la manière d'y faire face en cas d'accident.

Volonté de réduire les accidents

Les autorités publiques ont déjà mené plusieurs campagnes de sensibilisation dans le domaine de la sécurité routière pour sensibiliser les conducteurs sur les dangers de la route. On remarque ainsi que 90% des accidents de la route sont dus, soit à l'erreur humaine, soit à l'excès de vitesse, soit au non respect des feux rouges ou au mauvais stationnement. Cela a conduit les autorités à redoubler d'efforts pour augmenter le niveau de performance des conducteurs afin de réduire ces violations dans le futur. Plusieurs campagnes menées, en 2017, ont

permis de réduire significativement les accidents sur les routes nationales.

Des instructions relatives à la signalisation routière, sa gestion et à l'équipement d'espaces d'apprentissage de la conduite, ont été données. Cette piste est équipée de tous les moyens nécessaires, y compris les carrefours, les courbes et les feux de circulation, pour l'introduction des concepts de sécurité routière pour les conducteurs. A ce sujet, la piste avait pour objectif de cibler les enfants pour leur enseigner les concepts de sécurité routière à un âge précoce. Mais la nécessité du renforcement de la formation des adultes a conduit la direction de l'ouvrir à tous. Ceci a permis à plus de 2224 jeunes de bénéficier de la formation sur cette piste, parmi lesquels des diplômés chômeurs ayant bénéficié de la distribution des voitures à trois roues.



La STP au service des populations et des étudiants

L'urgence de trouver une solution au problème du transport au niveau de Nouakchott (la capitale) et dans tout le pays a amené le gouvernement à créer en 2010, la Société de Transport Public (STP).

Le Plan stratégique de développement (PSD-Horizons 2024) définit la vision et les orientations stratégiques à moyen terme de la STP. Il constitue une feuille de route détaillée des réformes institutionnelles à engager des actions à mener et des financements à mobiliser pour faire de la STP, un véritable outil de développement d'un transport urbain collectif régulier, fiable et accessible à la majorité des usagers urbains.

Ce plan 2024 devra permettre à la Société de produire 21000 km pour transporter 48,8 millions de voyageurs sur la période 2019/2024, dont douze (12) millions pour la seule année 2024. Ces deux indicateurs d'activité et de performance constitueront l'atout principal pour justifier la pertinence des efforts consentis par l'Etat et la STP. Au-delà de ses objectifs immédiats, le PSD s'inscrit dans une vision stratégique qui ambitionne une plus grande intégration entre l'aménagement urbain et le système de transport, une meilleure organisation des différents modes de transport urbain, le développement d'un transport collectif durable et attractif. La durée globale du PDS-Horizons-2024 a été fixée à 6 ans repartis en deux plans triennaux. La mise en place de ce plan va constituer un cadre de cohérence global et intégré mettant en exergue les missions essentielles, la stratégie et la contribution de tous les acteurs à l'atteinte des objectifs et la consolidation des résultats déjà obtenus.

La STP a pour mission d'«assurer le transport des passagers et des mar-

chandises sur l'ensemble du territoire national et à l'international et de réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ou autres, de nature à faciliter ou développer l'objet visé directement ou indirectement». Toutefois, l'action prioritaire demeure pour l'instant le trafic urbain dans la ville de Nouakchott d'autant plus qu'elle est également fortement impliquée dans le transport des étudiants.

Les produits de la STP proviennent essentiellement de l'activité de transports urbain et universitaire qui bénéficient d'une subvention d'exploitation et d'une contrepartie pour le transport de la population estudiantine. Le total des produits de la STP, s'est élevé à 942 millions MRO (anciennes ouguiyas) en 2015, à 999 millions MRO en 2016, à 1353 millions MRO en 2017, à 1428 millions MRO en 2018 et à 1719 millions MRO en 2019. Les produits étaient en augmentation progressive entre 2015 et 2019, avec une croissance annuelle moyenne de 14%. La croissance du revenu a été de 83% sur les 5 dernières années.

Cependant, il faut remarquer que la subvention d'exploitation représente une part prépondérante dans le total des produits: 63,2 % en 2015, 74% en 2016 et 50% en 2017. Elle a été de 52% en 2018 et de 45% en 2019.

Si on prend en considération la subvention d'équilibre pour le transport des étudiants, le total de la subvention de l'Etat représentera alors environ 80% des revenus de la STP sur les 3 dernières années (2017, 2018 et 2019). Cet appui doit être compris comme une compensation des missions de service public mais il peut être à l'origine d'un risque de trésorerie au cas où la subvention n'est pas mobilisée de façon régulière et dans les délais requis.

Formation du personnel de la sécurité routière

Les autorités concernées par le transport ont mis sur pied un programme de suivi des accidents de la circulation en collaboration avec les autorités de sécurité afin de permettre l'accès à l'information au moment opportun. Ainsi, l'information sur les accidents de la circulation est reçue au même moment de leur production et par conséquent, les services techniques concernés sont en mesure d'identifier les points noirs sur la route nationale et connaître les causes des accidents. Il en résulte que ceux-ci sont le résultat d'embouteillages, du mauvais temps, ou de la mauvaise appréciation humaine. Il s'agit ainsi de contribuer à la conception des solutions efficaces à l'avenir pour éviter les accidents. Selon des données du ministère chargé des Transports, un programme national pour les feux de signalisation sur le tronçon Nouakchott - Boutilimit, long de 150 km, a été initié. Son objectif est de réduire le nombre d'accidents qui se produisent sur cet axe. Il connaît actuellement une extension et des signaux y seront installés. En plus de la formation du personnel de la Direction générale des transports terrestres où il existe un programme qui permettra la formation de tout le personnel de la direction, en particulier les éléments qui travaillent dans le domaine de la sécurité routière grâce à une collaboration avec des experts techniques étrangers.

Améliorer les conditions de délivrance des permis

Il a été mis en place un programme, cette année, de conservation du réseau routier par sa maintenance, car il a été constaté que l'augmentation de la charge, en particulier des voitures venant des pays voisins sont la plupart du temps, surchargés et ne respectent pas la réglementation, en raison de l'absence de stations équipées de réglementation à l'intérieur du pays. Cela a conduit à mettre en œuvre un programme qui cible la construction de huit stations routières sur tout le territoire national. Toutes ces mesures ont pour finalité de conserver le réseau routier, en particulier la route de l'Espoir pour éviter sa détérioration à l'avenir.

C'est ainsi que le département chargé des Transports a enregistré une diminution des accidents de la circulation et du nombre des victimes ce qui n'aurait pu se réaliser sans le grand effort consenti au niveau de la politique de sensibilisation et des nombreuses réformes qui ont été récemment réalisées en matière de délivrance du permis de conduire. Un plan a été mis en place pour améliorer les circonstances de délivrance des permis, car il n'est plus acceptable de délivrer un permis sans la présence du concerné, le contrôle de sa pleine connaissance des feux de circulation, de sa maîtrise complète de la conduite sur le terrain et sa réussite dans tous les tests technique.

Il y eut également la mise en œuvre d'un programme ambitieux, financé par l'Union européenne, qui consiste à mettre au point un bureau d'émission des permis de conduire, s'appuyant sur

un programme technique dans l'ordinateur afin de réduire l'intervention humaine. Ainsi, un service devrait être ouvert à tout le monde et de manière périodique.

Politique libérale du secteur du transport

En ce qui concerne l'octroi d'autorisation aux entreprises de transport, l'Etat a adopté, depuis 2005, la mise en œuvre d'une politique libérale du secteur du transport routier, afin d'encourager les investissements dans ce domaine. Cela s'est fait grâce à l'octroi des facilités et des remises pour tous ceux qui veulent apporter des moyens de transport modernes et par la mise en œuvre de la politique d'exonération douanière. Il permettra d'ouvrir la voie aux investisseurs dans ce domaine dans le but d'améliorer le service du transport et en procurant des moyens confortables adaptés pour le transport des personnes.

Jusqu'à ce jour plus de 162 entreprises privées ont pu bénéficier de licence pour le transport des personnes entre les villes dans différentes wilayas de la Mauritanie. Il faut rappeler que les services de la plupart de ces sociétés se limitaient à desservir les villes de Nouakchott et Nouadhibou. Ils se sont étendus pour couvrir différentes villes de la Mauritanie. Tout cela est réalisé sous le libéralisme avec le contrôle des licences à travers la réalisation d'une politique de conformité aux normes de base pour les locaux équipés et les autobus de transport modernes adaptés au transport de personnes.

AROTR : réguler et organiser le transport routier

La création de l'Autorité de Régulation et d'Organisation du Transport Routier (AROTR) dans le cadre de la Stratégie générale du transport, mise en œuvre par le gouvernement, vise à mettre un terme au chaos dans le secteur, au désir des acteurs et l'incarnation de leurs recommandations, par la création de cet organisme. Ce qui a été décidé lors des journées consultatives organisées en 2005 pour étudier la problématique du transport dans le pays.

L'objectif majeur assigné à l'Autorité est de créer un véritable partenariat avec les transporteurs, qui fait d'eux des partenaires dans la prise en charge de leurs soucis et de leurs intérêts. Dans ce cas, on a créé de nouveaux mécanismes de transport qui offrent en même temps la commodité et le confort aux utilisateurs et favorisent une concurrence positive.

D'autre part, l'institution a mis en œuvre un programme de formation et de réhabilitation de son personnel par l'organisation de sessions et de stages de formation. Elle a réhabilité des stations qu'elle a réceptionnées en vertu de l'arrêté conjoint du ministère de l'Équipement et des Transports, du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Cela en raison du besoin urgent de réhabilitation de ces bâtiments qui étaient réellement négligés et non utilisés.

L'Autorité a acquis une balance qui est conforme aux normes internationales et aux spécifications modernes pour le contrôle des charges des camions. Elle est actuellement opérationnelle. Toutes ses dispositions réglementaires sont mises en place. Cette balance sera une valeur ajoutée qualitative à l'organisation de cet aspect du secteur.

Deux sièges ont été ouverts et équipés pour le personnel au point de sortie sur la Route de Rosso et un autre sur la Route de l'Espoir. Ces sièges sont équipés en eau et électricité et comprennent des bureaux pour faciliter le travail.

En outre, l'Autorité dispose aujourd'hui d'un arsenal juridique solide pour assurer la protection du transporteur et de l'utilisateur en même temps, pour le flux du transport. Toutefois, l'Autorité essaie, de temps en temps, d'actualiser certaines de ces lois et leur harmonisation avec toute situation d'urgence qui l'exige. L'Autorité a été organisée dans le but de jeter les bases d'une concurrence loyale entre les différentes sociétés de transport, par la promotion du contrôle sur les concurrents et la mise en œuvre des mécanismes nécessaires, tout en garantissant les principes de la liberté de gestion des institutions publiques et privées, dans les circonstances appropriées, la participation effective à la construction et à l'entretien des routes.

L'AROTR a adopté une approche de dialogue pour relier le pont de la coopération, de l'échange d'informations, d'expériences et de suggestions avec tous les partenaires et acteurs du secteur, afin de surmonter toutes les difficultés qui empêchent la réalisation des progrès souhaités.

Elle a procédé à la promotion du système afin de répondre aux aspirations des citoyens et de créer un partenariat efficace avec tous les acteurs, assurer le déroulement du travail et la création des conditions favorables aux travailleurs.

Le transport aérien a connu des progrès

Le transport aérien n'est pas en reste car la sûreté de l'aviation civile a été nettement améliorée à travers la révision des textes le régissant, l'acquisition de machines d'inspection filtrage pour les aéroports d'Atar et de Nouadhibou ainsi que la formation de 50 cadres en sûreté des aéroports. Dans ce sillage, un certain nombre d'aéroports réhabilités (aéroport de Néma) ; l'achèvement des travaux de la piste de Bir Moghreïn. Il faut y ajouter l'amélioration des conditions d'exploitation des aéroports d'Atar, de Zouerate, de Néma et de Nouadhibou à travers le renforcement de certaines pistes, des clôtures et du matériel de lutte anti incendie mais aussi le lancement d'une ligne aérienne entre Nouakchott et Néma qui devra contribuer au développement des échanges et surtout de soulager les populations.

Au cours de cette année, la sûreté de la navigation aérienne sera davantage améliorée à travers à la mise en œuvre du guidage Radar dans l'espace géré par la Tour de Nouakchott et la préparation du projet de l'ADS-B Satellite dans l'espace aérien mauritanien.

Le football fait de grands progrès en Mauritanie

Le football en Mauritanie est sport très ancien. Son introduction, dans le pays remonte à plusieurs dizaines d'années bien qu'il existait, sous l'appellation de Tewd avec des « règlements » qui diffèrent de ceux du football de nos jours. Tewd rappelait un peu le jeu du hockey. Cela ne tarda pas à évoluer avec quelques apports à l'issue du contact avec l'Occident, et c'est devenu le football d'aujourd'hui, dans sa forme plus ou moins élaborées sous l'égide de la FIFA, notamment.

Dans la foulée, les Etats ont eu le besoin de créer des institutions pour organiser et promouvoir le football. Ce fut l'époque d'après les indépendances africaines, durant les années 1960-1963 etc.

La Fédération de Football de Mauritanie (FFRIM)

La Fédération de Football de Mauritanie (FFRIM), est une association nationale créée le 22 novembre 1961. Elle est régie par la loi 64.098 du 9 juin 1964. Elle est dirigée par un Comité Exécutif que préside Ahmed Yahya, Président actuel de la Fédération de Football (FFRIM), un Comité d'Urgence et un Secrétariat Général.

L'Assemblée Générale du 5 juin 2015 avait élu les membres du Comité exécutif de la Fédération de Football pour la mandature 2015-2019. Réélu le 26 mai 2019 pour un nouveau mandat 2019-2023. M. Ahmed YAHYA en est le Président.

Elle reçoit délégation du département en charge des Sports à l'effet de gérer, développer, promouvoir et contrôler le football sur toute l'étendue du territoire national.

Son siège est fixé à Nouakchott, capitale de la Mauritanie. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire sur décision de l'Assemblée Générale. Sa durée est illimitée.

Toute discrimination pour des raisons d'ethnie, de sexe, de langue, de religion ou autre raison est interdite sous peine de suspension ou d'exclusion de tout membre..

Dotée de 15 ligues régionales et de la ligue nationale, la FFRIM met l'accent sur l'organisation des compétitions de football national à tous les niveaux, en définissant, au besoin, de façon précise, les compétences concédées aux différentes ligues qui la composent. Elle veille, particulièrement, à fixer des règles et des dispositions réglementaires à respecter pour sauvegarder les intérêts communs de ses membres (clubs).

Dans ses rapports avec les autres instances, la FFRIM veille beaucoup sur le respect des statuts, règlements, directives et décisions de la FIFA, de la CAF et des autres organismes dont elle est membre. De même qu'aux Lois du Jeu afin d'en prévenir toute violation et de s'assurer que ces derniers sont également respectés par ses membres. De par les Ligues (nationales ou régionales), la FFRIM contrôle et supervise toutes les rencontres amicales de football. Elle gère également les relations sportives internationales en matière de football ; accueille les compétitions de niveau international ou autres.

Après la qualification historique des Mourabitounes aux phases finales de la Coupe d'Afrique des Nations, 2019, il y a eu un éveil national. Le peuple se sent convaincu que nous pouvons jouer, au même titre que toutes les équipes, que notre football national n'a pas la guigne. Il lui suffit de faire le premier, puis le second pas pour s'y retrouver et s'y trouver. C'est dire que cette première participation aux phases finales de Coupe d'Afrique des nations était tant attendue. C'est bien pourquoi les Mourabitounes version 2020 travaillent à récidiver, en se qualifiant puis aller plus loin dans les phases éliminatoires.

Par Sidi Brahim Dieng



Elle organise les championnats nationaux, les coupes et les compétitions internationales.

Aides en faveur de ses membres et employés de la FFRIM pendant la période du Covid-19

Le Comité Exécutif de la FFRIM s'est réuni en session extraordinaire, le 5 mai 2020 pour examiner un certain nombre de points ayant trait à la pandémie du Covid-19 dans le milieu du football national, sans exclure d'autres points liés au fonctionnement de l'institution elle-même.

Au terme d'un examen approfondi de l'impact de la pandémie et des propositions avancées pour atténuer son effet, le Comité Exécutif a pris un certain nombre de mesures pour soutenir les acteurs du football national, noble geste qui vient à point nommé.

Le Comité Exécutif a, avant tout, accordé une contribution à hauteur de 10.000.000 MRO au Fonds National de Lutte contre le Covid-19 en plus d'un soutien financier aux clubs de Super DI de 2.500.000 MRO, pour chaque club.

Les ligues régionales n'étaient pas en reste

puisqu'elles ont reçu un soutien financier de 1.000.000 MRO, chacune. Les employés de la FFRIM, les joueurs, les arbitres et les entraîneurs ont tous reçu des soutiens ainsi que les évaluateurs et commissaires de matchs individuellement. En outre, le Comité Exécutif a approuvé un plan de sauvetage de la saison sportive 2019-2020.

Coupe du Président de la République

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a supervisé, dimanche 1er novembre 2020, au stade Cheikha Ould Boydiya, à Nouakchott, la remise de la finale de Coupe du Président de la République, édition 2020, au capitaine du FC Tervagh Zeina qui l'a emporté sur le score de 2 buts à zéro face à l'ASC SNIM de Nouadhibou.

De son côté, le Premier ministre, Son Excellence, Mohamed Ould Bilal, a remis les médailles aux joueurs de l'équipe finaliste, l'ASC SNIM.

Ce titre confère à Tervagh-Zeina une qualification pour la Coupe de la Confédération Africaine de Football pour le compte de la saison footballistique africaine 2020-2021.

Le Championnat National, Super D1 (2019-2020)

La Fédération de Football de Mauritanie (FFRIM) organise, régulièrement, le Championnat national, Super D1. Elle dispose de plus de 64600 licenciés, de 583 clubs et de 15 ligues régionales.

A l'occasion de la finale de la Coupe du Président, le ministre de l'emploi, de la Jeunesse et des Sports, M. Taleb Ould Sid'Ahmed, a remis la Coupe du Championnat national de première division à l'équipe de FC Nouadhibou qui s'est bien distingué, la saison écoulée de se classer en tête de la Super D1, au titre de la saison sportive 2019-2020.

CAN 2021 / La sélection nationale de Mauritanie

Les Mourabitounes de Mauritanie sont en pleine campagne pour les phases finales de la 33ème Coupe d'Afrique des nations 2021, après avoir participé, pour la première fois de son histoire, à une phase finale de la Coupe continentale des nations d'Afrique. S'était la 32ème Coupe qui s'était déroulée en Egypte, en juin 2019.

La sélection nationale participe aux éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations, en 1980, une date récente. La nouvelle Fédération de Football de Mauritanie avait, depuis son élection, emprunté la bonne voie pour réaliser un changement qualitatif sur le plan du football : ce fut le défi levé, à l'époque. L'histoire lui a donné raison puisqu'en 2019, la Mauritanie était dans le Groupe E aux côtés de grandes nations du football (la Tunisie, l'Angola et le Mali). Les Mourabitounes furent éliminés dès le premier tour. Ce fut un baptême de feu au cours duquel notre football a montré aux yeux du monde qu'elle est là et qu'il faudrait compter avec lui.

Les Mourabitounes 2èmes du groupe E

Pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2021, la Mauritanie participe aux phases éliminatoires, elle est dans groupe E qui est constitué de la Mauritanie, du Maroc, de la Centrafrique et le Burundi.

Groupe E : Maroc, Mauritanie, Centrafrique, Burundi

Journée 1 (11 au 19 novembre 2019) : Maroc – Mauritanie 0-0 ; Centrafrique – Burundi 2-0

Journée 2 (11 au 19 novembre 2019) : Mauritanie – Centrafrique 2-0 ; Burundi – Maroc 0-3

Journée 3 (9 au 17 novembre 2020) : Maroc – Centrafrique 4-1 ; Mauritanie – Burundi 1-1

Journée 4 (9 au 17 novembre 2020) : Centrafrique – Maroc 0-2 ; Burundi – Mauritanie 3-1

Journée 5 (22 au 30 mars 2021) : Mauritanie – Maroc ; Burundi – Centrafrique

Journée 6 (22 au 30 mars 2021) : Centrafrique – Mauritanie ; Maroc – Burundi



Classement : 1. Maroc (10 pts, +8) 2. Mauritanie (5 pts, 0) 3. Burundi (4 pts, -3) 4. Centrafrique (3 pts, -5).

En première journée, la Mauritanie fut opposée au Maroc, à Rabat en match aller, dans la semaine du 11 au 19 novembre 2019. Le résultat est inespéré puisque la Mauritanie a conclu sur un score nul de 0 à 0.

Ce résultat est rassurant sur l'issue des autres matches des éliminatoires où la sélection a livré sa première bataille face aux Lions de l'Atlas en marche aller. Entretemps, elle aura à jouer, respectivement, contre la Centrafrique, le Burundi en aller retour.

Le 19 novembre 2019, les Mourabitounes ont reçu la Centrafrique en match aller comptant pour la journée 2 des éliminatoires de la 33ème Coupe d'Afrique des nations. Les Mourabitounes se sont imposés par le score de 2 buts à 0.

Le 11 novembre 2020, en 3ème Journée en manche aller, les Mourabitounes ont fait match nul de 1 but partout avec le Burundi à Nouakchott.

En 4ème journée, les Mourabitounes ont perdu face au Burundi sur le score de 3 buts à 1

Les Mourabitounes s'en sortent bien puisque, pour le moment, ils sont 2èmes du Groupe E avec 5 points.

CAN U-20 2021 / Le Mauritanie organise l'évènement

Ce fut le 27 septembre 2018 lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la CAF au Caire que la Mauritanie a été désignée pour l'organisation de la CAN des moins de 20 ans. Un honneur et une première pour notre pays qui n'a encore jamais accueilli une compétition continentale majeure.

En marge de la remise des trophées, le président de la FFRIM, Ahmed Yahya, a reçu le drapeau de la CAF des mains du patron de l'instance dirigeante du football africain, Ahmad Ahmad. Un geste symbolique qui lance de manière officielle le compte à rebours du temps restant avant le coup d'envoi

de la 22ème édition de la CAN des juniors, prévu en Mauritanie du 14 février au 4 mars 2021 à Nouakchott et Nouadhibou.

Invité à répondre aux questions des journalistes en conférence de presse, Ahmed Yahya a exprimé sa joie de voir son « pays choisi pour abriter la Coupe d'Afrique des Nations U20 Total 2021. Certes, nous l'organiserons pour la première fois, mais nous avons connu pas mal de premières ces derniers temps », a fait remarquer le patron du football mauritanien, qui assuré vouloir mettre « tous les moyens nécessaires au niveau humain et matériel » pour la réussite de la compétition.

Le tournoi maintenu en Mauritanie en 2021

Le contexte marqué par la pandémie de COVID-19 a poussé le Comité Exécutif de la CAF à prendre des décisions majeures liées à l'avenir des compétitions africaines, entre autres, lors d'une réunion tenue, ce mardi 30 juin, par visioconférence.

Si l'instance faîtière du football africain a décidé de reporter plusieurs épreuves, dont la phase finale de la CAN au Cameroun de 2021 à janvier 2022, elle a choisi de maintenir la Coupe d'Afrique des Nations U-20 - que va organiser la Mauritanie pour la toute première fois - à sa date initiale, soit en 2021.

L'engagement se renforce autour du tournoi

Une délégation du Comité d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations U-20 « Mauritanie 2021 », présidée par Madame Coumba Ba, Ministre Conseillère à la Présidence de la République, a tenu des réunions avec les départements concernés.

La réunion a eu pour but de faire le point sur l'avancement des préparatifs de la compétition, qui se déroulera pour la première fois en Mauritanie - dans les villes de Nouakchott et de Nouadhibou - du 14 février au 4 mars 2021.



Dans le cadre des préparatifs du Tournoi, l'organisation de la CAN U20 mobilise toutes les parties concernées. Les travaux de construction d'un nouveau stade sont en cours en plus de la réfection d'autres installations sportives du pays.

Pour ce faire, le président de la République a requis le génie militaire pour la réalisation de l'œuvre. L'enceinte (plus de 10000 places) doit être prête dans 6 mois. Pour l'heure, deux stades sont prêts pour la compétition (Cheikha Ould Boydiya et le Complexe Olympique de Nouakchott).

La prochaine CAN U-20 sera la première à regrouper 12 équipes. Tout dernièrement, Ahmed Yahya, président de la Fédération de Football de Mauritanie se voulait rassurant quant à l'organisation du tournoi. "L'Etat mauritanien s'est engagé en ayant conscience des conditions posées. Nous sommes sûrs qu'il mettra tout en place pour relever le défi", a-t-il confié.

La mission du COCAN U-20 « Mauritanie 2021 » s'est d'abord entretenue avec le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Mauritanien de l'Extérieur.

Docteur Coumba Ba s'est, par la suite, réunie avec le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Monsieur Mohamed Salem Ould Merzoug et son staff, afin d'étudier l'aspect sécuritaire autour de l'organisation du tournoi.

Enfin, la délégation du COCAN U-20 « Mauritanie 2021 » a échangé avec le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement, Monsieur Lemrabott Ould Bennahi, au sujet des volets culturels et de la communication.

Outre, Dr Coumba Ba, ces différents entretiens se sont déroulés en présence de membres du COCAN U-20 « Mauritanie 2021 » et d'une équipe de la FFRIM, dirigée par son Président, Monsieur Ahmed Yahya.

Académie de Football de la FFRIM

L'Académie FFRIM est créée pour former le footballeur mauritanien modèle de demain mais aussi l'homme... Son ambition principale est de former des meilleurs joueurs pour assurer la relève nécessaire au développement du football d'élite et accompagner l'évolution de notre football, à partir de la base.

Dirigée par l'ancien capitaine des Mourabitounes, Oumar N'Diaye, l'Académie de la FFRIM a deux principaux objectifs.

Elle offre une meilleure formation sportive, scolaire et sociale pour préparer l'avenir de ses pensionnaires qui sont appelés à devenir de futurs acteurs du football mauritanien ; en outre, l'on œuvre à ce que cette Académie soit un exemple et une référence en termes de formation des jeunes, en Mauritanie

Sélectionnés uniquement sur des critères footballistiques, à travers toute la Mauritanie, une trentaine de jeunes âgés de 13 à 17 ans sont entièrement pris en charge en internat. Ils reçoivent non seulement un entraînement sportif de haut niveau, mais surtout une éducation scolaire et générale complète qui sécurise un avenir en dehors même du football pour ceux qui ne deviendront pas des footballeurs professionnels.

Quant à ses équipements, l'Académie de la FFRIM s'offre des infrastructures d'accueil et d'hébergement de qualité pour un projet global d'accompagnement sportif et scolaire unique en Mauritanie.

Elle dispose de 3 pôles, à la mesure de ses objectifs:

D'abord, un pôle hébergement avec chambres, sanitaires, espace de restauration, cafétéria et cuisine ainsi qu'un espace de détente équipé de télévi-

seurs, salles de jeux et bibliothèque.

Ensuite, au pôle médico-sportif où sont disponibles un espace réservé à la consultation médicale (médecin, kiné...), une salle de musculation et une salle pour les techniciens,

Enfin, au mieux des pensionnaires, il y a un pôle pédagogique avec une salle pour le secrétariat, le soutien scolaire et le programme pédagogique de l'académie.

Le Football féminin

La FFRIM a une sélection nationale féminine

La sélection nationale féminine de Mauritanie va disputer le tout premier match officiel de son histoire face à Djibouti, il y a un an, à Nouakchott.

Cette date était une grande consécration de notre football féminin. En effet, c'est à cette date que l'équipe nationale (dames) a effectué sa toute première sortie officielle, à l'occasion d'un match d'exhibition contre Djibouti, sur la pelouse du stade Cheikha Boïdiya, à Nouakchott.

Le souhait de la FFRIM de mettre sur pied une sélection nationale féminine se voit enfin exhaussé. Dans sa politique de développement, l'instance faîtière du football mauritanien a accordé une place de choix aux femmes. Ainsi, après l'organisation régulière des championnats de différentes catégories, le football féminin a franchi un nouveau palier en Mauritanie grâce au travail de sélectionneur national de la sélection féminines, l'ex-international Abdoulaye Diallo et son staff.

Le département du sport féminin œuvre depuis sa mise en place pour sortir de ses joueuses de l'ombre.



مطبعة المازيا
Imprimerie Al Mazaya

Plus qu'une simple
impression



GRAMMAGES DISPONIBLES :
65GR - 330GR

FORMATS PAPIER DISPONIBLES :
A6 - A0

CAPACITÉS DE PRODUCTION :
200 000 IMPRESSION PAR HEURE

Le Made in Mauritania s'exporte en europe!

L'imprimerie AL MAZAYA est le leader national dans le domaine de l'impression OFFSET en Mauritanie.

Nous accompagnons localement, les sociétés, ONG, associations et établissements scolaires pour la réalisation d'impression sur mesure.

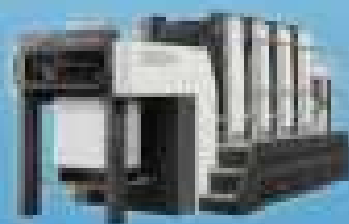
Nos 5 engagements qualité

1. la satisfaction clients
2. L'amélioration continue de nos processus de santé et sécurité au travail, qualité, coût et délais
3. Le développement de partenariats avec les parties intéressées
4. Le développement des compétences | Engagement du personnel
5. Le respect des exigences légales et environnementales



NOUS SOMES
IMPRIMERIES

Impression offset



Impression banderolles



Impression numérique



+33 5 60 95 42 29

+222 43 33 02 01



www.imprimerie-mazaya.com
benjour@imprimerie-mazaya.com

